LA

TOUR DE PERCEMONT

A MON AMI ÉDOUARD CHARTON.

I.

C'est en l'automne 1873 que j'entrai en relations pour la première fois avec la famille de Nives. J'étais en vacances et je pouvais avoir à cette époque environ trente mille livres de rente, bien acquises tant par mon travail d'avocat en cour royale que par l'amélioration assidue et patiente des biens territoriaux de Mme Chantebel, ma femme. Mon fils unique Henri venait d'achever son droit à Paris et je l'attendais le soir même, lorsque je reçus par un exprès la lettre suivante : *A M. Chantebel, avocat, à Maison-Blanche, commune de Percemont, par Riom.*

« Monsieur l'avocat, puis-je vous demander une consultation? Je sais que vous êtes en vacances, mais je me rendrai demain à votre campagne, si vous voulez bien me recevoir.

« ALIX, COMTESSE DE NIVES. »

R. S. V. P.

Je répondis que j'attendrais Mme la comtesse le lendemain, et tout aussitôt ma femme me gronda. — Tu réponds comme cela tout de suite, me dit-elle, et sans te faire prier ni attendre, comme ferait un petit avocat sans causes! Tu ne sauras jamais garder ton rang!

— Mon rang? Quel rang avons-nous, s'il te plaît, ma bonne amie?

— Tu as le rang de premier avocat de la contrée. Ta fortune est faite, et il serait bien temps de prendre un peu de repos.

— Cela viendra, et bientôt, j'espère; mais, tant que notre fils n'aura pas fait ses débuts et prouvé qu'il est apte à hériter de ma clientèle, je ne compte pas laisser péricliter la situation. Je veux l'y installer avec toutes les chances de réussite.

— Tu dis cela, mais tu as la rage des affaires, et tu n'en veux pas manquer une. Tu finiras par mourir à la peine. Voyons! je suppose qu'Henri ne soit pas de force à te remplacer?

— Alors, je te l'ai promis, je me retire et je finis mes jours à la campagne; mais Henri me remplacera, il a fait de bonnes études, il est bien doué...

— Mais il n'a pas ta force physique et ta grande volonté. C'est un enfant délicat. Il tient de moi.

— Nous verrons bien! s'il se fatigue trop, j'en ferai, sous ma direction, un avocat consultant. Je suis assez connu et assez apprécié pour être certain que la clientèle ne nous manquera pas.

— A la bonne heure, j'aimerais mieux ça. On peut donner des consultations sans sortir de chez soi et en habitant ses terres.

— Oui, à mon âge, avec ma notoriété et mon expérience; mais pour un jeune homme il n'en va pas de même. Il lui faudra habiter la ville et même aller chez les cliens, encore sera-t-il bon que durant les premières années de son exercice je sois auprès de lui pour le diriger.

— C'est cela! tu ne veux pas te retirer! Alors à quoi bon acheter un château et y faire des dépenses d'installation, si vous ne devez l'habiter ni l'un ni l'autre?

Ma femme venait de me faire acheter le manoir de Percemont, situé au beau milieu de nos terres, dans la commune de ce nom. Il y avait longtemps que cette enclave nous gênait et que nous souhaitions nous porter acquéreurs; mais le vieux baron Coras de Percemont attribuait au manoir de ses ancêtres une valeur exorbitante et prétendait faire payer cher l'honneur de relever ses ruines. Nous avions dû y renoncer; puis le baron était mort sans enfans, et le château mis aux enchères nous avait été adjugé pour un prix raisonnable; mais il fallait au moins une trentaine de mille francs pour rendre tant soit peu habitable ce nid de vautours perché au sommet d'un cône volcanique, et je n'étais pas aussi pressé que ma femme de faire pareille dépense pour m'y installer. Notre maison de campagne, spacieuse, propre, commode, abritée par des collines et entourée d'un vaste jardin, me paraissait bien suffisante, et notre acquisition n'avait d'autre mérite à mes yeux que de nous débarrasser d'un voisinage incommode ou tracassier. Les pentes de la roche qui portait la tour de Percemont étaient assez bonnes en vignes. Le haut, planté en jeunes sapins, pouvait devenir une bonne remise

pour le gibier, et j'étais d'avis qu'on l'y laissât tranquille, pour avoir là, par la suite, une jolie réserve de chasse. Ma femme ne l'entendait pas ainsi. Cette grande tour lui avait donné dans la cervelle. Il lui semblait qu'en s'y perchant elle élèverait son niveau social de cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Les femmes ont leurs travers, les mères ont leurs faiblesses. Henri nous avait toujours témoigné un si vif désir de posséder Percemont que Mme Chantebel ne m'avait point laissé de trêve que je ne l'eusse acheté.

Ce fut presque la première parole qu'elle lui dit en l'embrassant, car mon acquisition n'était ratifiée que depuis deux jours.

— Remercie ton cher papa, s'écria-t-elle, te voilà seigneur de Percemont.

— Oui, lui dis-je, baron des orties et seigneur des chats-huans. Il y a de quoi être fier, et je pense que tu vas te faire faire des cartes de visite qui porteront ces beaux titres à la connaissance des populations.

— Mes titres sont plus beaux que cela, répondit l'enfant en se jetant dans mes bras. Je suis le fils du plus habile et du plus honnête homme de ma province. Je m'appelle Chantebel et me tiens pour grandement anobli du fait de mon père, je dédaigne toute autre seigneurie; mais le manoir romantique, le pic escarpé, le bois sauvage, voilà des jouets charmans dont je te remercie, père, et, si tu le permets, je m'y trouverai dans je ne sais quelle poivrière un petit nid où j'irai lire ou rêver de temps en temps.

— Si c'est là toute ton ambition, j'approuve, lui répondis-je, et je te donne le joujou. Tu y laisseras revenir le gibier que le vieux baron fusillait sans relâche, n'ayant, je crois, rien autre à mettre au garde-manger, et l'an prochain nous y tuerons ensemble quelques lièvres. Sur ce, allons dîner, après quoi nous parlerons d'affaires plus sérieuses.

J'avais effectivement des projets sérieux pour mon fils, et nous n'en parlions pas pour la première fois. Je souhaitais le marier avec sa cousine Émilie Ormonde, que l'on appelait Miliette et encore mieux *Miette*, par abréviation.

Ma défunte sœur avait épousé un riche paysan des environs, fermier de terres considérables, qui avait laissé au moins cent mille écus au soleil à chacun de ses enfans, Miette et Jacques Ormonde. Ces deux orphelins étaient majeurs tous deux. Jacques avait trente ans, Émilie en avait vingt-deux.

Quand j'eus rafraîchi la mémoire d'Henri relativement à ce projet, dont il ne paraissait point trop pressé d'être entretenu, je l'examinai d'autant plus attentivement que j'avais brusqué l'at-

taque pour surprendre sa première impression. Elle fut plus triste que gaie, et il tourna les yeux vers sa mère comme pour chercher dans les siens la réponse qu'il devait me faire. Ma femme avait toujours approuvé et souhaité ce mariage; je fus donc extrêmement surpris lorsque, prenant la parole à la place de son fils, elle me dit d'un ton de reproche : — En vérité, monsieur Chantebel, quand tu as quelque chose dans la tête, c'est comme un coin de fer dans un quartier de roche. Ne peux-tu laisser un moment de joie et de liberté à ce pauvre enfant, qui sort d'un travail écrasant et qui a tant besoin de respirer? Faut-il déjà lui parler de se passer au cou la corde du mariage?..

— Est-ce donc une corde pour se pendre? répliquai-je un peu fâché; s'en trouve-t-on si mal, et veux-tu lui faire penser que ses parens ne font point bon ménage?

— Je sais le contraire, répliqua vivement Henri. Je sais qu'à nous trois nous ne faisons qu'un. Donc, si vous êtes deux pour désirer que je me marie tout de suite, je ne compte pas et ne veux pas compter; mais...

— Mais si je suis tout seul de mon avis, repris-je, c'est moi qui ne compterai pas. Donc nous ne faisons pas un en trois, puisque nous ne sommes pas Dieu, et les choses se décideront entre nous à la majorité des votes.

— Sais-tu, monsieur Chantebel? dit ma femme, qui ne manquait pas d'esprit dans l'occasion, nous sommes heureux à notre manière dans le mariage, toi et moi, mais chacun l'entend à la sienne, et puisque le bien à chercher ou le mal à risquer doit être personnel à notre enfant, mon avis est de n'avoir d'avis ni l'un ni l'autre et de le laisser décider tout seul.

— C'était parbleu bien la conclusion que je tenais en réserve, lui répondis-je; mais je le croyais épris de Miette et depuis longtemps décidé à en faire sa femme le plus tôt possible.

— Et Miette? dit Henri ému, est-elle donc aussi décidée que moi, et pensez-vous qu'elle soit éprise de ma personne?

— Éprise est un mot qui ne trouve pas son emploi dans le vocabulaire de Miette. Tu la connais; c'est une fille calme, franche, décidée, sincère, c'est la droiture, la bonté, le courage en personne. Miette a une grande amitié pour toi, nous en sommes certains. Elle n'a, après moi, qu'un guide et un ami en ce monde, son frère Jacques, qu'elle chérit et respecte aveuglément. Miette Ormonde épousera celui que Jacques Ormonde aura choisi, et depuis l'enfance Jacques Ormonde, qui est ton meilleur ami, t'a destiné sa sœur. Que veux-tu de mieux?

II.

— Je ne pourrais jamais désirer ni espérer rien de mieux, si j'étais aimé, répondit Henri; mais sache, mon père, que cette affection sur laquelle je croyais pouvoir compter s'est étrangement refroidie depuis quelque temps. Jacques ne m'a pas répondu lorsque je lui ai annoncé mon prochain retour, et les dernières lettres d'Émilie étaient d'une froideur remarquable.

— Ne lui aurais-tu pas donné l'exemple?

— S'en est-elle plainte?

—Miette ne se plaint jamais de rien; elle a seulement remarqué une sorte de préoccupation dans tes propres lettres, et, quand j'ai voulu me réjouir avec elle de ton retour, elle a eu l'air de douter qu'il fût aussi prochain que je le lui annonçais. Voyons, enfant, la vérité. Tu peux bien te confesser à tes parens. Je ne te demande pas compte des distractions que Miette pourrait te reprocher. Nous avons tous passé par là, nous autres étudians d'autrefois, et je ne prétends pas que nous valussions mieux que vous; mais nous revenions au bercail avec joie, et peut-être dans ta correspondance avec ta cousine as-tu laissé percer un regret de ces distractions que tu aurais eu le tort de prendre trop au sérieux?

— J'espère que non, mon père, car ce regret a été bien léger et rapidement effacé par la pensée de votre bonheur. Je ne me rappelle pas les expressions qui ont pu m'échapper, mais à coup sûr je ne suis pas assez naïf pour avoir rien dit et rien pensé qui motive le ton glacial que la petite cousine a pris pour me répondre.

— As-tu là sa lettre?

— Je cours vous la chercher.

Henri sortit, et ma femme, qui avait écouté en silence, prit vivement la parole. — Mon ami, me dit-elle, ce mariage est rompu, il n'y faut plus songer.

— Pourquoi? qui l'a rompu? à quel propos?

— Miette est une fille rigide et froide qui ne comprend rien aux exigences de la vie élégante dans une certaine situation; elle n'est pas capable de pardonner même l'apparence d'un petit égarement dans la vie d'un jeune homme.

— Allons donc! que me dis-tu là? Miette connaît fort bien toutes les légèretés commises par monsieur son frère lorsqu'il faisait son droit à Paris, et j'aime à croire qu'Henri n'en a pas le quart à se reprocher. Pourtant Miette n'en a jamais témoigné ni inquiétude ni dépit; elle l'a reçu à bras ouverts lorsqu'il est revenu, il y a deux ans, aussi coureur d'aventures et aussi peu avocat que possible.

Elle l'a aidé à payer ses dettes sans un mot de reproche ou de regret. Il me le disait encore dernièrement en ajoutant que sa sœur était un ange pour l'indulgence et la générosité, et à présent tu voudrais...

Henri, qui rentrait avec la lettre, nous interrompit. Cette lettre n'était pas froide comme il le prétendait. Émilie n'était jamais très démonstrative, et ses habitudes de modestie ne lui avaient jamais permis de se livrer davantage; mais il est bien certain que cette fois il y avait chez elle un trouble et une sorte d'effroi inusités. « L'amitié, disait-elle, est une chose indissoluble, et vous trouverez toujours en moi une sœur dévouée; mais il ne faut pas que le mariage vous tourmente; s'il vous faut le temps de la réflexion, il me le faut aussi, et nous ne sommes engagés à rien que nous ne puissions encore discuter et remettre en question selon les circonstances. »

— Tu remarqueras, observa Henri en s'adressant à moi, qu'elle me dit *vous* pour la première fois.

— Il faut qu'il y ait de ta faute, répondis-je. Voyons! allons au fait. Es-tu toujours amoureux, oui ou non, de ta cousine?

— Amoureux?

— Oui, amoureux, amoureux d'amour, il n'y a pas à jouer sur les mots.

— Il est en peine de te répondre, dit ma femme. Il se demande peut-être s'il l'a jamais été.

Henri saisit avidement la perche que lui tendait sa mère. — Oui, s'écria-t-il, voilà le vrai! Je ne sais pas si on peut appeler amour le sentiment respectueux et fraternel que Miette m'a inspiré dès l'enfance. La passion n'est jamais éclose de part ni d'autre.

— Et tu veux la passion dans le mariage?

— Tu crois que j'ai tort?

— Je ne crois rien, je ne fais pas de théorie. Je veux connaître l'état de ton cœur. Si Miette Ormonde aimait un autre que toi, tu ne demanderais pas mieux?

Henri pâlit et rougit simultanément. — Si elle en aime un autre, répondit-il d'une voix émue, qu'elle le dise!.. Je n'ai pas le droit de m'y opposer, et je suis trop fier pour ne pas m'interdire les reproches.

— Allons, repris-je, la chose s'éclaircit et la cause est entendue. Écoute, nous avons dîné à quatre heures, il en est à peine six. Tu peux dans une demi-heure être chez ta cousine. Tu vas prendre *Mlle Prunelle*, ta bonne petite jument, qui ne galope guère en ton absence, et qui va être enchantée de cette promenade. Tu n'as rien à dire à Miette, sinon qu'arrivé à l'instant tu accours serrer sa main et celle de son frère. Cet empressement est la plus concise et la plus

nette des explications en ce qui te concerne. Tu verras s'il est accueilli avec plaisir ou avec indifférence. A un garçon d'esprit, il n'en faut pas davantage. Reçu avec joie, tu restes une heure avec eux, et tu reviens nous dire ton triomphe. Éconduit dès les premiers mots, tu reviens à l'instant même et sans demander ton reste. C'est bien simple, et coupe court à toutes les théories que nous pourrions faire, comme à toutes les belles paroles que nous pourrions dire.

— Tu as raison, mon père, répondit Henri en m'embrassant, je pars et je reviens.

Pour patienter, ma femme prit son tricot; moi, je pris un livre. Je voyais bien qu'elle grillait de me contredire et de me quereller, et je feignais de ne pas m'en douter; mais elle éclata, et je la laissai aller pour bien connaître sa pensée. Je découvris alors que le mariage de son fils avec Miette lui était devenu antipathique, et que ses lettres ou ses paroles avaient dû être pour quelque chose dans le refroidissement de nos amoureux. Elle n'aimait plus la pauvre nièce, elle la trouvait trop *vigneronne*, trop peu née pour monsieur son fils; sa fortune était sortable, mais Henri était fils unique et pouvait aspirer à une plus riche héritière. Il avait des goûts de luxe et des habitudes de confort que Miette ne comprendrait jamais. Elle avait fait de son frère, naguère brillant et décrassé, un gros paysan qui prendrait bientôt du ventre. Elle avait toutes les vertus et aussi tous les préjugés et tous les entêtemens de la paysanne. On avait pu songer à ce mariage lorsqu'Henri était encore un écolier et un provincial. A présent qu'il revenait de Paris dans tout l'éclat de sa beauté, de sa toilette et de ses grandes manières, il lui fallait une fille de qualité capable de devenir une femme du monde.

J'écoutai tout cela en silence, et quand ce fut fini : — Veux-tu, lui dis-je, que je tire la conclusion?

— Oui, parle.

— Eh bien! si ce mariage est détestable, ce n'est ni la faute d'Henri ni celle de Miette, c'est celle de la grande tour de Percemont!

— Par exemple!

— Oui, oui, sans cette damnée tour, nous serions toujours les bons et heureux bourgeois d'hier, et nous ne trouverions pas trop paysans les enfans de ma sœur; mais depuis que nous avons des machicoulis au-dessus de nos vignes et une porte fleuronnée à notre pressoir...

— Un pressoir? Tu comptes faire un pressoir de notre château?

— Oui, ma chère amie, et si cela ne fait point passer ta folie, je compte mettre à bas la vieille baraque!

— Tu ne le peux pas! s'écria Mme Chantebel indignée. Le château est à ton fils, tu le lui as donné!

— Quand il verra que le château t'a troublé la cervelle, il m'aidera à le démolir.

Ma femme craignait la raillerie; elle s'apaisa et me promit d'attendre patiemment la décision d'Émilie; mais bientôt elle s'agita de plus belle. Les heures s'écoulaient, et Henri ne rentrait pas. Je m'en réjouissais, moi; je me disais que ses cousins l'avaient retenu, et qu'ils avaient tous trois grand plaisir à se retrouver. Enfin minuit sonna, et ma femme, craignant quelque accident, allait et venait du jardin à la route, lorsque le galop de la petite jument d'Henri se fit entendre, et un instant après il était près de nous. — Il ne m'est rien arrivé de fâcheux, répondit-il à sa mère, qui l'interrogeait avec anxiété. J'ai vu Émilie un instant, et j'ai appris d'elle que son frère habitait depuis un mois sa métairie de Champgousse, où il fait faire une bâtisse importante. Émilie, étant seule chez elle, m'a fait comprendre que je ne devais pas prolonger ma visite, et, comme il était encore de bonne heure, je me suis dirigé sur Champgousse afin d'embrasser Jacques. Je ne me rappelais pas bien le chemin, je crois que j'en ai fait plus qu'il ne fallait. Enfin j'ai vu Jacques, j'ai causé et fumé une heure avec lui, et me voilà, après trois lieues de retour par des sentiers assez embrouillés où, sans l'esprit de mon cheval, je ne me serais pas aisément reconnu dans l'obscurité.

— Et quelle mine t'a faite Émilie? demanda Mme Chantebel.

— Bonne, répondit Henri, autant que j'ai pu m'en rendre compte en si peu de temps.

— Pas de querelle, pas de reproches?

— Pas du tout.

— Et Jacques?

— Il a été cordial comme de coutume.

— Alors rien n'est décidé?

— Il n'a pas été question de mariage. C'est un point dont nous ne pouvions traiter qu'avec vous deux.

Ma femme rassurée se retira, et tout aussitôt Henri prit mon bras et m'entraîna dans le jardin. — Il faut, me dit-il, que je te parle. Ce que j'ai à te dire est fort délicat, et je craindrais que ma mère ne prît la chose à cœur, au point de manquer de prudence. Voici ce qui m'est arrivé.

— Asseyons-nous, lui dis-je, et je t'écoute.

Henri, fort troublé, me raconta ce qui suit.

III.

D'abord je dois te dire dans quelles dispositions d'esprit et de cœur je me trouvais en allant voir Émilie. Il est bien vrai qu'avant de quitter la vie de Paris j'ai eu un moment d'effroi en songeant au mariage. Cet idéal, rêvé dans la première jeunesse, avait pâli d'année en année dans l'atmosphère enfiévrée d'une capitale. Tu m'avais vu si épris de ma cousine quand j'ai commencé mon droit, que tu avais craint, je l'ai bien compris, de me voir retardé dans mes études par l'impatience de les terminer. Tu ne t'es pas dit, cher père, que cette ferveur d'amour et d'hyménée était le fait du collégien et trouvait sa place naturelle entre le baccalauréat et la première inscription de droit. Tu n'as peut-être pas assez prévu que l'impatience se calmerait bien vite, et peut-être, désirant ce mariage, eusses-tu mieux fait de me laisser revenir ici les années suivantes aux époques des vacances. Tu as cru devoir me distraire d'une anxiété que je n'éprouvais déjà plus après la première année d'absence. Tu es venu prendre tes propres vacances avec moi. Tu m'as fait voyager, tu m'as conduit à la mer, et puis en Suisse, et puis à Florence et à Rome; bref, tu as fait si bien qu'il y avait tantôt quatre ans que je n'avais vu Émilie. Il en est résulté que je craignais de la revoir et de ne plus la trouver aussi charmante qu'elle m'était apparue dans la splendeur de ses dix-huit ans.

Je songeais à cela en galopant vers sa demeure au coucher du soleil, et j'étais tenté de modérer l'ardeur de *Prunelle*, qui dévorait l'espace. Force lui a été pourtant de se calmer aux approches de Vignolette et de monter au pas le raidillon de sable qu'il faut gravir pour apercevoir le toit de la maison, enfoui dans le feuillage. Là, mon esprit inquiet s'est calmé aussi, et j'ai senti je ne sais quel attendrissement me gagner. La soirée était admirable, il y avait de l'or dans le ciel et sur la terre. Les montagnes m'apparaissaient dans des brumes d'un violet rosé. Le chemin brillait sous mes pieds comme une poussière de rubis. Les vignes ondulaient follement sur les collines, et leurs grands rameaux pourprés, chargés de fruits déjà noirs, se dressaient et se penchaient en festons plantureux sur ma tête. Pardonne-moi, j'ai fait de la poésie! Mes heureux jours d'adolescence me sont apparus. J'ai revu les scènes de mes pastorales oubliées. Je me suis cru transporté au temps où, dans mon habit de collégien, devenu trop court pour mes grands bras maigres, j'approchais, le cœur palpitant, de la demeure de ma petite cousine, alors si jolie, si gracieuse et si confiante! J'ai recommencé mes rêves d'amour, et il m'a semblé que ce qui avait bouleversé tout

mon être d'espérances et de désirs ne pouvait pas être une illusion vaine. J'ai repris le galop, je suis arrivé haletant, fiévreux, craintif, amoureux comme à dix-sept ans!

Ne t'impatiente pas, mon père. J'ai besoin de résumer ce qui était le passé il y a quelques heures, un passé déjà loin d'un siècle à présent.

Je tremblais en sonnant à la porte, cette petite porte peinte en vert, toujours éraillée et raccommodée avec de gros clous comme autrefois. Je prenais plaisir à reconnaître chaque objet et à retrouver frais et touffu le gros buisson de chèvrefeuille sauvage qui ombrage cette rustique entrée. Autrefois un fil de fer tendu le long de ce berceau de pampres suffisait aux gens de la maison pour ouvrir sans se déranger; mais cette confiance hospitalière a disparu: on me fit attendre au moins cinq minutes. Je me disais : Émilie est seule, et peut-être est-elle au bout de l'enclos. Il lui faut le temps de traverser sa vigne, mais elle a reconnu ma manière de sonner, elle va venir m'ouvrir elle-même comme autrefois!

Elle n'est pas venue, c'est la vieille Nicole qui m'a ouvert et qui a pris la bride de mon cheval avec un empressement plein de trouble. — Entrez, entrez, monsieur Henri! Oui, oui, mademoiselle va bien, elle est à la maison, monsieur Henri; allez, allez, excusez-nous, c'est jour de lessive, tout notre monde est allé à la rivière pour ramener le linge; on vous a fait attendre. C'est des jours comme ça où tout est sens dessus dessous; vous savez bien, monsieur Henri.

J'ai franchi rapidement l'allée étroite et longue, du moins trop longue à mon gré! Autrefois on reconnaissait ma voix de loin, et Jacques accourait. Jacques était absent. Le chien ne m'a pas reconnu et a jappé après moi. Émilie n'est venue à ma rencontre que jusqu'aux marches du perron. Elle m'a tendu la main la première; mais dans sa surprise de me voir il y avait plus d'effroi que de joie. Elle était costumée comme autrefois, en demi-demoiselle, la robe de mousseline bien retroussée sur les hanches, le tablier de soie garni de dentelles, le petit chapeau de paille des paysannes, garni de velours noir et retroussé par derrière sur son magnifique chignon brun, toujours aussi jolie, plus jolie peut-être encore! La rondeur de son frais visage a pris un peu plus d'ovale, les yeux sont plus grands et une expression plus sérieuse a rendu son regard plus pénétrant, son sourire plus fin. Je ne sais ce que nous nous sommes dit, nous étions émus tous deux. Nous nous demandions de nos nouvelles et nous n'entendions pas la réponse.

J'ai enfin compris que Jacques, *Jaquet*, comme elle l'appelle toujours, faisait bâtir toute une ferme à deux lieues de là. Champgousse est sa part d'héritage. Depuis longtemps étables et granges

menaçaient ruine. — Il n'a pas voulu confier ses travaux à un entrepreneur qui l'eût rançonné sans faire les choses à son gré. Il a été s'installer chez ses fermiers afin d'être là dès le lever du jour jusqu'à la nuit et de surveiller le travail de ses ouvriers.

— Mais il vient te voir tous les jours. — Non, c'est trop loin, ça le forcerait de se coucher trop tard. Je vais le voir le dimanche et m'assurer qu'il ne manque de rien. — Il doit s'ennuyer tout seul? — Non, il est si occupé! — Mais toi, cette solitude doit t'attrister? — Je n'ai pas le temps d'y songer. Il y a toujours tant à faire quand on s'occupe de son *chez soi!* — Tu aurais dû aller demeurer chez nous! — Ce ne serait pas possible. — Tu es donc toujours une femme de ménage modèle? — Il faut bien! — Et tu te plais à cette vie austère? — Comme toujours. — Tu ne songes pas... — A quoi? — A être deux pour... Je crois que j'allais me livrer lorsqu'Émilie se leva brusquement en entendant crier la porte de la salle à manger qui touche au salon; elle s'élança dans cette direction et j'entendis très distinctement ces mots : *il est là, ne vous montrez pas.*

Tu sautes de surprise, mon père? Moi, je sentis comme une déchirure au cœur. J'entendis refermer la porte et Émilie rentra, très distraite et très gênée, pour me faire sur votre santé et vos occupations des questions oiseuses, car elle n'ignore rien de ce qui vous concerne, et c'eût été à moi de lui demander des nouvelles de chez nous. Je vis que ma présence la mettait au supplice et que ses yeux cherchaient la pendule malgré elle pour compter les minutes insupportables de ma présence. Je pris mon chapeau en lui disant que je vous avais à peine vu et que d'ailleurs je ne voulais pas la gêner. — Tu as raison, me répondit-elle. Tu ne peux plus venir comme autrefois, je suis seule à la maison, et ce ne serait pas convenable; mais, si tu vas dimanche voir Jaquet à Champgousse, nous nous y rencontrerons. — Je ne sais pas si j'ai répondu quelque chose. Je suis parti courant comme un brûlé, j'ai été moi-même chercher *Prunelle* à l'écurie, j'ai repris ventre à terre le chemin qui devait me ramener ici. Et puis je me suis arrêté court en me demandant si je ne rêvais pas, si je n'étais pas fou. Miette Ormonde infidèle ou dépravée cachant un amant dans sa maison ! Non, ce n'est pas possible, me disais-je;... mais je veux savoir et je saurai ! J'irai voir Jacques. Je le questionnerai franchement. Il est honnête homme, il est mon ami, il me dira la vérité.

J'ai donc pris le chemin de traverse qui mène à Champgousse. Je me suis un peu perdu, il faisait tout à fait nuit. Enfin j'arrive dans l'obscurité, j'entrevois la masse des bâtimens qui ne me paraît pas notablement changée. Je mets pied à terre au milieu des chiens furieux. Je cherche la porte du logis de maître, et tout à coup cette

porte s'ouvre. Dans la lumière projetée de l'intérieur, je vois se dessiner la monumentale silhouette de Jacques Ormonde dans la tenue d'un homme qui sort de son lit.

Il se jette dans mes bras, me serre vigoureusement dans les siens, s'écrie en riant qu'il était couché et qu'il s'en est fallu de peu qu'il ne prît son fusil pour me recevoir. Au vacarme que faisaient ses chiens, il avait cru à l'approche d'un voleur. Il s'empare de *Prunelle*, et, toujours à moitié nu, la conduit lui-même à l'écurie, où je le suis pour l'aider à la débrider. — Laisse, laisse-moi faire, me dit-il; tu n'y verrais pas. Moi, je vois la nuit comme les chouettes, et puis je sais où tout se trouve. En effet il arrange tout dans les ténèbres, donne de l'eau, du grain, du fourrage à *sa petite amie Prunelle*, revient sans avoir éveillé personne, distribue de plantureux coups de pied à ses chiens qui grognent encore après moi, et me fait entrer dans son pavillon, dont le seul luxe consiste en fusils de tout calibre et pipes de toute dimension. Pas un livre, pas d'encrier, pas de plumes, absolument comme dans sa chambre d'étudiant au quartier latin.

— Ah çà, depuis quand es-tu arrivé au pays? — Depuis tantôt dans l'après-midi. — Et tu viens me voir tout de suite? C'est gentil, ça! et je t'en remercie. On va bien chez toi? Ma foi, il y a bien un grand mois que je n'ai vu tes parens. J'ai tant à faire ici! Je ne peux pas quitter; mais ils savaient où je perche depuis ce temps-là, puisque tu viens m'y surprendre?

— Ils n'en savaient absolument rien, car ils m'ont envoyé à Vignolette, où je comptais te trouver.

Ici la figure expressive de Jaquet s'altéra. Tu sais que le gros garçon rougit comme une demoiselle à la moindre surprise. Il s'écria sur un ton d'effroi et de détresse : — Tu viens de Vignolette? Tu as vu... ma sœur?

— Rassure-toi, lui répondis-je, je n'ai vu qu'elle.

— Tu n'as vu qu'*elle?* Elle t'a donc dit...

— Elle m'a tout dit, répondis-je avec aplomb, voulant à tout prix profiter de son émoi pour lui arracher la vérité.

— Elle t'a dit,... mais tu n'as pas vu l'*autre?*

— Je n'ai pas vu l'*autre*.

— Elle t'a dit son nom?

— Elle ne m'a pas dit son nom.

— Elle t'a recommandé le secret?

— Elle ne m'a rien recommandé.

— Eh bien! je te le demande, moi, au nom de l'honneur, au nom de l'amitié que tu as pour nous. Pas un mot de ce que tu as surpris! Tu le jures?

— Je n'ai pas besoin de jurer dès qu'il s'agit de l'honneur d'Émilie.

— C'est juste! Je suis un imbécile. Or donc tu vas te rafraîchir et allumer une pipe, un cigare,... lequel veux-tu? prends, choisis. Je descends à la cave.

— Ne prends pas cette peine.

— La peine n'est pas grande, reprit-il en ouvrant une trappe au milieu de sa chambre. J'ai toujours ma provision sous la main.

Et en un instant il descendit deux marches et remonta portant un panier de bouteilles de tous les crus de ses vignes.

— Je te remercie, lui dis-je, mais j'ai perdu l'habitude de boire du vin en guise de rafraîchissement. As-tu de l'*eau piquante?*

— Pardieu! la source acidulée coule à ma porte. En voilà de toute fraîche, mets-y un peu d'eau-de-vie. Tiens, voilà de la *fine champagne* et du sucre, fais-toi un grog! — Je vis qu'en me servant à ma guise il débouchait son vin pour se servir à la sienne, et, sachant comme le vin lui délie la langue, je feignis une grande soif pour l'exciter à boire de son côté. J'espérais la révélation du grand secret; mais il eut beau engouffrer le vin de ses coteaux, il rompit toujours les chiens avec une adresse dont je ne l'aurais pas cru capable.

D'ailleurs je me lassai vite du rôle d'agent provocateur. Qu'avais-je besoin de savoir le nom du monsieur qui me remplace dans le cœur d'Émilie. J'aurais cru qu'elle me dirait avec franchise : Je ne t'aime plus, j'en épouse un autre. Jacques avait l'air de croire qu'elle me l'avait dit. Je voulus aller droit au fait, et je l'interrompis au milieu de ses digressions pour lui dire: — Parlons donc d'affaires sérieuses. A quand le mariage?

— Mon mariage? répondit-il avec candeur. Ah! voilà! Qui sait? J'ai encore un mois à attendre avant de pouvoir me déclarer ouvertement.

— Tu as donc des projets de mariage pour ton compte?

— Oui, de grands projets! mais permets-moi de ne te rien dire de plus, je suis très amoureux et j'espère épouser, voilà tout. Dans un mois, c'est à toi le premier que j'ouvrirai mon cœur.

— C'est-à-dire que tu ne me l'ouvriras jamais sur le présent chapitre, car, dans un mois, tu l'auras oublié, et tu en commenceras un autre.

— Je suis volage, c'est vrai. J'en ai donné trop de preuves pour le nier; mais cette fois c'est sérieux, très sérieux, ma parole d'honneur.

— Soit; mais je ne te parlais pas de ton mariage. Ne fais pas semblant de te méprendre. Je te parlais du mariage d'Émilie.

— Du mariage de ma sœur avec toi? Ah! voilà! Il est remis en question malheureusement, à mon grand regret, je te le jure!

— *Remis en question* est une expression charmante! m'écriai-je avec aigreur.

Il ne me laissa pas continuer.

— Eh bien oui, dit-il, c'est rompu. Tu ne peux pas t'en plaindre, c'est toi qui l'as voulu. N'as-tu pas écrit à Miette, il y a un mois ou six semaines, une espèce de confession voilée où tu doutais de la possibilité de son pardon et paraissais en prendre ton parti avec une douleur très résignée? J'ai bien compris, moi, et, interrogé par elle, je lui ai dit en riant que les plaisirs de la jeunesse n'étaient pas chose grave et n'empêchaient pas le véritable amour de redevenir sérieux. Elle n'a pas su ce que je voulais dire; elle m'a fait un tas de questions, trop délicates pour qu'il me fût possible d'y répondre. Alors elle a été voir tes parens; ton père n'y était pas. Elle a causé avec ta mère, qui ne lui a pas caché que tu menais là-bas joyeuse vie, et qui lui a ri au nez lorsqu'elle en a marqué de l'étonnement. Ma chère tante a la franchise brusque quand elle s'y met. Elle a fait clairement entendre à Miette que, si tes infidélités la scandalisaient, la famille se consolerait aisément de son dépit. On n'était pas en peine de te procurer un plus bel établissement. La pauvre Miette est revenue toute penaude et m'a raconté la chose sans faire de réflexions. J'ai voulu la consoler; elle m'a dit : Je n'ai pas besoin qu'on m'apprenne mon devoir, — et, si elle a pleuré, je ne l'ai pas vu. Je crois qu'elle a eu un gros chagrin, mais elle est trop fière pour l'avouer, et, du moment que ta mère est contraire à votre mariage, je ne crois pas que ma sœur veuille jamais en entendre parler.

Surpris et fâché de voir ma mère dans ces dispositions, mais ne voulant pas apprendre par ceux qu'elle a blessés leurs griefs contre elle, sentant d'ailleurs que le premier tort venait de moi, et que, dans ma vie d'étudiant, j'avais mis à ma fidélité une lacune trop apparente, j'ai demandé à Jacques de me laisser partir. — Je suis fatigué, lui ai-je dit, j'ai mal à la tête, et, si j'ai du dépit, je ne veux pas y céder en ce moment. Remettons l'explication à un autre jour... Quand viens-tu déjeuner avec moi?

— C'est toi, répondit-il, qui viendras passer la journée avec moi dimanche. Miette y sera, et vous pourrez tout vous dire. Tu auras consulté tes parens, tu sauras si la fierté de ma sœur a été volontairement blessée, et, comme je sais, moi, que tu le regretteras, vous redeviendrez bons amis.

— Oui, nous redeviendrons frère et sœur, car je présume qu'elle me dira franchement ce qu'elle eût dû me dire ce soir.

Là-dessus, nous nous sommes quittés, lui toujours gai, moi triste

à mourir. J'avais en effet une migraine effroyable qui s'est dissipée à la fraîcheur de la nuit, et à présent je suis stupide et brisé comme un homme qui vient de tomber du haut d'un toit sur le pavé.

IV.

Quand mon fils eut achevé de parler, nous nous regardâmes fixement, car, tout en racontant, il m'avait suivi au salon. — Je suis assez content de ton récit, lui dis-je, il n'est pas mal clair au premier abord. Pourtant si j'avais, comme juge, à tenir compte de la déposition détaillée d'un témoin, je lui ferais le reproche de n'avoir pas été bien clairvoyant; je lui demanderais s'il est bien certain d'avoir surpris un homme chez Miette Ormonde.

— Je suis sûr des paroles que j'ai entendues. Est-ce à une femme qu'elle eût pu dire en parlant de moi : *Il est là, ne vous montrez pas!* D'ailleurs l'aveu de Jacques...

— Présente à mon sens des ambiguïtés singulières.

— Lesquelles?

— Je ne puis pas le dire. Il me faut y réfléchir mûrement et faire une enquête sérieuse. Je me donnerai cette peine, s'il le faut, c'est-à-dire si tu y tiens. Y tiens-tu beaucoup? Le trouble où je te vois est-il simplement le fait de l'orgueil blessé? Es-tu offensé de voir Émilie si susceptible et si vite consolée? Dans ce cas, ta raison et ta bonté reprendront vite le dessus. L'affaire s'éclaircira d'elle-même; ou Émilie se justifiera, et vous vous aimerez encore, ou elle s'avouera engagée avec un autre, et tu iras philosophiquement à sa noce; mais, si, comme je le crois, ton chagrin est assez profond, s'il y a de l'amour contristé et froissé dans ton cœur, il faut qu'Émilie revienne à toi et renvoie le prétendant qui s'est glissé auprès d'elle pour profiter de son dépit en ton absence.

— Émilie n'eût pas dû souffrir ce prétendant! Elle eût dû se dire que je n'étais pas homme à disputer une femme qui se compromet et se livre par vengeance! Je la regardais comme une espèce de sainte, elle n'est plus à mes yeux qu'une petite coquette de village sans consistance et sans dignité.

— Alors tu ne dois pas la regretter, et tu ne la regrettes pas?

— Non, père, je ne la regrette pas. Je n'avais plus envie de me marier; mais, si je l'eusse retrouvée telle que je la connaissais ou croyais la connaître, j'eusse engagé ma liberté par respect pour elle et pour vous. A présent je me réjouis de pouvoir rompre mon lien sans vous affliger et sans me soucier du regret qu'elle en pourra ressentir.

Je ne pus obtenir de mon fils un aveu attendri de sa douleur. Il

fut raide et fier au point de m'ébranler et de me faire croire qu'il se consolerait facilement. Il était tard, nous convînmes de ne rien dire à ma femme et de remettre au lendemain notre jugement calme sur l'étrange événement de la soirée.

Le lendemain, il dormit tard, et je n'eus pas le loisir de causer avec lui. Dès les neuf heures, ma femme m'annonça la visite de Mme la comtesse de Nives. J'étais en train de me raser et j'engageai Mme Chantebel à tenir compagnie à cette cliente jusqu'à ce que je fusse prêt.

— Non, me dit-elle, je n'ose pas. Je ne suis pas assez bien mise. Cette dame est si belle, elle a l'air si noble! un carrosse magnifique, des chevaux,... ah! de vrais chevaux anglais, un cocher qui a l'air d'un grand seigneur, un domestique en livrée!

— Tout cela t'a éblouie, dame de Percemont!

— Ce n'est pas le moment de plaisanter, monsieur Chantebel. Que fais-tu là, à essuyer dix fois ton rasoir? Dépêche-toi!

— Je ne peux pourtant me couper la gorge pour te faire plaisir. Comme te voilà pressée aujourd'hui de me voir courir auprès de cette comtesse! Hier tu me blâmais d'accepter si vite sa clientèle!

— Je ne l'avais pas vue. Je ne pensais plus que c'était du si grand monde. Allons, voilà ta cravate blanche et ton habit noir.

— Ma foi non! nous sommes à la campagne, je ne me mettrai pas en tenue à neuf heures du matin.

— Si fait, si fait, s'écria ma femme en me mettant malgré moi la cravate de cérémonie, je veux que tu aies l'air de ce que tu es!

Pour couper court, je dus céder et je passai dans mon cabinet, où m'attendait Mme de Nives.

Je ne l'avais jamais vue que de loin, aux lumières, et ne m'attendais pas à la trouver si belle et si jeune encore. C'était une femme d'environ quarante ans, grande, blonde et mince. Ses manières étaient excellentes; sauf le roman de sa vie, que je savais *grosso modo*, l'opinion ne lui reprochait rien.

— Je viens, monsieur, me dit-elle, vous demander conseil dans une affaire très délicate, et vous me permettrez de vous raconter mon histoire, dont vous ne savez probablement pas tous les détails. Si j'abuse de vos moments...

—Mon temps vous appartient, — répondis-je, et, l'ayant installée dans un fauteuil, je l'écoutai.

« Je m'appelle Alix Dumont. J'appartiens à une famille honorable, mais pauvre, qui m'éleva dans l'amour du travail. J'ai été professeur dans divers pensionnats de jeunes filles. A vingt-huit ans, j'entrai comme institutrice chez la comtesse de Nives pour faire l'éducation de Marie, sa fille unique, alors âgée de dix ans.

« Mme de Nives me témoigna beaucoup d'estime et de confiance Sans ses bontés, je n'eusse pu supporter le caractère indiscipliné et l'humeur fantasque de Marie. C'était une enfant sans raison et sans cœur, que personne n'avait pu réduire. Cette triste besogne me fut très pénible, et quand, deux ans plus tard, Mme de Nives mourut en me recommandant sa fille, je suppliai le comte de Nives de m'épargner une tâche au-dessus de mes forces; je voulus partir.

« Il me retint, il me supplia, il me dit que sans moi sa vie était brisée et sa fille abandonnée aux hasards d'une éducation qu'il ne saurait pas diriger. Je dus céder. Il me mit à la tête de sa maison, et Marie, qui s'était vue menacée d'entrer dans un couvent si je la quittais, se contint davantage et me supplia aussi de rester.

« Au bout d'un an de veuvage, le comte de Nives me déclara qu'il voulait se remarier et qu'il m'avait choisie pour sa compagne. Je refusai à cause de l'enfant, dont je pressentais l'aversion toujours prête à éclater, et, voyant qu'il insistait, je pris la fuite sans l'avertir. Je restai cachée quelques mois chez d'anciens amis. Il découvrit ma retraite et vint me supplier encore d'accepter son nom. Il avait mis Marie au couvent. Elle m'accuse aujourd'hui de l'avoir séparée de son père. J'ai fait au contraire mon possible pour la ramener auprès de lui. C'est le comte qui a été inflexible jusque sur son lit de mort.

« Obsédée par une passion que malgré moi je commençais à partager, pressée par mes amis d'accepter les offres si honorables de M. de Nives, je devins sa femme, et j'eus de lui une fille qui s'appelle Léonie, qui a aujourd'hui sept ans et qui est son vivant portrait.

« J'étais heureuse, car je nourrissais toujours l'espoir de réconcilier mon mari avec sa première fille, lorsqu'il fit à la chasse une chute à laquelle il ne survécut que peu de jours. Il laissait un testament par lequel il m'instituait tutrice de Marie, m'attribuant la jouissance de tous ses revenus, ma vie durant; mais ces revenus sont bien médiocres, la fortune de M. de Nives provenait de sa première femme. La terre que je gouverne et que j'habite avec ma fille appartient en totalité à Marie, et le moment approche où cette jeune personne va me demander des comptes de tutelle, contrairement aux intentions de son père, après quoi elle nous chassera de la maison. »

Ici Mme Alix de Nives se tut et me regarda pour m'interroger, sans émettre sa pensée.

— Vous voudriez connaître, lui dis-je, un moyen pour éluder cette triste nécessité. Il n'y en a pas. Si par testament M. de Nives vous a attribué l'usufruit de tous ses biens, s'en rapportant à votre

caractère et à votre loyauté pour pourvoir aux besoins et à l'établissement de ses deux filles, il n'a pu s'attribuer le droit de disposer des biens de sa défunte femme. M'apportez-vous le testament et les deux contrats de mariage du comte de Nives?

— Oui, monsieur, les voici.

Quand j'eus examiné les pièces, je vis que le défunt s'était bercé d'une illusion qu'il avait fait partager jusqu'à un certain point à sa femme. Il avait cru pouvoir lui assurer le revenu de la terre de Nives, sauf par elle à ne point entamer ni détériorer le bien-fonds qui revenait de droit à Marie.

— Mon mari a pourtant consulté avant de rédiger ce testament, dit la comtesse d'un air de doute en me voyant hausser les épaules.

— Il a pu consulter, madame, mais ce n'est pas un homme de loi qui l'a conseillé ainsi.

— Pardonnez-moi, c'est...

— Ne me dites pas qui, car je suis forcé de vous dire, moi, que cet homme de loi, si homme de loi il y a, s'est parfaitement moqué de lui.

La comtesse se mordit les lèvres avec dépit. — M. de Nives, reprit-elle, a toujours regardé Marie comme une personne sans jugement et sans raison, incapable de gérer ses affaires. Il la destinait au cloître. S'il eût vécu, il l'eût obligée à se faire religieuse.

— M. de Nives pouvait se faire aussi cette illusion-là : les anciennes familles négligent quelquefois de se renseigner sur le temps présent, et j'ai ouï dire que M. de Nives ne tenait pas toujours compte de ce qui s'est introduit dans la législation depuis 89; mais vous, madame, qui êtes encore jeune et que votre éducation a dû affranchir de certains préjugés, admettez-vous qu'on puisse forcer une héritière légitime à donner sa démission et à prononcer le vœu de pauvreté?

— Non, mais la loi peut la contraindre à entrer dans une maison de détention et prononcer son interdiction, si elle a donné les preuves de démence.

— Ceci est une autre question ! Mlle Marie de Nives est-elle véritablement aliénée?

— Ne l'avez-vous pas entendu dire, monsieur Chantebel?

— J'ai ouï dire qu'elle était bizarre, mais on dit tant de choses !

— L'opinion a pourtant sa valeur !

— Pas toujours.

— Vous m'étonnez, monsieur; l'opinion est pour moi, elle m'a toujours rendu justice, elle serait encore pour moi, si je l'invoquais.

— Prenez garde, madame la comtesse ! il ne faut pas jouer avec la bonne renommée qu'on a su acquérir. Je crois que, si vous ten-

tiez de provoquer l'interdiction de Mlle de Nives, vous lui créeriez aussitôt des partisans qui seraient contre vous.

— Est-ce à dire, monsieur l'avocat, que vous êtes déjà prévenu contre moi ?

— Non, madame la comtesse. J'ai l'honneur de vous parler aujourd'hui pour la première fois et je n'ai jamais vu Mlle de Nives; mais examinez votre situation. Pauvre et sans nom, mais belle et instruite, vous entrez dans une maison dont le chef, bientôt veuf, vous épouse après avoir écarté un témoin dont la présence hostile ne pouvait vous créer que des obstacles et des chagrins. Ce témoin n'est qu'un enfant, mais c'est sa propre fille qu'il éloigne de lui et qui vous attribue son exil. Vous avez, dites-vous, fait votre possible pour la ramener. Il est fâcheux que vous n'ayez pas réussi; il est fâcheux aussi que le testament de votre époux révèle une préférence pour vous qui efface toute affection paternelle de son cœur. Certaines gens pourraient croire que le malheur de Mlle Marie est votre ouvrage et, si elle est folle, que vous avez tout fait pour qu'elle le devînt.

— Je vois, monsieur Chantebel, que vous avez l'oreille ouverte à des insinuations cruelles contre moi.

— Je vous jure que non, madame la comtesse, mes réflexions naissent de la situation où vous êtes et du conseil que vous me demandez. Voyons, quelles sont les preuves de démence que votre belle-fille a données?

— Il y en a plus que je ne pourrais jamais dire. Dès l'âge de dix ans, elle a été rebelle à toute discipline, furieuse de toute contrainte. C'est une nature échevelée, capable de tous les égaremens, je n'ose pas vous dire...

— Dites tout, ou ne dites rien.

— Eh bien! je crois que, malgré la claustration du couvent, elle a trouvé moyen d'avoir plus d'une fois des relations coupables.

— Vous croyez?

— Et vous, vous doutez? Eh bien! il faut que je vous confie un secret très grave. Après avoir été chez les dames religieuses de Riom, où l'on s'était aperçu d'une intrigue avec une personne du dehors, elle a été transférée par mes soins chez les dames de Clermont, dont le monastère est plus sérieusement cloîtré. Savez-vous ce qu'elle y a fait? Elle a disparu dernièrement en m'envoyant une lettre où elle me déclare qu'elle ne peut rester dans ce couvent et qu'elle part pour Paris, où elle entrera de son propre gré au Sacré-Cœur pour y rester jusqu'au jour de sa majorité.

— Eh bien! il fallait la laisser faire!

— Oui, je ne demandais pas mieux, mais je devais m'assurer que ce prétendu changement de communauté ne cachait pas un

enlèvement ou pis encore. J'ai d'abord supplié les dames de Clermont de dire que Marie ne s'était enfuie que pour revenir chez moi, et tout aussitôt je me suis rendue à Paris. Marie n'était pas au Sacré-Cœur, elle n'était dans aucun autre couvent de la ville ni des environs. Elle est évidemment en fuite et avec un homme, car on a vu, sur le sable du jardin par où elle s'est sauvée, des traces de bottines très grandes.

— Ceci n'est pas de la folie comme on l'entend en médecine légale. C'est simplement de l'inconduite.

— Cette inconduite impose à la tutrice le devoir de rechercher la coupable et de la réintégrer dans une maison religieuse des plus sévères.

— D'accord; y êtes-vous parvenue?

— Non. J'ai passé tout un mois en vaines recherches, et, de guerre lasse, je suis revenue auprès de ma petite Léonie, dont je ne pouvais pas me séparer plus longtemps. Je n'ai encore voulu confier à personne le douloureux secret que vous venez d'entendre, mais il faut pourtant que j'agisse encore, et je venais vous demander ce que je dois faire. Faut-il m'adresser aux tribunaux, à la police, à qui de droit enfin, pour que Marie soit retrouvée et arrachée à l'infamie? Ou bien dois-je me taire, cacher sa honte et souffrir qu'elle me ruine et me chasse de la maison de mon mari? Dans le cas où cette fille avilie serait interdite, elle aurait encore à me savoir gré d'avoir mis son impudeur sur le compte de la folie. Dans le cas où je la laisserais impunie, aurais-je rempli mon devoir envers ma propre fille, qui va se trouver bannie et dépouillée sans que j'aie rien tenté pour la sauver?

— Vous me permettrez de réfléchir et de bien rechercher les faits avec vous avant de me prononcer.

— Mais c'est que le temps presse, monsieur l'avocat! Marie aura atteint sa majorité dans vingt-neuf jours. S'il y a quelque chose à tenter, il serait à propos de porter à la connaissance du tribunal et du public le fait de sa disparition avant qu'elle prenne l'avance pour faire valoir ses droits et entrer en possession.

— Si elle est prête à faire valoir ses droits et reparaît à l'heure dite, elle n'est pas folle, et personne ne doutera qu'elle ne jouisse de sa raison. Vous n'auriez donc contre elle, au besoin, que le grief d'inconduite. Il est nul du jour où cesse votre tutelle, aucun texte de loi ne peut priver de ses droits et de sa liberté une fille de vingt et un ans qui a fait une sottise ou un scandale un mois auparavant. Pour prouver qu'elle est privée de raison, il faudrait autre chose qu'une amourette à travers la grille et une évasion par-dessus les murs d'un couvent.

V.

Mme de Nives m'écoutait attentivement, et son regard m'interrogeait avec une ardeur douloureuse. Était-elle avide d'argent et de bien-être au point de tout risquer pour se soustraire à la restitution? Était-elle mue par l'amour maternel, ou par une de ces haines de femme qui ferment l'entendement à toute prudence? Sa beauté avait au premier abord un caractère de distinction et de sérénité. En ce moment, elle était si agitée intérieurement, qu'elle me causa un vague effroi, comme si le diable en personne fût venu me demander le moyen de mettre le feu aux quatre coins du monde.

Mon regard scrutateur fit hésiter le sien. — Monsieur l'avocat, dit-elle en se levant et en faisant quelques pas, comme si elle eût eu des crampes dans les jambes, vous êtes bien dur à persuader! Je croyais trouver en vous un conseil et un appui. Je trouve un juge d'instruction qui veut être plus sûr que moi-même de la bonté de ma cause.

— C'est mon devoir, madame la comtesse; je n'en suis pas à mes débuts dans la carrière, je n'ai plus besoin de me faire un nom en mettant mon talent au service de la première occasion qui se présente. Je n'aime pas à perdre un procès, et les éloges dont me comblerait l'univers entier pour l'avoir plaidé avec habileté ne me consoleraient pas d'avoir accepté la défense d'une mauvaise cause.

— C'est parce que vous êtes ainsi, répondit Mme de Nives d'un ton caressant, c'est parce que vous avez une réputation de probité scrupuleuse, c'est enfin parce qu'une cause soutenue par vous est presque toujours une cause gagnée d'avance, que je voulais vous confier la mienne. Si vous la refusez, ce sera un gros précédent contre moi.

— Si je la refuse, madame, il est très facile de laisser secrète votre démarche vis-à-vis de moi. Je puis donner à votre visite un prétexte étranger à cette affaire. Choisissez celui que vous voudrez, et je me conformerai à vos intentions.

— Ainsi vous refusez sans aller plus loin?

— Je n'ai pas refusé, j'attends que vous me fournissiez des preuves dont ma conscience puisse s'accommoder.

— Vous voulez plus de détails sur Marie de Nives? Eh bien! voici son histoire, à elle! Je vous ai dit son caractère, voici des faits.

La comtesse se replaça sur son fauteuil et parla ainsi : A onze ans, cette malheureuse enfant était déjà un inexplicable mélange de folie délirante et de profonde dissimulation. Vous croyez que

ces deux dispositions se contredisent? Vous vous trompez. Pour courir au hasard et faire l'école buissonnière avec les petits paysans d'alentour, Marie, qui prétendait adorer sa mère et qui l'aimait peut-être à sa façon, ne s'embarrassait nullement de lui faire de la peine. Elle ne s'embarrassait pas non plus d'exposer sa vie dans les exercices les plus périlleux des garçons. Dans les prés, elle sautait sur les chevaux en liberté et galopait sans selle ni bride au risque des plus graves accidens. Elle grimpait aux arbres, elle tombait, elle revenait déchirée, souvent blessée. Là était le délire, l'emportement d'une nature violente.

— C'était un peu, m'a-t-on dit, le caractère de son père.

— C'est possible, monsieur. Il était passionné et emporté; mais il était sincère, et Marie est menteuse avec une certaine habileté. Quand sa fièvre est apaisée, il n'y a pas d'histoires qu'elle ne sache inventer pour mettre sa faute sur le compte des autres.

Quand sa mère mourut, elle fut la proie d'un désespoir qui me parut sincère; mais peu de jours après elle se reprit à jouer et à courir.

— Elle avait onze ans! A cet âge-là, on ne peut pas pleurer longtemps sans une réaction violente dans le sens de la vie active; cela arrive même parfois à des personnes faites.

— Très bien, monsieur, vous plaidez pour elle!

— Je vous l'ai dit, je ne la connais pas.

— Vous avez été prévenu en sa faveur par quelqu'un, cela est certain. Attendez! vous avez une parente, une nièce, je crois, qui a été au couvent avec elle à Riom;... c'était une demoiselle... Pardon! son nom ne me revient pas. Marie l'appelait sa chère petite Miette.

Je ne pus me défendre de tressaillir, une vive commotion s'était produite dans mon cerveau. Cette personne cachée la veille chez Émilie, cachée peut-être *depuis un mois*, à qui elle avait dit : *Ne vous montrez pas!* les quiproquos entre Jacques et mon fils, cet espoir de mariage annoncé par Jacques comme devant lui être confié *dans un mois*,... ces empreintes de grandes bottines sur le sable du jardin des religieuses de Clermont... Le grand Jacques Ormonde était-il l'auteur de l'enlèvement? Miette Ormonde, l'ancienne amie de couvent, était-elle la recéleuse?

— Qu'y a-t-il, monsieur Chantebel? dit Mme de Nives, qui m'observait. J'avais mis instinctivement ma main sur mon front pour rassembler mes idées. Êtes-vous fatigué de m'entendre?

— Non, madame; j'essayais de me souvenir. Eh bien! je ne me rappelle pas que Mlle Ormonde, ma nièce, m'ait jamais parlé de Mlle de Nives.

— Alors je continue.

— Continuez, j'écoute.

— Quand Marie vit que je pleurais sincèrement sa mère, elle parut en revenir sur mon compte et m'embrassa en sanglotant, en me remerciant d'avoir soigné si fidèlement la moribonde. Je la crus revenue à de meilleurs sentimens; elle me trompait. En entendant son père me supplier de rester, elle redevint aigre et outrageante. Je résolus alors de m'en aller, et je le lui annonçai; mais son père avait dit qu'elle irait au couvent, et elle se mit presqu'à mes pieds pour me retenir. Deux jours plus tard, elle me résistait et m'injuriait encore. Son effroi du couvent ne pouvait vaincre sa haine et sa méchanceté.

— Mauvais caractère, aversion peut-être provoquée par la vôtre, impétuosité naturelle, déraison de l'enfance, inconséquence dans la passion, soit, je vous accorde tout cela; mais d'aliénation mentale, je n'en vois pas encore de preuve.

— Attendez! quand son père, en mon absence, l'eut mise au couvent en lui disant qu'elle n'en sortirait jamais, il y eut, m'a-t-on dit, de grandes scènes de désespoir. Les religieuses la traitèrent avec beaucoup de douceur et de bonté. Elle prit très vite son parti, et, comme on lui parlait du bonheur de la vie religieuse, elle dit qu'elle n'était pas éloignée d'en essayer. Elle se montra effectivement très pieuse, et ces dames la prirent en amitié. Quand M. de Nives, devenu mon mari, me ramena dans ce pays-ci, j'allai m'informer d'elle. Elle était très dissipée et très paresseuse; elle n'apprenait rien, mais on la croyait bonne et sincère. Je demandai à la voir. Elle me fit bon accueil; elle s'imaginait que j'allais la ramener chez elle. Je dus lui dire que je rendrais bon compte de sa conduite à M. de Nives et que je plaiderais sa cause, mais que je n'avais pas la permission de l'emmener tout de suite.

Et comme, en m'approuvant, la supérieure m'appelait *madame*, Marie lui demanda pourquoi elle ne me disait pas *mademoiselle*. On avait eu le tort de lui laisser ignorer que je revenais mariée et que j'étais désormais Mme de Nives. Il fallut s'expliquer. Elle entra dans un transport de rage épouvantable, il fallut l'emmener de force et l'enfermer. Sa fureur passa aussi vite qu'elle était venue. Elle avait alors treize ans et demi. Elle voulait entrer tout de suite au noviciat. On lui fit comprendre avec peine qu'elle était trop jeune et qu'en attendant elle devait travailler à s'instruire.

Elle travailla pendant un an, mais sans suite et comme une personne dont le cerveau n'est pas susceptible de la moindre application. Les maîtresses me dirent qu'elle n'était pas méchante, mais un peu idiote. Elles ne se trompaient qu'à demi : elle est idiote et méchante.

Je ne demandais qu'à les croire, et je fus dupe de sa soumission. Elle écrivit à son père une lettre sans style et sans orthographe, comme l'eût écrite une enfant de six ans, pour lui dire qu'elle était décidée à entrer en religion l'année suivante, et qu'elle demandait seulement à revoir la chambre de sa mère et à embrasser Léonie, sa petite sœur. Je priai M. de Nives de lui accorder cette grâce, et je lui offris d'aller la chercher. Il s'y refusa énergiquement. — Jamais! me dit-il. Elle m'a menacé, au lendemain de la mort de sa mère, de mettre le feu à la maison, si je me remariais. Elle voulait me faire jurer de ne pas lui donner une *marâtre*. Elle avait la tête remplie de propos de laquais sur votre compte. Elle se promettait, si j'avais d'autres enfans, de les étrangler. Elle est folle, et d'une folie dangereuse. Elle est bien au couvent, la religion est le seul frein qui puisse la calmer; écrivez-lui que j'irai la voir dans quelques années, lorsqu'elle aura pris le voile.

Sur ces entrefaites, M. de Nives mourut sans avoir révoqué la sentence. Marie montra un violent chagrin, mais résista au conseil des religieuses, qui voulaient qu'elle m'écrivît. Elles lui dirent de ma part que j'étais toute disposée à la reprendre avec moi, si elle faisait la moindre démarche pour m'y faire consentir. Elle repoussa le conseil avec fureur, disant que j'avais fait mourir son père et sa mère, et qu'on la tuerait plutôt que de lui faire mettre le pied dans la maison.

— Est-ce que réellement elle vous accuse...

— Elle m'accuse de tous les crimes, n'en doutez pas! Comment concilier cette haine furieuse et ces outrages avec la dévotion qu'elle manifestait alors? Pourtant je crus encore à sa vocation religieuse. Il est des êtres terribles et insensés qui ne peuvent trouver d'apaisement que dans la vie mystique.

— Je crois le contraire. La vie mystique exaspère les esprits troublés. N'importe, poursuivez.

— En dépit de sa religion apparente, Marie commençait à éprouver les troubles de la nubilité, et un beau jour on découvrit qu'elle entretenait au dehors une correspondance amoureuse avec un écolier dont on n'a pas su le nom, mais dont l'orthographe était à la hauteur de la sienne.

C'est alors que j'ai fait transférer Marie, qui devenait trop grande pour courir de pareils dangers (elle avait déjà près de quinze ans) au couvent cloîtré des dames de Clermont; elle s'y est montrée très rebelle d'abord, et puis très douce, et puis très dissipée; elle changeait de caractère et de disposition tous les quinze jours. J'ai toutes les lettres de la supérieure qui me la dépeignent comme une véritable folle. Marie n'est même pas bonne à faire une religieuse. Elle ne pourra jamais s'astreindre à aucune règle, elle est privée

d'intelligence, et le moindre raisonnement l'exaspère; alors elle a des attaques de nerfs qui frisent l'épilepsie; elle crie, elle veut tout briser, elle cherche à se tuer. On a peur d'elle, on est forcé de l'enfermer. On fournira à ce couvent toutes les preuves dont j'ai besoin, et j'en ai déjà une certaine quantité que je vous remettrai si vous acceptez la défense de mes légitimes intérêts.

—Et si je ne l'acceptais pas, que feriez-vous, madame la comtesse? Renonceriez-vous à une poursuite qui offre des dangers sérieux à l'honneur des deux parties? Je veux croire que les preuves tenues par vous en réserve sont accablantes pour Mlle de Nives. J'admets même que vous réussissiez à savoir où elle s'est cachée et que vous ayez les moyens de la déshonorer en constatant une folie honteuse, ne craignez-vous pas que l'avocat qui défendra sa cause ne vous impute le malheur de cette fille sacrifiée par son père, repoussée, persécutée (on le dira), portée au désespoir par votre aversion? Si vous vouliez suivre mon conseil, vous en resteriez là, vous laisseriez ignorer la fuite de Mlle de Nives, vous attendriez sa majorité si prochaine. Si elle ne reparaissait pas à cette époque, votre cause deviendrait meilleure, peut-être bonne. Vous seriez en droit de faire des recherches et de mettre la police sur pied; alors nous trouverions probablement des motifs de certitude sur l'*incapacité*. Nous les ferions valoir. Ma conscience n'aurait plus lieu d'hésiter. Réfléchissez, madame, je vous supplie de réfléchir.

— J'ai réfléchi avant de venir ici, répondit Mme de Nives d'un ton sec, et j'ai même résolu de n'écouter aucun conseil qui aurait pour résultat ma ruine et celle de ma fille. Si j'attends les événemens, ils peuvent en effet m'être favorables; mais s'ils ne le sont pas, si Marie est reconnue, en dépit de ses égaremens, capable de gérer ses biens, je n'ai plus d'armes contre elle.

— Et vous en voulez absolument? Qu'elle soit innocente ou non, vous voulez à tout prix sa fortune?

— Je ne veux pas sa fortune, qui demeure inaliénable. J'en veux la gestion, selon le désir de mon mari.

— Eh bien! vous ne prenez pas le chemin pour réussir, si vous travaillez au déshonneur de l'héritière. A votre place, j'attendrais qu'elle se montrât pour tâcher de faire une transaction avec elle.

— Quelle transaction?

— Si elle a réellement gâté sa vie, vous pouvez lui faire sentir le prix du silence généreux que vous aurez gardé et l'amener peut-être à ne pas vous demander de comptes de tutelle jusqu'à ce jour.

— Lui vendre ma générosité? j'aimerais mieux la guerre ouverte; mais s'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver ma fille, j'en passerais par là. Je réfléchirai, monsieur, et si je suis votre conseil, me promettez-vous de me servir d'intermédiaire?

— Oui, s'il m'est bien prouvé que votre belle-fille est perdue et qu'elle a besoin de votre silence. Ce sera agir dans son intérêt comme dans le vôtre, car vous ne me paraissez pas disposée à être généreuse pour le plaisir de l'être?

— Non, monsieur, je suis mère, et je ne sacrifierai pas ma fille pour être agréable à mon ennemie; mais vous parliez de comptes de tutelle. A-t-elle donc le droit de m'en demander de bien rigoureux?

— Sans aucun doute, et, comme elle a été élevée au couvent, il sera facile d'établir à peu de chose près ce que vous avez dépensé pour son éducation et son entretien. Ce ne sera pas un gros chiffre, et, si je suis bien informé, le revenu de la terre de Nives s'élève à trente-cinq ou quarante mille francs par an.

— On exagère!

— Les fermages feront foi. Mettons trente mille francs seulement. Depuis une dizaine d'années, vous touchez ce revenu, vous avez fait votre calcul?

— Oui, si on me force à restituer ce revenu, je suis absolument ruinée. M. de Nives n'a pas laissé cent mille francs de capital.

— Avec cela, si on ne vous réclame rien dans le passé et si vous avez eu, comme je n'en doute pas, la prudence de faire quelques économies, vous ne serez pas dans la misère, madame la comtesse. Vous passez pour être une personne économe et rangée. Vous avez de l'instruction et des talens, vous ferez vous-même l'éducation de votre fille et vous lui apprendrez à se passer de luxe ou à s'en procurer par son travail. En tout cas, vous pourrez avoir toutes deux une existence indépendante et digne. Ne mettez pas dans votre vie l'issue désastreuse d'un procès qui ne fera pas honneur à votre caractère et qui vous coûtera fort cher, je vous en avertis. Il n'y a rien de si long et de si difficile que d'obtenir l'interdiction d'une personne, même beaucoup plus aliénée que Mlle de Nives ne me paraît l'être.

— Je réfléchirai, répondit Mme de Nives; je vous l'ai promis. Je vous remercie, monsieur, de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder, et vous demande pardon du temps que je vous ai fait perdre.

Je la reconduisis jusqu'à sa voiture et elle repartit pour sa terre de Nives, située à cinq lieues de Riom, sur la route de Clermont. Je remarquai, car j'ai l'habitude de remarquer tout, que les chevaux anglais qui avaient ébloui ma femme étaient de vraies rosses, et que les domestiques à livrée étaient fort râpés. Cette femme ne sacrifiait rien au luxe, cela devenait évident pour moi.

Ma femme et mon fils m'attendaient pour déjeuner. — Je ne déjeune pas, leur dis-je. Prenez votre temps. Moi, j'avale une tasse

de café pendant qu'on mettra *Bibi* au tilbury. Je ne rentrerai pas avant trois ou quatre heures.

Pendant que je donnais mes ordres, j'examinais mon fils à la dérobée. Il me semblait avoir les traits altérés. — As-tu bien dormi? lui demandai-je.

— On ne peut mieux, répondit-il. J'ai retrouvé avec délices ma jolie chambre et mon bon lit.

— Et que vas-tu faire de ton après-midi?

— J'irai avec toi, si je ne te gêne pas.

— Tu me gênerais, je te le dis franchement. J'espère te dire ce soir que tu ne me gêneras plus jamais. Et même... je te demande de ne pas t'éloigner, parce que, pour te dire cela, je peux revenir d'un moment à l'autre.

— Mon père, tu vas chez Émilie? Je te supplie de ne pas la questionner, de ne pas lui parler de moi. Je souffrirais mortellement de la voir revenir à moi après en avoir accueilli un autre. J'y ai réfléchi, je ne l'aime plus, je ne l'ai jamais aimée!

— Je ne vais pas chez Émilie. Je sors pour une affaire de clientèle. Pas un mot d'Émilie devant ta mère.

Mme Chantebel revenait avec mon café. Tout en le prenant, j'engageai Henri à examiner le vieux château et à y choisir la pièce qu'il voulait faire arranger comme rendez-vous de chasse. Il me promit de ne pas songer à autre chose, et je montai seul dans mon petit cabriolet. Je n'avais pas besoin de domestique pour conduire le paisible et vigoureux *Bibi*. Je ne voulais pas de témoins de mes démarches.

Je pris la route de Riom comme si j'allais à la ville; puis, inclinant sur ma gauche, je m'engageai dans les chemins sableux et ombragés qui conduisent à Champgousse.

Je faisais mon thème, mais, comme dans les conseils à donner il faut tenir compte du caractère et du tempérament des personnes plus que des faits et de la situation, je repassais dans mon esprit les antécédens, les qualités et les défauts de mon neveu Jacques Ormonde. Fils de ma sœur, qui était la plus belle femme du pays, Jacques avait été le plus bel enfant du monde, et, comme il avait la bonté, qui est compagne de la force, nous l'adorions tous; mais c'est un malheur pour un homme que d'être trop beau et de se l'entendre dire. L'enfant fut paresseux et l'adolescent devint fat. Quelle plus douce chose, à cet âge où l'on rêve l'amour, que de lire un accueil hardi ou craintif, ému en tous les cas, dans les yeux de toutes les femmes? Jacques eut de précoces succès; sa force herculéenne ne s'en ressentait pas trop, mais sa force intellectuelle succomba à ce raisonnement captieux : si, sans cultiver mon être mo-

ral, j'arrive d'emblée aux triomphes qui sont le but fiévreux de la jeunesse, qu'ai-je besoin de perdre mon temps et ma peine à m'instruire?

Aussi ne s'instruisit-il pas, et c'est tout au plus s'il parvint à apprendre sa langue. Il avait de l'esprit naturel et cette sorte de facilité qui consiste à s'assimiler le dessus du panier sans se soucier de ce qu'il y a au fond. Il pouvait parler de tout avec enjouement et passer pour un aigle aux yeux des ignorans. Élevé à la campagne, il connaissait bien le rendement et la culture de la terre. Il savait tous les trucs des maquignons et tirait bon parti de son bétail et de ses denrées. Les paysans le regardaient comme un malin et tous le consultaient avec respect. Son honnêteté proverbiale avec les honnêtes gens, sa franchise familière et cordiale, son infatigable obligeance, le faisaient aimer. Il n'eût pas fallu dire dans les fermes et villages d'alentour que le grand Jaquet n'était pas le meilleur, le plus beau et le plus intelligent des hommes.

Au sortir du collége, où il n'avait rien appris, il alla faire son droit à Paris, où il apprit ce qu'il appelait *faire la noce*. Ses années d'étude furent une fête perpétuelle. Riche, généreux, avide de plaisirs et toujours prêt à ne rien faire, il eut de nombreux amis, mangea son revenu gaîment, dépensa largement sa jeunesse, sa santé, son cerveau, son caractère, et nous donna l'inquiétude de le voir prolonger indéfiniment ses prétendues études.

Mais au fond de toute cette légèreté le beau neveu tenait de sa race un moyen de salut efficace. Il aimait la propriété, et quand il vit qu'il fallait quitter cette joyeuse vie ou entamer sérieusement son capital, il revint au pays et n'en sortit plus.

Sa terre de Champgousse était bien affermée, mais le bail finissait, et il sut le renouveler avec une notable augmentation sans chasser ses fermiers, dont il trouva le secret de se faire adorer quand même. Il conçut le projet de faire bâtir une belle maison, mais il ne se pressa pas. Vignolette, la maison paternelle, était échue en partage à sa sœur Émilie. C'était une habitation charmante dans sa simplicité : un enclos luxuriant de fleurs et de fruits, un pays adorable de fraîcheur et de grâce, dans cette fertile région qui s'étend entre le cours de la Morge et les dernières coulées de lave des monts Domes vers le nord. Miette tenait si tendrement à cette habitation, où elle avait fermé les yeux de ses parens, qu'elle avait préféré laisser à son frère la meilleure part en terres de l'héritage, et garder son vignoble et sa maison de Vignolette. Elle y avait vécu seule avec ma vieille sœur Anastasie pendant l'absence de Jacques, elle avait soigné avec tendresse cette bonne tante, qui était morte dans ses bras, lui léguant tout son avoir, qui consistait en une cen-

taine de mille francs placés en rentes sur l'état, et dont elle lui avait remis les titres sans faire de testament.

Miette, en recueillant ce legs, avait écrit à son frère à Paris : « Je sais que tu as des dettes, puisque tu as chargé notre notaire de vendre ta prairie et le bois de châtaigniers. Je ne veux pas que tu entames ton bien. J'ai de l'argent; te faut-il cent mille francs? Je les ai, et ils sont à toi. »

Les dettes de Jacques n'avaient pas atteint la moitié de ce chiffre. Elles furent payées, et il revint, résolu à n'en plus faire.

Il avait accepté de demeurer à Vignolette chez Émilie, que la mort de sa tante laissait seule, et il avait remis ses projets de construction à Champgousse jusqu'au jour où Émilie serait mariée.

Depuis deux ans qu'il avait vécu avec elle, sa vie de libertinage avait pris un caractère pratique fort étrange. Il cachait avec soin ses équipées à la bonne Émilie, et cela était assez facile vis-à-vis d'une personne vivant dans une retraite absolue et ne sortant presque jamais de chez elle. Il avait des rendez-vous de chasse de tous côtés, et s'y trouvait avec ses amis en partie de plaisir à toutes les époques de l'année. Il ne paraissait pas dans le monde de Riom, où l'austérité bourgeoise eût gêné ses allures; mais il avait toujours, soit là, soit à Clermont, quelque affaire qui l'aidait à cacher des relations mystérieuses dont il faisait volontiers la confidence à tout le monde. Seulement, comme il était un roué fort naïf, il ne compromettait que des femmes déjà très compromises, et, comme il était devenu pratique, il savait être généreux sans être prodigue.

Jacques marchait vers la trentaine et n'avait jamais parlé de se marier. Il se trouvait si heureux de sa liberté et en usait si bien! Sa beauté s'était fort épaissie; son teint de jeune fille avait pris un éclat violâtre qui contrastait avec sa chevelure d'un blond argentin. C'était une de ces figures qu'on voit de loin, haute en couleur, de grands traits, un beau nez aquilin, frémissant, que faisaient ressortir deux signes autrefois charmans, maintenant un peu verruqueux. Le menton tendait à se relever sous la barbe soyeuse et fine, d'un ton clair, qui se détachait comme une touffe d'épis murs sur un champ de coquelicots. Le regard était toujours vif, aimable, trop étincelant pour redevenir tendre. La bouche était restée saine et riche, mais le charme du sourire était effacé. On sentait que le vin et d'autres excès avaient moissonné la fleur d'une jeunesse qui eût pu être splendide encore, et Henri définissait très justement l'aspect saisissant, agréable et légèrement grotesque de son cousin en disant de lui : — C'est un polichinelle encore jeune et bon.

Ayant récapitulé tout ce qui précède pour savoir comment j'ouvrirais le feu avec lui, j'arrivai à la porte de sa ferme. On me dit

qu'il était dans un petit bois voisin et qu'on allait l'appeler. Je confiai *Bibi* aux garçons de ferme, et me mis de mon pied léger à la recherche de mon cher neveu.

VI.

Je m'attendais à le voir en chasse, je le trouvai étendu sur le gazon et dormant sous un arbre. Il dormait si serré que je dus le chatouiller du bout de ma canne pour l'éveiller. — Ah! mon oncle! s'écria-t-il en se dressant d'un bond sur ses grands pieds, quelle bonne surprise, et que je suis content de vous voir! Justement je pensais à vous!

— C'est-à-dire que tu rêvais de moi?

— Oui peut-être; je dormais? N'importe, vous étiez dans mon idée. Je vous voyais fâché contre moi; ce n'est pas vrai, n'est-ce pas?

— Pourquoi serais-je fâché?

— C'est qu'il y a bien longtemps que je n'ai été vous voir; j'ai tant d'occupation ici!

— Je m'en aperçois bien. La fatigue t'accable, c'est pour cela que tu es forcé de faire la sieste n'importe où.

— Venez voir mes plans, mon oncle, vous me donnerez vos conseils.

— Une autre fois. Je suis venu pour te demander un renseignement. Tu connais, m'a-t-on dit, une jeune personne qui s'appelle Mlle de Nives?

A cette brusque attaque, Jacques tressaillit. — Qui vous a dit cela, mon oncle? Je ne la connais pas.

— Mais tu connais des gens qui la connaissent, quand ce ne serait que Miette! Elle a dû te parler quelquefois de son ancienne amie de couvent?

— Oui, non, attendez! Je ne me souviens pas. Vous voudriez... Qu'est-ce que vous voudriez donc savoir?

— Je voudrais savoir si elle est idiote.

Ce mot brutal tomba comme une seconde pierre sur la tête de Jacques, et son teint vermeil pâlit légèrement. — Idiote! Mlle de Nives idiote! qui prétend cela?

— Un père de famille qui est venu me consulter ce matin, parce qu'un de ses fils veut demander cette jeune personne en mariage dès qu'elle sortira du couvent. Eh bien! ce père a ouï dire que la demoiselle ne jouissait pas de sa raison, qu'elle était épileptique, folle, ou imbécile.

— Ma foi,... reprit Jacques, qui, à peine revenu de sa surprise,

commençait à se remettre en garde, je ne sais pas, moi! comment le saurais-je?

— Alors, si tu ne sais rien, je vais trouver Miette, qui sera mieux informée et me renseignera volontiers.

De nouveau Jacques se troubla. — Miette ira vous trouver, mon oncle? il n'est pas nécessaire d'aller chez elle.

— Pourquoi n'irais-je pas? ce n'est pas si loin!

— Elle est probablement sortie aujourd'hui. Elle avait des emplettes à faire à Riom.

— N'importe, j'irai, et, si je ne la trouve pas, je lui laisserai un mot pour qu'elle m'attende demain.

— Elle ira chez vous, mon oncle. Je lui ferai savoir que vous l'attendez.

— Ah çà, tu crains donc bien de me voir aller à Vignolette?

— C'est pour vous épargner de la peine inutile, mon oncle!

— Tu es bien bon! Je crois plutôt que tu crains de me laisser surprendre un secret!

— Moi? Comment? Pourquoi dites-vous cela?

— Tu sais bien que, pas plus loin qu'hier soir, Henri a découvert que Miette lui cachait un secret très douloureux pour lui, pour moi par conséquent.

— Pour vous, pour lui? Je n'y suis pas, mon oncle!

— Quelle comédie joues-tu là? N'as-tu pas tout avoué à Henri?

— Il vous a dit... Je n'ai rien avoué du tout.

— Tu lui as avoué que Miette avait chez elle un amoureux préféré et que mon fils n'avait plus qu'à se retirer.

— Moi, j'ai avoué cela? Jamais, mon oncle, jamais! Il y a eu quiproquo! Ma sœur n'a pas d'autre amoureux. Est-il possible que vous doutiez de la probité et de la pudeur de Miette? Un amoureux chez elle quand je n'y suis pas! Sacrebleu, mon oncle! si un autre que vous me disait cela...

— Alors la personne cachée à Vignolette serait une femme.

— Ce ne peut pas être un homme, je jure que la chose est impossible et qu'elle n'est pas!

— Tu dois en être sûr; tu vas souvent chez Miette...

— Je n'y ai pas mis les pieds depuis un mois.

— C'est étrange! Est-ce qu'elle t'a défendu d'y aller?

— Je n'ai pas eu le temps.

— Allons donc! On te voit à toutes les foires des environs!

— Pour mes affaires, pas pour mon plaisir! Je ne cours plus la prétentaine, mon oncle, je vous le jure.

— Tu songes à te marier?

— Peut-être.

— Avec une héritière?

— Avec une personne que j'aime depuis longtemps.

— Et qui n'est pas idiote?

— Aimer une idiote! Quelle horreur!

— Tu ne serais pas comme ce jeune homme qui recherche Mlle de Nives pour sa fortune et qui ne s'embarrasse pas si elle distingue sa main droite de sa main gauche? Tu conçois l'inquiétude du père de famille qui m'a consulté sur ce point. Il regarderait son enfant comme déshonoré, si la chose était certaine.

— Ce serait une vilenie, une lâcheté certainement; mais qui a fait courir ce bruit-là sur Mlle de Nives? Ce doit être sa belle-mère.

— Tu la connais donc, sa belle-mère? Voyons, dis-moi ce que tu sais!

— Mais je ne sais rien du tout! Je ne sais que ce que l'on dit, ce que vous avez entendu dire mille fois. Le comte de Nives avait épousé une aventurière qui aurait chassé et persécuté l'enfant de la première femme. On a même dit qu'elle était morte dans un couvent, cette jeune fille!

— Ah! tu la croyais morte?

— On me l'avait dit.

— Eh bien! je t'apprends qu'elle est vivante, et si mes inductions ne m'égarent pas, car elle s'est enfuie du couvent, elle est maintenant cachée à Vignolette.

— Ah! elle s'est enfuie?

— Oui, mon garçon, avec un amoureux qui a de très grands pieds.

Jacques Ormonde regarda involontairement ses pieds, et puis les miens, comme pour faire une comparaison qui ne lui était jamais venue à l'esprit. Peut-être jusqu'à ce jour ne s'était-il pas douté qu'il pût y avoir une imperfection dans sa personne.

Je vis bien qu'il était démonté, et que, si je le poussais encore un peu, il allait tout me révéler; mais j'avais voulu le pénétrer et je ne voulais pas de confidences. Je changeai brusquement la conversation.

— Parlons de ta sœur, lui dis-je, est-il vrai qu'elle soit fâchée contre Mme Chantebel?

— Ma tante l'a beaucoup blessée, elle lui a donné à entendre qu'elle ne voyait pas de bon œil son mariage avec Henri.

— Je sais qu'il y a eu un malentendu entre elles, comme il y en a eu un entre Henri et toi. J'espère que tout sera réparé, et, puisque tu es sûr que Miette n'a pas formé d'autres projets...

— Cela, je vous le jure, mon oncle!

— Eh bien! je vais en causer avec elle. Viens avec moi jusqu'à Vignolette.

— Oui, mon oncle, jusqu'à mi-chemin, car j'ai ici des maçons qui brouillent tous mes plans quand j'ai le dos tourné.

Quand nous fûmes à peu de distance de Vignolette, Jacques me pria de le laisser retourner à ses travaux. Il semblait craindre d'aller plus loin. Je lui rendis sa liberté, mais, quand nous nous trouvâmes un peu loin l'un de l'autre, je remarquai fort bien qu'il ne retournait pas à Champgousse. Il se glissait dans les vignes comme pour surveiller le résultat de ma visite à sa sœur.

Je fouettai mon cheval et lui fis doubler le pas. Je ne voulais pas que Jacques arrivât avant moi par les petits sentiers et qu'il prévînt sa sœur de mon arrivée. Cependant, comme il me fallait, pour entrer en voiture, tourner autour de la ferme, je n'étais pas certain qu'avec ses grandes jambes et les habitudes du chasseur qui passe à travers tout, il n'eût gagné les devans, quand je pénétrai sans me faire avertir dans le jardin de ma nièce.

Elle était dans son verger et vint à moi, portant un panier de pêches qu'elle venait de cueillir, et qu'elle posa sur un banc pour m'embrasser cordialement. — Asseyons-nous là, lui dis-je, j'ai à te parler, et, pour m'asseoir, je relevai une ombrelle de soie blanche doublée de rose, qui était étendue sur le banc. Est-ce à toi, ce joli joujou? dis-je à Miette. Je ne te savais pas si merveilleuse?

— Non, mon oncle, répondit-elle avec la franche décision qui était le fond de son âme et de son caractère. Ce joujou n'est pas à moi, il est à une personne qui demeure chez moi.

— Et que j'ai mise en fuite?

— Elle reviendra, si vous consentez à la voir et à l'entendre; elle désire vous parler, car depuis hier soir, je lui ai fait comprendre qu'elle n'avait rien de mieux à faire.

— Alors tu as vu ton frère aujourd'hui?

— Oui, mon oncle. Je sais qu'Henri a surpris quelque chose ici. J'ignore s'il vous l'a dit, j'ignore ce qu'il en pense; mais, moi, je ne veux pas avoir de secrets pour vous, et j'ai dû faire comprendre à la personne qui m'avait confié les siens que je ne voulais pas vous faire de mensonges. Vous venez pour m'interroger, mon oncle, me voilà prête à répondre à toutes vos questions.

VII.

— Eh bien! mon enfant, repris-je, je ne te ferai que celles auxquelles tu peux répondre sans rien trahir. Je ne te demanderai pas le nom de la personne, je crois que je le sais. Je ne demanderai pas non plus à la voir. Je ne m'intéresse qu'à ce qui concerne personnellement ton frère et toi, car il m'importe grandement que

Jacques ne te prenne pas pour complice d'une folie dont les conséquences seraient graves, fâcheuses tout au moins.

— Mon oncle, je vous jure que je ne comprends plus ce que vous me dites. Jacques n'est pour rien dans la décision que j'ai prise d'accueillir cette personne et de la protéger autant qu'il me serait possible.

— Tu dis que Jacques n'est pour rien... et tu le jures, Émilie? tu n'as jamais menti, toi!

— Jamais! reprit Miette avec cette expression toute-puissante de la vérité qui n'a pas besoin de preuve pour s'imposer.

— Je te crois, ma fille, je te crois! m'écriai-je; ainsi Mlle de... — ne la nommons pas! — est venue chez toi, il y a un mois, seule et de son plein gré, c'est-à-dire sans que personne te l'ait amenée en lui persuadant d'y venir, et sans que personne l'ait aidée à franchir les murs de sa prison?

Avant de répondre, Miette hésita un instant, comme si je faisais naître en elle un soupçon qu'elle n'avait pas encore eu. — La vérité que je puis jurer, reprit-elle, la voici : un soir du mois dernier j'étais seule ici. Jacques avait été à la foire d'Artonne. Il était absent depuis plus de huit jours quand j'entendis sonner à la grille. Je pensai que c'était lui, et, tout en me levant, je devinai qui ce devait être, car j'avais reçu une lettre qui m'annonçait un projet, un espoir d'évasion, et qui me demandait l'asile et le secret. Je me levai donc sans avertir mes domestiques qui dormaient. Je courus à la grille; je reconnus la personne que j'attendais. Je la fis entrer; sa chambre était préparée à tout événement. Je n'ai eu pour confidente que ma vieille Nicole, dont je suis sûre comme de moi-même.

— Et cette personne était seule?

— Non, elle était accompagnée de la Charliette, sa nourrice, qui avait préparé de longue main et réussi à opérer son évasion.

— Qu'est devenue cette femme?

— Elle ne s'est pas arrêtée chez moi. Elle est de Riom, et s'y est réinstallée avec son mari. C'est une personne qui ne me plaît guère, mais elle vient voir Marie de temps en temps pour lui dire ce que fait sa belle-mère, qu'elle s'est chargée de surveiller.

— Dis-moi ce que Jacques a fait quand ton amie a été installée chez toi?

— Jacques est revenu deux jours après, et n'a pas vu ma recluse. J'ai été au-devant de lui sur le chemin et je lui ai dit : Tu ne peux pas remettre les pieds chez nous, cela prêterait à la médisance. J'ai chez moi une amie qui ne doit voir personne. Va-t'en coucher à Champgousse. Je te porterai tes affaires demain et je t'aiderai à

t'installer. Tu voulais commencer à bâtir, commence; ne reviens pas chez nous d'ici à un mois, et garde le secret le plus absolu.

Jacques a promis de ne pas chercher à voir mon amie et de ne parler d'elle à personne. Il a tenu parole.

— Tu en es sûre ?

— Oui, mon oncle, quand même vous penseriez que je me trompe, reprit Miette avec fermeté; je sais toutes les légèretés qu'on peut reprocher à mon frère, mais, pour ce qui me concerne, il n'en commettra jamais. Il sent très bien que, s'il venait ici, il serait vite accusé de faire la cour à mon amie, et que je jouerais, moi, un vilain rôle.

— Quel vilain rôle, ma chère? Voilà le seul point qui m'intéresse. Comment jugerais-tu ta situation, si Jacques avait des prétentions sur cette demoiselle?

— Jacques ne peut pas avoir la moindre prétention, il ne la connaît pas.

— Mais je suppose...

— Qu'il m'ait trompée? C'est impossible! ce serait très mal! Cette demoiselle est riche et noble. C'est un parti au-dessus de Jacques; si, pour se rendre possible, il eût cherché à la connaître, à se faire aimer, à profiter de son séjour chez moi pour la compromettre, je passerais pour la complice d'une intrigue assez lâche, ou pour une dupe parfaitement ridicule. N'est-ce pas votre avis, mon oncle?

A mon tour, j'hésitai à répondre. Le grand Jacques me semblait assez léger et assez positif en même temps pour tromper sa sœur.

— Ma mignonne, lui dis-je en l'embrassant, personne ne t'accusera jamais de tremper dans une intrigue quelconque, et s'il y avait des gens assez malavisés pour cela, ton oncle et ton cousin leur frotteraient les oreilles.

— Mais ma tante Chantebel! reprit Miette avec une expression de fierté douloureuse. Ma tante a des préventions contre moi, et peut-être déjà s'est-elle laissé dire quelque chose sur mon compte?

— Ta tante n'a rien entendu dire. Oublie ce qu'elle t'a dit, elle réparera son étourderie; car elle est étourdie, ma chère femme, je ne peux pas le nier; mais elle est bonne et elle t'estime.

— Elle ne m'aime pas, mon oncle, je l'ai bien senti la dernière fois que nous nous sommes vues, et elle a mis dans l'esprit d'Henri des préventions contre moi.

—Mais moi, je ne compte donc pas? Je suis là, et je t'aime pour quatre. Dis-moi une seule chose : as-tu toujours de l'affection pour Henri?

— Pour Henri comme il était autrefois, oui; à présent, je ne sais pas, c'est une connaissance à refaire. Il a changé de figure, de langage et de manières. Il me faudrait le temps de le retrouver, mais d'ici à quelques semaines il ne peut pas revenir chez moi, et je ne peux pas aller chez vous, vous en savez maintenant la cause.

— Bien, remettons à quelques semaines l'examen que tu dois faire de lui, et réponds à une dernière question. Tu connais bien la personne à laquelle tu donnes asile?

— Oui, mon oncle.

— Tu l'aimes?

— Beaucoup.

— Et tu l'estimes?

— Je crois fermement qu'elle n'a jamais eu rien de grave à se reprocher.

— Elle a de l'esprit?

— Beaucoup d'esprit et d'intelligence.

— Elle est instruite?

— Comme on peut l'être au couvent; elle lit beaucoup maintenant.

— Et de la raison, en a-t-elle?

— Beaucoup plus que la personne qui a fait son malheur et qui la persécute.

— Assez! Pour le moment, je n'en veux pas savoir davantage. Je ne désire pas voir ton amie avant d'avoir quelque chose de sérieux à lui dire.

— Ah! mon oncle, s'écria Miette, qui ne manquait pas de pénétration. Je devine! Vous avez été consulté, vous êtes chargé de...

— J'ai été consulté, mais je suis tout à fait libre d'agir comme je l'entends. Pour rien au monde, je ne m'engagerais dans une affaire où ton nom pourrait être prononcé aux débats; mais il n'y aura pas d'affaire, sois-en sûre, et, s'il y en avait, je refuserais de plaider contre celle qui est ta cliente et ta protégée. Seulement, comme il est plutôt question jusqu'à présent de transaction, j'ai le droit de donner de bons conseils aux deux parties. Dis donc à ton amie qu'elle a fait une grande faute contre la prudence en quittant son couvent à la veille d'en sortir de plein droit, et laisse-moi te dire que tu as fait, toi, en l'y encourageant, une étourderie dont je ne t'aurais jamais crue capable.

— Non, mon oncle, j'ai été abusée par les apparences. Marie m'écrivait : « Je suis majeure, mais on ne se dispose pas à me rendre ma liberté. Je n'ai pas d'autre parti à prendre que de fuir; toi seule au monde peux me donner asile. Le veux-tu? » Je ne pouvais pas refuser. C'est en arrivant ici qu'elle m'a appris qu'il s'en

fallait de quelques semaines qu'elle eût atteint sa majorité. Je connaissais bien Marie, je savais qu'elle avait un an de moins que moi, mais je ne savais pas son jour de naissance. Quand je l'ai su, j'ai compris qu'elle devait rester bien cachée, et j'ai pris toutes les précautions possibles. J'y avais réussi jusqu'à présent. Marie ne sort pas de l'enclos, et mes métayers sont des gens sûrs et dévoués qui ne connaissent pas son nom, qui n'ont pas vu sa figure, et qui, sans être dans la confidence, sont assez méfians pour ne pas répondre aux questions qu'on pourrait leur faire.

— Eh bien! ma chère fille, redouble de précautions, car, à l'heure qu'il est, Mlle Marie est encore sous la dépendance de sa tutrice, et celle-ci pourrait la faire amener chez elle ou reconduire au couvent... entre deux gendarmes, comme on dit!

— Je le sais, mon oncle, je le sais! aussi je ne dors que d'un œil. Si pareille chose arrivait... Pauvre Marie! je la suivrais : on me verrait dans le pays conduite par la gendarmerie.

— Et comme Jaquet ne le souffrirait pas,... ni moi non plus si je me trouvais là, nous serions dans de belles affaires! L'amitié est une bonne chose, mais je trouve que ton amie a beaucoup usé, pour ne pas dire abusé, de la tienne.

— Elle est si malheureuse, mon oncle! si vous saviez... Ah! je voudrais qu'elle vous parlât et vous racontât sa vie!

— Je ne veux pas la voir, je ne le dois pas. Il m'est impossible d'être dans la confidence de sa présence ici. Souviens-toi que cela gâterait tout et que je ne pourrais plus lui être utile. Donc je m'en vais, je ne l'ai pas vue, tu ne me l'as pas nommée, je ne sais absolument rien. Embrasse-moi et dis à ta recluse qu'elle ne doit pas même laisser traîner ses ombrelles dans ton jardin.

— Emportez ce panier de pêches, mon oncle, ma tante les aime.

— Non! tes pêches, quoique superbes, sont moins veloutées et moins fraîches que toi, et comme je ne dirai pas à la maison que je t'ai vue, je ne veux rien emporter du tout. Me permets-tu de dire seulement à Henri que, le mois prochain, tu consentiras à refaire connaissance avec lui?

— Vous lui direz donc, à lui, que vous m'avez vue?

— Oui, à lui seul, mais il ne saura rien de ton secret.

— Alors, mon oncle, dites-lui,... dites-lui,... ne lui dites rien; sachez avant tout ce que ma tante a contre moi. Tant qu'elle me sera contraire, je ne veux penser à rien.

GEORGE SAND.

(La seconde partie au prochain n°.)

LE

MUSÉE-BRITANNIQUE

I.

L'HISTOIRE DU MUSÉE, SES ORIGINES, SES PROGRÈS JUSQU'A LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE SPÉCIAL.

I. *Lives of the founders of the British Museum, with notices of its chief augmentors and other benefactors,* 1570-1870, by Edward Edwards, London 1870. — II. *British Museum, Accounts of the income and expenditure,* etc. (rapports annuels imprimés par l'ordre de la chambre des communes), 1813-1875. — III. *Report from the select committee on the condition, management and affairs of the British Museum,* 1835. — IV. *Report from the select committee on public libraries,* 1849. — V. *Report to the commissionners appointed to inquire into the constitution and government of the British Museum,* 1850. — VI. *Report from the select committee on the British Museum,* 1860. — VII. *British Museum, a guide to the exhibition rooms of the departments of natural history and antiquities,* 1874.

Le Musée-Britannique (*British Museum*) n'est point, comme le Louvre à Paris, un des premiers édifices qui frappent les yeux du voyageur quand il visite la capitale de l'Angleterre; il ne décore point, comme la *Galerie nationale*, une des places principales de Londres. Quelques pas seulement, il est vrai, le séparent de l'une des rues les plus animées et les plus brillantes; tout près de lui, par cette interminable et large voie qui de Hyde-Park s'étend et se prolonge sous divers noms jusqu'à la Bourse et à la Banque, court à grand bruit le flot toujours renouvelé des piétons et des voitures, cette marée vivante qui le matin vient remplir les bureaux de la Cité, et qui le soir, plus impétueuse encore et plus pressée,

redescend et s'écoule par mille chemins. Malgré le voisinage d'Oxford-street, les environs du musée, aujourd'hui même, font encore songer au temps où, dans la seconde moitié du dernier siècle, Montagu-house, dont les bâtimens actuels occupent la place, et qui fut le premier abri des collections naissantes, était de ce côté l'une des dernières maisons de la ville et en marquait dans ces parages comme la frontière septentrionale; au-delà commençaient des jardins et des prés qui allaient jusqu'à la colline et au bourg d'Highgate. Prés et jardins ont disparu depuis bien des années; bien loin au-delà de cette ancienne limite, dans la direction du nord, de nouveaux quartiers se sont bâtis et peuplés, avec leurs mornes files de basses et sombres maisons, toutes semblables les unes aux autres; pourtant toute cette région a gardé plus de *squares* qu'aucun autre district urbain : on y voit plus d'arbres et de gazons, ne fût-ce qu'à travers des grilles, et de beaux platanes, derniers restes d'un petit parc dont quelques vieillards se rappellent les ombrages, égaient de leur aimable et tendre feuillage les abords du musée. De tous ces omnibus multicolores qui partout ailleurs se croisent en tout sens et se disputent les cliens, pas un ne passe par ces rues tranquilles et presque désertes; pas de gare souterraine du chemin de fer métropolitain qui vomisse à la surface du sol des bandes nombreuses de visiteurs. Les curieux viennent un à un; s'il en est que des voitures déposent à la porte, celles-ci se hâtent de rentrer dans le tumulte des quartiers populeux et commerçans; le silence se refait bien vite. Au milieu même de cette ville affairée, le plus grand marché du monde, l'ardent foyer d'une vie politique intense et passionnée, tout semble inviter ici au recueillement, à la méditation du passé et à la recherche des lois éternelles.

On n'est donc point conduit au seuil du Musée-Britannique par le mouvement même de la foule, on n'y arrive point, sans s'en douter, par de monumentales et solennelles avenues, comme aux Offices ou au palais Pitti, comme au Capitole ou au Vatican. Pour le voir, il faut le chercher. C'est un soin dont on est d'ailleurs amplement payé. Tout esprit cultivé, tout homme qui a l'amour de la science et le goût des arts n'en franchira point la porte sans une sorte d'émotion religieuse; quand il en quittera les galeries pour n'y point revenir de sitôt, il emportera un regret, celui de partir avant d'avoir joui de ces trésors comme il l'aurait voulu, une espérance, celle de renouveler ce pèlerinage. C'est qu'il n'est point de curiosité qui ne trouve ici à se satisfaire, c'est qu'aucun dépôt ne renferme, réunies sous un même toit, des richesses aussi variées. A lui seul, le Musée-Britannique répond à notre Muséum du Jardin des Plantes, à notre Bibliothèque nationale, à notre Louvre; il n'y manque que la

peinture et la sculpture modernes, qui sont à la Galerie nationale et à South-Kensington. Sans sortir d'une seule enceinte, les érudits ont sous la main un admirable ensemble d'imprimés et de manuscrits qu'ils consulteront dans la salle de lecture la mieux ordonnée et la plus commode qu'il y ait au monde; les naturalistes disposent de merveilleuses collections, lentement formées par les recherches d'un peuple commerçant et navigateur; aux savans qui s'occupent de déchiffrer les alphabets et les idiomes perdus pour rétablir les pages déchirées du livre de l'histoire, l'Égypte et l'Assyrie, l'Étrurie, la Lycie et l'île de Chypre offrent quelques-unes de leurs plus précieuses dépouilles; enfin, sans parler des bijoux, des bronzes, des vases, des terres cuites que renferment les salles consacrées aux antiquités grecques et romaines, sans parler même des débris du Mausolée et des colonnes sculptées d'Éphèse, l'archéologue et l'artiste, s'ils veulent pénétrer le secret du génie et du prestige d'Athènes, s'ils veulent se faire quelque idée de ce que dut être le Parthénon dans sa première fleur de beauté, quand il sortit des mains d'Ictinos et de Phidias, ne peuvent plus se contenter d'avoir visité et longuement étudié les ruines de l'Acropole; au voyage de Grèce, il leur faut ajouter celui de Londres, et passer en face des marbres d'Elgin quelques-unes de ces heures que n'oublient point ceux qui en ont savouré les délices.

Le musée où sont rassemblés aujourd'hui tant de matériaux scientifiques et de tels chefs-d'œuvre de l'art a été fondé, par acte du parlement, dans le cours de l'année 1753; mais c'est seulement dans la première moitié de ce siècle qu'il a pris de l'importance, que l'opinion s'y est intéressée, que les pouvoirs publics s'en sont préoccupés, et qu'ils ont commencé à lui fournir libéralement les moyens de se développer et de saisir, pour augmenter ses collections, toutes les occasions propices. Les bâtimens mêmes qu'il occupe aujourd'hui, et où il se trouve déjà à l'étroit, ont été construits de 1823 à 1852, sur les plans de Robert et de Sydney Smirke. Quant à la nouvelle salle de lecture, dont les Anglais sont fiers à juste titre, elle ne date que de 1856. L'édifice, de trois côtés enveloppé de maisons, ne se montre que par sa façade tournée vers le sud, le long de Great-Russell-street; cette façade, avec son pavillon central orné d'un fronton décoré par Westmacott, avec ses deux ailes en saillie et sa haute colonnade ionique, a des défauts de plan et d'exécution qui frappent tout d'abord un homme du métier; pour n'en indiquer qu'un, la saillie des deux ailes, auxquelles l'architecte a donné les mêmes dimensions qu'au pavillon central, semble diminuer celui-ci, qui se trouve plus éloigné du spectateur; la perspective altère ainsi les proportions au détriment de

l'effet général. L'ensemble ne manque pourtant pas d'ampleur et de noblesse; par malheur, faute de place pour les ateliers et les magasins, on a bouché les portiques jusqu'au tiers environ de la hauteur des colonnes, on a bâti là des galeries en planches qui sont bien tout ce qu'il y a de plus disgracieux et de plus triste à l'œil. La balustrade de l'attique qui surmonte l'entablement se profilerait avec bonheur sur l'azur du ciel et le vert des platanes, si quelque chose se détachait jamais sous ce ciel presque toujours bas et voilé, si tout ne s'y éteignait et ne s'y confondait dans la brume. Le climat est vraiment ici cruel pour les architectes et les sculpteurs! On a beau s'être servi d'une belle pierre, dont le grain serré résiste aux intempéries de l'hiver et garde aux arêtes des moulures toute leur netteté; les brouillards, mêlés de fumée de charbon, déposent sur toutes les surfaces que baigne l'air du dehors une épaisse couche de crasse et de suie. Cette teinte fuligineuse n'est par malheur pas même uniforme; elle est tachée de blancheurs importunes qui en font encore ressortir l'opacité et la laideur. Tel plan vertical, le long duquel glisse librement l'eau de pluie, est resté presque blanc; tout ce qu'abrite une saillie est enfumé et sombre. C'est surtout dans les sculptures que cette inégalité de ton produit un effet déplorable. On obtient ainsi un mélange de noirs et de clairs où la couleur acquise du marbre contrarie, en le faussant ou l'exagérant, le jeu naturel de la lumière et de l'ombre tel que l'avait cherché l'artiste. Sous cette espèce de voile qu'interrompent et que déchirent par endroits des jours mal placés, le mouvement et le modelé des figures se dérobent.

Par ses origines, par l'âge des collections qui en ont fourni le premier noyau, le Musée-Britannique a donc un passé qui représente déjà plus d'un siècle, et l'Angleterre n'a rien épargné pour que l'édifice fût digne des trésors qu'il renfermait. Il forme ainsi comme la transition, il tient le milieu entre ces musées tout jeunes, tels que celui de South-Kensington, qui sont nés de l'industrie contemporaine et qu'elle a bâtis en fer, comme des halles ou des gares, et ces vieux musées, enfans de la renaissance italienne ou française, qui sont eux-mêmes des bâtimens admirés, des modèles de goût, la représentation attachante et sincère d'une époque passionnée pour les arts, d'un génie original. Ce n'est point le Vatican, les Offices ou le palais Pitti, ni le Louvre; il n'a point, comme ces glorieux édifices, cette beauté architecturale et, si l'on peut ainsi parler, ce caractère personnel qui n'appartiennent qu'aux œuvres de peuples et de siècles privilégiés; il n'a pas ce prestige des souvenirs lointains que le temps seul peut donner, comme seul il fait croître ces grands chênes et ces ormes puissans qui font le charme

de la campagne anglaise. Ce n'est pourtant pas, comme le musée de South-Kensington, un nouveau-né qui a grandi trop vite, un parvenu qui s'est mis dans ses meubles en jetant l'argent par les fenêtres, en achetant sans compter tout ce qu'il trouvait sur le marché.

Par l'esprit dont étaient animés les créateurs des collections d'où est sorti le Musée-Britannique, celui-ci relève d'une double tradition. C'est d'une part ce grand mouvement de recherches sur l'histoire et les antiquités nationales qui commence en Angleterre vers la fin du XVIe siècle, et qui ne fut pas étranger aux révolutions politiques du XVIIe; c'est d'autre part cet élan de curiosité scientifique dont Bacon a donné le signal, et qui bientôt s'est poursuivi si brillamment avec les Locke et les Newton, avec les premiers membres de la *Société royale;* mais l'œuvre commencée avec tant d'ardeur par quelques hommes éminens fut ensuite entravée par bien des défaillances et des langueurs. Le germe fécond qu'ils avaient confié au sol est resté longtemps comme endormi et presque stérile. Le musée a été fondé une seconde fois, vers le commencement de notre siècle, par l'importance qu'y ont prise en quelques années les monumens des civilisations antiques. Alors, grâce aux sacrifices généreusement consentis par les représentans de la nation, ce grand dépôt s'est enrichi et augmenté avec une rapidité qui s'explique par l'opulence du peuple anglais et par le point d'honneur qu'il s'est fait de ne se laisser dépasser par personne dans cette voie; alors a été bâti l'édifice actuel. Dans ce sens, le Musée-Britannique, comme les musées de Berlin et de Munich, date du XIXe siècle; il est le fils de cette seconde renaissance dont la flamme a jailli vers la fin du siècle dernier sur plusieurs points de l'Europe à la fois, et que caractérisent les progrès de la critique et la prédominance de la méthode historique. Par les chefs-d'œuvre de l'art attique jusqu'alors inconnus qu'il a offerts dès 1816 aux yeux soudainement éblouis des archéologues et des artistes, il marque une époque qui a son importance dans l'histoire de l'esprit humain : c'est le moment où le monde moderne s'aperçoit que jusqu'alors l'Italie lui avait masqué et caché la Grèce. Derrière les lettres et les arts de Rome, littérature d'imitation, arts de décadence, on a tout d'un coup vu reparaître le pur génie de la Grèce, cette mère de l'épopée, de l'ode et du drame, de l'éloquence politique, de l'histoire et de la philosophie, de la Grèce, qui dans le domaine de la plastique a découvert ou du moins combiné et fixé dans leurs plus heureuses proportions les plus belles formes architecturales, et donné de la figure humaine l'interprétation la plus fidèle et en même temps la plus noble qui en ait jamais été présentée. C'était comme si, dans ce lointain du passé,

Dans ces grands horizons pleins de rayonnemens,

que le regard de l'historien interroge et sonde pour y retrouver les traits et la physionomie des grands peuples d'autrefois, on voyait soudain se dresser, par-delà les sept collines couvertes de leurs énormes et pompeux édifices, de leurs thermes et de leurs amphithéâtres, l'acropole d'Athènes vue de la plaine au moment où le soleil couchant en caresse amoureusement les marbres et teint d'un rose tendre la façade des Propylées, le fronton occidental du Parthénon et la tribune des Caryatides.

I.

Il importe de montrer comment il se fait que le Musée-Britannique réunisse encore aujourd'hui des collections qui partout ailleurs se sont formées et développées séparément; il importe aussi d'expliquer par suite de quelles circonstances le musée, traité d'abord avec indifférence par la couronne, le parlement et la nation, a fini par s'imposer à leur attention et à leur intérêt. Ce qu'est aujourd'hui ce grand établissement, dont aucun Anglais ne parle sans un légitime orgueil, on ne saurait le comprendre, si l'on n'en esquisse rapidement l'histoire. Pour bien rendre compte de ces apparentes singularités, l'historien ne doit même pas s'arrêter à ce que les Anglais appellent l'*acte d'incorporation*, c'est-à-dire à la prise de possession par l'état et à la charte de fondation; il lui faut remonter, comme on aime à le faire aujourd'hui pour les hommes célèbres dont on écrit la biographie, jusqu'au-delà du jour de naissance officiel, jusque dans la période de gestation (1).

Les écrivains anglais sont les premiers à le remarquer : le Musée-Britannique ne doit pour ainsi dire rien aux princes qui se sont succédé, dans ces derniers siècles, sur le trône de la Grande-Bretagne. Il en est tout autrement en France; dès la fin du XIVe siècle, Charles V forme cette *librairie* du Louvre qui est devenue avec le temps la Bibliothèque royale; plus tard, Valois et Bourbons achètent

(1) C'est au livre de M. Edward Edwards, *Lives of the founders of the British Museum*, que sont empruntés la plupart des détails qui suivent. L'ouvrage est écrit avec quelque affectation; il n'est pas très bien composé, et contient bien des faits et des discussions qui ne se rattachent que de loin au sujet; mais ce n'en est pas moins un précieux répertoire de renseignemens presque toujours puisés à de bonnes sources et dont beaucoup ne se trouvent nulle part ailleurs. Tous les ouvriers de la première et de la dernière heure qui ont apporté leur pierre à l'édifice, l'auteur en parle avec un affectueux respect auquel le lecteur s'associe volontiers. Le patriotisme est d'ailleurs ici exempt de préjugés; M. Edwards sait bien ce qui a été fait sur le continent dans l'intérêt des sciences et des arts, il l'indique avec discernement et convenance.

en Italie ces chefs-d'œuvre de la peinture moderne et de la sculpture antique qui sont aujourd'hui l'honneur de nos galeries nationales après avoir jadis décoré les palais de nos souverains. Un François Ier ne se contente pas de faire travailler pour lui, c'est-à-dire pour la France, les plus grands artistes de son temps, les Raphaël, les André del Sarto, les Benvenuto Cellini; il envoie jusqu'en Orient des savans chargés de lui rapporter des marbres, des pierres gravées, des médailles, des plantes rares, et Louis XIV, dans le cours du siècle suivant, reprend avec plus d'éclat encore toutes ces traditions des Valois. Commandes aux peintres et aux sculpteurs, achats de manuscrits et de livres, missions scientifiques se poursuivent et se répètent, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, par les ordres des rois ou de leurs principaux ministres, au nom de la couronne, mais dans l'intérêt du pays; les artistes ont sous les yeux d'admirables modèles, les érudits trouvent dans ces riches collections des matériaux qu'ils s'exercent à classer et à mettre en œuvre. La France moderne, depuis la révolution, a rattaché l'un à l'autre, par le lien d'une administration commune, tous ces grands dépôts de la science et de l'art, elle en a fait l'inaliénable propriété de la nation; mais, — on ne saurait l'oublier, — les cadres en ont été préparés, et les plus précieux peut-être des objets qu'ils renferment ont été recueillis par l'intelligente et libérale initiative de la royauté française, dans un temps où l'on pouvait acquérir à prix d'argent ce qui n'a plus de prix aujourd'hui, ce qui ne sortira plus des grandes collections nationales. Si Raphaël n'avait pas peint tout exprès pour François Ier la *Sainte Famille* du Louvre, pourrions-nous espérer, avec toutes les ressources de notre budget, acquérir jamais une telle merveille?

Rien de semblable en Angleterre, au moins jusqu'à la fin du dernier siècle, jusqu'au règne de George III. Parmi les Tudors et les Stuarts, il y eut des princes remarquables à divers titres; mais ils furent tous tellement absorbés par la politique, par la révolution religieuse qu'ils provoquèrent ou qu'ils combattirent, par leurs luttes contre les parlemens, qu'ils n'eurent point le loisir de rechercher ces jouissances délicates. Dans la longue série de ces princes, on n'en compte qu'un seul chez qui les contemporains aient signalé ces goûts et ces curiosités, et encore n'a-t-il point régné : c'est Henry, prince de Galles, fils aîné de Jacques Ier. Ce jeune homme, qui mourut à dix-huit ans, avait donné de lui la plus haute idée à tous ceux qui l'approchaient; on s'est souvent demandé quel cours auraient pris les affaires de l'Angleterre et ce qui aurait été changé dans son histoire, si Henry eût vécu, s'il avait occupé le trône à la place de Charles Ier. Quoi qu'il en soit, Henry avait la passion des

livres; dans sa courte vie, par de larges et judicieuses acquisitions, il augmenta singulièrement la vieille bibliothèque privée des rois d'Angleterre. Quant aux princes de la maison de Hanovre, on sait combien ils avaient l'esprit épais et fermé. Ils ont eu l'honneur de fournir aux partisans de la monarchie constitutionnelle un thème très précieux; on a insisté sur leur médiocrité, leur ignorance, leur égoïsme, leurs vices grossiers, et on en a rapproché la prospérité dont l'Angleterre a joui depuis la mort de la reine Anne, et les grandes choses qu'elle a faites pendant cette période. Nous n'avons point à discuter ici l'argument; ce qui est certain, c'est que de pareils souverains n'avaient pas l'intelligence assez cultivée, assez fine, assez ouverte, pour s'éprendre de ce noble luxe et pour songer à doter leur patrie adoptive *du superflu, chose si nécessaire*. Seul de toute sa race, le malheureux George III, avant que la folie ne fût venue obscurcir et troubler sa pensée, avait fait preuve sinon d'une haute portée d'esprit et d'une grande distinction, tout au moins d'une curiosité assez éclairée et d'une réelle bonne volonté; il s'intéressait aux voyages et aux découvertes des grands navigateurs contemporains; il aimait, il respectait les livres, et même il les ouvrait et les lisait quelquefois.

Quant au parlement, il ne se montra, pendant toute cette période, guère plus sensible aux avantages à retirer de la fondation des bibliothèques et des musées. Les hommes d'état qui le dirigèrent pendant tout le XVIIe siècle eurent une autre tâche à remplir; il leur fallut, à travers toute sorte de vicissitudes et de dangers, lutter contre la prérogative royale, faire triompher la liberté politique et religieuse. Leurs successeurs, au siècle suivant, ne furent pas moins occupés; ils eurent à fonder la succession protestante et à fournir aux dépenses de toutes ces grandes guerres que l'Angleterre soutint en Europe et en Amérique, dans l'Inde, en Égypte et sur toutes les mers, depuis les dernières années de Louis XIV jusqu'à la chute de Napoléon. Parmi les efforts et les anxiétés de pareilles luttes, ils sont excusables d'avoir négligé les intérêts de la science et de l'art; personne en Angleterre ne les accusera d'avoir perdu leur temps.

N'est-il pas naturel d'ailleurs que ces curiosités et ces goûts ne se soient répandus en Angleterre que bien après être devenus très communs sur le continent? Ces bibliothèques, ces musées qui jouent un si grand rôle dans la vie intellectuelle des peuples modernes, c'est le génie de la renaissance qui les a fondés; or, dans sa période héroïque, la renaissance fut surtout italienne et française. C'est à Florence et à Rome qu'après bien des siècles où ce culte n'avait plus eu d'autels on vit renaître cette adoration émue de la beauté, ce sentiment exquis de la forme vivante, qui avait été l'honneur et

la joie de la Grèce. Grâce aux fréquentes expéditions de nos rois au-delà des Alpes, la France des Valois s'initia bien vite à cette religion de l'art, et bien des âmes s'y éprirent d'un enthousiasme sincère pour les chefs-d'œuvre retrouvés des anciens ou pour ceux des modernes leurs émules. Il en fut de même pour les livres, qui mettaient à la portée de tous ces textes antiques où la pensée des grands peuples d'autrefois s'exprimait encore plus clairement que dans les ouvrages de la plastique. Proches parentes et proches voisines, l'Italie et la France ont cultivé presque avec la même ardeur mêmes goûts et mêmes études; sous une même influence, bibliothèques et musées se multiplièrent dans les deux pays; après avoir fait l'orgueil des seigneurs et des petits princes, ils se changèrent, à mesure que s'éteignirent les dynasties locales, en grandes collections d'état, chères au peuple qui en jouissait, célèbres dans toute l'Europe, rendez-vous des curieux et des savans.

L'Angleterre ne se trouvait pas dans les mêmes conditions. Elle était bien loin de cette Italie où l'antiquité s'était soudain dégagée de son linceul, où les marbres vivans étaient partout sortis de terre, comme les fleurs au printemps, pour réveiller l'art endormi. Les luttes religieuses et l'esprit sectaire, tout en trempant les âmes et en les préparant à la conquête de la liberté politique, contribuèrent encore à isoler l'Angleterre; plus tard, les longues guerres contre la France eurent un effet analogue. Aujourd'hui l'Angleterre est en paix avec tout le continent et l'on va en dix heures de Londres à Paris; aussi, quand il fait beau, serait-on tenté de prendre le détroit pour une rivière un peu plus large que les autres. Craignons que le chemin de fer et le bateau à vapeur ne faussent nos appréciations historiques. Jadis l'Angleterre était bien une île, et le vers de Virgile gardait tout son sens; on pouvait parler *des Bretons que la mer séparait de tout le reste du monde*,

Penitus toto divisos orbe Britannos.

Traverser la Manche était toujours chose hasardeuse; en temps de guerre, on tombait aux mains des croiseurs ennemis; en temps de paix, on était à la merci d'une bourrasque. Un voyage sur le continent comportait de grands risques et coûtait très cher; il n'était à la portée que d'un petit nombre de privilégiés; il restait un luxe trop rare pour que se répandissent dans le gros de la nation des goûts qui étaient ailleurs bien moins rares et plus encouragés. En dehors des questions d'affaires et de politique, l'opinion en Angleterre n'était guère susceptible de se passionner que pour tout ce qui touchait à l'interprétation de la Bible et à son autorité.

Le rôle qui, dans l'Europe méridionale, avait appartenu aux

princes, secondés par les classes supérieures, ce rôle que ne réclamèrent en Angleterre ni la couronne ni le parlement, de simples particuliers s'en emparèrent et le remplirent avec honneur. C'est là un des phénomènes qui caractérisent l'Angleterre : pas de pays où l'état ait plus laissé à faire aux individus, et où ceux-ci aient accepté plus volontiers et plus brillamment exercé certaines attributions ailleurs réservées aux pouvoirs publics. Le Musée-Britannique a dû sa naissance à des pensées et à des libéralités privées, à la curiosité persévérante de quelques collectionneurs passionnés, à leur amour de la science et à leur patriotisme.

Le premier en date, sur cette liste des bienfaiteurs de l'Angleterre, c'est sir Robert Cotton, né en 1570. On ne saurait ici, comme les écrivains anglais, entrer dans de longs détails sur sa généalogie et sur sa vie politique. Il suffira d'indiquer que par les femmes il descendait de Robert Bruce, le célèbre libérateur de l'Écosse, d'où la signature *Ro. Cotton Bruceus,* qu'on lit encore sur les livres provenant de sa bibliothèque. Quant à la part prise par lui sous trois règnes aux affaires publiques, c'est assez de rappeler que, sans être arrivé ni même avoir jamais aspiré à figurer en première ligne dans les luttes parlementaires, ce personnage, membre influent de la chambre des communes pendant de longues années, fut étroitement mêlé à toutes les graves questions qui s'agitèrent de son vivant. Esprit avisé et judicieux plutôt que brillant, souvent consulté par Élisabeth et Jacques Ier comme l'un des hommes qui connaissaient le mieux l'histoire et le droit public de l'Angleterre, il finit par être jeté malgré lui dans l'opposition par les velléités despotiques de Charles Ier. D'ailleurs, dans la faveur comme dans la disgrâce, il n'était pas de ceux à qui suffisent la politique et les perspectives qu'elle ouvre à l'ambition. Au sortir de Cambridge, il s'était lié avec quelques hommes distingués que commençaient à préoccuper les antiquités nationales. Le doyen et le maître de ce groupe, c'était Camden, l'illustre auteur de la *Britannia.* Associé aux recherches de Camden, ayant visité avec lui plusieurs provinces de l'Angleterre, Cotton profita de ces voyages pour réunir un grand nombre de livres et surtout de pièces manuscrites, cartulaires, chartes, pouillés, documens de toute espèce ayant trait à l'histoire du pays; il ne négligea pas non plus les médailles. A ces acquisitions il employa la meilleure part d'une fortune considérable pour le temps. Ce qu'il ne pouvait acheter, il le dut souvent soit à son propre crédit d'homme politique, soit à la complaisance de ses amis et de ses nombreux correspondans. Aucun souverain anglais n'avait encore compris l'importance des papiers d'état; il n'existait point d'archives royales. Cotton put donc, sans choquer le prince,

réunir dans sa galerie une foule de documens qui, de nos jours, seraient regardés comme propriété publique. Est-il vrai qu'il se soit parfois approprié des documens sur lesquels il n'avait d'autre droit que sa passion? Ne lui arriva-t-il point d'emprunter et de ne jamais rendre? On l'en a beaucoup accusé; mais sied-il de se mettre à ce propos en grands frais d'indignation? Un tribunal aurait peut-être à condamner Cotton, ne fût-ce qu'à restitution; mais de tous les historiens qui ont consulté au musée les riches recueils formés par ses soins, pas un qui ne protestât, au moins tout bas, contre l'arrêt. Il convient en tout cas de réclamer le bénéfice des circonstances atténuantes. C'est grâce à ces larcins, selon toute apparence, qu'ont été sauvées les pièces ainsi détournées. Cotton était d'ailleurs bien connu; il ne pouvait se résoudre à se séparer d'un manuscrit curieux. C'était aux prêteurs à prendre leurs précautions. « Ne nous induisez pas en tentation, » dit à Dieu le chrétien dans l'oraison dominicale; or prêter un objet rare à un collectionneur, c'est soumettre le malheureux à une épreuve vraiment au-dessus des forces humaines. Tant pis pour l'imprudent qui tente ainsi son prochain!

La bibliothèque de Cotton était donc devenue le dépôt le plus riche et le mieux classé de pièces ayant trait au passé de l'Angleterre; c'étaient comme des archives publiques appartenant à un particulier. Les grands seigneurs y faisaient des recherches pour établir leur généalogie; s'agissait-il de quelque dispute de préséance ou de quelque conflit entre des autorités rivales, c'était à Cotton que l'on allait demander des précédens historiques. Plus d'une fois la couronne et ses ministres sollicitèrent ainsi de Cotton des avis motivés sur des questions de droit international. Ce fut là, pendant longtemps, la source de vives jouissances pour l'heureux propriétaire de ces trésors; mais ce fut aussi la cause des chagrins qui attristèrent ses derniers jours. Le moment était venu où le parlement entreprenait de resserrer dans de plus étroites limites la puissance royale; les Stuarts n'avaient pas, pour s'imposer au pays, le prestige et l'énergique ascendant d'un Henry VIII ou d'une Élisabeth. Dans la lutte obstinée qui s'engagea bientôt après l'avénement de Charles Ier, les chefs de l'opposition se placèrent sur le terrain de ce que nous appelons le *droit historique*. Or les principaux de ces personnages, Elliot, Rudyard, Pym, étaient intimement liés avec Cotton, et celui-ci connaissait trop bien l'histoire de son pays pour n'être pas fermement convaincu qu'elle déposait tout entière en faveur du droit imprescriptible que réclamait le peuple anglais de ne payer d'impôts que ceux qui auraient été librement votés par ses représentans. Il ne prit point lui-même une part très

active aux débats parlementaires, il était surtout homme de cabinet; mais il ne se fit point faute de fournir des argumens et des faits à ces juristes opiniâtres qui ne marchaient que preuves en main. Un des plus célèbres discours d'Elliot, prononcé en 1625, passe pour avoir été préparé par Cotton. Aux yeux de la cour, cette bibliothèque était comme l'arsenal où tous les ennemis du roi venaient chercher et fourbir leurs armes. De là de grandes colères, qui se traduisirent d'abord par de publics affronts infligés à l'amour-propre de Cotton; mais un coup plus cruel était réservé au vieillard. En 1629, sous un prétexte dont ceux même qui s'en prévalaient ne pouvaient guère être dupes, le roi fit apposer les scellés sur la bibliothèque de sir Robert Cotton, et le cita, avec trois grands seigneurs du parti libéral, devant la chambre étoilée. Le procès ne pouvait aboutir; il était facile à l'accusé de prouver qu'il n'était pour rien dans le pamphlet dont la paternité lui était attribuée, ou qu'on lui reprochait d'avoir tout au moins reproduit et fait circuler; mais pour un homme de son âge, — il allait avoir soixante ans, — c'était la plus dure de toutes les privations que de se voir chassé de cette bibliothèque où il vivait depuis tant d'années, où il passait ses jours et une partie de ses nuits. Comme par dérision, on lui permettait de se la faire ouvrir, s'il avait besoin d'y chercher des pièces pour sa défense, par un secrétaire du conseil privé qui devait en garder les clés; mais ces visites rapides, sous l'œil jaloux d'un surveillant, étaient moins une consolation qu'un surcroît d'amertume. Près de deux ans se passèrent ainsi : la poussière s'amassait sur les rayons des douze grandes armoires dont chacune, surmontée par le buste d'un empereur romain, était désignée dans le catalogue par le nom du césar qui la décorait; faute d'air et de lumière dans les galeries fermées, les manuscrits souffraient de l'humidité et les tranches des livres les plus rares et les plus aimés se piquaient et jaunissaient. En vain, pour obtenir que le libre accès de son trésor lui fût rendu, le malheureux adressa-t-il au roi les plus humbles suppliques, en vain plusieurs des ministres s'entremirent-ils en sa faveur. Charles avait été blessé dans son orgueil : au bout de quelques mois, il leva les arrêts d'abord infligés à Cotton et à ses coaccusés; mais les livres et les manuscrits restaient toujours captifs. Les amis du vieillard le voyaient avec douleur changer à vue d'œil; « ses traits, écrit un de ses compagnons d'étude, Symond d'Eves, étaient devenus d'une sombre pâleur; on eût dit la face d'un mort. » — « Cette affaire me tue, » répondait-il à ceux qui tentaient de le consoler. Sa faiblesse augmenta peu à peu; il prit le lit. Prévenu de la gravité du mal, le roi se laissa arracher la permission de rouvrir la bibliothèque; on en

prévint en toute hâte le mourant. « Vous venez trop tard, dit-il au messager, mon cœur est brisé. » Quelques jours après, le 6 mai 1631, il expirait.

La passion de celui que la mort venait de frapper n'avait rien eu de puéril ni d'égoïste. Ce qu'il avait recherché pendant près de quarante ans, ce n'était point ces raretés qui font la joie des bibliomanes, c'était ce qui pouvait le mieux instruire ses concitoyens de ce qu'ils étaient le plus intéressés à savoir. Tous ces documens qu'il avait réunis, c'était l'histoire authentique de l'Angleterre; c'était donc en même temps comme le dossier du grand procès que l'Angleterre soutenait contre ses rois, c'était les titres retrouvés de la nation.

La bibliothèque de sir Robert Cotton, par son caractère historique et national comme par la libéralité qui l'ouvrait à toutes les recherches, avait été déjà comme une sorte de bibliothèque publique placée dans la capitale de l'Angleterre. Le fils du fondateur, sir Thomas, au milieu de la guerre civile qui menaça son repos et le mit parfois en danger, réussit pourtant à la conserver intacte. Il fit plus : une fois la paix rétablie, il l'entretint et l'augmenta. Le troisième héritier du titre et des biens de la famille, peut-être embarrassé d'une collection qui tenait beaucoup de place et demandait beaucoup de soin, se résolut à en faire don au pays. Ce don fut accepté par acte du parlement, en 1700, sous les clauses et dans les termes qui suivent : « La bibliothèque cottonienne sera conservée, au nom de la famille, pour l'usage et l'avantage du public. Par conséquent, suivant le désir dudit sir John Cotton et à sa requête, ladite maison patrimoniale et aussi ladite bibliothèque, avec les monnaies, médailles et autres raretés qui s'y rattachent, formera une fondation perpétuelle représentée par des *trustees* qui se succéderont sans interruption. »

Nous avons conservé ici le mot anglais *trustee*, et nous l'emploierons souvent dans le cours de ce travail. C'est que, pour ce mot, comme pour beaucoup d'autres termes du droit anglais, il n'y a point d'équivalent en français; il faudrait se contenter d'à-peu-près, tous plus ou moins inexacts. Le *trustee* anglais est un fidéicommissaire, propriétaire ou mandataire, suivant les cas, à charge de conserver et de rendre sous le seul contrôle du grand chancelier. En Angleterre, on peut faire des fondations en léguant ou en donnant à des *trustees*. En France, il faut léguer ou donner à un établissement ayant capacité pour recevoir, c'est-à-dire reconnu par le gouvernement comme établissement public ou d'utilité publique. En Angleterre au contraire, par la simple volonté du testateur, la fondation devient une personne morale qui se soutient en quelque sorte par elle-même.

Les premiers *trustees* désignés par Cotton furent quatre membres de sa famille, plus le lord chancelier, le président de la chambre des communes et le lord *chief justice* en vertu de leur office. Au décès de l'un des fidéicommissaires représentant la famille (*family trustees*), celui qui en serait alors le chef désignerait un successeur parmi ses parens ou alliés.

C'était la réalisation d'une pensée déjà ancienne. Sous Élisabeth, tout un groupe d'hommes distingués, parmi lesquels figuraient Cotton et Camden, avaient demandé à la reine de prêter l'appui de son auguste patronage à la fondation d'une bibliothèque nationale qui aurait surtout pour objet de réunir et de conserver les principaux monumens de l'histoire d'Angleterre. Les pétitionnaires se chargeaient des démarches et frais nécessaires; ils ne demandaient à la couronne que son concours moral et le droit d'appréhender en son nom dans les résidences royales les documens qui s'y trouveraient. Élisabeth semblait digne de saisir les avantages de cette création; mais d'autres soins l'en détournèrent; le projet n'eut point de suite. Cette entreprise, dont l'honneur avait ainsi échappé à la couronne, un particulier l'avait accomplie avec ses propres ressources; un des héritiers de Cotton, en offrant la collection à l'Angleterre, ne fit en quelque sorte que conduire à sa conclusion logique la pensée de son aïeul. C'est bien à l'érudit et au patriote, à l'ami de Camden et de Selden comme à celui de Pym et d'Elliot, que l'Angleterre doit la première bibliothèque qu'un acte solennel ait affectée à un usage public. Les manuscrits, les livres imprimés qu'elle contenait, forment encore aujourd'hui, dans le grand dépôt national, un fonds séparé que les bibliophiles ne consultent point sans respect. On est donc en droit de décerner à sir Robert Cotton, avec M. Edwards, le titre de premier fondateur du Musée-Britannique. S'il n'a pas connu le nom, il a donné l'idée et l'exemple de l'œuvre; d'autres vont venir qui la continueront et la développeront.

II.

Le parlement avait voté 4,500 livres pour l'achat de la maison patrimoniale des Cotton, à Westminster, afin, dit l'acte, « qu'il soit possible à sa majesté de faire profiter de cette précieuse collection ses propres sujets et les savans étrangers; » mais le moment était mauvais. Jamais la lutte des partis n'avait été si violente en Angleterre et n'avait plus occupé tous les esprits que dans ces premières années du XVIIe siècle. La malheureuse collection, laissée presqu'à l'abandon, fut en 1712 transportée à Essex-house, dans le Strand, puis en 1730 rapportée à Westminster dans Ashburnham-house. Elle

y était à peine depuis quelques mois quand elle faillit disparaître dans un incendie : il fallut jeter en toute hâte la plupart des volumes par les fenêtres. Lorsqu'on fit ensuite l'inventaire, de 958 manuscrits alors portés au catalogue, plus de 100 étaient « perdus, brûlés ou entièrement gâtés, » comme le dit le rapport présenté aux chambres; un bien plus grand nombre avait plus ou moins souffert du feu. Une certaine quantité de volumes purent être défaits, réparés et reliés à nouveau dans un bref délai; mais beaucoup d'autres étaient restés jusqu'à nos jours dans l'état où la flamme les avait mis; on peut en juger par un de ces manuscrits qui se trouve encore aujourd'hui exposé au Musée-Britannique. On n'osait toucher à ces masses de parchemins noircies, froncées, crispées par la flamme; on craignait de les réduire en poussière en y mettant le doigt. Il y avait pourtant là des trésors, des recueils de pièces que les historiens ne se consolaient pas de ne pouvoir consulter. Depuis 1824, on s'est donc remis à l'œuvre; à force de patience et de soins, MM. Forshall et Madden, qui se sont succédé au département des manuscrits, ont réussi à séparer et à fixer les feuillets calcinés; ils ont ainsi pu recomposer près de 300 volumes de documens, dont beaucoup étaient regardés comme perdus sans ressource pour la science.

Cet accident fit accuser de négligence le célèbre Bentley, alors investi du titre de bibliothécaire, mais il eut un heureux contre-coup : il décida un officier distingué, le major Arthur Edwards, à léguer la somme alors très considérable de 7,000 livres pour la construction d'un édifice spécial, où les livres, grâce à leur isolement et aux précautions prises, se trouveraient mieux protégés contre de pareilles catastrophes. Le legs était grevé de rentes viagères qui l'empêchaient d'être aussitôt disponible; on ne fit donc rien. Ce qui restait de la bibliothèque des Cotton resta réuni, dans Ashburnham-house, aux livres qui appartenaient à la couronne. Malgré l'indifférence des princes qui s'étaient succédé sur le trône, la bibliothèque royale, vers le commencement du XVIIIe siècle, comprenait plus de 12,000 volumes, dont beaucoup de raretés. On y remarquait, parmi les manuscrits, le fameux *codex alexandrinus*, un des plus anciens textes de l'Écriture sainte qui nous soient parvenus, et plusieurs vieilles chroniques anglaises, transcrites ou composées pour le souverain régnant, le groupe des romans que John Talbot, comte de Shrewsbury, avait fait recueillir pour Marguerite d'Anjou, et la copie autographe du *Basilicon*, cette étrange composition de Jacques Ier, où, dans la pensée du royal auteur, son fils devait apprendre son métier de souverain. Parmi les imprimés se trouvaient d'admirables livres offerts en divers temps aux rois de la maison de

Tudor, entre autres une superbe série d'ouvrages sur vélin, enrichis d'enluminures, provenant des presses d'Antoine Vérard, de Paris, et donnés en présent à Henry VII. Ceux de ces volumes qui ne remontaient pas ainsi à des règnes antérieurs avaient été acquis par Henry, le fils aîné de Jacques Ier, pendant cette courte vie qui laissa tant de regrets et d'espérances déçues. Bentley, conservateur tout ensemble de la bibliothèque royale et de celle de Cotton provisoirement réunies, sentait avec sa vive intelligence quel parti on pouvait déjà tirer de ces élémens peu hétérogènes : « Il est aisé de prévoir, écrivait-il vers 1730, combien la gloire de notre nation serait relevée par la création d'une bibliothèque contenant toute sorte de livres et librement ouverte à tous ceux qui voudraient la consulter. » Une vingtaine d'années plus tard, deux des *trustees* chargés de veiller sur le noble héritage légué à la nation par la famille Cotton présentaient au parlement une pétition qui s'inspirait à peu près des mêmes pensées : ils remontraient que jusque-là, pendant près d'un demi-siècle, faute d'un bâtiment convenable et d'une demeure fixe, la bibliothèque était restée presque inutile au public, qu'elle avait été exposée, par plusieurs déménagemens, à toute sorte de dangers et qu'elle avait une fois couru le risque d'être complétement détruite par le feu ; ils demandaient que l'on commençât enfin les constructions en vue desquelles des fonds avaient été laissés par le major Edwards. « Nous sommes pleinement persuadés, ajoutaient-ils, qu'un édifice élevé sur un plan aussi imposant se remplira peu à peu par l'effet des libéralités privées, et qu'il deviendra bientôt un réservoir commun où conserver sans crainte toute espèce de curiosités, tout ce qui, dans son genre, est exquis et rare. De plus, une institution de cette sorte affectée à l'usage du monde savant sera une nouveauté qui fera grand honneur à la nation ; ce sera un ornement qui manquait depuis longtemps à cette grande cité et un événement qui comptera dans l'histoire de notre temps. » Les pétitionnaires avaient un juste instinct de l'avenir ; le moment était venu où, pour former ce trésor national qu'ils devinaient et qu'ils semblaient entrevoir, allaient se réunir des collections de nature et d'origine diverses, fruit des goûts distingués de quelques grands seigneurs ou des recherches plus méthodiques de quelques savans.

Malgré son importance, la collection d'Arundel ne nous arrêtera pas ; c'est seulement en 1831 que, par suite d'un échange conclu avec la Société royale, les manuscrits qu'elle renfermait sont entrés au Musée-Britannique. Quant aux marbres, un grand nombre ont été égarés ou enfouis, quelques-uns même, paraît-il, changés en rouleaux pour égaliser ces pelouses anglaises dont le court et

fin gazon fait la joie des joueurs de *crocket;* d'autres, en passant par les mains de lord Pomfret, sont arrivés à l'université d'Oxford. Le cabinet de camées et d'intailles est aujourd'hui en la possession du duc de Marlborough. Le Musée-Britannique n'a donc hérité que d'une bien faible partie des objets rassemblés par le comte d'Arundel; mais le nom de ce personnage n'en mérite pas moins d'être cité à côté de celui de sir Robert Cotton. C'étaient presque des contemporains; le comte, né en 1578, avait quelques années de moins. Tous les deux tirèrent de leur rang et de leur fortune à peu près le même parti; mais, tandis que Cotton était surtout préoccupé des antiquités nationales et ne quitta jamais l'Angleterre, son noble émule passa une partie de sa vie sur le continent, et, s'il acquit bien aussi parfois des livres et des manuscrits, il rechercha surtout les statues, les pierres gravées, les tableaux, les œuvres enfin de l'antiquité grecque ou de la renaissance italienne. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, sir Thomas Roe, était chargé de faire pour lui des achats de marbres; il surveillait un agent énergique et habile que le comte entretenait en Orient. Cet agent fouillait les bibliothèques des couvens, parcourait la Morée et visitait toutes les îles de l'Archipel; c'est ce dont témoigne une correspondance encore existante (1). D'autres personnes exploraient l'Italie, l'Allemagne et les Flandres. Arundel-house à Londres était ainsi devenu une sorte de musée : le propriétaire n'était pas moins empressé à l'ouvrir qu'il n'avait été prodigue à le former.

Chassé d'Angleterre par la révolution, lord Arundel mourut en 1646 à Padoue. Par malheur, ses descendans immédiats n'héritèrent pas de ses goûts et n'entretinrent même pas la collection; ils en laissèrent périr une partie. Ceci prouve combien étaient encore rares alors, jusque dans les rangs de la plus haute noblesse, ce sentiment éclairé du beau, ces curiosités de l'archéologue et de l'artiste. On n'en doit être que plus reconnaissant à qui fraya la voie et donna l'exemple avec tant d'éclat. Le comte d'Arundel fit école. A lui commence la lignée de ces nobles amateurs qui ont employé les ressources de fortunes princières à enlever du continent et à grouper dans les châteaux de la Grande-Bretagne ces trésors d'art

(1) M. Schlieman se trouverait là un prédécesseur qu'il ignore sans doute, lui qui a cru mettre la main sur le trésor de Priam. Voici ce qu'écrit De Roe en 1621 : « J'ai aussi une pierre, détachée de l'ancien palais de Priam à Troie, taillée en forme de corne; mais je ne puis dire à quoi elle servait, et elle n'a pas d'autre beauté que son antiquité et le mérite d'appartenir bien réellement aux ruines de ce fameux édifice. Je n'aurais donc pas osé vous l'envoyer; mais, profitant de l'occasion de ce messager, je la lui ai remise pour que votre seigneurie puisse la voir et la jeter ensuite. » C'est sans doute d'Alexandria Troas, qui passait alors pour la Troie homérique, que provenait la pierre en question.

dont l'exposition de Manchester, en 1856, a pu donner quelque idée, trésors qui, par divers chemins, viennent souvent aboutir au Musée-Britannique ou à la Galerie nationale. Un siècle environ après sa mort, la *Société des dilettanti* se fondait à Londres, elle se proposait un rôle qu'elle a rempli au grand bénéfice de l'archéologie classique, celui de fournir aux dépenses de voyages d'exploration et de fouilles méthodiques en Grèce et en Orient; les noms de Chandler, de Stuart et Revett, de Pullan, témoignent de ce qu'elle a su accomplir avec ses seules ressources dans cet ordre de travaux. Or son vrai précurseur, c'est le comte d'Arundel; dans l'antiquité, elle l'aurait choisi pour son ancêtre déifié, pour son héros éponyme; elle lui eût élevé un autel dans la salle de ses séances.

C'est plutôt à la tradition de sir Robert Cotton que se rattache un autre amateur célèbre, Robert Harley, premier comte d'Oxford, plusieurs fois ministre sous la reine Anne. Sa politique a été très discutée; mais ce n'est point par ce côté qu'il nous intéresse, c'est par sa passion pour les livres et les manuscrits. Il avait commencé de bonne heure à créer sa splendide bibliothèque; au milieu du tracas des affaires, comme plus tard dans la retraite, il ne cessa de l'augmenter, et son fils aîné l'enrichit encore. Elle absorba plusieurs collections d'un grand prix; pour ne parler que de celles qui avaient été formées sur le continent, nous citerons les bibliothèques d'Auguste Loménie de Brienne, de Pierre Séguier, chancelier de France, et de l'érudit hollandais Jean Vossius. Grâce au journal du bibliothécaire Humphrey Wanley, nous pouvons suivre pas à pas les progrès de la collection. Comme Cotton, Oxford recherchait surtout les documens relatifs à l'histoire d'Angleterre, mais sa curiosité était plus étendue; il plaça aussi dans ses portefeuilles beaucoup de pièces précieuses ayant trait à l'histoire de la France et d'autres pays. Son fils hérita de ses goûts et continua ses achats. A la mort de celui-ci, en 1741, les manuscrits étaient au nombre de 8,000 et les imprimés d'environ 50,000. Toute la fortune passait à une fille, la duchesse de Portland. Les livres furent vendus et dispersés. Quant aux manuscrits, la duchesse les offrit au parlement contre la somme de 10,000 livres, qui était loin d'en représenter la valeur. On verra comment cette acquisition fut facilitée par le legs de sir Henry Sloane et par le mouvement d'opinion qu'il provoqua.

Deux hommes se partagent l'honneur d'avoir créé ce musée Sloane, qui devint au bout de trois quarts de siècle musée national. Le premier en date, sir William Courten, descendait d'un Flamand qui vint s'établir en Angleterre vers 1570. La famille prospéra, les Courten se firent négocians et armateurs, ils eurent bientôt des navires sur toutes les mers; mais en 1643, pendant les guerres civiles,

leur flotte marchande, mal protégée par une marine désorganisée, fut capturée par les Hollandais. D'une fortune énorme, il ne resta au quatrième Courten, né en 1642, qu'une assez large aisance, et encore pour fuir les poursuites des créanciers de son père lui fallut-il d'abord vivre sur le continent sous un nom supposé; mais cet exil développa chez lui des goûts qui devaient profiter à son pays. Il passa sa jeunesse à Montpellier et y revint dans son âge mûr; il y étudia les sciences naturelles, et s'y lia avec Locke et Tournefort. Il parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne, et tira parti de cette existence errante pour se composer une collection des plus variées. Les suites de minéraux, de plantes, d'animaux empaillés et d'ouvrages à figures y occupaient la place principale; mais il y avait aussi tableaux et dessins de maîtres, monnaies antiques et modernes, belles médailles de la renaissance.

Les livres et les objets précieux n'aiment point à être logés en garni; pour que vraiment on en jouisse, il faut que chacun d'eux ait sa place choisie avec goût, à portée de l'œil et de la main, dans une pièce dont on a soi-même réglé toute la disposition. Courten revint donc à Londres en 1684, et, toujours sous le nom de Charlton, s'installa dans un vaste appartement d'Essex Court, Middle Temple. Son musée, nous dit-on, y occupait dix salles. Parmi les gens de bon ton, il fut bientôt de mode d'aller le visiter: Courten en faisait les honneurs en homme qui avait vécu dans la meilleure société de France et d'Italie. Les mémoires du temps, entre autres ceux de John Evelyn et de John Thoresby, nous ont conservé le souvenir de plusieurs de ces visites. Les curieux, les dames de la cour passaient là quelques heures agréables; quant aux savans, ils obtenaient aisément la permission d'y travailler tout à leur aise. Courten mourut en 1702; il léguait son cabinet au docteur Hans Sloane, dont il avait fait la connaissance à Montpellier, et dont les voyages et l'amitié avaient enrichi ses herbiers et ses vitrines de plus d'un précieux échantillon.

Né en 1660, Sloane était d'origine écossaise. Il manifesta dès sa première jeunesse un penchant des plus marqués pour les sciences naturelles; après avoir commencé ses études de médecine à Londres, il alla les achever à Paris et à Montpellier. Quand il rentra en Angleterre, à vingt-quatre ans, sa réputation l'y avait déjà précédé; l'année suivante, il était nommé membre de la Société royale, que l'on pourrait comparer à notre Académie des Sciences. Le duc d'Albemarle, gouverneur des Antilles anglaises, l'y emmena comme médecin; il y resta deux ans, et profita de ce séjour afin de réunir les matériaux de plusieurs grands ouvrages scientifiques et d'une galerie d'histoire naturelle. Celle-ci s'accrut rapidement, grâce à la

situation brillante de son propriétaire et à sa vaste correspondance; il avait la plus haute clientèle de Londres, il était premier médecin du roi, qui l'avait anobli, et en 1727 il succéda au grand Newton dans la présidence de la Société royale : notre Académie des Sciences l'avait nommé un de ses associés étrangers. En 1702, le cabinet de Sloane, quand il s'enrichit du legs de Courten, était installé à Bloomsbury, tout près de l'endroit où s'élève aujourd'hui le Musée-Britannique; depuis lors, d'année en année, des échanges, des legs, des achats importans, n'avaient pas cessé d'accroître la collection. Celle-ci en 1741 se trouvait à l'étroit dans la maison de Great-Russell-street. Sloane la transféra dans le château qu'il possédait à Chelsea. Ce qui est aujourd'hui un bruyant quartier de Londres était alors un village silencieux et retiré. Les curieux ne reculaient pourtant pas devant le voyage. Nous avons le récit d'une visite que le prince de Galles en 1748 fit au musée Sloane. « C'est un grand plaisir pour moi, dit-il en prenant congé, de voir en Angleterre une si magnifique collection. Elle honore la nation. Si elle était ouverte au public, il en résulterait des avantages qui s'étendraient jusqu'à la postérité la plus reculée! »

La pensée qu'exprimait là l'héritier de la couronne, Sloane la nourrissait depuis longtemps, et les dernières années de sa longue vie furent employées à en assurer la réalisation. Par son testament, daté de juillet 1749, il prenait des mesures pour « qu'en vue de ces nobles fins, la gloire de Dieu et le bien de l'homme, sa collection, dans toutes ses branches, pût, sauf cas de force majeure, être conservée tout entière et d'ensemble, dans son château de Chelsea. » Il nommait cinquante *trustees* et un certain nombre de *visiteurs* pris parmi les plus hauts personnages de l'état et chargés de surveiller les *trustees*. En échange de la jouissance perpétuelle qu'il assurait à ses concitoyens, il n'imposait qu'une condition : le parlement devrait payer aux enfans de ses deux filles la somme de 20,000 livres, somme qui n'était que le quart de la valeur des collections et de l'hôtel qui les renfermait. Après avoir ainsi tout réglé, le vieillard s'éteignit en 1753, à quatre-vingt-douze ans. Si ses forces physiques avaient baissé, son intelligence avait gardé toute sa vivacité. Dans les derniers temps, il se faisait encore promener, à l'aide d'une chaise roulante, au milieu de tous ces objets dont chacun lui rappelait un souvenir de jeunesse et de voyage, ou d'étude et d'amitié.

L'opinion, déjà mieux préparée, comprit qu'il importait de saisir l'occasion. C'était le moment où la duchesse de Portland offrait aussi de céder une partie du cabinet des Harley. On vota une résolution intitulée *Acte pour l'achat du muséum de sir Hans Sloane*

et de la collection harléienne de manuscrits, et pour l'organisation d'un dépôt général où lesdites collections, la bibliothèque cottonienne et les additions postérieures soient mieux accommodées et mises à la portée du public de manière à être plus aisément consultées. Restait à trouver l'argent. Le roi George II, quand on lui en avait parlé, avait tourné les talons en répondant : « Je ne crois pas qu'il y ait en tout 20,000 livres dans le trésor. » Ce fut au zèle éclairé du président de la chambre basse, Arthur Onslow, que l'on dut le succès de l'affaire. Il s'agissait d'au moins 50,000 livres. On trouverait tout simple aujourd'hui de les obtenir en votant une légère augmentation d'impôt; mais le ministère n'eût point alors osé demander ce sacrifice en vue d'un résultat qui semblait n'intéresser que quelques savans. Onslow eut l'idée d'une loterie autorisée, et en fit adopter le plan. Tous frais payés, celle-ci devait laisser près de 100,000 livres de bénéfice, destinées au double achat décidé, puis à la création d'un fonds de réserve pour le nouvel établissement. Cet expédient donna lieu à un scandaleux agiotage et à des poursuites devant les tribunaux; mais tous les billets se placèrent, et l'on put acquérir le cabinet de Sloane et les manuscrits harléiens. Le Musée-Britannique était fondé; restait à lui trouver un domicile convenable et à en faire profiter le public.

III.

Quoique fait à titre onéreux, le legs de Sloane, vu la modicité du prix fixé par le testateur, restait un acte de libéralité patriotique. Ce bienfaiteur avait encore eu un mérite, c'était de ne pas mettre à son bienfait de conditions gênantes. Sans doute il exposait, dans ses dernières volontés, ses vues personnelles sur l'entretien et le développement de son musée; mais il s'empressait d'ajouter : « Les administrateurs jugeront d'ailleurs de la meilleure voie à suivre pour répondre à mon désir d'être utile au public. » Il aimait son vieux manoir de Chelsea, il avait caressé l'idée que ses collections demeureraient dans ces salles où il les avait disposées lui-même, dans ces lieux tout pleins encore de son image et de sa mémoire; il avait pourtant laissé ses représentans libres de consentir à un déplacement, si l'intérêt général paraissait l'exiger. L'opinion ne tarda point à se prononcer dans ce sens; on trouvait Chelsea trop éloigné du centre, — n'oublions pas qu'il n'y avait alors ni bateaux à vapeur sur la Tamise, ni chemin de fer métropolitain; on voulait un endroit moins reculé, qui n'imposât point aux curieux une aussi longue course, mais qui ne fût pourtant point au milieu de la foule même et de son bruit. On songea d'abord à Buckingham-house, au-

jourd'hui le palais de la reine. L'édifice était bien situé et spacieux, mais il eût coûté trop cher; on se décida pour Montagu-house, dans le quartier appelé Bloomsbury, grand hôtel bâti à la fin du siècle précédent, dont les pièces principales et le grand escalier avaient été décorés par des peintres français de l'école de Lebrun. Les dépendances en étaient très vastes, et un beau jardin entourait les bâtimens. L'entrée principale était par Great-Russell-street. Le musée Sloane revenait ainsi s'établir à quelques pas de la maison qui lui avait servi de berceau; la bibliothèque cottonienne et les manuscrits des Harley le suivaient dans ce nouveau local. Les travaux d'appropriation et d'installation durèrent six ans; ce fut en 1759 que le musée fut ouvert. Depuis lors, il n'a plus jamais quitté le terrain acheté pour lui avec le produit de la loterie de 1753. Comme un enfant dont la croissance ne s'arrête pas, il a dû changer de vêtemens; il a fallu d'abord agrandir les anciennes constructions, puis les abattre pour leur en substituer de bien plus spacieuses; mais les noms de deux des rues qui l'entourent, Montagu-place, Montagu-street, suffiraient encore à nous avertir que, tout en se plaignant souvent d'être trop à l'étroit, il n'a point déménagé.

Dans le projet de Sloane, à côté des fidéicommissaires (*trustees*), il y avait une commission de surveillance et de contrôle (*visitors*). La charte de fondation, en 1753, réunit en un seul corps ces deux groupes. Elle reprit, dans de plus larges proportions, le plan qui avait été suivi cinquante ans plus tôt lors de la cession de la bibliothèque cottonienne; elle institua quarante et un administrateurs, munis de pleins pouvoirs, pour gérer la fortune du musée, décider les achats, régler tout ce qui aurait trait à l'arrangement des collections et à l'admission du public. Sur ce nombre, six étaient les représentans (*family trustees*) des trois familles Cotton, Harley et Sloane; c'était bien le moins qu'elles restassent intéressées à la conservation et au bon emploi de trésors que l'on devait à l'intelligence et au patriotisme d'un de leurs membres. Vingt autres avaient le titre d'officiels (*official trustees*), c'est-à-dire qu'ils figuraient dans le conseil du musée, non pas à titre personnel, mais en vertu de leur charge et tant qu'ils l'occupaient. Les administrateurs que fournissaient ces deux catégories en élisaient quinze autres (*elected trustees*) qui étaient nommés à vie, parmi les hommes qui, par leurs études, leurs goûts et leur situation, paraissaient le plus capables d'apporter au conseil un utile concours. En tête des commissaires officiels étaient placés l'archevêque de Cantorbéry, primat du royaume, le lord chancelier et le président de la chambre des communes; ils sont désignés sous le nom de commissaires principaux (*principal trustees*), et c'est à eux trois qu'est remis par le

parlement le droit de nommer tous les employés du musée, sauf le conservateur en chef. Celui-ci est désigné par la couronne sur une liste de deux candidats présentée par ces mêmes personnages. Ce conservateur a dès lors porté le titre de bibliothécaire en chef (*principal librarian*), quoique ce ne soit, à proprement parler, qu'une sorte de directeur-général. Ce terme surprend au premier abord; mais l'explication historique en est facile à trouver. La première collection qui fût devenue propriété publique était une bibliothèque, celle de Robert Cotton, et la personne à la garde de qui elle avait été confiée n'avait pu recevoir d'autre titre que celui de bibliothécaire. Maintenant encore les livres et manuscrits restaient ce qu'il y avait de plus précieux dans le musée, tel qu'il était alors composé; on n'eut donc point l'idée de changer la désignation déjà consacrée par l'usage, et la tradition une fois établie s'est toujours maintenue.

Le premier directeur-général ou *bibliothécaire en chef*, pour traduire fidèlement l'expression anglaise, fut le docteur Gowin Knight, membre du *Collége des médecins* et physicien distingué. Sous ses ordres furent placés trois gardes ou conservateurs (*keepers*), l'un pour les livres imprimés, l'autre pour les manuscrits, le dernier pour l'histoire naturelle, à laquelle étaient alors rattachées les antiquités. Cette dernière catégorie, qui devait plus tard prendre une si grande importance, était alors de beaucoup la plus pauvre. Les médailles en formaient la principale richesse, un certain nombre provenaient du cabinet Cotton; mais c'était surtout Courten et Sloane qui en avaient réuni une quantité vraiment considérable. L'inventaire de ce dernier, en 1753, accusait 32,000 pièces, plus 700 pièces gravées. Il y avait aussi des bronzes, des statuettes, des bustes d'empereurs. Ce qui manquait, c'étaient de grandes statues, chefs-d'œuvre de l'art classique. On verra comment cette lacune a été comblée plus tard, comment le Musée-Britannique est devenu l'un des sanctuaires où resplendit le mieux l'éclat du plus pur génie de la Grèce.

D'après le règlement de 1759, le musée « devait être ouvert tous les jours de la semaine, hors le samedi et le dimanche; » mais les mots n'avaient pas alors le même sens qu'aujourd'hui. Une pièce était réservée à quelques travailleurs personnellement connus des conservateurs, qui les autorisaient à passer leur journée dans le musée. Pour tous ceux qui n'étaient pas compris dans ce petit nombre de privilégiés, il fallait des billets; on les demandait en s'inscrivant chez le concierge, et l'on venait voir ensuite, quelques jours après, quand on serait admis. D'ordinaire c'était dans la quinzaine; mais, comme le règlement défendait de faire entrer plus

de soixante personnes par jour, il fallait parfois attendre bien plus longtemps. Voici la copie d'une affiche à la main qui fut placardée à la porte du musée dans un de ces momens d'encombrement : « *Musée-Britannique, 9 août 1776.* — Ceux qui se sont fait inscrire au milieu d'avril n'ont pu être encore satisfaits. Les personnes inscrites sont priées d'envoyer voir chaque semaine chez le concierge quel rang elles occupent sur la liste. » Ces retards avaient donné naissance à une industrie spéciale; il y avait des gens qui se faisaient délivrer des billets pour les vendre ensuite à des provinciaux ou à des étrangers pressés.

Avait-on enfin obtenu, de manière ou d'autre, le précieux billet, on se présentait au musée, et l'on attendait dans le vestibule jusqu'à ce qu'il y eût une dizaine de personnes réunies. La bande entrait alors; elle était conduite par un employé à travers les galeries. C'est ainsi que l'on voit aujourd'hui les chapelles qui entourent le chœur de l'abbaye de Westminster; or quiconque a encore devant les yeux la face ennuyée du bedeau et dans l'oreille sa voix monotone et chantante sait qu'il y a là de quoi dégoûter le plus curieux, agacer le plus patient. En moyenne, la visite durait une heure; or, d'après un plan de Montagu-house que nous offre M. Edwards, il y avait plus de vingt salles, dont trois pour les antiquités et les médailles, quatre pour l'histoire naturelle, et le reste pour les imprimés, les manuscrits et les chartes. Avec de légers changemens, ces règles demeurèrent en vigueur jusqu'en 1805.

De piquans témoignages contemporains, qu'a recueillis et rapprochés l'historien du musée, attestent les regrets que laissaient des visites aussi incommodes, aussi précipitées. En 1765, un Français, Jean Grosley, se félicite de l'obligeance avec laquelle deux des conservateurs donnent toutes les explications qu'on leur demande; « mais cette courtoisie même, ajoute-t-il, engage l'étranger à se contenter d'un coup d'œil jeté à la hâte sur les objets; on craint d'abuser. Pour que les intentions du parlement aient leur plein effet, il faudrait que le public fût admis plus libéralement et que pendant les heures qui lui sont destinées il y eût un gardien présent dans chaque salle, de manière qu'elles pussent être toutes ouvertes à la fois. » En 1782, un Allemand, Charles Moritz, de Berlin, est plus sévère. « J'ai regret de le dire, ce que j'ai vu, ce sont les salles, les vitrines, les tablettes, mais non le musée lui-même, tant nous fûmes poussés rapidement d'une pièce dans une autre. La compagnie avec laquelle je faisais cette visite était très mêlée; il y avait des personnes des deux sexes, et quelques-unes, si je ne me trompe, d'assez basse condition. C'est que, le musée étant la propriété de la nation, chacun a, comme on dit ici, le même *droit* que son voisin à

en jouir. » Deux ans après, un Anglais, William Hutton, exprime un mécontentement qui touche à l'indignation. Le guide qui le conduisit, avec environ dix autres personnes, marchait comme au pas de course; il fallait suivre. Hutton lui posa une question; la réplique fut faite d'un tel ton qu'il ne se risqua plus à ouvrir la bouche, il était remis à sa place. « La compagnie comprit la leçon. On se tut et on se hâta. Les plus hardis se parlaient bas... J'avais le cœur serré de penser à tout ce que je perdais faute de quelques renseignemens. En trente minutes environ, nous finîmes notre voyage silencieux à travers cette demeure princière, voyage qui aurait bien demandé trente jours... Le Musée-Britannique était ce que j'avais le plus désiré voir à Londres; j'en sortis dégoûté et révolté... Le gouvernement s'est rendu à grands frais acquéreur de cette rare collection; il a pensé qu'elle ferait honneur à la nation et qu'elle l'instruirait; le sincère récit de ma visite au musée montrera jusqu'à quel point ces intentions sont réalisées. »

Hutton avait raison. Dans ces conditions, la bibliothèque, les suites d'histoire naturelle et de médailles pouvaient profiter à quelques travailleurs spéciaux; en revanche, le gros du public n'en retirait pour ainsi dire aucun avantage. Or le vrai rôle national d'un musée, c'est moins peut-être de fournir des matériaux et des instrumens d'étude à un petit nombre de savans que de contribuer à l'éducation générale, d'éveiller par les yeux, chez un peuple, le sentiment du beau et le désir de l'instruction. Cette foule qui, à Paris, s'entasse le dimanche dans les salles du Louvre et qui se presse aux expositions annuelles n'y fait-elle point, sans le savoir, une sorte d'apprentissage? La fréquentation habituelle des galeries n'a-t-elle pas beaucoup servi à développer chez nos ouvriers ce goût qui les distingue et auquel l'industrie parisienne doit sa renommée? Des collections comme celles de notre Jardin des Plantes laissent des impressions d'un autre genre, mais qui ne sont ni moins vives ni moins utiles. Que de curiosités, qui voudront plus tard être satisfaites, elles ont suscitées dans l'esprit des jeunes gens, parfois même d'enfans! Sans cette occasion et ce stimulant, combien de vocations se seraient peut-être toujours ignorées elles-mêmes!

Tant que les portes du Musée-Britannique ont été ainsi à demi closes et comme entr'ouvertes à regret, il n'a exercé presque aucune influence sur la civilisation anglaise, il n'a eu, si l'on peut ainsi parler, qu'une existence purement officielle et théorique, il n'a point vécu. L'état restait donc, jusqu'alors, bien au-dessous de sa tâche; de ce capital intellectuel, déjà considérable, il ne tirait que de bien maigres fruits; il semblait assez mal répondre aux vœux

qui avaient provoqué son intervention, aux espérances qui l'avaient saluée. Pour rassembler ces richesses et en doter l'Angleterre, de simples citoyens n'avaient reculé devant aucun effort, aucune dépense; n'était-on pas en droit de s'étonner que le parlement se montrât un si indolent et faible continuateur de l'œuvre si vaillamment commencée? De tant d'hommes éminens qui en dirigèrent les délibérations, aucun ne paraissait même soupçonner ce que pouvaient être les besoins du musée et ce que rapporterait au pays l'argent qui serait dépensé pour les satisfaire. Quand on jette les yeux sur le budget actuel de ce grand établissement (102,061 livres, environ 2,550,000 francs, en 1873), on demeure confondu de l'allocation dont il dut se contenter pendant longtemps. La chambre ne donnait que 1,000 livres par an; il fallait subvenir au reste des frais avec le revenu de la dotation originelle et du legs Edwards, ainsi qu'avec un mince secours de la couronne (248 livres). L'ensemble des dépenses ne montait pas à 63,000 francs. Aussi les employés étaient-ils très-mal payés, et par suite on ne pouvait pas en exiger beaucoup de travail; chacun d'eux ne devait que peu d'heures de service, et cela de deux jours l'un. Avec un personnel aussi insuffisant, il fallait tenir le public à distance; à toutes les réclamations, le comité répondait que, si l'on ouvrait les portes à tout venant, les vitrines seraient pillées. Les collections restaient d'ailleurs stationnaires; tout au plus les fonds alloués suffisaient-ils à les entretenir. Pendant une vingtaine d'années, il n'y en eut point où la somme consacrée aux achats, pour tous les départemens réunis, se soit élevée à 100 livres.

Par bonheur, l'Angleterre avait la liberté de la presse, et, dans les pays où la voix de l'opinion peut se faire entendre, le remède est toujours près du mal. On s'était plaint de la parcimonie avec laquelle les ressources étaient mesurées au musée, et des précautions mesquines qui en rendaient l'accès si difficile. Si le service des billets fut amélioré dès la fin du siècle, cette exigence ne disparut tout à fait et le musée ne devint vraiment public qu'en 1808; mais, bien avant ce temps, le parlement était entré dans une voie nouvelle, il avait commencé à comprendre quel honneur et quel profit l'Angleterre pouvait tirer de son musée, et la main jusqu'alors si fermée avait commencé à s'ouvrir quand s'offrait une occasion favorable. Ce fut la collection d'antiquités qui profita la première de ces dispositions nouvelles.

Le vent soufflait alors à l'archéologie. Ce qui n'avait été longtemps qu'un goût d'amateur opulent, qu'une élégante distraction de curieux, tendait à devenir une science. Les observations auparavant éparses et sans lien se rapprochaient et se rejoignaient.

Déjà les théories s'ébauchaient et prenaient corps. L'illustre Winckelmann, d'un sûr et ferme crayon, en traçait les grandes lignes. Partout d'intelligens et laborieux ouvriers concouraient à déblayer le terrain et à préparer les matériaux de l'édifice, ils amassaient des faits, ils tentaient de les interpréter. Les erreurs, les fantaisies abondaient encore; mais qui s'en étonnerait? Pas de science où les méprises soient plus faciles et plus excusables. Ce qu'elle étudie, ce sont les idées d'une civilisation éteinte, en tant qu'elles se sont manifestées dans les arts plastiques. Les signes dont elle cherche à déterminer le sens, ce ne sont pas, comme pour les monumens écrits, des mots dont la valeur est connue; ce sont ou des combinaisons de lignes géométriques, ou des formes empruntées au monde de la vie, depuis le plus humble végétal jusqu'à l'homme. Architecture, peinture, sculpture, autant d'expressions du génie d'un peuple, de ses sentimens et de ses pensées; mais, pour n'être pas moins spontanée et moins sincère, cette expression est nécessairement à distance moins claire que la littérature. Tandis qu'un même vocable a toujours à peu près même signification, une même figure peut, suivant les circonstances, traduire des idées très différentes : ici par exemple, elle jouera le rôle d'un symbole mystique, tandis que chez le même peuple, à un autre moment, ce ne sera plus qu'un pur motif de décoration. Les contemporains ne s'y trompaient point; mais nous, que séparent d'eux tant de siècles, nous sera-t-il toujours aisé de faire la distinction? Maintenant encore, après tant de découvertes et de travaux, des divergences d'opinion se produisent sans cesse en pareille matière entre les interprètes les plus autorisés; à plus forte raison dut-il y avoir, au début, beaucoup d'incohérences et d'explications hasardées. Un grand résultat n'en avait pas moins été obtenu : on avait senti que l'âme et la pensée de l'antiquité n'étaient pas tout entières dans les écrits qu'elle nous avait laissés, et que l'historien avait tout au moins autant à prendre dans les monumens figurés. L'impression avait été rendue plus vive et plus forte encore par la découverte d'Herculanum et de Pompéi. C'était toute une révélation que ce coin du monde gréco-romain retrouvé et surpris, sinon dans le mouvement de sa vie, au moins dans l'abandon de son sommeil tant de fois séculaire, que ces maisons ornées de leurs peintures, de leurs meubles, de leurs ustensiles domestiques, que ces murailles couvertes de *graffiti* et comme toutes frémissantes encore des passions de ces hommes d'autrefois. Tout près des villes ensevelies, le musée des *Studi* s'ouvrait à Naples, pour mieux abriter leurs dépouilles et les offrir à l'étude dans un ordre plus commode. Le bruit de ces richesses inspirait à d'autres souverains une heureuse émulation; plusieurs

princes, le roi de Prusse, l'impératrice de Russie, voulaient avoir leurs musées. Les antiques acquéraient une valeur et excitaient une curiosité toute nouvelle : on devinait que ces monumens allaient renouveler la connaissance de l'antiquité et projeter des rayons imprévus jusque dans ces profondeurs sombres du passé, que semblaient devoir nous dérober d'éternelles ténèbres.

Par sa situation, l'Angleterre n'était point appelée à prendre l'initiative en ces matières; mais à partir de cette époque elle suivit le mouvement, elle ne marchanda pas les sacrifices que l'on pouvait se croire en droit d'attendre et de sa richesse toujours croissante et du goût très vif pour les lettres anciennes que les fils de ses grandes familles, les membres des deux chambres du parlement, se piquaient de rapporter des universités d'Oxford et de Cambridge. Depuis 1764, elle était représentée à la cour de Naples par William Hamilton, esprit singulièrement actif et curieux. Les devoirs de sa charge lui laissaient beaucoup de loisirs; il commença par étudier, avec plus de soin et de méthode qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, les phénomènes volcaniques dont le Vésuve le rendait témoin. Bientôt après, tenté par toutes les merveilles qui sortaient de terre presque sous ses yeux, il devint archéologue et collectionneur. De grandes familles napolitaines, ruinées par la vie de cour, lui cédèrent des cabinets que plusieurs générations avaient travaillé à former. Au bout de huit ans, son musée renfermait 730 vases peints, 175 terres cuites, environ 350 spécimens de verre antique, 627 bronzes, des ustensiles divers, des bas-reliefs, des masques d'argile, des tessères, des ivoires, des gemmes, des bijoux, des fibules, et plus de 6,000 monnaies, dont beaucoup étaient d'admirables et rares pièces de la Grande-Grèce. Il l'apporta en Angleterre et le proposa au Musée-Britannique; un appel fut fait au parlement, qui vota en 1772 les fonds demandés, 8,400 livres. La dotation primitive du musée avait été, qu'on ne l'oublie point, constituée au moyen d'une loterie; c'est donc ici la première somme de quelque importance que la chambre ait allouée pour un achat de ce genre. Même au point de vue économique, c'était de l'argent bien placé. Quelques années plus tard, le célèbre potier anglais, Josiah Wedgwood, déclarait, dans une enquête parlementaire, qu'en deux ans ses produits, imités des vases d'Hamilton, avaient fait entrer en Angleterre, par le succès qu'ils avaient eu sur le continent, un capital triple de celui que la nation avait consacré à cet achat. Pour ce qui était des progrès de la science, le profit fut moins brillant ou du moins l'effet ne fut pas aussi rapide. Hors de l'Italie, il n'y avait peut-être pas de collection qui renfermât autant de vases peints et d'aussi beaux échantillons de cet art exquis; mais le moment n'était pas encore venu où

cette branche de l'archéologie prendrait l'importance que lui méritent la valeur esthétique de ces monumens et la variété des sujets qu'ils représentent. On s'obstinait à les appeler *vases étrusques*, et on ne les regardait guère encore que comme des cruches plus ou moins élégantes de forme et de façon, qui pouvaient parfois fournir à nos potiers quelques modèles heureux. Cinquante ans environ devaient encore s'écouler avant que la découverte de la nécropole de Vulci ne vînt remuer les esprits et que le fameux mémoire de Gerhard, *Rapporto intorno i vasi Volcenti*, ne fondât sur une base vraiment scientifique l'étude de la céramique grecque.

Sir William Hamilton paraît avoir été le premier diplomate anglais qui ait eu l'idée de mettre sa haute situation à profit pour favoriser les progrès de la science et pour enrichir les collections nationales. L'exemple avait été donné depuis longtemps par les ambassadeurs de plusieurs puissances du continent. C'était le Flamand Busbecq qui, se rendant auprès d'Amurat au nom de l'empereur Maximilien, avait le premier rapporté d'Ancyre le texte latin du *testament politique* d'Auguste; c'était le marquis de Nointel, qui, sous Louis XIV, pendant son ambassade en Turquie, faisait dessiner les frontons du Parthénon, c'étaient bien d'autres, Italiens ou Français, dont il serait trop long de citer les noms. L'Angleterre commençait tard; mais depuis lors la tradition inaugurée par le ministre anglais à Naples a été brillamment suivie; il suffit de citer les noms de lord Elgin et de lord Stratford de Redcliffe, qui, tous deux ambassadeurs près de la Sublime-Porte, ont l'un et l'autre tiré parti de leur position officielle pour doter leur pays d'inestimables trésors.

Le Musée-Britannique, depuis l'achat du cabinet Hamilton, se trouvait peut-être le plus riche qu'il y eût, hors de l'Italie, en vases peints et en terres cuites. La collection d'antiquités égyptiennes fut aussi l'une des premières d'Europe à prendre de l'importance; il est vrai que ce n'étaient point des mains anglaises qui l'avaient formée. Les hasards de la guerre la donnèrent seuls à l'Angleterre. Le musée possédait bien, depuis sa fondation, quelques momies et autres curiosités de ce genre; mais il n'y avait point là de quoi provoquer et récompenser l'étude. Il en fut tout autrement lorsqu'en 1801 la capitulation d'Alexandrie, triste dénoûment de notre brillante expédition d'Égypte, eut mis au pouvoir des Anglais un grand nombre d'objets qui, recueillis par les soins de Denon et des savans français, devaient être envoyés à Paris. Cette belle collection fut donnée par le roi George III au Musée-Britannique; elle renfermait, entre autres monumens précieux, le sarcophage de Nectanebo Ier, où le docteur Clarke prétendit reconnaître celui qui avait

reçu les cendres d'Alexandre le Grand, et la fameuse pierre de Rosette. On appelle ainsi, à cause de l'endroit où elle a été retrouvée, une inscription bilingue qui contient en grec et en égyptien un décret rendu l'an 196 avant notre ère en l'honneur de Ptolémée Épiphane par les prêtres de Memphis; il y a deux textes égyptiens, l'un en hiéroglyphes, l'autre en écriture démotique. On sait que c'est ce texte bilingue qui, par les comparaisons qu'il permettait, a fait sortir l'étude des hiéroglyphes de la voie purement conjecturale où elle s'était attardée jusqu'alors. Les recherches de Thomas Young, entreprises après l'arrivée en Angleterre de la pierre de Rosette, posèrent les premiers jalons, et, trente ans plus tard, le génie de Champollion, d'un rapide et puissant élan, atteignait le but. Des efforts ultérieurs ont fait porter aux principes qu'il avait posés toutes leurs conséquences; ils ont corrigé certaines erreurs de détail et donné la clé d'un grand nombre de caractères nouveaux; mais c'était toujours en marchant sur les traces de Champollion que Lepsius et Birch, De Rougé et Mariette, obtenaient ces résultats. Lorsqu'en 1866 la découverte d'un nouveau texte bilingue à Canope est venue donner un moyen de contrôle, elle a confirmé de la manière la plus éclatante la sûreté de la méthode exposée en 1832 dans la *Grammaire égyptienne;* mais, à vrai dire, la démonstration était déjà faite, le problème avait reçu une solution scientifique.

Quand le musée reçut la pierre de Rosette et les monumens égyptiens qui l'accompagnaient, la place manquait déjà dans les salles destinées aux antiquités; il fallut donc mettre provisoirement les nouveau-venus sous des hangars construits à la hâte. Ce fut bien pis encore quand le musée eut acquis la collection Towneley. Charles Towneley appartenait à une famille catholique qui avait autrefois beaucoup souffert pour sa foi. Le temps des persécutions était passé; mais les universités nationales n'admettaient encore sur leurs bancs que les élèves qui faisaient profession d'appartenir à l'église d'Angleterre. Le jeune homme, comme la plupart des fils des riches familles catholiques, fut donc élevé sur le continent, au collége des jésuites de Douai. Il habita ensuite Paris, puis l'Italie, où il fit un séjour de huit ans, et il alla même jusque dans la Grande-Grèce et en Sicile. Ce fut à Naples, dans la société de sir William Hamilton et de d'Hancarville, qu'il sentit s'éveiller en lui les instincts du collectionneur en même temps qu'il acquérait la connaissance pratique des monumens. Depuis 1768, la plus grosse part des revenus d'une fort belle fortune fut consacrée à des achats qui témoignent d'un goût éclairé. Towneley s'était associé à plusieurs artistes anglais établis à Rome; on entreprenait des fouilles

à frais communs, en ville même et dans la campagne de Rome, et l'on en partageait les fruits. Il n'était pas toujours aisé de s'entendre sur la répartition : plus d'une fois, surtout quand il fut retourné en Angleterre, Towneley crut avoir à se plaindre de ses associés; mais il n'en obtint pas moins ainsi des marbres de prix provenant des ruines de la villa d'Hadrien à Tivoli, de celles d'Antonin le Pieux à Lanuvium, et d'autres sites analogues. Ce fut d'Ostie, des bains de Claude, qu'il tira la figure drapée qui est connue sous le nom de *Vénus Towneley*, statue intéressante et qui a de belles parties, mais dont la réputation a été fort exagérée. En 1777, Towneley vint s'installer avec ses trésors à Westminster, dans un hôtel disposé de manière à les montrer dans le meilleur jour aux artistes et aux savans. Pour s'être fixé à Londres, il n'avait pas renoncé à augmenter sa galerie; chaque année, de nouveaux monumens lui arrivaient d'Italie ou même d'Orient, et, jusque dans un âge avancé, il ne regardait point à partir lui-même pour Rome quand il y croyait sa présence nécessaire pour contrôler le résultat des fouilles où ses fonds étaient engagés.

Devenu depuis 1791 un des *trustees* du musée, Towneley s'intéressait vivement à la prospérité de cette institution, et il avait même fait un testament par lequel il lui laissait son cabinet; mais dans les derniers temps il s'était laissé entraîner par sa passion, et ses biens étaient grevés d'une hypothèque de près d'un million de francs. Il fut donc obligé, pour l'honneur de son nom, de révoquer la donation déjà préparée, et après sa mort ses héritiers, en 1805, négocièrent une cession au musée. Les *trustees* s'adressèrent au parlement, qui vota une somme de 20,000 livres, très inférieure à la valeur réelle de la galerie, mais acceptée d'avance par le frère du défunt. La galerie Towneley entra donc tout entière dans le Musée-Britannique, et ce sont encore les marbres dont elle était composée qui forment le principal ornement des salles dites gréco-romaines. Sans doute ils ont perdu de leur importance depuis que le musée s'est récemment enrichi de tant de marbres vraiment grecs, d'origine certaine, tels que ceux du Parthénon et de Phigalie, de Cnide et d'Éphèse; en comparaison de ces monumens authentiques, les statues de provenance italienne, simples copies d'originaux célèbres ou parfois même copies de copies, retombent au second rang. La galerie Towneley n'en a pas moins été pour le Musée-Britannique à peu près ce que la galerie Borghèse a été pour le Louvre, un riche répertoire de ces bas-reliefs, de ces bustes, de ces statues qui, sous l'empire, décoraient par milliers les édifices publics de Rome ainsi que les villas des grands seigneurs et les bibliothèques des lettrés.

Le temps était venu où les marbres du Parthénon allaient ouvrir la série de ces conquêtes qui font la gloire du Musée-Britannique. Un pair d'Écosse, lord Elgin, avait été nommé en 1799 ambassadeur près la Porte-Ottomane. Esprit curieux et cultivé, il conçut aussitôt la pensée de tirer parti de sa mission pour faire mieux connaître les monumens de l'art grec que renfermait l'empire turc. Il demanda aux ministres de lui adjoindre des dessinateurs et des mouleurs, tout un personnel comme celui dont s'étaient entourés en pareille situation les Nointel et les Choiseul-Gouffier. Le cabinet avait d'autres affaires en tête; on ne daigna même pas répondre. L'Écossais est tenace; lord Elgin résolut de reprendre pour son propre compte le projet auquel le gouvernement avait refusé de s'associer. A son passage en Sicile, il prit à ses gages un peintre habile, Lusieri, et plusieurs praticiens et mouleurs. Une fois à Constantinople, il obtint du divan la permission d'installer ses artistes à Athènes pour y faire des dessins et y prendre des moulages. Bientôt il fit lui-même le voyage de l'Attique. Là tout le convainquit que les monumens laissés aux mains des Turcs étaient voués à une destruction plus ou moins rapide, mais certaine. Les uns, comme les figures des frontons, servaient de but aux balles des chasseurs, quand ils déchargeaient leurs fusils avant de rentrer en ville. D'autres étaient retaillés par le ciseau du marbrier turc, pour prendre forme de cippes et trouver place dans les cimetières. Il y avait aussi le four à chaux; ce qu'il a dévoré de marbres est inimaginable. Enfin la catastrophe du Parthénon, au temps de Morosini, n'avait pas rendu plus prudens les maîtres de l'Acropole; c'était maintenant le temple d'Erechthée qui servait de poudrière. Le meilleur moyen de sauver ce qui restait encore de tant de merveilles, n'était-ce donc pas d'enlever et de mettre en sûreté tout ce qui pouvait être déplacé?

Les circonstances étaient d'ailleurs des plus favorables. L'Égypte, reconquise par les victoires navales des Anglais, donnait à l'ambassadeur d'Angleterre un crédit exceptionnel. Combinée avec un usage libéral et judicieux du *bakchich* ou cadeau, cette influence pouvait tout. Lord Elgin obtint un firman qui non-seulement lui donnait pleine liberté de faire mouler et dessiner tout ce qu'il voudrait, mais qui l'autorisait aussi « à enlever du temple des idoles tous morceaux de pierre portant des inscriptions ou des figures. » Avant la fin de 1802, plus de trois cents ouvriers étaient à l'œuvre dans l'Acropole. Sous la direction de Lusieri, les travaux se poursuivirent, plus ou moins activement, jusqu'en 1816. Les caisses que cet agent expédia à diverses reprises en Angleterre contenaient, outre un certain nombre de marbres acquis soit en Attique, soit

dans d'autres parties de la Grèce, outre une colonne et une des cariatides du temple d'Erechthée, dix-sept statues ou fragmens de statues des frontons du Parthénon, plus de la moitié de la frise de la cella, et quatorze métopes. Après bien des traverses, lord Elgin, qui avait été retenu prisonnier en France à la rupture de la paix d'Amiens, finit par arriver en Angleterre; sa collection fut déballée et mise sous les yeux des archéologues et des artistes. Les avis furent partagés. Il se trouva de prétendus connaisseurs, membres de la *Société des dilettanti*, qui ne craignirent point d'imprimer des assertions comme celles-ci : « Phidias n'a jamais travaillé le marbre... Ces sculptures si vantées, loin de remonter au siècle de Périclès, sont tout au plus du temps d'Hadrien. Ce sont, à les juger le plus favorablement, de simples sculptures décoratives, œuvres de beaucoup de personnes différentes, dont plusieurs, même à une époque moins cultivée, n'auraient jamais mérité le titre d'artistes.» En revanche, Canova, quand il visita l'Angleterre en 1815, manifesta en présence de ces marbres l'admiration la plus enthousiaste, et l'éminent archéologue Ennius Quirinus Visconti déclara qu'il y trouvait « la perfection même de l'art. » Grâce à ces témoignages imposans et à ceux d'autres savans, de peintres, de sculpteurs, l'opinion finit par se prononcer; si bien des protestations s'élevaient, en Angleterre même, contre la conduite de lord Elgin et la traitaient de brigandage, il n'y eut bientôt plus qu'une voix dans toute l'Europe sur le mérite des sculptures qu'il avait dérobées à l'acropole d'Athènes. En 1816, la chambre des communes nomma une commission pour examiner la question de savoir « s'il convenait que cette collection fût achetée par l'état, et, dans le cas où elle se prononcerait pour l'affirmative, quelle somme devait être allouée à cet effet. » Lord Elgin évaluait ses dépenses, en y comprenant l'intérêt des sommes engagées, au chiffre de 74,000 livres (1,850,000 francs); il consentit pourtant à s'en dessaisir contre le paiement de 35,000 livres. Le parlement eut donc raison de ranger lord Elgin parmi les bienfaiteurs du musée en décidant que lui et les héritiers de son titre figureraient à perpétuité parmi les *trustees* de ce grand établissement national.

Un an auparavant, le musée avait acquis pour 19,000 livres un autre ouvrage important de la sculpture grecque, la frise du temple d'Apollon Epicourios, à Bassai, près Phigalie, en Arcadie. Ce temple avait été bâti par Ictinos, l'architecte même du Parthénon, et les bas-reliefs qui le décoraient avaient été retrouvés en 1812 et dégagés des monceaux de débris qui les couvraient par les efforts et aux frais communs d'un groupe de voyageurs que dirigeait un savant architecte, Ch. R. Cockerell. Malgré certains défauts d'exécution qui

frappent tout d'abord, cette frise est bien un monument du plus beau siècle de l'art; elle prêtait à d'intéressantes comparaisons avec les bas-reliefs attiques. Certaines périodes, certaines formes du génie antique, étaient donc déjà très richement représentées au Musée-Britannique; mais les bronzes et les monnaies étaient encore de nombre et de mérite inférieur. Ces lacunes furent comblées en 1825 par le legs que fit au musée un de ses *trustees* les plus actifs et les plus compétens, Richard Payne Knight, le savant et paradoxal éditeur d'Homère. Le cabinet qu'il avait mis de longues années à former valait, dit-on, au moment de sa mort, environ 60,000 livres (1,500,000 fr.). Son médaillier mettait le Musée-Britannique, au moins pour la série des monnaies grecques, à peu près au niveau du cabinet de Paris; ses bronzes, dont plusieurs étaient de provenance grecque bien authentique, en faisaient un rival du cabinet de Naples, tout riche que fût celui-ci des dépouilles de Pompéi et d'Herculanum.

Vingt ans avaient suffi pour donner à l'Angleterre un musée des antiques qui pouvait soutenir la comparaison avec ceux même de pays bien plus favorisés par leur situation géographique et leurs traditions. Dès 1805, lors de l'achat de la galerie Towneley, les antiquités furent érigées en un département spécial, et, les salons de Montagu-house étant devenus tout à fait insuffisans pour tant de nouveaux et précieux objets, il fallut construire tout exprès dans le jardin une galerie où le premier conservateur des antiques, Taylor Combe, se trouva bientôt à l'étroit. Quand il mourut, en 1826, quelques-unes des plus récentes acquisitions étaient entassées faute de place sous des hangars en planches.

IV.

La collection des antiques s'était donc accrue pendant le premier quart du XIXe siècle avec une rapidité surprenante, et avait été la première à former un nouveau département; mais pendant ce temps les autres collections n'avaient pas cessé non plus de s'augmenter. Les deux successeurs du premier bibliothécaire en chef, le docteur Maty et le docteur Morton (1772-1799), avaient été, comme Gowin Knight, des médecins; on aurait pu s'attendre à ce que, fidèles aux exemples de sir Hans Sloane, ils s'occupassent surtout du cabinet d'histoire naturelle. Il n'en fut rien; à peine pendant la seconde moitié du dernier siècle les vitrines et les herbiers s'enrichirent-ils de quelques échantillons d'espèces nouvelles rapportés par Cook et par d'autres navigateurs. Au contraire, durant cette même période, sans que le parlement y fût pour beaucoup, ni que les chefs pré-

posés l'un après l'autre à la direction du musée témoignassent d'un grand zèle pour ses progrès, la bibliothèque proprement dite grossit assez vite. Un de ses premiers bienfaiteurs fut, en 1759, un riche négociant, Salomon Da Costa, Juif d'Amsterdam établi depuis de longues années en Angleterre; il fit don d'une précieuse collection de livres et de manuscrits hébraïques « en reconnaissance, écrivait-il, de la généreuse protection dont l'avaient couvert la tolérance et la justice du gouvernement britannique. » Sa lettre d'envoi aux *trustees* se termine par une sorte de prière pour le musée qui venait de s'ouvrir : « puisse-t-il croître et multiplier pour l'avantage de cette nation et de toute l'espèce humaine! » L'optimiste même le plus confiant n'aurait pu prévoir alors combien ce vœu serait brillamment réalisé avant qu'un siècle eût achevé de s'écouler.

Bientôt après, la bibliothèque recevait de George III la *Collection Thomason*, une admirable suite de pamphlets politiques réunie pendant la révolution par le libraire de ce nom; il y avait plus de 33,000 pièces séparées. Vers le même temps, le grand acteur David Garrick léguait une série unique de vieilles pièces du théâtre anglais, dont beaucoup, sans lui, seraient aujourd'hui perdues. D'autres donations, dont chacune a sa valeur propre, furent faites par Thomas Birch, Musgrave, Tyrwhitt et Cracherode; mais ce fut seulement en 1805 que le parlement contribua à enrichir la bibliothèque. Près de 5,000 livres furent votées pour lui assurer la possession des manuscrits qu'avait réunis Shelburne, premier marquis de Lansdowne. Cet admirable cabinet était comme le complément naturel des fonds Cotton et Harley; entre autres trésors, il comprenait les papiers de Burghley, le premier ministre d'Élisabeth. A partir de ce moment, les libéralités parlementaires devinrent fréquentes. Il serait trop long d'énumérer les diverses bibliothèques qui furent acquises depuis lors pour combler telle ou telle lacune. En 1832, le legs de Francis Egerton, comte de Bridgewater, faisait entrer dans le musée une foule de documens importans pour l'histoire de France ou d'Italie et lui assurait de plus un capital dont le revenu était destiné à l'achat de nouveaux manuscrits; c'est environ 12,000 francs à dépenser par an.

Dans l'intervalle, l'Angleterre avait enfin eu un prince dont les goûts ont servi le Musée-Britannique et y ont laissé de nobles traces. Dire que George III aimait les lettres, ce serait mal s'exprimer; il avait reçu une éducation trop incomplète, il avait l'esprit trop lent et trop terne pour mériter cet éloge. Pour lui, la littérature anglaise commençait au règne de la reine Anne. On sait ce qu'il pensait du plus grand poète de l'Angleterre. Dans un instant d'épanchement, il disait à miss Burney : « Y eut-il jamais fatras pareil à

la moitié de Shakspeare? Seulement, vous savez, on ne doit pas le dire. » Tout au moins aimait-il les livres, ce qui est déjà presque une vertu. A peine sur le trône, le roi, pourvu d'un bon bibliothécaire, aidé des conseils de Johnson, et consacrant à ce luxe intelligent les revenus que les autres princes de la maison de Hanovre avaient fait passer dans l'électorat ou gaspillés en de grossiers plaisirs, s'était mis à acheter en Angleterre et sur le continent; il avait au bout de quelques années possédé beaucoup de raretés, entre autres une très belle suite de cartes géographiques, et la plus belle collection qui existât des livres si recherchés qui sont sortis des presses du premier imprimeur anglais, Caxton, vers 1480. Quand George III mourut en 1820, sa bibliothèque, qui occupait une partie de Buckingham-Palace, comprenait environ 84,000 volumes, dont beaucoup du plus grand prix. Son fils et successeur, George IV, était depuis longtemps décidé à s'en défaire; il détestait la lecture, il avait besoin d'argent pour ses chevaux et ses maîtresses, et il ne se fût jamais résigné à payer des appointemens aux conservateurs, à continuer de recevoir les ouvrages en cours de publication, à dépenser ainsi pour de vieux livres plus de 50,000 francs par an. A peine roi, il songea donc à vendre la bibliothèque à l'empereur de Russie, qui en offrait 180,000 livres. La négociation s'ébruita; l'opinion se prononça avec une extrême vivacité contre ce projet; le ministère intervint. Le roi déclara que, s'il lui fallait renoncer aux roubles russes, il en voulait l'équivalent en livres sterling. Cet équivalent, les ministres finirent par le trouver dans un fonds commode qui avait déjà rendu plusieurs services de ce genre, celui des *droits de l'amirauté*. Une fois largement indemnisé, le roi tailla sa plus belle plume pour écrire au premier ministre, lord Liverpool, une lettre officielle où il se félicitait « d'avoir pu saisir cette occasion pour favoriser les progrès de la littérature de son pays. Je sens aussi, ajoutait-il, qu'en agissant ainsi je paie un juste tribut à la mémoire d'un père dont la vie a été ornée de toutes les vertus publiques et privées. » Les exécuteurs testamentaires du feu roi se prêtèrent à cette cession : ils savaient que, si la folie n'eût troublé son intelligence dans les dernières années de sa vie, ce prince eût, selon toute apparence, offert à la nation ce que celle-ci se trouvait maintenant acquérir à beaux deniers comptans. Seulement, pour mieux perpétuer la mémoire du royal collectionneur, ils exigèrent des *trustees* la promesse que la bibliothèque royale formerait toujours, sous ce titre, un fonds séparé. Malgré les tentatives de quelques conservateurs qui auraient voulu répartir livres ou manuscrits dans les séries auxquelles ils se rattachent naturellement, la parole donnée a été tenue jusqu'à ce jour. Le parlement

tînt à honneur de voter les crédits suffisans pour bâtir et meubler une salle destinée à recevoir la collection princière, et cette salle, digne du nom qu'elle porte et des trésors qu'elle renferme, a été comprise, lors de la reconstruction générale, dans les bâtimens du nouveau musée.

Au moment même où l'on transportait les livres du roi de Buckingham-Palace dans leur nouvelle demeure de Great-Russell-street, en 1827, la bibliothèque de sir Joseph Banks, hardi voyageur, botaniste éminent, longtemps président de la Société royale, prenait le même chemin. Banks, depuis bien des années l'un des *trustees* du musée, la lui avait léguée tout entière. Elle avait un caractère tout spécial; pas de publication scientifique moderne qui ne s'y trouvât, pas de recueil périodique consacré à des recherches d'histoire naturelle dont elle ne contînt de longues et belles suites; Banks était riche, et il avait vécu jusqu'à quatre-vingt-un ans.

A force d'absorber ainsi des collections privées dont chacune répondait à des goûts et à des besoins déterminés, la bibliothèque nationale, vers 1830, commençait à prendre tournure, à s'arrondir, à se compléter. Jusque dans les premières années de ce siècle, on pouvait, suivant le point de vue où l'on se plaçait, en vanter les richesses ou en déplorer les lacunes; par suite de la manière dont elle s'était ainsi formée, sans plan systématique, sans crédits réguliers, elle était, si l'on peut ainsi parler, toute pleine de trous. Ce fut seulement en 1812 que le parlement vota, pour quatre ans, une somme annuelle de 1,000 livres destinée à boucher quelques-uns de ces trous, et peu à peu ces crédits, demandés et accordés d'abord à titre exceptionnel, devinrent permanens et tendirent à croître, quoiqu'assez lentement, d'année en année. Dans les comptes de 1832, les livres et manuscrits achetés pendant l'exercice financier figurent pour une somme de 1,513 livres (37,825 francs).

Les collections d'histoire naturelle avaient, quoique plus lentement, suivi la même marche que les antiquités, les manuscrits et les livres. Pendant le XVIIIe siècle, elles étaient restées à peu près ce que Sloane les avait faites; on ne cite guère, comme additions de quelque importance, qu'une belle collection de fossiles anglais, donnée en 1766 par un des *trustees*, Brander, et en 1769 une série d'oiseaux empaillés achetés en Hollande. Cook avait offert le premier kangourou que l'on eût vu en Europe; d'autres navigateurs, ainsi que Banks au retour de ses voyages, avaient fait des présens qui piquaient la curiosité du public; mais tout cela restait bien fragmentaire, bien incomplet, plutôt calculé pour amuser les yeux des visiteurs que pour fournir aux savans des matériaux classés avec méthode. En 1810, en 1822, des crédits votés par la chambre

avaient permis l'achat de plusieurs séries importantes d'échantillons de minéralogie; mais le legs de sir Joseph Banks, en 1827, eut une bien autre importance. En même temps que ses livres, le musée recevait son herbier, où étaient venus s'absorber, par des acquisitions répétées, ceux de plusieurs botanistes célèbres. On prit avec intelligence et décision les mesures nécessaires pour que les libéralités de Banks portassent des fruits qui fissent honneur au pays; on créa pour la botanique un département spécial, dont le premier titulaire fut M. Brown, collaborateur et ami de sir Joseph Banks.

Une réforme opérée en 1809 avait partagé le musée en quatre départemens, placés chacun sous la direction d'un conservateur (*keeper*) (1), *livres imprimés, manuscrits, antiquités, histoire naturelle;* le jour était venu où il fallait opérer de nouveaux démembremens. Le nombre des visiteurs s'accroissait en même temps que la richesse des galeries. On sentait de plus en plus la nécessité de placer à la tête de chacune des provinces de ce royaume scientifique un homme vraiment spécial, qui en connût les ressources et les besoins, qui en mît les trésors à la portée des travailleurs. Les fonctions du directeur-général et des conservateurs avaient cessé d'être d'honorables sinécures. Le quatrième bibliothécaire en chef, Joseph Planta (1799-1827), avait surtout pris à cœur de faciliter aux curieux l'accès du musée; il avait, par degrés, obtenu du conseil la suppression de toutes les précautions puériles, de toutes les restrictions gênantes, suppression qui avait exigé une augmentation sensible du personnel. Ce fut sous lui que les galeries d'exposition, comme les salles d'histoire naturelle et d'antiquités, devinrent vraiment publiques. En 1827, quand la mort l'enleva à ses fonctions, le musée était ouvert trois jours par semaine à tout venant, mais cela seulement pendant quarante des semaines de l'année; c'était encore un bien long chômage. Pourtant le nombre des visiteurs avait cru rapidement. Avec le système des billets, en 1807, on en avait compté 13,046; j'en trouve 31,309 en 1812, 79,131 en 1827. De même pour la salle de lecture : au commencement du siècle, elle ne recevait pas 200 personnes par an; on en admit 1,950 en 1810, 4,300 en 1815, 8,820 en 1820, et 22,800 en 1825. La progression est ici plus rapide encore et plus frappante. Le nombre des volumes que renfermait la bibliothèque, sans compter les manuscrits, était évalué en 1827 à 150,000. Là, comme dans tout le reste de l'édifice, la place manquait, elle manquait pour les livres, elle manquait pour les antiquités et les objets

(1) C'est le terme qui a prévalu dans l'usage; mais à l'origine chacun de ces chefs de département portait le titre de sous-bibliothécaire (*under-librarian*).

d'histoire naturelle, elle manquait pour le public, qui devenait de plus en plus exigeant, qui voulait jouir de tout ce qu'avaient laissé à son intention de généreux bienfaiteurs, de tout ce qui avait été acquis avec son propre argent. Le vieil hôtel aristocratique qui avait offert aux collections naissantes un abri si convenable ne suffisait plus à ces vastes répertoires des œuvres de la nature ou des créations du génie humain. Le musée étouffait dans son vêtement de pierre, devenu trop étroit, et le faisait craquer de toutes parts. En vain y avait-on déjà ajouté des bâtimens séparés, comme la galerie Towneley, comme la bibliothèque royale; une foule d'objets, faute d'espace, ne pouvaient être exposés. On se décida en 1830 à jeter bas Montagu-house, et à remplacer cette habitation par un palais construit tout exprès, sur les plans de l'architecte Robert Smirke, en vue de sa destination spéciale. Ce qui restait d'arbres séculaires tomba sous la cognée; les pelouses disparurent. L'édifice, avec les maisons destinées aux conservateurs, couvrit tout le terrain qu'occupaient autrefois les jardins. Les travaux marchèrent d'ailleurs lentement par suite de l'insuffisance des premiers crédits accordés et surtout de la nécessité où l'on était de ne déplacer les collections qu'au fur et à mesure de l'achèvement des salles qui leur étaient destinées. L'œuvre, on peut le dire, n'a été terminée qu'en 1856, par la construction de la nouvelle salle de lecture.

Le Musée-Britannique, on l'a vu naître des goûts distingués, de la haute curiosité et des préoccupations patriotiques de quelques hommes éminens, qui devançaient leur pays et leur siècle, tels que les Cotton, les Harley, les Arundel et les Hans Sloane; on l'a vu, par la secrète puissance des nobles pensées dont il était le symbole, s'imposer à l'indolente froideur de princes étourdis ou grossiers, à l'indifférence d'un parlement et de ministres tout occupés d'affaires, intéresser peu à peu l'opinion publique et finir par obtenir des grands pouvoirs de l'état l'attention bienveillante et les crédits qui lui étaient nécessaires pour vivre et pour grandir. On se prêtera, nous l'espérons, à le suivre avec nous dans ses destinées nouvelles, à partir du jour où, au lieu d'un domicile d'occasion et de rencontre, il a reçu de la munificence nationale un palais que l'on s'est tout au moins proposé de rendre digne, par son ampleur et sa beauté, des merveilles qu'il renferme et qu'il expose si libéralement à l'admiration et aux recherches des artistes et des savans.

GEORGE PERROT.

L'ORIGINE DES CROYANCES

RELATIVES

A LA VIE FUTURE

I. *Early history of Mankind*, par B. Tylor, Londres 1871. — II. *A critical history of the doctrine of a future life*, par William Rounseville-Alger, New-York, 1871. — III. *Primeval Man*, par le duc d'Argyll, Londres 1870. — IV. *L'Homme avant l'histoire*, par sir John Lubbock, trad. par M. Barbier, Paris 1867. — V. *Les Origines de la civilisation*, par le même, trad. française, Paris 1873. — VI. *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord*, par Parkman, trad. française de Mme la comtesse de Clermont-Tonnerre, Paris 1874.

Dans la science comme dans la politique, notre époque est décidément peu clémente aux prétentions du droit divin. Il n'y a pas bien longtemps encore, peu de gens contestaient que l'homme n'eût été établi par Dieu même souverain de tous les êtres qui l'entourent : l'origine sacrée de cette royauté rencontre aujourd'hui de véhémens et nombreux adversaires. Pour en rechercher les titres, on fouille curieusement les archives du genre humain; on éventre les cavernes à ossemens de la Dordogne et des Pyrénées, les tas de coquillages des côtes du Danemark, les *tumuli* de partout; on bouleverse les couches du diluvium, des terrains quaternaires et tertiaires, et l'on ne trouve plus, nous dit-on, à la place de l'Adam biblique, rayonnant de beauté, d'intelligence, qu'un troglodyte microcéphale, aux appétits de brute, sans famille, presque sans langage, condamné, pour ne pas périr, à une lutte de tous les instans contre les grands pachydermes, et tenant sa royauté précaire d'un couteau de silex ou d'un harpon d'os. Puis, à défaut de documens

positifs, on remonte par l'induction dans un passé encore plus lointain, et l'on nous montre, aux derniers âges de l'époque secondaire, quelques singes, plus heureux ou plus avisés que les autres, prenant lentement l'habitude de la station droite, et, grâce à quelque privilége fortuit de leur organisation cérébrale, transformant en sons articulés, symboles de la pensée naissante, les cris rauques qui n'avaient traduit jusque-là que de bestiales sensations. Quant à cette noblesse originelle dont le récit de la Genèse fait resplendir le signe au front du premier homme, quant à ces facultés supérieures par lesquelles se serait établie tout d'abord, sans transition possible de la bête à nous, la souveraineté du *règne humain*, certaine science les déclare absolument chimériques. Nulle différence de nature entre l'intelligence de l'animal et la nôtre. De part et d'autre, les opérations mentales sont les mêmes, les produits seuls diffèrent : l'homme a plus d'idées, il aperçoit plus de rapports, il généralise davantage; mais ni l'abstraction, ni le jugement, ni la généralisation ne lui appartiennent en propre. La moralité, la religiosité, qu'on a tenté de maintenir comme suprêmes barrières entre l'animalité et l'humanité, se résolvent pour l'analyse en des conceptions qui ne supposent nullement chez l'homme d'autres facultés que celles dont sont doués les mammifères les plus parfaits.

Nous voudrions chercher dans cette étude quelle est, suivant la théorie transformiste, l'origine des idées de l'âme, de l'immortalité, de la vie future. Peuvent-elles sortir, par une évolution naturelle, d'opérations ou de facultés mentales qui nous soient communes avec les animaux? Ceux-ci sont-ils capables de les former comme nous? N'impliquent-elles à aucun degré l'intuition d'un principe que l'expérience ne donne pas, le pressentiment d'une destinée qui ne s'accomplit pas tout entière dans les étroites limites du monde sensible? On voit la gravité du problème. Les questions d'origine, que la prudence de Jouffroy proposait d'ajourner, s'imposent impérieusement au spiritualisme contemporain : de téméraires hypothèses les soulèvent, les résolvent de toutes parts autour de lui; il faut qu'il les regarde en face et prenne souci d'y faire des réponses qui donnent une force nouvelle aux preuves dont il s'est contenté jusqu'ici. Le temps est passé, nous semble-t-il, où l'on pouvait étudier les idées et les croyances fondamentales qui constituent l'esprit humain sans s'inquiéter des développemens successifs, des métamorphoses infinies qui, à travers les siècles, sous l'influence des causes les plus diverses, ont amené ces idées et ces croyances au degré de précision, d'abstraction, de généralité, d'autorité, qu'elles semblent posséder naturellement aujourd'hui. Il faut faire sa place dans notre philosophie au point de vue historique et

évolutionniste : la psychologie comparée des races, depuis l'homme primitif jusqu'à l'Européen cultivé du XIXe siècle, doit devenir un des chapitres les plus importans de la science de l'âme. Nous sommes en un mot pour une application aussi large que possible de la méthode expérimentale, qui, entre les mains de Jouffroy et de ses disciples, n'a guère eu d'autre objet que l'étude du *moi* individuel. A cette condition seulement, les résultats auront toute la valeur d'inductions légitimes et seront à l'abri des chances d'erreur auxquelles une expérience dont la base est trop étroite a tant de peine à se soustraire.

I.

Pour surprendre à leur origine les idées vraiment essentielles à l'esprit humain, il semble que le moyen le plus sûr, ce soit d'observer les enfans; mais on s'aperçoit bien vite que la chose n'est pas aussi facile qu'elle en a l'air. Si l'on veut en effet que les observations aient toute la valeur requise, il faut qu'elles portent sur la première enfance, qu'elles saisissent l'homme en quelque sorte au moment où il vient au monde, où nulle idée d'importation étrangère n'a pu encore pénétrer dans son esprit. Or une telle condition est de tout point irréalisable. Aucun souvenir ne peut remonter jusque-là, et les vagissemens du nouveau-né ne nous disent rien de ce qui se passe dans le mystère de son intelligence endormie. Plus tard, quand le premier langage traduira au dehors les premiers essais de la pensée, cette pensée, tout enveloppée de sensations, presque inconnue pour elle-même, sans nulle empreinte de personnalité, sera déjà le reflet plus ou moins fidèle des pensées qui l'entourent et la sollicitent; l'homme est autrui avant d'être lui-même. Ajoutez que, quelque disposé qu'on soit à ne pas exagérer le rôle de l'hérédité, il est difficile de prouver que l'enfant n'apporte pas, imprimées pour ainsi dire dans les plis de son cerveau, quelques-unes des dispositions intellectuelles de ses parens, de ses ancêtres, de sa race tout entière.

L'enfant ne nous apprend donc rien sur les idées, les dispositions mentales de l'humanité naissante. Aussi a-t-on fini par s'adresser aux peuples sauvages. On croyait saisir là le genre humain près de sa source; on avait la rare fortune de rencontrer dans des corps adultes des intelligences qu'on se figurait vierges de toute idée factice, de toute croyance artificielle, ayant de plus à leur service des langues qu'il n'était pas impossible d'interpréter. Les sauvages devinrent bientôt les oracles d'une certaine philosophie.

Locke fut, à notre connaissance, le premier artisan de leur crédit.

Il fit servir leur témoignage à battre en brèche les *idées innées* de Descartes. Un vieil argument prétend fonder les principales vérités de la métaphysique, de la morale, de la religion naturelle, sur le consentement universel du genre humain. Locke feuilleta les voyageurs et prouva ou crut prouver que les idées d'un Dieu créateur, d'une âme immortelle, d'une règle absolue des mœurs, sont complétement étrangères à l'esprit d'un grand nombre de peuplades sauvages. La philosophie française du XVIIIe siècle, issue de Locke, le suivit dans cette voie. Les sauvages devinrent à la mode; on les enrôla contre le rationalisme métaphysique du siècle précédent; on leur fit dire à peu près tout ce qu'on voulut. Sous la bannière de Jean-Jacques, ils montaient à l'assaut de la civilisation; sous celle d'Helvétius, ils combattaient pour la morale du plaisir et de l'égoïsme.

L'*homme de la nature* passe à l'état de personnage d'opposition; on le pare de toutes les vertus : il est sincère, exempt de préjugés, surtout sensible; le despotisme des tyrans, la fourberie des prêtres, n'ont pas encore altéré la naïve ingénuité de son âme ni faussé l'heureuse rectitude de son jugement. Il ignore les arts corrupteurs, le joug des conventions sociales, les scrupules d'une pudeur hypocrite. Sur la foi suspecte de je ne sais quel voyageur, Helvétius nous apprend qu'à Siam la loi ordonne aux femmes de s'offrir à tout venant, et le voilà près de s'attendrir au spectacle de cette touchante promiscuité. Toute cette société, raffinée à l'excès, étouffe dans ses salons dorés et rêve les huttes de bambou d'Otaïti.

Par malheur, Otaïti est loin de Paris; il fallait, sur le compte des sauvages, se contenter de relations d'une exactitude souvent douteuse. Que n'eût-on pas donné pour avoir sous la main un sauvage authentique qu'on pût interroger, examiner à loisir et qui fût le témoignage vivant de cet état de nature célébré par les philosophes, comme autrefois l'âge d'or par les poètes! Aussi fut-ce un cri de joie quand on apprit qu'on avait découvert dans une forêt de l'Aveyron un vrai sauvage. Les docteurs en idéologie s'apprêtaient à faire l'étude minutieuse d'un si précieux sujet. L'illusion fut de courte durée; on reconnut que l'homme de la nature n'était qu'un pauvre idiot échappé d'une maison de fous. A la même époque, Palissot avait jeté un juste ridicule sur ces doctrines, qui prétendaient nous offrir comme modèles des ancêtres à quatre pattes, et vers 1780 on parlait déjà moins des sauvages.

D'importans travaux, surtout en Angleterre et en Amérique, les ont récemment remis en honneur. Des explorations nombreuses et répétées chez les tribus indiennes du continent américain, au centre de l'Australie et de l'Afrique, dans les îles de l'Océanie, presque

jusqu'aux deux pôles, ont accumulé les renseignemens les plus précis, les plus variés. L'archéologie préhistorique, la philologie comparée, ont apporté leur contingent de lumières; le transformisme a fourni, avec quelques faits bien constatés, de séduisantes conjectures, et aujourd'hui les données expérimentales d'une psychologie de l'humanité primitive ne font pas absolument défaut. Ces données, M. Tylor, dans son *Histoire primitive du genre humain*, M. M'Lennan dans son *Mariage primitif*, M. Alger dans son *Histoire critique de la doctrine d'une vie future*, M. de Quatrefages dans son remarquable livre sur *l'Unité de l'espèce humaine*, le duc d'Argyll dans son court et substantiel écrit sur *l'Homme primitif*, M. Lubbock enfin dans ses deux ouvrages si complets, *l'Homme avant l'histoire* et *les Origines de la civilisation*, — les ont habilement mises en œuvre : sans poursuivre tous le même but, sans aboutir aux mêmes conclusions, ils ont employé cette même méthode qu'on pourrait appeler d'expérience psychologique externe, dont l'observation des sauvages constitue l'essentiel procédé.

Nous n'avons nulle envie de mettre en doute l'importance de cette sorte d'observation : elle répond à ce besoin d'enquête historique qui est l'un des caractères éminens et l'un des titres de notre époque. En nous faisant assister aux humbles commencemens du développement humain, elle nous permet de suivre la formation lente d'idées et de croyances qu'on était tenté de regarder autrefois comme autant d'aperceptions *a priori*, de formes de l'intelligence, inexplicables autrement que par une mystérieuse innéité. Elle confirme en bien des cas cette loi de continuité qui est un des postulats de la raison humaine, et dont les évolutionnistes, après Leibniz, mais autrement que lui, s'efforcent de retrouver la présence et l'action dans la totalité des phénomènes observables.

Malheureusement une foule de causes d'erreur rendent fort difficile l'emploi légitime d'un pareil procédé. Les assertions des voyageurs sont souvent suspectes. S'ils ne méritent pas toujours une entière créance quand il s'agit des armes, des habitations, des coutumes, des caractères ethnologiques, des productions et de la faune du pays, avec quelles précautions ne doit-on pas accepter leur témoignage sur les idées morales et religieuses des peuplades qu'ils ont visitées! Ces idées sont généralement fort confuses dans l'esprit des sauvages; la langue qui les traduit est des plus rudimentaires : comment exprimerait-elle les plus simples abstractions? De plus les sauvages n'aiment pas qu'on les interroge sur certaines choses; il semble que leurs superstitions leur apparaissent plus terrifiantes quand elles prennent un corps par le langage, ou qu'ils craignent de livrer à la risée des blancs des croyances d'autant plus vénéra-

bles pour eux qu'elles les font plus trembler. Ajoutez chez la plupart une invincible paresse d'esprit, une incapacité presque absolue de suivre un certain ordre logique de pensées, qui les rendent indifférens à tout ce qui n'a pas pour objet l'immédiate satisfaction des besoins physiques. Les croyances morales et religieuses sont devenues pour eux comme des coutumes qu'ils observent par tradition sans trop s'inquiéter de leur origine et de leur signification.

A ces difficultés de l'enquête se joignent celles de l'interprétation. Notre état intellectuel, moral, social, religieux, est tellement différent de celui des sauvages que nous avons la plus grande peine à entrer dans leur esprit. Voyageurs et missionnaires les abordent avec des idées préconçues, et courent risque de les voir plus ou moins dégradés qu'ils ne sont. En outre il leur arrive de généraliser trop vite et de conclure sans précaution de quelques individus à toute une race. De là sur les mêmes peuplades des renseignemens souvent contradictoires.

Admettons enfin que toutes ces causes d'erreur n'existent pas. Supposons que nous ayons aujourd'hui les élémens exacts, complets, authentiques, d'une psychologie des sauvages; aurions-nous mis la main sur les vraies origines des idées et croyances fondamentales de l'humanité? Pourrions-nous nous flatter de posséder une image à peu près fidèle, au point de vue moral et religieux, de l'homme primitif? Nullement, car ici nous avons à compter avec une opinion qui porte le caractère de la probabilité la plus haute : c'est celle qui ne voit dans les sauvages actuels que les débris de races dégénérées. Cette hypothèse fut pour la première fois soutenue avec éclat par M. de Bonald, il l'appuyait principalement sur des argumens de l'ordre théologique. Vivement attaquée par les transformistes, dont la théorie exige impérieusement que l'homme primitif ait été aussi voisin que possible de la brute, elle a trouvé récemment d'habiles défenseurs chez les adversaires de M. Darwin et de son école. Au premier rang se sont placés en Angleterre l'archevêque Whately et le duc d'Argyll.

L'archevêque Whately part de ce fait, établi suivant lui par l'expérience, qu'aucune race absolument sauvage ne peut d'elle-même s'élever à un état, même peu avancé, de civilisation. Il cite comme exemple les indigènes de la Nouvelle-Zélande, qui « paraissaient être dans un état tout aussi avancé quand Tasman a découvert le pays en 1642 qu'ils l'étaient quand Cook les a visités cent vingt-sept ans plus tard. » L'existence actuelle de nations civilisées prouve donc que les premiers hommes ont possédé un *minimum* d'industrie, de moralité, de religion, qu'il est difficile de déterminer, mais qui, dans tous les cas, fut bien supérieur au niveau des peuplades

aujourd'hui les plus dégradées. Pour Whately, l'homme primitif fut nécessairement pasteur et agriculteur.

Ces assertions sont assez contestables. L'état stationnaire des indigènes de la Nouvelle-Zélande ne prouve rien : une période de cent vingt-sept ans est beaucoup trop courte pour produire un changement appréciable de condition chez les sauvages. Plusieurs faits d'ailleurs établissent jusqu'à l'évidence que ceux-ci sont capables de progrès. De plus, si l'homme primitif avait connu l'agriculture et l'élevage des troupeaux, comment expliquer que, chez un grand nombre de peuplades, deux arts aussi utiles se soient perdus? Les indigènes de l'Australie, ceux des deux Amériques, ignoraient l'un et l'autre. Dira-t-on que leurs ancêtres plus civilisés ne les ignoraient pas, mais qu'une lente décadence en a peu à peu effacé jusqu'au souvenir? En ce cas, on trouverait aujourd'hui à l'état sauvage, en Amérique et en Australie, des troupeaux de bestiaux, descendans de ceux qui auraient été importés à l'origine; on trouverait tout au moins des squelettes attestant l'existence antérieure d'animaux domestiques, bœufs, moutons, etc.; or, ni en Australie ni en Amérique, on n'en a jamais découvert aucun. De même nul doute qu'on n'eût découvert des variétés de plantes sauvages témoins de l'antique présence des céréales, si l'agriculture avait autrefois fleuri sur ces deux continens.

Telles sont les solides argumens de M. J. Lubbock contre la thèse de l'archevêque Whately. Le duc d'Argyll maintient les conclusions de Whately, mais en les appuyant de meilleures preuves. Il établit une distinction, heureuse selon nous, entre le degré de savoir et le degré de moralité des races sauvages. Il admet que le savoir a pu à l'origine être à peu près nul et l'état industriel rudimentaire, il abandonne l'hypothèse peu défendable d'un peuple primitif agriculteur et pasteur; mais il soutient que, dès le premier jour, l'humanité fut pourvue d'idées morales assez pures; elles furent alors, selon lui, comme elles le sont encore, les conditions essentielles de tout progrès.

Les coutumes barbares et immorales, l'absence de toute religion, que constatent chez certains peuples sauvages les relations des voyageurs, s'expliquent donc uniquement par une décadence plus ou moins profonde. Ce sont les signes et les effets d'une déviation dans le développement humain, et non les caractères naturels d'une première et universelle période de ce développement. Quant aux causes qui ont pu abaisser au-dessous même du niveau primordial ces races déshéritées, le duc d'Argyll les cherche dans l'influence funeste d'un milieu inhospitalier. Reléguées par l'invasion et la conquête à l'extrémité des continens, parmi les rochers volca-

niques de la Terre-de-Feu ou dans cette lugubre nuit du pôle nord qui dure six mois, contraintes, pour ne pas mourir, à raidir sans cesse toutes les forces de leur corps et de leur esprit, elles ont dû perdre peu à peu les plus nobles traits de l'humanité. Et de fait, c'est aux extrémités septentrionale et méridionale de l'Amérique, au sud de l'Afrique, chez les Boschimans, les Fuégiens, les Esquimaux, que l'humanité semble le plus près de se confondre dans l'animalité. « L'occupation constante d'un chasseur esquimau, dit le duc d'Argyll, est de se tenir à l'affût, auprès d'un trou dans la glace, pendant de longues heures, avec une température de 30 degrés au-dessous de zéro, attendant qu'un veau marin vienne respirer. Et quand enfin il a frappé sa proie, son seul bonheur est de se gorger de la chair et de la graisse crue de l'animal. Il est presque impossible à l'homme civilisé de concevoir une vie aussi misérable et, sous bien des rapports, aussi brutale que la vie de ce peuple pendant la longue nuit de l'hiver arctique. »

M. Lubbock combat vivement les assertions du duc d'Argyll. A l'en croire, le duc a calomnié les Esquimaux pour les besoins de sa cause, et, invoquant à son tour le témoignage toujours complaisant des voyageurs, M. Lubbock nous montre, sous ces huttes de neige, à la lueur fumeuse et nauséabonde de l'huile de baleine, l'aimable simplicité et toutes les vertus de l'âge d'or. Il remarque en outre que dans les contrées les plus favorisées de la nature, au Brésil par exemple, les indigènes sont plus sauvages que ceux des latitudes polaires. Ce n'est pas uniquement la conquête qui a peuplé de fugitifs les extrémités des continens, c'est encore et surtout l'émigration provoquée par l'accroissement de la population. Ces essaims, successivement détachés de la grande ruche humaine, ne furent pas nécessairement de faibles vaincus : ce furent presque toujours d'énergiques aventuriers, les meilleurs et les plus courageux de la tribu, qui s'en allaient, pleins de confiance, droit devant eux, jusqu'au jour où la terre leur manquait.

Ces vues de M. Lubbock ont leur valeur : il se rencontre avec Buckle dans l'opinion, confirmée par l'histoire, que les pays les plus fertiles, dispensant l'homme de tout effort, sont peu propres au développement de la civilisation. Pourtant il est bien douteux aussi que les climats extrêmes n'opposent pas des obstacles presque invincibles au progrès humain. Il semble difficile de contester qu'à l'origine la guerre et la conquête n'aient eu la plus grande part dans la dispersion des hommes sur la surface entière du globe. D'ailleurs les causes de cette dispersion importent assez peu. Survivans dépossédés des races vaincues ou colons volontaires, les ancêtres des sauvages ont pu également, par des circonstances fort

diverses, descendre peu à peu l'échelle de la dégradation jusqu'au point où nous les voyons presque immobiles aujourd'hui.

Quelques faits bien constatés permettent de conclure qu'il en fut souvent ainsi. Les Boschimans par exemple ont été présentés par certains voyageurs comme une race à part, la dernière des races humaines. Bory de Saint-Vincent nous les montre tellement abrutis, qu'ils ne peuvent même servir comme esclaves; sans habitations, nus, errant dans les forêts par petites bandes ou familles séparées, se nourrissant de racines sauvages, d'œufs de fourmis, de lézards, de serpens, d'insectes immondes, à peine sont-ils au-dessus de l'orang-outang. Voilà peut-être le vrai point de départ de l'humanité, l'image fidèle de l'homme au sortir de la brute! — Informations prises, le tableau a été trouvé beaucoup trop sombre, et des inductions tirées de la comparaison des langues ont établi l'identité de race entre les Boschimans et les Hottentots. Chassés de leur pays à la suite de luttes intestines, ces malheureux Boschimans, de pasteurs qu'ils étaient, sont devenus voleurs; traités en bêtes fauves, ils en ont pris l'aspect et les mœurs. Leurs ancêtres n'avaient pas subi cette honteuse dégradation, et n'étaient pas sans doute inférieurs à ces Hottentots modernes sur l'intelligence et la moralité desquels Kolben nous a laissé des témoignages presque flatteurs.

Ce fait, signalé par le docteur Prichard, d'autres encore recueillis par M. Tylor, donnent un grand poids à l'opinion que les races qui occupent aujourd'hui les derniers degrés de l'échelle humaine sont tombées fort au-dessous du niveau primitif. Il est d'ailleurs impossible de concevoir que l'homme ait jamais vécu en dehors de toute société, fût-ce la plus étroite, la famille, et toute société implique, chez ceux qui la composent, certaines notions morales élémentaires, les idées de justice, de droit et de devoir. Ces idées, à leur tour, en impliquent d'autres, celles d'une sanction de la vie future, d'un être rémunérateur et vengeur. Les concepts moraux essentiels à l'humanité s'enchaînent par les liens d'une déduction invincible; poser l'un d'eux, c'est les poser tous. Sans doute, à l'origine, cette déduction ne fut pas clairement aperçue, une intuition aussi vive qu'indistincte précéda l'analyse et la réflexion, mais le fait primordial et vraiment caractéristique de l'esprit humain fut la conscience immédiate d'une règle du bien et du mal, quelles qu'en aient été les applications particulières, et de ce fait découla, selon nous, l'ensemble des doctrines religieuses et des croyances relatives à la destinée de l'âme après la mort.

Ce sont là, il est vrai, des considérations *a priori;* elles ne nous dispensent pas de suivre les transformistes sur leur propre terrain et de discuter l'explication qu'ils prétendent fournir. C'est ce que

nous allons faire; mais auparavant il était indispensable de réduire à leur juste valeur les inductions tirées de l'état mental des sauvages contemporains. Il fallait prouver que ceux-ci n'ont aucun titre pour représenter à nos yeux l'humanité primitive, et fût-il établi que la croyance à l'immortalité de l'âme est totalement étrangère à certaines peuplades, on n'en saurait légitimement conclure qu'elle n'est pas un des caractères distinctifs de l'espèce humaine, et qu'elle n'est autre chose que le produit ultérieur et pour ainsi dire accidentel de facultés qui nous sont communes avec les animaux (1).

II.

La mort est un phénomène qui imprime une violente secousse à toute imagination. On a peine à concevoir l'impression qu'il dut faire sur l'esprit des premiers hommes. Ce chef de la tribu, si fort, si redoutable, presqu'un dieu pour les siens, le voilà raide, immobile, glacé. Parmi tant d'épouvantes qui assiégent de toutes parts le malheureux sauvage, celle-là fut la plus terrible. La nuit, les cerveaux sont hantés par l'image du mort, et, comme il arrive en songe, on le voit plus grand, plus vigoureux; il semble, comme dit Lucrèce, mouvoir des membres plus vastes, posséder une vie plus pleine, être invulnérable à tous les coups. Au réveil, on s'interroge, on se communique les visions du sommeil : le chef est vivant, puisqu'on l'a vu; ces intelligences ignorantes distinguent mal entre les fantômes imaginaires qui flottent dans le crépuscule des rêves et les réalités que les sens perçoivent. Pourtant le cadavre est là : on l'assied dans sa hutte, devenue chambre funéraire; ce n'est pas ce corps inerte qui a triomphé de la mort : qu'est-ce donc? Une forme qui lui ressemble, quelque chose sans doute qui vivait, se mouvait avec lui, et s'est brusquement séparé de lui, son *ombre* peut-être? Oui, car au coucher du soleil, à cette heure où l'imagination se sent envahir par les vagues inquiétudes de la nuit,

(1) Il est probable du reste que le nombre des peuplades et des races étrangères à ces croyances a été fort exagéré. « Il n'y a pour ainsi dire pas une nation de la Guinée, dit Prichard, qui ne croie que l'âme est immortelle, qu'elle continue à vivre après la séparation du corps, qu'elle a certains besoins, accomplit certaines actions et est capable spécialement d'éprouver du bonheur ou du malheur. » Quant aux peuples civilisés de l'ancien monde, M. Henri Martin a vigoureusement réfuté l'opinion de ceux qui prétendent qu'on ne trouve pas trace dans les livres saints des Hébreux de la croyance à l'immortalité, et tout récemment M. Ravaisson, dans un beau mémoire sur les *Monumens funéraires chez les anciens*, a montré que certaines scènes des monumens grecs, appelées généralement des *adieux*, expriment au contraire une foi très manifeste à une réunion ultérieure.

l'ombre est plus grande que le corps auquel elle s'attache : plus grande aussi que son corps était l'image du chef apparu. De là cette croyance, universelle dans l'enfance des peuples, que ce qui survit à l'homme, c'est son ombre; de là aussi l'opinion de certaines tribus sauvages, que les cadavres ne font pas d'ombre au soleil.

Voilà, selon M. Spencer, — reproduisant, sans s'en douter, une vieille théorie de Lucrèce sur la formation de l'idée des dieux, — voilà, selon l'école transformiste, le point de départ de la croyance à la vie future. Est-il donc besoin, pour en expliquer l'origine, d'avoir recours à je ne sais quel instinct supérieur, privilége exclusif de l'espèce humaine? L'imagination et le rêve suffisent. Or certains animaux rêvent et imaginent. M. Darwin avait un chien qui témoignait sa frayeur en voyant remuer l'ombre d'un parasol. De la peur des ombres à celle des esprits, il n'y a qu'un pas. La croyance à l'immortalité est en germe dans le cerveau du chien.

Suivons maintenant les développemens naturels que cette croyance dut prendre dans l'esprit humain. Il est possible qu'à l'origine les sauvages, fascinés par le prestige que la puissance des chefs exerçait sur leur imagination, leur aient attribué le privilége à peu près exclusif de l'immortalité. En effet, selon le témoignage de M. Lubbock, « aux îles Tonga, les chefs sont immortels, les Toas ou peuple sont mortels; quant à la classe intermédiaire ou Mooas, il y a grande différence d'opinion. » Mais la piété filiale dut être aussi forte et produire les mêmes effets que le respect inspiré par les chefs. Comment croire que l'image des parens morts n'ait pas visité le sommeil des enfans? Et comment la tendresse filiale n'eût-elle pas accueilli avec joie l'espérance à laquelle l'illusion du rêve semblait l'inviter? L'amour ne se résigne pas à l'anéantissement de l'objet aimé. Les parens morts existent donc encore; mais cette existence ne dure pas plus longtemps, selon l'opinion primitive, que leur souvenir dans l'âme de leurs enfans. On trouve chez certaines peuplades sauvages la croyance que les parens survivent, mais non les grands-parens.

La plus simple des analogies, le désir de retrouver plus tard les êtres aimés, l'horreur instinctive du néant, conduisirent promptement l'homme à penser que quelque chose de lui devait subsister après sa mort. D'ailleurs ce même phénomène du rêve, point de départ de toute cette série d'inductions, ne lui prouvait-il pas que sa pensée pouvait quitter son corps immobile et se trouver instantanément transportée aux contrées les plus éloignées? « Les Dayaks, dit M. Saint-John, cité par M. Tylor, regardent les songes comme des événemens réels. Ils croient que pendant le sommeil l'âme tantôt reste dans le corps, tantôt l'abandonne et voyage au loin; ils pensent aussi que, soit qu'elle demeure dans le corps ou

s'en éloigne, elle voit, entend, parle et possède une prescience dont elle ne jouit plus à l'état de veille. Les évanouissemens sont regardés comme produits par le départ de l'âme, occupée à quelque lointaine expédition. Lorsqu'un Européen rêve à sa patrie absente, les Dayaks pensent que son âme a supprimé l'espace et a rendu une rapide visite à l'Europe durant la nuit. Un grand nombre de tribus croient d'une manière analogue que les songes sont des incidens qui surviennent à l'âme pendant ses excursions hors du corps, et cette idée se traduit par une répugnance superstitieuse à réveiller un dormeur, dans la crainte de bouleverser son corps. Le père Charlevoix a trouvé simultanément les deux théories en question chez les Indiens de l'Amérique du Nord. Un songe peut être ou bien une visite faite par l'âme à l'objet dont on rêve, ou bien une vision de l'une des deux âmes du dormeur pendant son voyage à travers le monde; chaque homme en effet a deux âmes dont l'une reste toujours dans le corps. Les mêmes Indiens pensent que les songes sont d'origine surnaturelle, et que c'est un devoir religieux d'y conformer sa conduite. Ils ne peuvent comprendre que les blancs traitent les songes comme une chose sans conséquence. »

On voit par là toute l'importance du rêve dans la formation des idées relatives à l'existence de l'âme, à ses fonctions et à sa destinée après la mort. Les philosophes pensent avec raison que, pour prouver l'immortalité de l'âme, il faut établir d'abord qu'elle peut exister indépendamment du corps; cette démonstration préliminaire, l'humanité naissante crut la voir dans le fait mystérieux du rêve. On retrouverait la trace vivante de ces croyances jusqu'aux époques les plus civilisées. Platon, Cicéron, toute l'antiquité, tout le moyen âge, sont convaincus que le sommeil nous met en relation directe avec les esprits des morts, les êtres surnaturels, et voilà qu'aujourd'hui même un homme formé pourtant aux sévères méthodes de la science contemporaine, M. Figuier (1), nous propose de revenir purement et simplement à ces antiques traditions. Dans ce phénomène du sommeil, la physiologie ne voit plus qu'un état particulier du cerveau, ce qui fournit aux matérialistes un de leurs plus spécieux argumens; il serait assez remarquable qu'il eût donné naissance au spiritualisme.

Mais l'idée philosophique de l'immortalité fut lente à se dégager des naïves et grossières croyances qui furent son berceau. Cette ombre séparée du cadavre, qui, affectueuse ou terrible, visite la nuit les vivans, est encore toute matière, matière subtile et insaisissable, vapeur ou fumée, dont le moindre choc peut dissiper la fragile existence. Aussi l'hiver, quand siffle la rafale, et que la tem-

(1) *Le Lendemain de la mort*, Paris 1871.

pête déchaîne au loin ses colères, le sauvage, enfermé dans sa pauvre hutte, la pensée toute pleine de celui qui vient de partir, croit entendre au dehors comme des gémissemens humains; c'est l'âme que bat la tourmente, et dont les vents emportent peut-être la vie précaire avec les lambeaux déchirés. Ces terreurs primitives laissèrent longtemps leur empreinte sur les imaginations. Dans l'entretien suprême de Socrate avec ses disciples, ceux-ci, des sages pourtant, semblent craindre pareille disgrâce pour l'âme adorée du maître (1), et Virgile nous montre aussi les âmes se déployant au vent, comme des voiles de navire, pour se purifier de leurs souillures.

Panduntur inanes
Suspensæ ad ventos.

L'ombre matérielle a dû conserver les appétits, les besoins et les goûts de son existence terrestre. Elle a faim et soif; aussi met-on dans le tombeau, près du cadavre assis, de quoi boire et manger. Cette coutume paraît bien avoir été universelle; de là les banquets funèbres, si souvent figurés sur les monumens et les vases de l'antiquité classique; de là les libations aux mânes du défunt. Chez certaines tribus sauvages, quand un enfant meurt, la mère vient presser ses mamelles gonflées sur le tertre qui recouvre le corps, et laisse couler à travers le sol, comme pour ranimer les lèvres glacées du petit être, la nourriture tout imprégnée d'amour et de vie. Si le mort était un guerrier, un puissant, il faut à son ombre les armes, les femmes, les esclaves qu'il avait ici-bas; mais les êtres vivans ne peuvent accompagner le mort qu'en devenant eux-mêmes des ombres : on les immole. Quelquefois on égorgeait des prisonniers sur le tombeau d'un chef, simplement pour lui faire cortége dans l'autre monde; c'était donner à son ombre une sorte de garde d'honneur formée d'ombres. Achille, dans l'*Iliade*, ensanglante ainsi les funérailles de son ami Patrocle.

Une induction fort naturelle conduisit à penser que les animaux ont aussi des âmes. Comme nous, ils vivent et se meuvent : la mort doit donc laisser subsister d'eux ce qui subsiste de nous-mêmes, un fantôme, une ombre, ayant des facultés analogues, supérieures peut-être à celles que manifestait le vivant. Il semble en effet que les sauvages révèrent, avec une sorte de terreur superstitieuse, dans l'animal un principe qui devient plus puissant par la mort.

(1) « Il me paraît... que vous craignez, comme les enfans, que, quand l'âme sort du corps, les vents ne l'emportent, surtout quand on meurt par un grand vent. — Sur quoi Cébès se mettant à rire : — Eh bien! Socrate, prends que nous le craignons, ou plutôt que ce n'est pas nous qui le craignons, mais qu'il pourrait bien y avoir en nous un enfant qui le craignît... etc. » (*Phédon.*)

Aux poissons qu'ils ont pris dans leurs filets, aux bêtes qu'ils ont blessées de leurs flèches, les indigènes de l'Amérique du Nord adressent des prières et des excuses. Les Hurons promettaient aux poissons, s'ils consentaient à se laisser prendre, de rendre tous les respects possibles à leurs arêtes (1). Il est clair que ce que les sauvages redoutent et implorent ainsi, ce n'est pas la malheureuse bête désarmée dont ils vont faire leur nourriture, c'est l'âme qu'ils placent en elle, âme qui, dégagée du corps, va peut-être déployer contre eux des pouvoirs inconnus et les persécuter de sa vengeance.

Ces idées expliquent l'usage presque universel aux époques héroïques de sacrifier sur la tombe des chefs et des guerriers leurs chevaux de prédilection; nous en trouvons des exemples jusque dans la deuxième moitié du XVIIe siècle : aux funérailles de Jean-Casimir de Pologne, son cheval fut égorgé solennellement. De même quand un enfant vient de mourir, les Groënlandais ont l'habitude de tuer un chien, pour que l'ombre sagace de l'animal serve de guide dans l'autre monde à l'âme inexpérimentée et peureuse du défunt.

Mais l'analogie alla plus loin encore, et attribua une âme même aux objets inanimés. On trouve souvent dans les plus anciens *tumuli* des armes qui évidemment ont été brisées à dessein. Ce fait paraît avec raison à M. Lubbock la preuve que ces peuplades croient, en brisant les objets, les faire mourir, et qu'alors, non pas l'objet lui-même, mais son ombre sert dans l'autre monde au défunt. Celui-ci, passé à l'état de fantôme, ne pourrait faire usage d'arcs, de flèches, de haches, de couteaux, tels que ceux qu'il employait pendant sa vie; mais des ombres conviennent à une ombre, et l'homme retrouve après sa mort, impalpables et pourtant matériels comme lui, tous les objets qui lui furent chers ici-bas. Chasseur, il pourra, dans les plaines sans fin, poursuivre et percer un gibier sans cesse renaissant; guerrier, il livrera d'interminables batailles où les forces ne s'épuisent jamais, où les blessures guérissent d'elles-mêmes; enfant, il aura sa poupée, que sa mère pleurante a déposée près de lui dans son tombeau.

Ainsi, parallèlement au monde réel, on fut amené à concevoir un monde d'ombres et de fantômes, image exacte de l'autre. Quand

(1) Chez les Hurons, « les ossemens du castor étaient l'objet d'une tendresse particulière, et on les dérobait soigneusement aux chiens, de peur que l'esprit du castor défunt ou ceux de ses confrères survivans n'en prissent ombrage. — M. Kinney rapporte la stupéfaction d'un groupe d'Indiens auxquels on montra un daim empaillé; croyant que son esprit serait offensé de cet indigne traitement de ses restes, ils l'entourèrent en lui faisant mille excuses et en fumant devant lui en guise d'offrande expiatoire. » (*Les Pionniers français de l'Amérique du Nord*, par Parkman, introduction, p. LV.)

Scarron, parodiant Virgile, fait la description burlesque des champs élysées, où

> L'on voyait l'ombre d'un cocher
> Qui tenait l'ombre d'une brosse,
> Et frottait l'ombre d'un carrosse,

il exprime, sans le savoir, une conception à laquelle s'arrêta sérieusement l'esprit humain pendant la première phase de son développement (1).

Dans cette croyance bizarre et pourtant naturelle, on a voulu voir le germe de ce qui sera plus tard le monde intelligible de Platon. La subtile et profonde théorie des idées ne serait en quelque sorte que la traduction scientifique des grossières opinions des sauvages. Les ressemblances en effet ne manquent pas. D'abord le mot même qui, dans le langage de Platon, exprime la réalité intelligible, εἶδος, ἰδέα, veut dire au propre *image* ou *fantôme;* puis Platon, on le sait, reconnaît des *idées* de toutes choses, même des objets inanimés, même de ceux qui sont fabriqués par la main de l'homme : il est question dans la *République* de l'idée du lit. — Mais ceux qui font de pareils rapprochemens oublient que pour Platon l'*idée* n'est rien de matériel, qu'elle échappe à toute prise des sens et ne peut être perçue que par la plus haute faculté de l'intelligence, l'intuition rationnelle. L'*ombre* des sauvages au contraire est encore matière; impalpable, elle est pourtant visible. Pour établir la moindre filiation entre des conceptions d'ordre si profondément opposé, il faudrait prouver que la sensation ou son résidu, l'hallucination du rêve, peut d'elle-même, et sans le concours d'opérations supérieures que la sensation n'engendre ni n'explique, introduire l'esprit dans la sphère des vérités absolues, éternelles, immuables, de ces choses en un mot dont les caractères excluent précisément tous ceux de la réalité matérielle et sensible.

Et pourtant, au fond des grossières croyances dont nous venons de faire le rapide exposé, il y a, selon nous, un élément suprasensible que les transformistes n'ont pas aperçu, et qui suffit pour

(1) « A Tonga, dit Mariner, cité par M. Lubbock, on suppose que les âmes vont au Bolotou, une grande île située au nord-ouest, île émaillée de toute sorte de plantes utiles et magnifiques, produisant toujours les fruits les plus délicieux, les fleurs les plus splendides, et, dès que l'on cueille ces fleurs et ces fruits, d'autres viennent immédiatement les remplacer... L'île de Bolotou est si éloignée, qu'il serait dangereux pour les canots des indigènes de s'aventurer jusque-là... Ils croient cependant qu'un canot parvint une fois à atteindre le Bolotou. L'équipage débarqua, mais dès que les hommes voulurent toucher à quelque chose, ils ne purent rien prendre, tout disparaissant comme une ombre. Aussi, sur le point de mourir de faim, ils durent se rembarquer, et ils parvinrent heureusement à revenir sains et saufs. »

rendre incomplète et vicieuse l'explication qu'ils prétendent donner de l'origine des opinions relatives à l'immortalité de l'âme. Cet élément, c'est l'idée de permanence, de substance, qu'éveille d'abord en nous le sentiment intérieur. Qu'est-ce donc qui fait l'homme, j'entends l'homme moral, sinon qu'il est une personne, qu'il peut dire *moi?* Et comment dirait-il *moi*, s'il ne se distinguait de ce qui l'entoure, et si, par-delà les sensations qui, simultanées ou successives, viennent de toutes parts faire impression sur lui, il ne saisissait en lui-même, plus clairement à mesure qu'il se développe, quelque chose qui demeure immobile, identique, invariable, une réalité vivante qui ne s'épuise ni ne se disperse dans la multitude des phénomènes attestés par la conscience ou rappelés par la mémoire? Voilà le premier fondement de toute croyance à une âme immortelle, et voilà pourquoi l'animal ne peut s'élever jusque-là. Emporté par le torrent des sensations que les objets extérieurs ou les instincts font naître en lui, l'animal est incapable de se ressaisir, de se poser par un acte de réflexion en face de ces hallucinations qui l'obsèdent; il est, pour ainsi parler, successivement chacune d'elles; il ne dit pas *moi*, il n'est pas une personne.

Dans la formation de la croyance à la survivance de l'âme, j'accorde toute l'importance qu'on voudra aux phénomènes du sommeil, à l'horreur instinctive de la mort, en un mot à tout ce qui, dans notre nature, nous est commun avec la bête; mais tout cela ne suffit pas. S'il n'eût porté en lui-même comme un pressentiment d'immortalité, l'homme aurait eu beau voir en songe l'image de son père ou du chef de sa tribu : en retrouvant le lendemain le cadavre immobile à la même place, il eût convaincu son rêve d'erreur et se fût résigné à penser que tout est bien fini avec le dernier soupir. De plus, en admettant qu'à l'origine le genre humain, dans son ignorance, ait donné aux rêves une créance absolue, les progrès de l'expérience, du savoir, l'auraient à mesure affaiblie et détruite : la foi dans l'immortalité de l'âme aurait ainsi peu à peu disparu, et depuis longtemps il n'en serait plus question. Si donc, même aujourd'hui, l'homme s'obstine à penser qu'il ne meurt pas tout entier, c'est qu'il y a dans cette espérance autre chose qu'une illusion de sauvages : il la puise aux sources vives de sa conscience, dans l'infaillible sentiment qu'il a de sa propre personnalité. Par une fausse induction, il peut avoir attribué primitivement à tous les êtres, même aux objets inanimés, une âme semblable à la sienne; mais la science les en a bientôt dépouillés. Elle n'a pu, elle ne pourra jamais arracher à l'homme la conviction qu'il survit à son corps, parce qu'il se sent d'autre nature que ce qui meurt en lui.

III.

Nous venons de signaler, dans la formation des croyances relatives à l'immortalité, le rôle d'un élément que la théorie transformiste néglige parce qu'elle est impuissante à l'expliquer. Il en est un autre dont elle ne paraît pas non plus tenir compte et qui est peut-être plus essentiel encore, c'est l'élément moral.

Il est remarquable que M. Lubbock, dans son important ouvrage, *les Origines de la civilisation*, mentionne à peine les idées des sauvages sur les peines et les récompenses de la vie future. L'auteur, qui est darwinien, s'est peut-être senti embarrassé pour expliquer ces opinions significatives par les principes du transformisme : il est en effet difficile de supposer qu'il ait ignoré les témoignages nombreux et frappans recueillis par le docteur Prichard, et plus récemment par M. Alger.

On ne peut guère douter que la croyance à une justice distributive dans l'autre monde ne soit aussi ancienne, aussi générale que celle qui affirme la survivance de quelque chose de nous après la mort; parfois même elle atteste chez d'ignorans sauvages une délicatesse de sens moral dont on peut à bon droit s'étonner.

Nous ne voudrions présenter ici que les traits les plus saillans et les plus caractéristiques des opinions primitives sur la destinée de l'âme après cette vie. Selon M. Alger, les Fuégiens, ces sauvages que quelques voyageurs nous dépeignent comme les derniers des hommes, à peine au-dessus de la brute, pensent que l'âme comparaît devant le tribunal de *Ndengei*. Debout près de Ndengei est un géant énorme : armé d'une hache, il cherche à mutiler, à tuer les âmes qui se présentent au jugement.

Dans presque toutes les mythologies primitives, on retrouve, sous une forme plus ou moins grossière, l'idée d'une première épreuve qui précède pour les âmes celle du jugement. Ainsi les Groënlandais pensent que l'âme, après sa mort, erre pendant cinq jours autour d'un affreux rocher couvert de sang caillé. « Les traditions des Hurons, dit M. Parkman, s'accordent pour représenter le voyage des âmes entouré de difficultés et de périls; il leur fallait traverser une rivière rapide, sur une poutre tremblant sous leurs pas, pendant qu'un chien, gardien féroce, s'opposait de l'autre rive à leur passage et cherchait à les précipiter dans l'abîme. Cette rivière était pleine d'esturgeons et de poissons que les ombres harponnaient pour leur subsistance; au-delà, se voyait un étroit sentier serpentant entre des rochers mouvans, qui s'écroulaient sous eux, écrasant sous leurs débris les moins agiles des pèlerins. » Selon les nègres aminans, les bons esprits eux-mêmes sont obligés,

avant d'aller à Dieu, de subir les persécutions des mauvais esprits ou *didis*, qui cherchent à les saisir et à les entraîner. De là l'usage de consacrer des offrandes à ces *didis* pour satisfaire à leurs exigences. De même, dans la mythologie classique, il faut, au seuil du monde infernal, apaiser les trois gueules de Cerbère. — Sous toutes ces croyances diverses, n'y a-t-il pas l'idée que l'homme, si vertueux qu'il ait été ici-bas, emporte toujours quelque souillure que l'expiation doit effacer, et n'est-ce pas là comme une informe ébauche de la doctrine du purgatoire?

La notion du jugement ne se présente pas partout sous l'image d'un juge et d'un tribunal. Quelquefois la sentence résulte simplement de la facilité avec laquelle l'âme triomphe des obstacles qu'elle rencontre sur sa route. Certains nègres de Guinée sont convaincus qu'au sortir de cette vie chaque âme est accompagnée par deux esprits, l'un bon, l'autre mauvais. Sur le chemin qu'elle parcourt, il est un passage dangereux : un mur se dresse en travers. L'âme pieuse, aidée par le bon génie, franchit le mur aisément; l'âme perverse s'y brise la tête. C'est une conception fort analogue à celle du fameux pont *Al-Sirat* des musulmans.

Le monde infernal est ordinairement un lieu sombre et souterrain. Il est gouverné par un roi, quelquefois par une reine; les Groënlandais par exemple croient à une sorte de Proserpine qui trône au fond d'une caverne, entourée de monstres marins. Les damnés servent de pâture aux démons, ou bien traînent une existence lamentable, se nourrissant de cendres, de serpens, de lézards et de papillons.

Un des châtimens les plus fréquens des âmes qui ont mal vécu, c'est de revenir sur terre, d'errer autour des demeures qu'elles habitaient ici-bas, d'épouvanter et de tourmenter les vivans. Selon certaines tribus nègres, les âmes qui sont devenues la proie des mauvais esprits remplissent l'air de tumulte, font du bruit dans les buissons, troublent le sommeil de ceux qu'elles haïssent. Si une âme apparaît trois jours après la mort, on en conclut qu'elle n'est pas allée à Dieu, et le cadavre est brûlé sans honneur. Mais les âmes des bons ne reviennent pas : Socrate dans le *Phédon* dit la même chose. N'est-ce pas une vue d'une moralité profonde et délicate que le principal châtiment de ceux qui ont fait le mal en cette vie, c'est de rester malfaisans après leur mort?

Quant aux félicités des âmes vertueuses, les croyances varient suivant la nature des misères auxquelles les sauvages sont en proie pendant cette vie. L'Esquimau, glacé par l'éternel et implacable hiver du pôle, rêve un été sans fin, un soleil qui ne se voile jamais, une abondance intarissable de volailles et de poissons. Sa terre est trop nue, son ciel trop lugubre, pour qu'il songe à y placer son pa-

radis; c'est dans les abîmes de l'océan que le cherche sa naïve reconnaissance, car c'est l'océan qui le nourrit. Le Kamtschadale aspire après sa mort à un Kamstschatka idéal, riche en poisson et en gibier, sans volcans, sans marais, et surtout sans Russes ni Cosaques. Là seront réparées toutes les inégalités d'ici-bas, là celui qui n'avait sur terre que peu de chiens (c'est le plus précieux auxiliaire de ces pauvres gens) en possédera un grand nombre affranchis de la fatigue et de la mort. Pourtant c'est dans le ciel que l'imagination primitive s'est presque toujours figuré la demeure des bienheureux. La voie lactée en est la route, et les sauvages du pôle croient voir des danses d'esprits célestes dans les mystérieux frémissemens de l'aurore boréale.

Quelles vertus méritent le paradis, quels crimes sont dignes de l'enfer? Ici, il faut l'avouer, les idées sont assez vagues. Les sauvages ont sans aucun doute conscience d'une distinction primitive, absolue, entre le bien et le mal; mais la qualification des actes particuliers diffère beaucoup selon les peuplades, les climats, les degrés de civilisation. En général, ceux-là paraissent avoir conquis des titres à une meilleure existence qui ont été braves et adroits dans les combats. Les services rendus à la tribu, dont l'existence est si précaire au milieu des luttes incessantes qu'il lui faut soutenir avec d'implacables voisins, passent avant tous les autres; puis viennent parmi les plus glorieux mérites les exemples de courage et de succès dans la perpétuelle bataille contre les dures nécessités de la vie physique. On va au ciel, selon les Esquimaux, pour avoir dompté beaucoup de veaux marins, bravé les mers et les tempêtes: n'est-ce pas encore travailler au bien des autres que de leur montrer comment on triomphe d'une nature ennemie? Les femmes qui meurent en couches ont aussi gagné le paradis, car elles aussi ont vaillamment payé leur dette à la communauté, et par une pitié touchante l'infortune suprême de quitter la vie au moment d'être mères leur est comptée pour une vertu.

Réciproquement ce sont les faibles et les lâches, et, chez les peuplades déjà plus civilisées, les parjures, les meurtriers, les adultères, qui méritent avant tous les autres de descendre au séjour infernal. Sous la contrainte des plus impérieux besoins de l'homme plaça d'abord presque toute la morale dans l'accomplissement des actes utiles pour assurer son existence et celle de la tribu dont il faisait partie; mais peu à peu, et à mesure qu'il parvint à subsister au prix de moindres efforts, des besoins supérieurs s'éveillèrent dans son âme; il prit de sa dignité une conscience plus claire et plus délicate, et de nouveaux devoirs lui apparurent qui, accomplis ou violés, le rendraient digne dans une autre vie de récompenses moins grossières ou de châtimens moins matériels.

Notre intention n'est pas de suivre dans ses progrès ultérieurs le développement des croyances relatives à la destinée de l'âme; nous avons essayé de montrer que la théorie transformiste est loin de donner de l'origine de ces croyances une suffisante explication. Nous avons mis en lumière deux élémens essentiels dont elle ne rend pas compte : la conscience qu'a l'homme d'être une personne permanente, identique, capable de dire *moi*, et la conception d'une justice réparatrice au-delà de cette vie. Ni l'une ni l'autre de ces deux notions ne peut se ramener à ces illusions du sommeil et de l'imagination ignorante, qui, selon les transformistes, donnèrent seules naissance à l'idée d'une âme immortelle. L'animal est également incapable de les concevoir ,car s'il ne peut, dans le courant des sensations qui fatalement l'entraînent, saisir une personnalité distincte de ces sensations mêmes, il ne peut davantage, et par le même motif, s'élever à l'intuition absolue d'une loi obligatoire et des sanctions qu'elle suppose.

Entre ces deux élémens supérieurs, impliqués dans la croyance à l'immortalité, l'analyse découvre le plus intime rapport. En effet, si l'homme a conscience d'être une activité libre, il ne se peut qu'il ne conçoive en même temps la loi de cette liberté; et, d'autre part, c'est sans doute parce qu'il eut dès l'origine l'idée de cette loi qu'il prit conscience de sa liberté et de sa personnalité. Il est probable que la première alternative entre deux déterminations également possibles, l'une approuvée, l'autre condamnée par le sens moral, lui révéla du même coup la loi obligatoire gravée au plus profond de son être, et le caractère éminent de sa propre nature, capable d'obéir ou de se soustraire à cette loi.

C'est donc la conception d'une règle des mœurs qui est le fait distinctif, l'exclusif privilége de notre espèce. C'est d'elle que découlent véritablement toutes les croyances dont nous avons retracé dans cette étude un rapide tableau. Naïves et grossières à l'origine, elles portent cependant l'empreinte de la noblesse essentielle au genre humain. Par les progrès de la réflexion et de la moralité, elles s'épurent et se spiritualisent à mesure : l'âme cesse d'être un fantôme pour devenir une essence vraiment immatérielle, le paradis et l'enfer ne sont plus que la possession ou la privation de la vérité et de la perfection suprêmes; mais ces progrès attestent que le fonds même de telles croyances est impérissable : aux rayons de la science se sont évanouies les superstitions primitives; le dogme d'une vie future et d'une souveraine justice n'a pas pâli devant eux. Et quelle science en effet pourrait jamais forcer l'homme à croire que la mort l'engloutit tout entier, que ses misères sont sans espérance et que toute justice se consomme ici-bas?

LUDOVIC CARRAU.

LA

CULTURE DU COTON EN ÉGYPTE

ET LES FILATEURS ANGLAIS

I.

Il y a longtemps que l'Égypte n'est plus le grenier de l'Europe; d'autres pays sur le vieux continent et dans l'Amérique du Nord ont le privilége de combler les lacunes qui se manifestent dans les récoltes du globe. Ce privilége est la juste récompense des efforts d'une agriculture libre et intelligente, qui a su se débarrasser des entraves du despotisme en dirigeant la production vers la quantité sans jamais cesser de viser à la qualité. En Égypte, on produit peu et de qualité médiocre sur un sol admirablement approprié à la culture des grains et des semences oléagineuses. Le froment de la vallée du Nil est chargé de terre, mal récolté et préparé, et tellement saturé de sels hygrométriques que la conservation en est presque impossible; il devient aussitôt la proie des charançons. Les semences de lin renferment toujours de 20 à 30 pour 100 de graines de moutarde et autres graines étrangères, et la culture du sésame est à peu près abandonnée. L'indigo de la Haute-Égypte, d'une teinte parfaite, est brûlé et terreux, et l'opium, tiré des mêmes provinces, du *Saïd*, contient plus de feuilles et de suc de laitue que de larmes de pavot; mais, de tous les produits de ce pays prédestiné et si fertile, le coton *mako* ou d'Égypte est celui qui intéresse le plus l'industrie occidentale. La guerre de sécession a tellement dérangé l'assiette économique de l'offre et de la demande que la répétition très possible d'une calamité pareille ne nous trouverait pas mieux préparés. Aussi l'Europe est-elle attentive à toutes les circonstances morales et matérielles qui pourraient influer sur la production générale de cet article.

Le coton d'Égypte est fin, souple et soyeux; il est recherché et apprécié, mais il n'est pas absolument indispensable. Or depuis quelque temps les consommateurs européens avaient remarqué une grande irrégularité dans la quantité des assortimens exportés d'Alexandrie. Avant de manifester leur mécontentement, les filateurs crurent devoir attendre. Le mal n'ayant fait qu'empirer, ils se sont plaints. Dans le courant du mois de juin 1874, une adresse signée des principaux industriels cotonniers de Bolton était présentée à lord Derby avec prière de la communiquer au khédive d'Égypte. On signalait dans ce document la détérioration graduelle du coton égyptien, et on annonçait que, si des mesures efficaces n'étaient pas prises, les consommateurs seraient forcés d'abandonner l'usage des produits de la vallée du Nil. Tous les filateurs anglais se sont joints à leurs collègues de Bolton. Ce qui confirme la légitimité de leurs plaintes, c'est que leurs confrères d'Alsace et de Suisse s'étaient mis les premiers en campagne.

Depuis deux ou trois ans en effet, les industriels de ces pays avaient reconnu une altération notable dans le classement des cotons qui leur étaient adressés, et vers la fin de 1872, à la suite de diverses réunions des intéressés tenues à Zurich et où siégeaient des délégués alsaciens, les filateurs assemblés résolurent de ne payer dorénavant que les 90 pour 100 des factures, laissant le solde, soit 10 pour 100, comme garantie à régler après l'arrivée de la marchandise. Il faut dire ici que, depuis l'invention du télégraphe électrique, c'est le fil qui transmet les offres fermes aux consommateurs de coton par simple désignation de classement, prix *franco* à bord, et de quantité. Cette voie de correspondance est coûteuse et forcément sobre de détails; les échantillons ne suivent pas les offres, il faut s'en rapporter au type, à la bonne foi, c'est-à-dire au génie commercial des intermédiaires, et payer par acceptation de traites tirées souvent avant le départ du coton. Ainsi le filateur mal servi par son agent se trouvait en face d'une partie de coton inférieur au type désigné et déjà payé; quelle ressource lui restait-il pour avoir raison d'un intermédiaire récalcitrant ou de mauvaise foi? Celle d'un recours aux tribunaux égyptiens, remède deux fois pire que le mal.

La résolution prise ne pouvait être un *ultimatum*. On se fit de mutuelles concessions : les traites sur crédits ouverts continueraient à être formées pour le total de la facture, mais les tribunaux de Zurich connaîtraient des différends avec recours à la voie arbitrale le cas échéant; c'était le plus court. Malgré cet arrangement, les classifications n'ont pas changé. Si les plaintes des industriels suisses et alsaciens ne se sont pas encore reproduites, il faut l'attribuer à la lassitude : on accepte trop souvent comme

mal qu'on ne peut empêcher ce qu'avec une dose raisonnable d'honnête persévérance on réformerait sûrement. Un mal réel existe donc. Est-ce le coton qui souffre, ou la faute est-elle ailleurs? Nous pensons qu'en dehors du mal matériel que nous allons faire connaître bien des discussions pourraient être évitées, si les filateurs fixaient des limites d'achat moins étroites et si les intermédiaires ne cherchaient jamais à doubler leur commission par des combinaisons étrangères à la stricte bonne foi; mais, avant d'entrer au cœur de la question, il convient d'apprécier le degré d'influence qu'ont exercé sur l'industrie cotonnière en général les circonstances difficiles qui ont entravé son champ d'exploitation.

Depuis la guerre de sécession, qui, après avoir temporairement tari la principale source où s'alimentait la fabrication européenne, créa d'autres lieux de production, l'industrie cotonnière s'est considérablement modifiée en s'adaptant aux exigences d'une situation nouvelle, et il s'est accompli un grand mouvement décentralisateur. Ces points lumineux, si petits comme surface, mais si grands, si puissans comme foyers d'activité et de richesse, Liverpool et Manchester, d'où rayonnent, après y avoir convergé sous la forme de matière première, les produits variés de l'industrie anglaise, ont vu leur apogée de splendeur. La France, la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont plutôt augmenté que ralenti leur fabrication cotonnière. Les efforts de la Russie dans ce sens redoublent, et, favorisés qu'ils sont d'un côté par des droits protecteurs, de l'autre par des débouchés indigènes et limitrophes peu accessibles à la concurrence étrangère, il est probable que le vaste empire des tsars verra prospérer dans son sein l'industrie à laquelle l'Angleterre doit une partie de sa richesse. En un mot, partout où le coton pourra être transporté à prix réduit, partout où les moyens améliorés de fabrication pénétreront, on produira du fil et des tissus. Pourtant ces succès ou ces empiétemens partiels sur un ordre de choses commercial unique, considéré pendant longtemps comme inexpugnable, ne représentent encore que très faiblement la décentralisation industrielle qui se prépare.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord, en 1860, filaient et tissaient pour les besoins indigènes environ 400,000 balles de leur coton annuellement, soit une quantité équivalente à une abondante récolte en Égypte, 1,800,000 quintaux. Les progrès de cette industrie naissante ont été tels, en dépit d'obstacles économiques presque insurmontables et de prévisions contraires, qu'un peu moins du tiers de la récolte de 1872-1873, qui dépassa 4 millions de balles, a été retenu dans les états manufacturiers. En d'autres termes, la filature dans la grande république absorba trois fois plus de coton en 1873 qu'en 1860, au delà de 1,250,000 balles, représentant

6,250,000 quintaux. Ces chiffres sont menaçans pour l'Angleterre, qui ne consomme guère plus du double, soit au maximum 13 millions de quintaux, et qui considérait les États-Unis comme son meilleur marché. Ils sont menaçans pour l'Europe, où la consommation générale n'excède pas 20 millions de quintaux. Ces 6 millions iront en augmentant et diminueront d'autant le *stock* possible d'une qualité qu'aucune autre contrée n'a encore pu produire. Distraite d'une récolte destinée à l'accroître, mais qui tardera à dépasser 5 millions de balles, et convertie en produits au moins égaux à ceux des fabriques européennes, cette importante fraction d'une production qui règle les marchés du monde ne créera-t-elle pas bientôt une formidable concurrence à l'exportation du vieux continent? Cela est d'autant plus probable que la compétition a déjà commencé avec assez de succès du côté des Américains pour que la presse anglaise ait jugé convenable d'avertir l'industrie de la Grande-Bretagne d'un fait économique dont, il y a quinze ans, les plus fortes têtes de l'école de Manchester niaient jusqu'à la plus lointaine possibilité.

La concurrence des États-Unis est d'autant plus dangereuse que les tissus propres aux marchés de l'Indo-Chine qu'elle y transporte sont encore exempts de ces apprêts frauduleux à la craie que les manufacturiers anglais emploient depuis quelques années pour se créer un profit en augmentant le poids et en cachant la fabrication plus que légère de la marchandise exportée. Il est donc évident que les progrès des États-Unis dans la branche d'industrie que l'Angleterre a pu considérer longtemps comme son monopole commencent à peser sur la production ouvrée générale. En y ajoutant les autres facteurs, diminution de gain, renchérissement de la vie matérielle, fréquence des grèves, etc., on comprend le malaise voisin du découragement qui rend malgré lui le chef d'industrie prudent, presque timide. Lorsque l'hiver s'annonce rigoureux, toute fourrure est bonne et trouve acheteur; dans le cas contraire, la marte zibeline ne vaut pas même une peau de chat. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si devant l'incertitude des débouchés les filateurs manifestent quelque hésitation aux achats, et si les limites qu'ils fixent se ressentent de la situation critique des affaires.

La question principale qui se pose naturellement est celle-ci : le coton d'Égypte, le *mako*, a-t-il dégénéré depuis l'introduction de cette culture dans la vallée du Nil par Méhémet-Ali? Il y a lieu ensuite de se demander si les moyens d'irrigation et la culture elle-même y sont à la hauteur de l'immense développement qu'a pris depuis la guerre de sécession la production de ce textile en Égypte, enfin si la culture du coton dans cette contrée fertile est appelée à s'accroître ou bien si elle restera stationnaire. C'est à ces trois

points de vue que nous examinerons les questions soulevées par l'adresse des filateurs de Bolton, fortifiée des plaintes de l'industrie continentale. Nous dirons brièvement comment la culture du coton s'est implantée en Égypte, nous décrirons les tentatives faites pour l'introduction de sortes supérieures, les différens modes de production usités, et nous nous appliquerons particulièrement à rechercher et à dénoncer les causes de la décadence qui a été signalée.

II.

L'Égypte d'aujourd'hui, eu égard à son développement plus agricole qu'industriel, aux fortunes grandioses qui s'y sont faites et qui s'étalent à côté de l'extrême misère des fellahs, est l'œuvre indirecte de la guerre de sécession, œuvre facilitée par un régime économique et administratif puisé aux traditions pharaoniennes les plus pures. La rébellion des états du sud, en arrêtant d'un coup l'exportation en Europe et la production du coton le plus nécessaire et le plus estimé, détermina en même temps une hausse dont le premier résultat fut, partout où le coton était cultivé et partout où il pouvait l'être, un développement d'efforts qui furent couronnés de succès divers. En ce qui concerne l'Égypte, la récolte de 1861, vendue environ 42 millions de francs, fut suivie d'autres qui jusqu'à la paix réalisèrent annuellement 187 millions de francs. Aujourd'hui le produit de ce chef, basé sur 1,650,000 quintaux en moyenne, s'élève à 144 millions de francs. Une pareille augmentation, presque spontanée, de la richesse publique et des ressources matérielles dans un pays agricole transforma complétement le régime économique de l'Égypte. C'est de cette crise historique que date le développement sérieux de la culture du coton dans la vallée du Nil. La grande demande et la liberté accordée aux Européens d'acheter dans l'intérieur les produits du pays, de traiter directement avec les fermiers et les propriétaires agriculteurs, ont fait ce miracle.

Sous Méhémet-Ali, la liberté du commerce n'existait pas. Le vice-roi était une manière de propriétaire de l'Égypte avec les fellahs pour fermiers. Le chef de l'état s'attribuait dans chaque province des villages entiers, véritables districts qu'il faisait cultiver pour son compte et qu'on nomme *shiffliks*. Quelques dignitaires, d'anciens camarades de Méhémet-Ali, sortis comme lui d'un escadron de *bachi-bozouks* albanais, avaient reçu des *abadiehs*, terrains exempts de droits, ou des villages entiers qu'ils cultivaient en *ogda*, c'est-à-dire en assumant sur eux la charge de l'impôt, et dont ils étaient en quelque sorte les propriétaires. Enfin le reste de la terre occupée et arable, c'est-à-dire arrosable par canaux ou *sakiehs*, était dans les mains des populations décimées par la

guerre et la peste sous la direction des *cheiks-el-beled*, au nombre de quatre par village. Chaque village était tenu d'ensemencer en coton une superficie de terrain déterminée, et tous les produits du sol sans exception, en dehors du grain destiné à la nourriture des habitans et du fourrage pour les animaux, arrivaient dans les *shunas* ou magasins du gouvernement, disséminés à l'intérieur, après quoi le vice-roi faisait créditer le village à un prix arbitraire tout à son avantage, et vendait à ses agens commerciaux, aux maisons d'Alexandrie ou à la consommation, les marchandises accumulées dans ses entrepôts. On voit que Méhémet-Ali inaugura le régime de la vice-royauté omnipotente du prince gouverneur, cultivateur et marchand. La tradition ne s'en est ni perdue, ni altérée. Les comptes de chaque village, tenus par des scribes cophtes, étaient arrêtés chaque année, et le *surplus* des recettes, tous frais, avances, etc., déduits, passait aux intéressés, qui souvent restaient débiteurs de l'état.

De ce système, qui dura jusqu'au règne d'Abbas-Pacha, il résultait pour le coton une culture mieux surveillée, moins pratique peut-être, mais plus régulière qu'aujourd'hui, d'autant plus uniforme que les superficies affectées à cette plante étaient moins considérables. Enfin les instructions transmises aux moudirs ou gouverneurs de provinces enjoignaient à ceux-ci de faire soumettre les semences destinées à la reproduction à un examen scrupuleux, et de ne les prendre que parmi celles tombées d'un duvet qui avait été séché au soleil et non au four, comme les sept huitièmes de la récolte l'étaient alors. Les graines ainsi choisies et qui sortaient des premières noix mûries au soleil d'août après une large irrigation d'eau nouvelle, parfaitement saines, étaient très propres à l'ensemencement de terres encore riches et bien travaillées. D'ailleurs la dégénérescence plus ou moins lente de toute graine reproduite dans le même milieu climatérique et hygrométrique se trouvait çà et là combattue, sinon arrêtée, par le soin que prenaient les nazirs des shiffliks vice-royaux de dépayser les semences à chaque période quinquennale.

Aucun choix ni classement du coton n'avait lieu sur la plantation même, d'où le *mako*, mis en sacs non pressés, au fur et à mesure de l'égrenage, s'en allait dans les *shunas* provinciales. Là, les balles pesées étaient ouvertes et classées suivant la finesse, la force et la netteté de la fibre : *hàl-hàl* (toute première), *hàl* (première), *awsât* (seconde ou moyenne), *dùn* (bas ou troisième). Il n'y avait pas d'autres assortimens admis ni même demandés, et les classifications anglo-françaises, qui parfois n'aboutissent qu'à d'inextricables chicanes, étaient ignorées. Les premières quantités livrées aux *shunas* formaient l'élite de la récolte; elles provenaient de la cueillette des mois d'août et de septembre, la plus mûre et dont

les fruits s'étaient largement épanouis sous les prolifiques irrigations du Nil limoneux et alors plein. Cette cueillette sentait rarement l'ardeur du four; un chaud soleil et la maturité complète des semences rendaient celles-ci assez résistantes pour ne pas s'écraser sous les cylindres défectueux et primitifs du *doualib*. Il est vrai que l'imperfection de cet appareil d'égrenage était des plus nuisibles au coton lui-même.

Bien que les premières cueillettes fussent emmagasinées de manière à passer avant les suivantes sous les cylindres, l'extrême lenteur du procédé, le manque de bras expérimentés, ne permettaient pas de *giner* plus de 250 livres de coton en graines par semaine et par *gin* ou *doualib* produisant 80 livres de lainage net. On comprend combien l'accumulation et le séjour prolongé dans des locaux bas et humides, mal aérés, du coton cueilli quotidiennement devaient, par la fermentation lente qui en résultait, nuire à la soie. La dessiccation artificielle n'améliorait rien, loin de là, et malgré toutes les précautions prises le plus beau lainage était maculé de semences écrasées dont il conservait des portions jaunâtres et huileuses. Le duvet lui-même se trouvait saupoudré des fins débris de l'enveloppe première de la noix, et donnait au coton *mako* moyen et bas l'aspect malpropre qui en resta la marque caractéristique jusqu'à l'introduction par l'auteur de ce travail (1854-55) en Angleterre et en Égypte de l'égreneuse américaine de Mac-Arthy. Cette machine délivre environ 2 quintaux de fibre nette par 10 heures de travail, et comme les ateliers de 25 à 50 *gins* mus par la vapeur ne sont pas rares, et que le coton ainsi égrené est non-seulement propre, mais acquiert en passant sous les cylindres une régularité de soie désirable, on se rend facilement compte de la promptitude avec laquelle une récolte brute de 5,500,000 quintaux peut fournir annuellement au commerce environ 1,800,000 quintaux égyptiens de *mako* net. Jusqu'en 1853, alors que la vallée du Nil ne produisait que le tiers à peine de cette quantité, le coton d'une récolte n'était pas fini d'égrener lorsque la campagne suivante commençait; aujourd'hui le lainage peut aller directement du champ à l'usine. La possession de ce moyen d'égrenage a beaucoup contribué au développement de la culture du *mako* en Égypte, puisque la récolte commencée en août peut être expédiée et en partie consommée en Europe à la fin de janvier suivant. En outre la graine du coton a pris une place si considérable dans la famille des semences oléagineuses que des cargaisons très nombreuses en sont exportées pour l'Angleterre et la France. Les usines de Douvres seules en consomment la plus grande partie, et l'huile tirée de cette semence, expurgée et clarifiée, rendue insipide et incolore, sert aujourd'hui à sophistiquer dans le midi de la France, à Gênes, à Livourne, à

Lucques, les meilleures qualités d'huile comestible. La fabrication du savon l'utilise, et les *fellahs* préparent leurs alimens avec l'huile de coton non épurée, âcre et noirâtre, telle qu'elle coule des presses. Enfin l'ancien mode d'égrenage rendait difficile l'extraction du duvet des noix mal ouvertes et de celles non arrivées à maturité, que les *fellahs* mélangeaient à l'époque de l'extraction des plantes. De cette cueillette tardive, séchée dans le four, sortait et sort encore aujourd'hui une certaine quantité de coton court et faible, très blanc, que les producteurs ou les intermédiaires égréneurs et les acheteurs emballent avec de la marchandise meilleure. L'opération est assez adroitement exécutée pour qu'il soit difficile de découvrir la fraude sans un examen minutieux.

Abbas-Pacha, successeur de Méhémet-Ali, agronome pratique et dont les vues économiques dépassaient de beaucoup ce qu'on peut attendre d'un prince oriental, en ouvrant l'intérieur de l'Égypte au commerce européen, s'attacha spécialement à développer la culture du coton, qui avait pour lui un attrait particulier. Ayant pu apprécier les aptitudes du *sea-island*, il tenta d'ajouter au *mako* la production de cette qualité supérieure. Dans ce dessein, il se procura des graines des meilleures plantations de la Floride, et en fit semer dans tous les villages où son grand-père avait tenté cette culture, mais sur une échelle réduite. Ce coton si cher et si recherché réussit fort bien malgré l'inintelligence de ceux qui le cultivèrent. Méhémet-Ali avait fait instruire des jeunes gens en vue de la production du *sea-island*, mais, chaque nouveau vice-roi s'empressant de faire le contraire de son prédécesseur, les bonnes traditions furent abandonnées; cependant la culture survécut. Saïd-Pacha se procura par les mêmes intermédiaires des graines de la Floride et en ordonna l'ensemencement dans certaines provinces, où la répartition eut lieu selon la nature du terrain. Il y avait progrès, mais tout était fait à la légère et selon l'usage oriental : ouragan d'énergie puérile au début suivi de calme plat et de négligence absolue. Ce prince fut le dernier importeur de cette semence. Il est difficile aujourd'hui de savoir dans quelle localité en Égypte le *sea-island* a le mieux réussi; ce qui est malheureusement certain, c'est qu'il a été négligé, presque oublié. Le khédive paraît le tenir en mince estime, car depuis son avénement (1863) aucun renouvellement de la graine n'a eu lieu, que nous sachions. Les semences de *sea-island*, sans cesse utilisées sur les mêmes terrains, se sont atrophiées, et ne produisent maintenant qu'un lainage dégénéré, quoique toujours relativement fin, souple et à longues soies, et malgré tout de beaucoup supérieur au *mako*. C'est ce coton que les classificateurs appellent *gallin*.

Lorsque Méhémet-Ali introduisit pour la première fois en Égypte

(1838), à la demande de M. Salters Elliot de Savannah, la culture du *sea-island*, son but était de rechercher le rayon agraire le plus apte à la propagation d'une si précieuse espèce, sans préjudice de la production du *mako*, la seule espèce égyptienne, et qu'il encouragea par tous les moyens. Une concession de terrain fut accordée à M. Salters Elliot, et une plantation modèle, formée sur le point le mieux approprié, reçut de nombreux élèves. Abbas et Saïd continuèrent la lettre de l'œuvre, moins l'esprit; néanmoins le premier de ces princes s'attacha particulièrement à faire cultiver le *sea-island* dans les provinces de Sharkie et de Garbie. Le domaine du Ouadi, Tel-el-Kebir, Abou-Ahmed et d'autres terrains situés sur les deux rives du canal de Zagazig, entre le bourg de ce nom et l'isthme de Suez, récoltaient encore en 1866 du *sea-island* très peu dégénéré. Ces localités étaient situées on ne peut plus favorablement pour le succès de l'espèce américaine, cultivée au-delà de l'Atlantique, à la température près, dans des conditions physiques assez analogues. Un sol sablonneux, abrité contre les vents du sud par les dunes du désert, reposé pendant des siècles, enrichi des détritus amenés par les infiltrations de la branche tanitique, enfin soumis à la puissante influence de l'atmosphère chaude, imprégnée d'humidité alcaline que produisent les lacs Menzaleh et Belah, tout concourait pour assurer une réussite qui ne demandait qu'un peu plus d'intelligence administrative et de science économique. Le gouvernement actuel s'est excusé de ne pas avoir poursuivi les utiles tentatives de ses prédécesseurs, sous prétexte que le *sea-island* rend beaucoup moins que le *mako*, qu'il mûrit imparfaitement et qu'enfin les semences dégénèrent. Ces raisons, en apparence plausibles, sont combattues victorieusement par la pratique chez les cultivateurs intelligens.

Les semences importées provenaient des meilleures plantations de la Floride et des basses contrées (*Sea-Island*), dont les produits moyens sont cotés à l'heure qu'il est de 18 à 19 *pence* la livre, soit environ 2 francs, contre 6 ou 7 pence que valent sur le même marché de Liverpool les *uplands* et le *mako*, même classification. Dans tous les terrains propices et bien préparés, auxquels les graines furent confiées, le rendement ne resta jamais inférieur, dans les pires conditions, à 290 *rotolis* nets (130 kilogrammes) par *feddan* (1). Aux environs du Caire, dans plusieurs villages de la province de Sharkie, la moyenne a été, de 1856 à 1866, de 289 *rotolis*. A Solimanieh, où durant la même période 150 *feddans* furent constamment par rotation affectés à cette culture, le produit net dépassa 322 *rotolis* avec une irrigation laissant beaucoup à désirer,

(1) Le *feddan* vaut un demi-hectare.

et sous la direction de *nazirs* européens, moins efficace que celle des intendans indigènes. Enfin la ferme de M. Salters Elliot, cultivée à l'américaine, donna la première année 170 kilogrammes par *feddan*, la seconde 176, la troisième 171 kilogrammes, et les deux suivantes, qui furent les dernières de la gestion, une moyenne de 178 kilogrammes de soie nette. Ces essais, faits sur une sérieuse échelle, puisque sur 1,600 *feddans* concédés 500 étaient toujours ensemencés de coton, dont 200 de *sea-island*, durèrent de 1839 à 1843 inclusivement. Il est vrai que la culture de cette sorte était soignée et que les plantes, placées à au moins 1^{m},30 de distance, toujours sur un seul pied, végétaient dans un terrain où pas un brin d'herbe parasite ne se faisait voir.

Nous ne sommes pas en mesure d'indiquer ici le prix auquel ce *sea-island* fut vendu en Angleterre : les acheteurs exportateurs ne s'en sont jamais vantés, probablement afin de ne pas se créer de compétition; mais voici ceux des produits de Solimanieh : 27, 26, 28 pence contre 29, 32, 31, cours des provenances directes d'Amérique. Cinq ans plus tard, le même article valait 6 pence de moins; mais l'administration de la plantation était changée et la culture presque abandonnée. Voilà, ce nous semble, une réponse suffisamment précise aux argumens de la partie adverse. Complétons-la cependant par quelques détails. Dans les deux plantations citées, la culture de *sea-island* était strictement soumise aux règles que voici : labourage et fumure à 45 centimètres de profondeur aussitôt que l'inondation abondante et prolongée du terrain le permettait; à une irrigation régulière, ayant toujours lieu vers le milieu de la nuit, se joignaient des binages répétés, toute végétation étrangère était sarclée, et une seule plante de coton croissait à chaque place. Venait ensuite l'élagage des branches inférieures et gourmandes; puis, au fur et à mesure des progrès de la plante, l'étêtement des brins portant des fruits tardifs supposés ne pouvoir plus atteindre une complète maturité. Ces suppressions, pratiquées de l'autre côté de l'Atlantique partout où un pied de coton fin est élevé, sont d'autant plus nécessaires en Égypte que la plante y est stimulée par d'abondantes irrigations, qu'elle y croît vite en faisant beaucoup de bois pendant que le pivot se développe et s'enfonce lentement en terre. Dans les Florides, c'est presque le contraire qui a lieu; malgré cette différence, l'élagage et l'étêtement sont inséparables d'une intelligente culture.

Le *sea-island*, conduit dans les meilleures conditions, *marque* vite et montre au moins 30 pour 100 de plus de noix que le *mako*. Si d'un autre côté, plus le coton est fin et soyeux, moins il pèse eu égard à son volume, il ne faut pas oublier que la valeur vénale est pour ainsi dire mesurée à la longueur de la fibre. Or, en supposant

même qu'un *feddan* ne donnât que 260 livres de *sea-island middling*, évalué à Liverpool au minimum à 16 pence la livre, ce qui ferait 416 francs, combien produirait un *feddan* de *mako?* Environ 400 livres, que l'on peut évaluer à 334 francs. Encore avons-nous supposé que le *sea-island* est classé *middling* (moyen), tandis que plus du tiers toucherait probablement à la classification supérieure; le prix de 416 francs est donc un minimum. Par une culture intelligente, le *feddan* ensemencé de bonnes graines de *sea-island* ne produira jamais moins de 550 francs vendu à Liverpool. On voit que les répugnances des adversaires de la plante américaine, au lieu d'être justifiées, ne peuvent tenir contre des faits qui, quoique isolés, sont avérés. Aujourd'hui même les producteurs du *sea-island* dégénéré, connu sous le nom de *gallin*, ne pourront nier la plus-value qu'ils en tirent.

En effet, à côté du *mako*, — la seule qualité égyptienne, — le *gallin* n'est autre que le produit des graines abâtardies des Florides. Dans la province de Sharkie existe un petit village du nom de Gallin, ne produisant qu'une très minime quantité de coton et où sans doute le *sea-island* a été semé autrefois; plusieurs villages de la même province et des provinces voisines possèdent également quelques graines de la même provenance, et fournissent au marché leur minime contingent de *sea-island* dégénéré. Quant à l'origine de la désignation, au lieu de la chercher dans le nom du village en question, on la trouvera plutôt dans la corruption franque de la classification indigène *hàl-hàl*, devenue *hallin*, *gallin*, et cette supposition est d'autant plus admissible que le *g* dans *gallin* se prononce comme l'*h* adouci. A part le lainage d'origine américaine, l'Égypte ne cultive donc qu'une seule espèce de coton, le *mako* ou *jumel* (*gossypium arboreum Ægyptii*), arbuste plutôt annuel que bisannuel. On a de la peine à comprendre pourquoi les exportateurs donnent à l'article égyptien unique une foule de noms divers : *coton blanc*, *beledi*, *ashmouni*, etc. *Ashmouni* répond à *mako* de bonne et saine venue dans ses trois classifications indigènes, teinte riche voisine de beurre frais, soie souple et longue, poids spécifique léger. Quant à *coton blanc* et *beledi* (du pays), ces deux dénominations ne représentent qu'un choix moyen ou très inférieur, très bas du *mako*. Le redressement de cette erreur était d'autant plus urgent que l'industrie cotonnière en Europe a eu plusieurs fois à souffrir de ces classifications abusives (1).

(1) Ce qui a pu ajouter à cette confusion, c'est que depuis quelques années des particuliers ont introduit clandestinement des semences de coton américain dont le produit, inférieur au *mako* pour la longueur et la finesse de la fibre, possède cependant une blancheur et donne un rendement qui en justifieraient jusqu'à un certain point l'introduction, si le fait eût été rendu public, et si l'on avait évité les mélanges.

Depuis l'introduction du *jumel*, les soins donnés par l'agriculture à cette plante ont varié avec les gouvernemens qui se sont succédé en Égypte. Arrivée à son faîte comme qualité et préparation, la production fut dirigée par la guerre de sécession vers la quantité. Et comme il n'existe aucun contrôle gouvernemental, comme les provinces n'ont ni vie ni autonomie communale, partant ni émulation administrative, ni comices agricoles, la cupidité native du fellah reste aux prises avec son insouciance, son ignorance et son manque complet de culture intellectuelle. Chargé d'impôts, de taxes nouvelles de toute sorte, forcé de prendre part à des emprunts nationaux plus ou moins inscrits au grand-livre, de payer les droits sur le sol de cinq et six ans anticipés, le fellah cherche à produire le plus qu'il peut avec le moins de frais et de peine possible. Au lieu d'être encouragé dans cette culture, le paysan égyptien en est plutôt éloigné par les procédés fiscaux dont on use envers lui. Ainsi le gouvernement, pensant qu'une nouvelle élévation du droit territorial serait peu appréciée dans ce moment, a imaginé d'arriver au même résultat en réduisant fictivement le *feddan*, mesure agraire qui sert de base à l'impôt et qui valait à peu près 1/2 hectare; le fermier ou le propriétaire de 100 *feddans* réels acquitte la taxe pour 130, la superficie légale ayant été diminuée d'autant. Pourvu que le fellah paie, on n'exige de lui rien de ce que précisément on devrait lui demander en l'imposant moins.

Après la mort de Méhémet-Ali, les règlemens concernant les semailles du *mako* sont tombés en désuétude, et ce n'est que le 12 décembre 1874 que le khédive, pressé sans doute par les plaintes renfermées dans l'adresse des filateurs de Bolton, a envoyé à ce sujet une circulaire aux *moudirs* des provinces. Ces instructions fort louables resteront lettre morte; nous craignons fort qu'elles n'aient été rédigées que pour donner pour la forme satisfaction à l'industrie européenne. Néanmoins on ne serait pas fondé à prétendre que le *mako* a dégénéré en Égypte. De bonnes semences dans un bon terrain convenablement arrosé et cultivé donneront toujours du coton de premier choix à la première cueillette, du moyen à la seconde alternant avec du meilleur, et du coton bas à la dernière. Si ces assortimens provenant d'une qualité de semence unique, le *mako*, étaient vendus séparément en balles, honnêtement, marqués d'un chiffre indiquant la classification, personne ne se plaindrait.

S'il est juste de dire que le *mako*, définitivement acclimaté depuis près d'un demi-siècle en Égypte, n'a pas dégénéré, il ne l'est pas moins de confesser que dans l'ensemble des récoltes actuelles la qualité est moins satisfaisante. Il est certain que l'échelle des classifications a considérablement varié depuis dix ans, inclinant

insensiblement vers une moyenne plus basse, et indiquant pour les cinq dernières années une diminution de 18 pour 100 dans le total des classemens élevés, répartie sur les assortimens inférieurs. Quant aux beaux types indigènes du *mako*, on les retrouve, partout où la culture ne laisse rien à désirer, dans les terrains de premier ordre, ce qui, sans être une preuve irréfragable de la pureté générale des graines, démontre cependant que les qualités originales et essentielles du *jumel* existent encore intactes à côté d'un relâchement positif, mais remédiable, dans le régime agronomique de la plante.

III.

Les causes de cette décadence très réelle ne sont pas nombreuses. Il dépend plus du vice-roi que du fellah lui-même de les faire cesser; le terrain y est pour peu de chose, l'atmosphère n'y est pour rien. L'état prend et exige trop; le cultivateur découragé ne tient pas à améliorer, loin de là, et les produits du sol se ressentent naturellement d'un régime économique insupportable. Que le fellah soit dégrevé ou plutôt que les taxes ne pèsent pas sur lui au-delà de ses forces, et on le verra, si l'administration le guide paternellement, donner à la terre ce que le fisc exigeait injustement de lui. D'un autre côté, les frais généraux de culture se sont considérablement accrus, la vie est plus chère même pour le frugal paysan. Les effets de la dernière épizootie se font encore sentir, et les animaux propres à la manœuvre des puits à roues, s'ils sont moins rares, se paient aussi cher que leur nourriture. Voilà pour l'irrigation par les moyens primitifs, les meilleurs parce qu'ils réunissaient le bon marché à l'efficacité. Quant à l'arrosement par machines à vapeur, le plus puissant et le plus sûr sans contredit, outre que le système n'est pas à la portée de tous, le charbon, quoique moins cher au port de débarquement, coûte beaucoup par le transport, sans compter les frais de personnel et de réparations. Enfin, bien que de nouveaux canaux aient été ouverts sur des terrains jusqu'alors incultes, les anciens ne sont pas régulièrement dragués et réparés. Les propriétés du *khédive* et des *daïras* de la famille vice-royale, qui se trouvent infailliblement au premier plan sur le parcours des canaux, outre qu'elles sont servies avant le voisin, absorbent une grande portion du débit des eaux. D'ailleurs il est certain, malgré la légende biblique, que l'eau du Nil, pour produire ses meilleurs effets, doit être répandue sur les terres avant que le limon qu'elle tient en dissolution ne se soit précipité, après un long repos et surtout après avoir passé d'écluse en écluse dans plusieurs petits canaux.

Si l'on prend en considération la grande étendue de terrain cultivé en coton, et le médiocre assolement des plantations dans un

rayon qui ne se développe pas, on arrivera à cette conclusion, qui fait sourire les *vieilles barbes* en Égypte, que le sol est fatigué et appauvri, et que les eaux du fleuve, répandues au loin, perdent de leur fertilité. Il en est pourtant ainsi. Dans les crues moyennes, les terres mal situées reçoivent peu d'eau nouvelle, partant peu de limon; malgré cela, la culture générale continue sur le même pied que pendant les bonnes années, au détriment de la quantité et de la qualité des produits. En ce qui concerne l'ensemencement, le terrain n'est pas en Égypte, comme en Europe, recouvert d'engrais que la charrue enterre pour le mieux assimiler. Après une irrigation complète et prolongée du champ, suivie d'une façon de labour, de petits creux sont pratiqués à la main, où les graines de coton sont déposées avec une poignée de fiente de pigeon. La germination ainsi forcée envoie le long pivot de la plante dans un sol à peine détrempé et qui ne reçoit pas une particule d'engrais, car la charrue arabe, qui effleure à peine le sol, ne l'a pas même dérangé. L'arbuste, placé dans une terre que rien n'a préparée ni amendée, y vit donc par un pivot de 45 centimètres de longueur que rien ne nourrit et qui absorbe promptement tous les sucs.

Le terrain égyptien est homogène dans toute la vallée du Nil, et l'alluvion nilotique y est déposée sur un sous-sol sablonneux en couches variant de 3 à 6 mètres d'épaisseur; mais, quelle que soit la richesse de cette alluvion, elle diminue à la longue, et la terre perd peu à peu par l'appauvrissement des eaux et la multiplicité des cultures son pouvoir fertilisant. Aux États-Unis, dans les bassins de l'Ohio et du Mississipi, formés des plus riches alluvions connues, le sol a fini par s'épuiser, et les planteurs de coton, n'ayant plus le choix de terrains qu'ils abandonnaient pour d'autres encore vierges, en sont arrivés aux engrais appropriés à la production de l'article. L'Égypte doit en faire autant, car l'épuisement du sol fera des progrès, et plus on tardera, moins le remède sera efficace. Dans les meilleures conditions de cette culture, avec de l'engrais et de l'eau en abondance, le rendement des terres à coton s'élèvera à une moyenne de 5 quintaux (225 kilog.) au minimum, et la qualité y trouvera des garanties qui n'existent plus; mais ce qui est facile ailleurs, où les nations savent accomplir ce qui est pour elles d'un intérêt vital, qui le fera en Égypte, où les populations n'ont pas de vie politique, où la conviction et l'élan manquent absolument? Les 4 millions de fellahs que nourrit la terre des pharaons s'agitent et travaillent pour un homme, le khédive, qui représente et absorbe à lui seul l'Égypte tout entière. L'agriculteur, race antique qui a résisté aux révolutions des siècles, ne s'appartient pas plus que le sol n'est à lui; né pour obéir, payer et produire sans cesse, il n'a plus de volonté. On ne

peut donc rien lui demander de ce qui ailleurs élargit le cercle de l'action économique d'où découle la richesse des nations. Le fellah égyptien est une bête de somme, ni plus ni moins, et, si le coton exporté n'est plus le même, c'est implicitement la faute du vice-roi. C'est à lui, chef de l'Égypte, fermier-général de cette terre fertile et classique, qu'incombe le devoir de réformer ce qui exige impérieusement d'être réformé, de demander au sol tout ce qu'il peut donner en lui restituant ses bienfaits sous une autre forme, et en traitant les habitans comme la terre même, humainement et avec intelligence. Il faut que le pouvoir trace la route à suivre, et que chacun soit tenu de n'en pas sortir. Lorsque le bon exemple ne suffit pas, la coercition est nécessaire. Le khédive veut et accomplit beaucoup de choses bonnes sur ses propres domaines; rien ne serait plus facile que de les exiger des paysans travaillant pour leur propre compte.

Dans les propriétés particulières du vice-roi et celles de sa riche et nombreuse famille, où les bras ne manquent jamais, où l'irrigation est bien entendue et les travaux agricoles relativement aussi parfaits que possible, le coton *mako* donne jusqu'à 6 quintaux nets par *feddan*. Ce n'est pas là la moyenne, mais avec l'engrais nécessaire et une meilleure culture ce chiffre pourrait devenir général. Les cotons des *daïras* ne sont en général guère meilleurs que la moyenne de la production égyptienne; cependant il s'y trouve des parties que l'on peut assimiler aux plus beaux échantillons de *mako* obtenus depuis les premiers jours de sa culture dans cette contrée. Le khédive et sa famille pourraient être plus exigeans. Pourquoi ce résultat, qui représente environ 450 francs par *feddan*, outre le bois et les semences, n'est-il pas atteint par les fellahs agriculteurs? La réponse est simple : parce que généralement les bras, les animaux et par conséquent l'eau leur font défaut, — parce que le capital qu'ils n'ont pas ne leur arrive que par le canal de la plus ruineuse usure. Aussi peut-on affirmer que 3 quintaux de duvet net représentent la moyenne maximum des plantations de coton non possédées par le khédive, sa famille et ses adhérens. Il ne serait donc pas exagéré de dire que, si tous les terrains ensemencés de *mako* étaient travaillés comme le sont les *shiffliks* princiers, la production atteindrait 2 millions 1/2 de quintaux au lieu de 1 million 1/2 qu'elle rend à peine bon an mal an. En moins de deux années, ce résultat pourrait être obtenu.

Que répondra-t-on à ces faits? — Si l'argent manque aux fellahs, que l'on fonde des banques agricoles! — Bien, mais comment confier des capitaux à des agriculteurs qui ne sont pas propriétaires de droit, qui peuvent être appelés subitement à payer six ou douze ans de contributions foncières par anticipation, dans un pays où il n'y

a ni cadastre ni régime hypothécaire possible, dans un pays enfin où la tenure de la terre et les droits qui en découlent relèvent d'une jurisprudence à la fois religieuse et civile? Et la corvée, qui approvisionne de bras les *shiffliks* de la famille vice-royale en diminuant d'autant les moyens d'action sur les terres laissées aux fellahs! Pour donner une idée exacte de la position économique faite aux fellahs, il suffira de connaître la manière dont se traitent les affaires dans l'intérieur et la nature des relations entre le producteur agricole et l'acheteur ou les intermédiaires de celui-ci.

On sait que, le télégraphe ayant modifié les anciennes conditions de l'offre et de la demande, et l'argent étant à bon marché en Europe, les matières premières sont presque toujours plus chères sur les lieux de production qu'ailleurs. Les fausses nouvelles se confondent avec les vraies, quelques centimes de hausse enlèvent les esprits, la moindre demande d'un article est exagérée aussitôt, et les dépêches annonçant la baisse ramènent le calme sans inquiéter personne; on y croit à peine, tellement la fiction est entrée dans les habitudes commerciales. Le coton suit la règle commune : le cours de cet article en Égypte, comparé jour par jour avec celui de Liverpool, offre plus souvent le pair que profit, quand il n'est pas supérieur. Ceci paraîtra paradoxal. Comment vivent donc les négocians, dira-t-on, et près de 2 millions de quintaux s'exportent-ils annuellement sans une meilleure chance de gain que celle qui peut naître entre le départ et l'arrivée de la marchandise? Rien n'est plus vrai cependant. Le coton acheté en Égypte par ordres exprès pour compte des filateurs laisse à l'intermédiaire une commission plus ou moins enflée. Celui qui est expédié en consignation a été généralement manipulé, mélangé, et a déjà donné un profit à l'exportateur. C'est du moins ainsi que les choses se passent en Égypte. Si les évaluations faites à Alexandrie sont basses, il se peut même que la moyenne des classemens sur le marché anglais donne un bénéfice. Ces cas sont rares : la vue, le toucher et les autres sens sont, dit-on, altérés au soleil d'Égypte, et le *fair* d'Alexandrie n'est souvent que *middling* à Liverpool. Restent les fluctuations du marché. Les vrais gagnans sont les agens chargés de la vente en Europe; aussi plusieurs grandes maisons d'Égypte ont-elles leurs propres succursales en Angleterre. En dehors de cette combinaison, les consignataires sont à plaindre. A côté des alternatives diverses de l'*aventure*, il y a les arcanes du commerce, qui, sans être la source du Pactole, sèment cependant de quelques paillettes d'or les opérations auxquelles donnent lieu les produits du sol égyptien. La plupart des exportateurs obtiennent de leurs agens d'outre-mer des crédits exceptionnels en blanc, c'est-à-dire qui ne sont représentés par aucune marchandise et dont les bénéficiaires

doivent faire les fonds à chaque échéance des traites fournies, lesquelles se renouvellent ainsi plus ou moins indéfiniment. Ces facilités, disons cet argent coûte peu à celui qui en jouit : une provision de banque, quelque petit intérêt en cas de retard, et çà et là une perte au change. Comparées aux taux égyptiens, ces conditions sont très avantageuses. Les sommes ainsi obtenues, employées en placemens financiers sur les valeurs locales, rendent un gros intérêt, s'élevant quelquefois à 30 pour 100 par année, ou bien elles sont envoyées dans les villages, avancées aux cultivateurs à un taux variant de 4 à 5 pour 100 par mois et remboursables en produits au cours du jour de la livraison, souvent au-dessous. A l'aide de ces combinaisons financières fort à la mode, le mystère des opérations commerciales s'explique, et la position des fellahs producteurs est clairement établie. Exploités par les intermédiaires et par l'administration, mal ou jamais protégés, enfin n'ayant de liberté que pour produire davantage au profit de qui les gouverne, les agriculteurs égyptiens sont exclus du progrès général.

Revenons à la qualité du *mako*. Celle-ci dépend non-seulement du terrain et de la graine, mais encore en grande partie du mode de culture employé. La pluie étant rare en Égypte, le Nil seul fournit de l'eau, et, comme il n'est pas également haut toute l'année, le genre de culture se règle sur l'étiage du fleuve. De là deux systèmes de produire le coton : l'un, appelé *misgawé*, est pratiqué sur les terres situées près du Nil ou des grands canaux, où l'arrosement est possible pendant la durée de la culture, de mars en septembre. Cette méthode est rémunératrice et rend dans les bonnes terres bien travaillées de 5 à 6 quintaux de coton net, fort, souple, fin et long, par *feddan*; elle demande des bras, des bestiaux pour élever l'eau ou des machines, enfin elle exige plus de soins et de labeur. L'autre méthode s'appelle *bâli* (d'été ou sèche); elle a lieu sur les terres hautes, éloignées des canaux et tenues par des fellahs peu favorisés. On arrose la plante durant la première pousse, puis, si cela est possible, quelque peu de mai en août, à l'aide de puits faiblement alimentés. Quand arrive la nouvelle eau, la plantation en absorbe ce qu'il lui faut. Le rendement *bâli* est moitié moindre, et le lainage sort plus blanc, mais plus faible et généralement de qualité moyenne. Enfin, dans quelques localités où une économie forcée est de rigueur, on coupe les plantes de coton au niveau du sol, on inonde le champ, sur lequel on jette du *bersym* (luzerne), et le fellah se ménage deux récoltes, une de fourrage et l'autre très réduite de coton blanc et court, sec et cassant. C'est ce dernier mode de culture expéditif, peu coûteux, à deux fins, et qui malheureusement est plus répandu qu'on ne le suppose, qui fournit

au commerce, avec les bas classemens du *bâli* et le duvet extrait des fruits mal mûrs, le coton dégénéré et blanc dont se plaignent les filateurs étrangers. Les fellahs le cèdent à bas prix, mélangé ou tel quel, aux acheteurs, qui le mêlent à d'autres assortimens, *pour faire aller le tout ensemble.*

A l'égrenage, le coton rencontre d'autres ennemis de sa virginité mercantile. Les appareils Mac-Arthy sont disposés dans les usines de telle sorte que le duvet nettoyé tombe sur une seule ligne le long de laquelle le surveillant, plus ou moins intéressé, se promène en enlevant devant chaque rouleau les portions de lainage jurant par leur finesse ou leur basse qualité avec l'ensemble du stock. Cette cueillette, on le pense bien, se fait avec plus ou moins d'attention, suivant que le coton appartient à l'égreneur ou à un client *absent*, qui fait nettoyer à façon. Le mal ne se borne pas là. Les mélanges ruineux qui s'opèrent dans les usines sont répétés au pressage, aux villages ou à Alexandrie, le tout compliqué d'autres pratiques, dont l'une est l'arrosage du coton. Le résultat est clair. Les échantillons de première qualité deviennent plus rares, la majeure partie en est promptement exportée, quelques portions en servent à *saler* les secondes qualités, manipulées avec ce qu'il y a de mieux dans les plus basses, dont le marchand égyptien s'applique à réduire autant que possible la quantité.

La cause de tout le mal, c'est que les usines à égrenage sont des entreprises particulières, complétement indépendantes des plantations et des planteurs. A l'exception des *daïras* vice-royales et de quelques grands dignitaires, les agriculteurs font généralement égrener leur récolte à façon. Quelquefois ils la vendent en graines aux chefs d'usines ou aux agens acheteurs, à la charge de qui tombe l'opération. Sans accuser personne, il est permis d'indiquer les inconvéniens de ce système, qui contribue à mettre de plus en plus les malheureux fellahs dans les mains de ceux qui les exploitent. Le propriétaire du coton perd de vue sa marchandise, qui lui est rendue en sacs dont le contenu n'est pas toujours facile à visiter, et, comme un grand nombre d'égreneurs sont eux-mêmes spéculateurs, qu'une stricte honnêteté n'est pas ici la vertu dominante, il est facile d'imaginer les arrangemens, les combinaisons qui ont lieu aux dépens d'un article dont la valeur peut varier de 1 à 2 dollars par quintal sans offrir une différence appréciable à l'œil. On se rend ainsi aisément compte du manque complet d'homogénéité du duvet qui a frappé la filature européenne. Nous avons rencontré plus d'une fois, cette année encore, dans des balles pressées du poids de 4 quintaux, soumises à notre examen, les classifications les plus diverses, même du coton de deux ou trois

ans et pas mal de lainage très blanc, très net, sorte de fruits tardifs mûris au four; la balle elle-même avait déjà son passeport signé *fair!* Cette façon de traiter l'article, le marché et les cliens est déshonnête, inintelligente, et nuit à la communauté commerciale en général. Le commerce du coton est noble; il exige de grandes connaissances pratiques et emploie d'énormes capitaux; pourquoi le ravaler aux répréhensibles tripotages dont se rendent coupables certains marchands de vins, les revendeurs de lait et autres sophisticateurs devenus les fléaux de l'industrie et de la consommation? Le mode d'égrenage à façon a encore le grave inconvénient de produire des semences tellement mélangées qu'il devient impossible de les choisir pour la reproduction. La circulaire du vice-roi à ce sujet ne parera à aucun des mauvais résultats dénoncés; il faudra recourir à un autre moyen. Aux États-Unis, chaque plantation a son usine d'égrenage où plusieurs appareils plus petits sont mus à la main. L'agriculteur y a donc le contrôle des qualités et des semences, et jamais il n'est exposé, jamais il n'expose personne à semer des graines impropres à la reproduction.

Il ressort de cette étude : 1° que, si le coton *mako* n'a pas dégénéré, les moyens de culture actuels ne sont plus en rapport avec une production annuelle de 1,800,000 quintaux, 2° que le sol, sur tous les points éloignés des grandes artères d'irrigation, commence à s'appauvrir, faute de limon fertilisant et d'engrais, 3° que les reproches fondés adressés au coton d'Égypte reposent sur l'inégalité croissante des qualités, laquelle provient non-seulement du relâchement de la culture, expliqué par la position économique faite aux fellahs, mais encore de pratiques commerciales auxquelles il est urgent de mettre un terme. Il est donc permis de dire que toutes les causes indiquées rentrent non-seulement dans la compétence du khédive, mais qu'il dépend de lui seul de les faire disparaître. Les pratiques et les manipulations du commerce n'auront plus leur raison d'être lorsque la culture du coton, convenablement améliorée, offrira une homogénéité d'ensemble d'où les trois classemens indigènes, les seuls rationnels, sortiront sans effort. Il appartient par conséquent au vice-roi de rendre au coton d'Égypte la réputation méritée dont il jouissait sous l'administration de prédécesseurs dont les moyens d'action étaient de beaucoup inférieurs à ceux dont il dispose.

Il est indispensable que les agriculteurs restent dans leurs villages et n'en puissent être enlevés sous le bâton, comme cela se pratique pour le paiement des taxes forcées, pour aller augmenter la production chez leur maître. Lorsque le travail sera mieux distribué, les récoltes de coton augmenteront sans nuire aux autres articles.

En bonne agriculture, il n'en coûte pas plus de produire du bon coton que du mauvais ou du médiocre, et il est tout simplement absurde de dire, comme l'a écrit un ami assez mal inspiré du vice-roi, que « le fellah cultive la qualité qui lui tourne le mieux à compte. » Ainsi que nous l'avons expliqué, en Égypte, en dehors du *gallin*, une seule sorte de coton est produite, le *mako;* meilleur il est, mieux il se vend. Voilà *la loi et les prophètes* en matière économique. Les *daïras* vice-royales s'efforcent de cultiver ce qu'il y a de mieux et par les meilleurs moyens possibles. Rien ne leur manque, ni eaux ni bras, car elles ont la corvée à leur service. Le succès ne couronne pas toujours leur œuvre, car l'œil du maître est absent : les terres des princes couvrent une immense superficie. Aussi les cotons des *daïras* sont-ils quelquefois très diversement classifiés en Europe.

En résumé, la culture du coton doit s'accroître en Égypte pour plusieurs raisons dont voici les principales. L'augmentation progressive de la population du globe, quoique imparfaitement connue, est un fait incontestable, en même temps qu'un facteur puissant dont les conséquences se feront sentir sur les matières de première nécessité, surtout à l'égard de celles dont la culture est soumise à des conditions climatériques qui la limitent absolument. Le coton, devenant toujours plus recherché, sera naturellement cultivé davantage, il est même douteux que la production soit toujours à la hauteur de la consommation. Il est permis cependant de se prononcer pour l'affirmative, l'assiette économique maintenue par les lois de la demande et de l'offre tendant à égaliser et à répandre les moyens de production. Les Indes orientales ont fait leurs preuves à cet égard. Enfin les États-Unis du nord de l'Amérique, pour les mêmes motifs et afin de satisfaire au développement de l'industrie cotonnière dans leur sein, produiront et absorberont chaque année plus de coton récolté chez eux. Il est moins certain, toutes choses égales, que la quantité dont ils disposeront en faveur de l'Europe reste ce qu'elle est maintenant, et même que pour un temps elle ne diminue pas, car la mise en culture de nouvelles terres dans les états cotonniers demande une augmentation de bras accoutumés à une température élevée, et le travailleur propre à la culture du coton dans les états du sud tend à devenir le *rara avis*. Le surplus des besoins du monde industriel devra donc être tiré des contrées déjà connues par la quantité et la qualité du coton qu'elles livrent au commerce; parmi ces pays, l'Égypte occupe une place dont l'importance ne peut que s'accroître.

JOHN NINET.

UNE NOUVELLE HISTOIRE

DE

L'ANCIEN ORIENT CLASSIQUE

Histoire ancienne des peuples de l'Orient, par M. G. Maspero, 1 vol. in-12; Hachette, 1875.

C'a été dans tous les temps une entreprise difficile que de tracer un tableau d'ensemble offrant en un clair et attachant résumé les destinées de ces grands peuples de l'antique Orient, qui ont reçu les premiers, puis accru dans la mesure de leurs forces, et enfin transmis à la Grèce le dépôt sacré de la civilisation. Un Hérodote seul parmi les anciens a pu, dans une époque de transition, comprendre clairement une si grande tâche et la conduire à si brillante fin. Ce n'est pas qu'il l'ait seul tentée. Plus d'un, parmi ceux des écrivains ses contemporains que l'on désigne un peu confusément sous le nom de *logographes*, a bien aperçu que la guerre des Perses contre la Grèce allait marquer le terme d'une période orientale dont il serait intéressant de reprendre les souvenirs, ne fût-ce que pour rehausser la victoire du jeune Occident; mais, outre que le livre d'Hérodote nous est seul resté à peu près intact, tandis que ceux des autres n'ont subsisté qu'en fragmens souvent informes, nous avons le droit de penser qu'ils lui étaient de beaucoup inférieurs, à voir le renom particulier qu'il s'était acquis, et à juger d'après le suprême talent dont chaque page chez lui fournit la preuve. Le double charme d'Hérodote vient de ce qu'il est encore poète et déjà historien. Poète, il l'est dès ses premières lignes, dès l'admirable exposition de son vaste récit, alors que, remontant à l'époque héroïque, aux temps de la guerre de Troie, il redit ces

enlèvemens de femmes, d'Io et d'Hélène par les Asiatiques, d'Europe et de Médée par les Grecs, antiques agressions, antiques revanches, par où s'inaugurait la lutte destinée à s'achever aux journées de Marathon, de Salamine et de Mycale. Poète, il l'est sans cesse par sa vive imagination, par ses impressions religieuses, par son style imprégné des souvenirs d'Hésiode et d'Homère; il représente ce moment littéraire et moral où de la poésie épique s'est détachée l'histoire. — Historien proprement dit, il l'est déjà par sa sérieuse recherche de la vérité, par sa critique réfléchie, par sa science acquise, par son regard étendu et son intelligence sereine. Fier du triomphe remporté par le génie hellénique et ionien, il entreprend de raconter la lutte entre les Perses et les Grecs; mais, pour mieux faire ressortir la gloire des vainqueurs, il veut donner la mesure du colosse barbare. Il retrace donc l'histoire de ce vaste empire des Perses, qui a fini par dominer toute l'Asie antérieure avec l'Égypte, et par mettre un pied sur l'Europe orientale. Chaque fois que dans le cours de cette histoire il rencontre une nouvelle conquête du grand roi, Médie, Lydie, Assyrie, Babylonie, Égypte, il reprend, depuis la plus haute antiquité à laquelle il puisse atteindre, les annales du peuple conquis, et par l'accumulation de cette puissance il accroît la honte de sa défaite. Voilà le but moral de son œuvre. Ce qu'il a réuni de connaissances diverses au prix de voyages lointains et difficiles est surprenant, mais laisse voir pourtant ses promptes limites. De même que le nom de Rome n'est pas prononcé dans son livre, bien qu'il y soit question de la Grande-Grèce, de même le monde hébraïque lui échappe en Orient, à moins que son *Histoire d'Assyrie*, aujourd'hui perdue, n'ait pu contenir quelques données à ce sujet. Il est bien entendu aussi que, sauf un petit nombre de vagues indications sur l'Inde, l'Asie orientale lui est restée entièrement inconnue; surtout il a ignoré les langues de l'Orient, de manière à demeurer, malgré sa vive intelligence, aveugle à tant de témoignages écrits ou figurés. Tel qu'il est, son précieux ouvrage nous offre, pour la période qu'il a embrassée, un cadre à peu près complet de l'histoire orientale classique, c'est-à-dire de l'histoire des peuples de l'ancien Orient qui se sont trouvés en rapports directs avec la Grèce.

Comment la science moderne, comment la science de nos jours se comportera-t-elle envers de pareils sujets? La distinction d'un domaine proprement classique subsistera-t-elle à ses yeux, ou bien aura-t-elle découvert des relations non connues d'Hérodote lui-même entre l'extrême Asie et la Grèce? Nous pouvons juger de ces questions et de bien d'autres par le nouveau résumé de l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient* que vient de publier un jeune et habile savant, M. Maspero. Éminent égyptologue, orientaliste au

moins très compétent, il s'était préparé à cette œuvre d'ensemble par une série déjà longue de publications toutes spéciales et par un enseignement où il avait renouvelé et continué les meilleures traditions de son maître, M. de Rougé. Or on s'aperçoit dès le premier coup d'œil qu'il n'a pas dans son livre un autre cadre que le vieil historien grec. Il paraît avoir pensé que l'état de nos connaissances ne permet pas encore d'écrire l'ancienne histoire de grands empires tels que l'Inde proprement dite et la Chine; il aura estimé en outre que le cercle des relations et des idées politiques où ces peuples ont vécu a formé un monde à part, non absolument solidaire des civilisations dont notre Occident a subi l'influence. Le point de départ de son livre n'est pas le même que celui du récit d'Hérodote, car il n'a pas sans cesse en vue, comme lui, de rehausser la victoire hellénique; mais la lutte qui vers le commencement du ve siècle avant l'ère chrétienne a mis aux prises l'Occident et l'Orient s'impose également à l'écrivain du XIXe siècle comme terme final de toute une spéciale antiquité commune à un même groupe de grands peuples. Comme Hérodote, il parle uniquement de l'Égypte, de la Chaldée, des deux empires dont Ninive et Babylone ont été alternativement les capitales, des Phéniciens, de la Médie, de la Lydie, de la Perse, et, comme Hérodote, il s'arrête au commencement de la guerre médique. S'il n'omet pas ce qui concerne les Juifs, il refuse à cette histoire le caractère particulier que leurs livres sacrés réclament, et il confond en des séries purement chronologiques celles des informations de ces livres qu'il accepte comme historiques, sans s'expliquer assez sur le degré d'antiquité ou d'authenticité, sur tout le caractère des plus antiques données que ces livres renferment. Son plan unique est de présenter chronologiquement, période par période, les divers ensembles qu'offre l'histoire comparée des diverses civilisations, c'est-à-dire qu'au lieu de présenter une à une, pour toute l'étendue de la période qu'il embrasse, des histoires distinctes, toute celle de l'Égypte d'abord, puis celle des Babyloniens, puis celle des Perses, il institue des époques dans lesquelles figurent tous ces peuples en même temps; il trace à travers l'histoire, si l'on peut parler ainsi, des lignes horizontales et non verticales. De là un peu moins de simplicité dans la suite de son exposition, mais aussi moins de dangers de répétition et plus de logique. C'est un tableau synoptique que l'auteur a voulu présenter, au risque de se créer quelques difficultés de plus dans un domaine où l'érudit, bien loin, ce semble, de pouvoir encore fixer une chronologie sévère, doit se résigner à beaucoup douter et beaucoup ignorer. Au reste, si l'économie de son volume semble avoir pu l'entraîner quelquefois à des divisions qui appellent la critique, ce n'est pas lui cependant qu'il est besoin de beaucoup pré-

munir contre certains périls, car nul esprit n'est plus scientifique, nul en même temps n'est plus sincère, plus clairvoyant dans les choses antiques et plus réservé. Il est très intéressant de le voir quitter ses études spéciales pour résumer dans un manuel les résultats acquis jusqu'à ce jour par la science. C'est ici qu'éclate le triomphe de cette science moderne — ou, pour mieux dire, contemporaine, puisque ses principales découvertes, pour ce qui regarde l'ancien monde oriental, datent tout au plus des cinquante dernières années. Que dirait aujourd'hui le vieil Hérodote, si de retour sur la terre il refaisait son voyage d'Assyrie ou d'Égypte? Quel serait son étonnement de voir interpréter par les descendans de barbares innomés ces écritures hiéroglyphique et cunéiforme que les savans et les prêtres de son temps ne comprenaient déjà plus sans doute et ne pouvaient plus qu'à peine lui expliquer! Ce n'est pas au livre d'Hérodote seulement, c'est à celui de Rollin que l'on peut comparer le nouveau volume sans diminuer de beaucoup l'effet des contrastes; l'œuvre de M. Maspero est bien choisie pour cette expérience : il enregistre à chaque page des interprétations ou des faits qui paraissent pour la première fois dans un ouvrage de vulgarisation et d'histoire générale.

I.

Il est particulièrement intéressant de lire dans ce volume les chapitres qui traitent de l'histoire de l'ancienne Égypte, d'abord à cause du nouvel aspect que les découvertes récentes ont donné à cette histoire, et puis parce que l'auteur a contribué pour sa bonne part à ces découvertes, et se trouve ainsi tout prêt à les bien juger et à les bien exposer. Depuis près de dix années, M. Maspero, digne élève de M. de Rougé et bientôt maître lui-même, a travaillé sans relâche, avec une rare sagacité, au déchiffrement des documens hiéroglyphiques; il a fait connaître, en les traduisant et en les commentant, soit dans sa chaire du Collége de France, soit dans un grand nombre de recueils savans, une foule de textes qui n'étaient pas encore entrés dans la science; il a prétendu même un jour, dans sa thèse de docteur (1), nous initier aux secrets du « genre épistolaire » de l'époque pharaonique, entreprise un peu prématurée, les papyrus qu'il avait à sa disposition ne lui révélant encore nulle Sévigné, nul Voltaire, rien que des scribes pédans, habitués à varier par des détails instructifs peut-être, mais singulièrement monotones, d'éternels formulaires. En somme, il n'est presque pas une des pages concernant l'Égypte dans le volume de M. Mas-

(1) *Du Genre épistolaire chez les anciens Égyptiens*, un vol. in-8°, Franck, 1872.

pero qui ne contienne, soit grâce aux propres recherches de l'auteur, soit grâce aux découvertes qu'il met habilement en œuvre, quelque nouveauté : nous ne parlons pas seulement d'additions utiles aux nomenclatures des rois; à côté de ces résultats scientifiques d'une incontestable valeur figurent d'excellentes pages, fortement écrites, où se résume l'ensemble des dernières informations. Pour mieux la faire connaître, interrogeons cette œuvre sur quelques points, sur ceux-là principalement que transformera désormais une autre lumière.

Nous n'avons pas à revenir sur le progrès merveilleux de l'égyptologie dans notre siècle : il a été décrit plusieurs fois dans cette *Revue* par les plumes les mieux autorisées. Rappelons seulement quelques principales dates à peu près toutes françaises. Pendant l'expédition d'Égypte, qui fit jaillir tant de lumières, M. Bouchard, l'ingénieur, trouve la fameuse pierre trilingue de Rosette, 1799; c'est le point de départ d'une étude désormais sérieuse des caractères hiéroglyphiques. Silvestre de Sacy, le Suédois Akerblad, l'Anglais Young, le Danois Zoéga, s'appliquent à déchiffrer le monument récemment acquis; mais Champollion le jeune, comme par une révélation subite, en trouve le secret, qu'il expose à l'Académie des Inscriptions le 17 septembre 1822 dans sa célèbre lettre à M. Dacier. Silvestre de Sacy l'acclame, M. de Blacas lui fait obtenir une mission en Italie, puis en Égypte; mais le cruel climat qui a déjà tué Belzoni va tuer encore Nestor Lhôte, Dujardin et Champollion lui-même, qui meurt à quarante-deux ans, au mois de mars 1832, en laissant à son pays, à la science, au XIXe siècle, une des plus brillantes et des plus fécondes découvertes. Les vingt volumes in-folio de dessins et de manuscrits qu'il laisse après sa mort témoignent de l'effrayant travail auquel il s'est livré, et transmettent son enseignement avec son exemple. Immédiatement après, l'ingénieux Italien Rosellini, MM. Wilkinson et Lepsius continuent avec mérite, il est vrai, les études égyptologiques, visitent la vallée du Nil, publient les monumens figurés; mais l'héritier véritable du maître, après quelques années d'un inquiétant silence parmi nous, est le vicomte Emmanuel de Rougé, qui, s'attachant aux analyses grammaticales, et fort d'une excellente discipline philologique, donne ses premiers développemens à la science que Champollion a fondée. Cependant à ces vigoureuses études il fallait fournir des alimens, c'est-à-dire des textes; les efforts de la philologie eussent été arrêtés ou tout au moins ralentis pendant une période critique, si Auguste Mariette n'avait bientôt, avec une invincible ardeur, avec un dévoûment extraordinaire, à travers des dangers et des anxiétés sans nombre, fait revivre merveilleusement l'Égypte souterraine. Depuis le 1er novembre 1850, jour où pour la première fois, avec vingt fellahs seu-

lement, à ses risques et périls, il commença de remuer le sable pour trouver, sur la foi de Strabon, le Serapeum de Memphis, jusqu'au moment où nous écrivons, il n'a cessé d'enlever à ce sable, c'est-à-dire sinon à la destruction, du moins à l'oubli, les monumens d'une civilisation qu'Hérodote lui-même avait à peine soupçonnée. Le musée de Boulaq et le musée égyptien du Louvre contiennent aujourd'hui les splendides témoignages de ses heureux travaux, dont le récit, à vrai dire, est épique. Dans cette longue lutte, d'abord contre les préjugés despotiques et aveugles, puis contre les ténèbres souterraines, contre l'ophthalmie et les terreurs du désert, c'est l'homme intelligent et courageux qui a vaincu, et la science avec lui. M. Mariette, occupé aujourd'hui de la publication de son *Temple de Denderah*, aura vu se former, grâce aux moyens d'étude qu'il a tant contribué à multiplier, toute une phalange de jeunes égyptologues, MM. Maspero, Pierret, Grébault, pour succéder à Devéria, à M. Chabas et à d'autres.

Avons-nous désormais un assez grand nombre de textes de l'ancienne Égypte traduits avec sûreté, définitivement accueillis par la science, pour nous faire de la civilisation pharaonique, de la tournure d'esprit et d'intelligence de ces peuples, une idée moins vague que celle qui nous a été transmise par les Grecs? C'est la première question en vue de laquelle nous pouvons interroger le livre de M. Maspero, avec la certitude d'y rencontrer d'intéressantes réponses, auxquelles se pourront ajouter encore des indications utiles.

On pense bien, à se rappeler seulement les témoignages des anciens, que la littérature religieuse doit tout d'abord abonder dans les monumens écrits ou figurés d'un tel peuple. Les peintures murales conservées de l'ancienne Égypte présentent presque toutes des scènes d'adoration, et de même beaucoup des papyrus qui ont subsisté jusqu'à nous contiennent uniquement des invocations et des prières. On sait que le *Rituel funéraire* occupe le premier rang parmi les œuvres de cette sorte; presque toute momie offre, parmi les enroulemens de ses bandelettes, des fragmens de ces formules sacrées qu'elle est supposée réciter en l'honneur des dieux. — En dehors des textes innombrables qui se rapportent au culte, nous n'en possédons pas qui traitent, à vrai dire, de philosophie; mais nous avons du moins, dans le papyrus donné par M. Prisse à notre Bibliothèque nationale, des fragmens de traités de morale, en particulier l'opuscule déjà célèbre sous le nom d'*Instructions de Ptah Hotep*. Dans le pur domaine littéraire, on peut compter d'abord de nombreux morceaux de poésie vraiment épique, comme ces grands récits d'expéditions guerrières gravés et peints sur les colonnes et les murs des palais, puis des œuvres de pure rhéto-

rique, comme ces lettres de scribes commentées par M. Maspero, en troisième lieu des ouvrages écrits, ce semble, uniquement pour le plaisir de l'esprit, comme le roman des *Deux Frères* ou celui du *Prince destiné*. On peut y ajouter des fragmens relatifs à l'administration de la justice et du droit, et de véritables mémoires, comme l'autobiographie d'Amenemha Ier et celle de l'aventurier Saneha. Ce sont là, avec les grandes inscriptions contenant des récits de victoires, les élémens d'une sérieuse information historique. Viendrait ensuite une littérature toute scientifique, des traités de médecine, de géométrie, de calcul, des descriptions de métiers, etc. Les œuvres de l'art égyptien sont le commentaire direct et lumineux des textes. Il y a longtemps qu'on sait quels graves problèmes suscite l'étude de cet art vraiment original, mais non pas dégagé de toute solidarité avec l'art hellénique. Le nombre de ces problèmes s'est accru avec celui des monumens découverts. Enfin le progrès des études hiéroglyphiques a enrichi et fortifié une science déjà puissante, la philologie comparée, et l'a conduite à des solutions inattendues, peut-être définitives, sur quelques-unes des difficultés concernant la primitive antiquité égyptienne.

Ces sources d'instruction, désormais nombreuses, ne permettent-elles pas de donner quelque sorte de réponse à la question de savoir si ces peuples, dont les annales positives remontent à une antiquité formidable, à quatre mille ans au moins avant l'ère chrétienne, avaient une réelle parenté d'intelligence avec les autres peuples historiques? On a dit par exemple que le génie égyptien avait à peine une histoire, qu'il n'était qu'immobilité, qu'il n'avait pas connu le changement et le progrès. Cette sorte d'axiome de nos anciens livres est désormais démenti, et les destinées égyptiennes rentrent, comme on devait s'y attendre, dans les conditions ordinaires de l'humanité. Ethnographiquement, cette race est parente non pas des nègres de l'Afrique, comme on l'a cru, mais des populations blanches de l'Asie antérieure; sa langue se rapproche de l'hébreu et du syriaque. On peut l'appeler une race proto-sémitique, en ce sens que « l'égyptien et les langues diverses des Sémites, après avoir appartenu au même groupe, se sont séparés de très bonne heure, quand leur système grammatical était encore en voie de formation. Désunies et soumises à des influences diverses, les deux familles ont fait un différent usage des élémens qu'elles possédaient en commun. Tandis que l'égyptien, cultivé plus tôt, s'arrêtait dans son développement, les langues sémitiques continuaient le leur pendant de longs siècles encore avant d'arriver à la forme qu'on leur voit aujourd'hui. » Ainsi s'exprime M. Maspero; M. de Rougé pensait de même : il y avait, suivant lui, un rapport évident entre la langue de l'Égypte et celles de l'Asie occi-

dentale, mais ce rapport était assez éloigné pour avoir laissé au peuple égyptien sa physionomie distincte.

On a donc eu tort, ce semble, de vouloir assimiler le génie hébraïque au génie égyptien, et certains livres de la Bible à quelques-unes des compositions littéraires de l'époque pharaonique. C'est là, croyons-nous, un paradoxe qu'un esprit même ingénieux ne saurait faire accepter. On a pris pour singulier exemple le peu qui nous est resté de contes ou de romans écrits dans la langue des hiéroglyphes. Ni l'un ni l'autre des deux principaux récits que nous avons conservés ne paraît pourtant se prêter à de telles comparaisons. Un grand roi longtemps sans enfans invoque les dieux et obtient un fils, mais que menace, suivant la prédiction des sept déesses Hathors, la morsure d'un chien, ou d'un serpent, ou d'un crocodile. Le jeune prince grandit enfermé; du haut de sa tour, il aperçoit un chien qu'il admire et se fait donner. Il s'en va en Mésopotamie; là réside une belle princesse prisonnière; celui-là seul qui escaladera sa fenêtre escarpée la délivrera et l'épousera. Notre prince est l'heureux vainqueur; il est sauvé par sa femme du serpent et par son chien du crocodile, qui allait le surprendre pendant son sommeil... Le manuscrit s'arrête là; mais le lecteur devine bien que le chien favori va être l'instrument fatal. N'a-t-on pas ici un récit légendaire commun à beaucoup de civilisations, une histoire comme celle du fils de Crésus, confié si malheureusement aux soins d'Adraste, ou bien un conte comme celui de la *Belle au bois dormant*, tuée par la pointe de sa quenouille acérée? Il n'y a nulle apparence d'analogies bibliques; l'inévitable fatalité, c'est là un thème que connaissait familièrement l'imagination de tous les peuples antiques. — Le roman des *Deux Frères* a été, plus facilement encore que celui du *Prince destiné*, comparé à certains morceaux de la Bible. On l'a voulu placer à côté de l'histoire de Joseph parce qu'il y est en effet question, au commencement, d'une coupable séduction tentée par une femme et vertueusement repoussée. Toute la première partie du récit égyptien est d'ailleurs empreinte en effet d'une couleur morale qui peut offrir quelque occasion de rapprochement, mais, croyons-nous, vague et superficiel. On se rappelle ce récit, fort curieux d'ailleurs. Il y avait deux frères, Anepou et Bataou. La femme du premier sollicite au crime son beau-frère, qui prend la fuite; elle le calomnie donc auprès de son mari, qui le poursuit pour le tuer. Au moment où il va être atteint, Bataou invoque le dieu Soleil, et aussitôt un large ruisseau coule et sépare les deux frères. Ce miracle et les protestations que Bataou prononce d'une rive à l'autre détrompent Anepou, qui de retour chez lui tue sa femme. — Voilà, il est vrai, du surnaturel, et qui ne sort pas du cadre moral où se renferme d'ordinaire la littérature hébraïque. Le

commencement de la seconde partie offre encore de semblables intentions; mais bientôt la suite les dément et court à la dérive. Bataou se retire dans la vallée du Cèdre, où les dieux lui donnent une compagne. Un jour que cette femme prend le bain, une boucle coupée de sa chevelure tombe au fleuve et se retrouve dans les vêtemens du pharaon, qu'on y a lavés et qu'elle parfume. Amoureux de cette beauté inconnue, ce dernier la fait chercher et lui exprime sa passion; elle y cède. Bataou, trahi par elle, est assassiné, mais il revit; tantôt il est l'arbre magnifique à l'ombre duquel la reine parjure veut dormir, et il se penche à son oreille en lui disant : « Je suis ton époux, dont tu as causé la mort; » tantôt il devient le superbe Apis que le pharaon et sa cour viennent adorer, et quand la reine s'agenouille et prie, il se penche à son oreille et lui dit : « Je suis ton époux, dont tu as causé la mort... » Assurément si l'auteur du récit, interprète ou non d'imaginations légendaires, a voulu traduire et personnifier le remords, il semble qu'il y a réussi; cependant voilà qu'aussitôt après la narration dévie en inventions incohérentes et bizarres. L'arbre dont la fleur a conservé intact le cœur de Bataou est abattu; la reine vient à en avaler une graine; elle conçoit, et son fruit se trouve être Bataou lui-même, qu'elle épouse à nouveau... Voilà de puériles inventions, qui ne se règlent sur aucune logique et ne suivent que le caprice. Il est assez évident que nous ne sommes pas ici en présence d'un génie simple et fort comme le génie hébraïque. Ce qui anime les pages de la Bible, c'est le souffle puissant du surnaturel, directe émanation du plus haut esprit religieux. Ce qui brille dans les compositions égyptiennes, c'est le merveilleux, le fantastique, dont l'éclat, si une ferme raison ne le dirige, est toujours suspect et fragile.

Toutefois une vive intelligence n'a pas manqué; aussi ne doit-on pas croire que les vicissitudes ordinaires aient fait défaut à l'histoire égyptienne. Ce peuple a eu visiblement son adolescence, sa virilité, son âge mûr. Les chronologistes distinguent désormais dans ses annales, qui se complètent chaque jour, un ancien, un moyen et un dernier empire. On le voit partagé d'abord en beaucoup d'états gouvernés par des dynasties parallèles et réunis ensuite en une vaste et forte monarchie; il subit la domination étrangère, celle des Hycsôs envahisseurs, avant de se répandre lui-même au dehors par des invasions victorieuses. La distinction de ces périodes est confirmée par l'histoire de l'art. On acceptait jadis pour types de la sculpture nationale ces statues des dernières époques qui offraient, avec leurs bras collés aux corps, des visages et des attitudes raides et impassibles; mais les découvertes des archéologues nous ont révélé toute une période primitive pendant laquelle cet art égyptien s'est montré de fort libre allure. Qu'on visite au musée de Boulaq les statues en

bois tirées des plus anciens tombeaux, ou bien au musée du Louvre la statuette du scribe accroupi et celles de plusieurs fonctionnaires, avec leurs femmes et leurs enfans, qui se trouvent aujourd'hui sur le palier du grand escalier du musée Charles X, on reconnaîtra, en présence de ces divers monumens, un art indépendant, visant à la reproduction des allures naturelles et au portrait, et non pas enchaîné, comme il le sera plus tard, par des liens hiératiques. Si ce n'est pas là du progrès, c'est au moins du changement; le progrès réel se retrouve, tout au moins pour ce qui concerne les arts, dans le perfectionnement des procédés et l'habileté croissante de la main-d'œuvre : la gravure sur granit, remarquable chez les Égyptiens dans tous les temps, est surtout admirable sur les sarcophages de l'époque la moins ancienne, celle des rois saïtes.

En tout cas, le caractère propre de ce peuple est bien son esprit religieux. On trouvera dans le livre de M. Maspero sur ce sujet les données les plus précises et les plus nouvelles. Le point important, désormais hors de doute, c'est qu'il faut cesser de méconnaître la pensée de monothéisme qui se dégage si clairement de l'ancienne religion égyptienne, avec certains dogmes du spiritualisme le plus élevé. Hérodote nous dit déjà que les Égyptiens reconnaissent un dieu unique, sans commencement ni fin. Jamblique, disciple de Porphyre au IVe siècle après l'ère chrétienne, déclare qu'ils avaient un seul dieu, adoré sous divers noms, selon ses divers attributs; ce dieu est double en ce sens qu'il est dieu s'engendrant lui-même, dieu se faisant dieu, πρῶτος τοῦ πρώτου θεοῦ, « le un de un, » comme traduit M. de Rougé. Les textes égyptiens abondent pour attester « ce dieu suprême, seul générateur dans le ciel et sur la terre, et non engendré,... seul dieu vivant, qui s'engendre lui-même, qui existe dès le commencement, seigneur des êtres et des non-êtres, qui a tout fait et n'a pas été fait. » Que des croyances hautement spiritualistes s'ajoutent dans l'ancienne religion à cette idée fondamentale, il y en a aussi beaucoup de preuves, telles que l'importance attribuée aux tombeaux et l'extrême soin consacré à l'embaumement de la momie. Celle-ci devient l'objet d'une sorte de transfiguration mystique. On lui met sur la poitrine le bijou représentant l'épervier sacré, c'est-à-dire le souffle de l'âme humaine. A la place du cœur, on introduit le scarabée de pierre dure, symbole du passage de la mort à la vie. La boîte ou le sarcophage qui la renferme sont couverts au dedans et au dehors de représentations et d'inscriptions dévotes. A l'intérieur du couvercle, au-dessus de la momie, figure la déesse du ciel, que le mort invoque en ces termes ou par d'autres formules analogues : « O ma mère le ciel, qui t'étends au-dessus de moi, fais que je devienne semblable aux constellations! Que le ciel étende ses bras

vers moi pour dissiper mes ténèbres et me ramener à la lumière! » Au fond du cercueil, la déesse de l'Amenti ou du séjour des ombres est figurée. Au chevet, le bouquet de lotus, présage d'une nouvelle naissance, et, sur le bouton de ce lotus qui va s'épanouir, l'enfant divin, image du soleil levant, c'est-à-dire de l'éternelle jeunesse divine. Le sarcophage est lui-même couvert d'images symboliques; on peut en voir un très bel exemple au musée du Louvre sur celui dont les deux moitiés, avec d'admirables gravures, sont dressées sur le palier du grand escalier. M. de Rougé les a fort bien décrites l'une et l'autre dans son précieux catalogue de la collection. Isis et Nephtys, les deux déesses, tendent les voiles, qui sont enflées du souffle de la vie; elles assistent l'âme dans son funèbre voyage vers la scène du jugement, et de nombreuses inscriptions leur prêtent une voix que la traduction nous fait entendre : « Je viens à toi, je suis près de toi, pour donner l'haleine à tes narines, pour que tu respires les souffles du dieu Atmou, pour réjouir ta poitrine, pour que tu sois déifiée! » Vient la scène du jugement; l'âme va être pesée dans la balance; le cynocéphale est assis, emblème d'équilibre; un des plateaux contient l'âme, dans l'autre est une plume d'autruche, signe de justice et de vérité. C'est le dieu Horus, fils d'Osiris, qui procède à la pesée suprême; mais il prête au mort son assistance, il appuie furtivement du doigt sur le plateau qui devra, en l'emportant, décider du côté de l'indulgence et du pardon, — expression délicate d'une réelle confiance dans la commisération divine. Quelle que soit cependant cette encourageante bonté des dieux, il y a des peines pour l'âme condamnée aussi bien que des récompenses pour l'âme justifiée; mais il est remarquable que les châtimens ne sont pas éternels, en ce sens qu'ils se terminent par une seconde et définitive mort, pendant que les âmes pures continuent de cultiver avec bonheur les champs d'Osiris. Il est très vrai du reste que cette idée de monothéisme s'efface pour bien des âmes, et laisse place à des cultes qui tombent dans l'idolâtrie. C'est là que se marque l'infériorité des Égyptiens comparés aux Hébreux. M. Mariette, dans son mémoire sur la mère d'Apis, le plus important, à certains égards, de ses nombreux écrits, a très finement signalé la différence qu'établit entre les deux conceptions religieuses l'emploi fréquent de deux remarquables formules, ici : le seigneur-les dieux *créèrent*, là, c'est-à-dire en hébreu : le seigneur-les dieux *créa*. Voilà nettement accusée la séparation de deux races dont l'une incline forcément au monothéisme et l'autre, malgré une croyance primordiale et foncière en un seul Dieu, au polythéisme.

Après cela, on ne doit pas croire qu'une parfaite unité de croyances existât plus en Égypte que chez tout autre peuple intelligent et ac-

tif. La construction de grands monumens comme les pyramides prouve bien que la multitude était soumise ou bien se soumettait d'elle-même à un pouvoir despotique; mais on n'aperçoit ni abrutissement ni révolte, et au contraire M. Maspero a recueilli de très curieux témoignages de liberté d'esprit et de doutes religieux. Le chapitre 125 du *Rituel funéraire* lui a offert de belles expressions, qu'il a soigneusement traduites, de bienveillance et même de charité universelle. Son livre tout entier démontre en un mot que la race égyptienne n'a pas été impitoyablement courbée sous la servitude d'un climat ou d'un gouvernement tels que ceux de l'extrême Orient; il n'y a pas eu de castes; la femme n'y a pas été enfermée dans le harem; ces peuples ont connu le commerce, l'industrie, les sciences. Il y a eu là en réalité une race intelligente qui a mérité d'éclore la première à un rôle déterminé dans l'histoire. La première peut-être elle a reçu le don de l'écriture; mais ce privilége a eu pour elle ses dangers : l'écriture, qui peut favoriser en tous les temps la paresse d'esprit, lui a procuré, ce semble, une maturité trop hâtive; elle paraît, bien que nous l'ayons vue en possession de quelques hautes idées religieuses, s'être arrêtée dans le commun usage au bon sens pratique, à une morale passablement terre à terre. Elle n'a pas été précisément une grande race, mais une race utile, forte par la discipline et par la durée. Elle a eu après tout les qualités des premiers éducateurs, la patience, la ténacité, le bon vouloir. C'est de quoi expliquer l'intérêt qu'offre l'étude de son passé, et de quoi faire comprendre le grand rôle qu'elle a joué dans les époques primitives.

II.

Après le déchiffrement de l'écriture hiéroglyphique, celui des caractères cunéiformes fera le plus grand honneur à la science philologique du XIXe siècle. La découverte de Champollion avait été due à une sorte d'aperception subite de ce puissant esprit; l'autre conquête ne se fit que pas à pas, depuis les premières tentatives de Grotefend jusqu'aux succès de MM. Westergaard, Rawlinson et Oppert, de M. Joachim Ménant et de M. G. Smith. Les heureuses campagnes archéologiques de M. Mariette avaient pourvu la science égyptologique de textes nombreux et variés; l'assyriologie dispose aussi désormais de pareils documens en séries innombrables, dus pour la plupart aux missions anglaises et françaises dirigées il y a trente ans vers les ruines du grand empire dont Babylone sur l'Euphrate et Ninive sur le Tigre ont été alternativement les puissantes capitales. Nous n'avons pas à redire les courageuses fouilles de notre consul M. Botta sur l'emplacement de Ninive dès 1843, les travaux

de M. Layard venus à la traverse après la révolution de 1848, les explorations françaises reprises en 1851; — les musées de Paris et de Londres se sont inégalement enrichis à la suite de ces diverses missions : nous avons conquis de majestueux débris du palais du roi Sargon; le Musée-Britannique a obtenu un nombre considérable de petits monumens aussi intéressans au point de vue de l'art qu'utiles pour la philologie et l'histoire. Une expédition française fut aussi dirigée en 1851 vers l'emplacement de Babylone; mais la nature du sol et des constructions locales, faites en pisé, n'avait laissé que d'informes et friables décombres, où M. Oppert put toutefois recueillir des cylindres gravés et de menus objets, sans compter les importantes données topographiques dont il a tiré si bon parti dans son intéressant ouvrage sur l'*Expédition en Mésopotamie*.

Le meilleur profit de ces explorations était non pas de rapporter des taureaux ailés et des fragmens d'architecture appartenant au VIIIe siècle avant Jésus-Christ, mais d'accumuler des textes cunéiformes pouvant nous révéler une antiquité bien plus reculée et instruire non-seulement l'historien, mais aussi le philologue. D'où venait ce singulier système d'écriture? Quel peuple l'avait le premier pratiqué? Se reliait-il par de secrètes et primitives analogies au système adopté par l'Égypte? Était-il l'attribut particulier de la race touranienne et des peuples *accadiens?* Les études spéciales qui se rapportent à ces diverses questions ont accompli dans ces dernières années de tels progrès que M. Maspero ne fait pas difficulté d'enregistrer déjà dans son résumé d'histoire générale quelques-unes des réponses proposées. Il ne donne pas toutes ces réponses pour définitives, assurément; mais il les tient pour sérieuses, pour acceptables en partie, et, chemin faisant, il peut en effet signaler des résultats désormais dignes d'être admis par la science. Il a fort bien montré en particulier que les caractères cunéiformes ont remplacé des signes représentant, comme les primitifs hiéroglyphes, les images des objets désignés; l'abréviation et la corruption de ces caractères ont finalement abouti à l'unique emploi d'un signe qui représente le clou, *cuneus*, à cause de la matière sur laquelle, dans ces contrées, on était obligé d'écrire. On n'avait ni papyrus, ni écorce, on n'avait qu'une argile facile à pétrir et dont on faisait des tablettes; sur ces tablettes, avant qu'elles ne fussent entièrement séchées, on écrivait avec un style taillé en biseau; une patiente étude retrouve dans les groupes de signes ultérieurement employés les équivalens de certaines formes qu'on avait voulu figurer d'abord. L'emploi des *polyphones* venait ajouter à l'obscurité d'un pareil système, et la preuve des embarras qu'il suscitait même aux Assyriens

et aux Babyloniens se trouve dans cette curieuse circonstance qu'une bonne moitié des textes cunéiformes que nous possédons aujourd'hui se compose de vocabulaires et de syllabaires évidemment destinés à seconder une très pénible étude.

On ne saurait affirmer que toutes les traductions de cunéiformes proposées aujourd'hui par les plus sérieux assyriologues soient à l'abri des doutes et des contestations; on peut dire du moins que certaines épreuves par eux subies, alors par exemple que plusieurs d'entre eux, traduisant chacun isolément un même texte, obtenaient des résultats identiques, ont augmenté à bon droit la confiance. Nous avons désormais, pour nous faire une idée de la civilisation assyrio-babylonienne comme pour ce qui concerne l'Égypte, un très grand nombre de documens variés. Ceux qui intéressent l'histoire ou la littérature religieuse figurent dans un très curieux recueil que nous aurions pu citer aussi pour l'égyptologie, et dont les volumes aujourd'hui parus ont suivi non pas la publication, mais du moins la rédaction de l'œuvre de M. Maspero. Nous voulons parler des *Records of the past*, série préparée par les soins et aux frais de la Société biblique de Londres pour faire connaître tous les morceaux traduits des textes hiéroglyphiques ou cunéiformes qui peuvent éclairer la primitive histoire des sociétés humaines. Les érudits de tous les pays sont conviés à cette œuvre commune; les documens y sont donnés avec une traduction anglaise en face du texte, avec des notes et une courte introduction. C'est là qu'il faut désormais chercher ces feuillets épars de littératures ou d'annales qu'on avait lieu de croire à jamais perdues pour l'humanité. L'émotion fut grande en Angleterre, où les problèmes d'antiquités religieuses sont toujours attentivement étudiés, quand on apprit, ces dernières années, qu'un des employés du Musée-Britannique venait de trouver et de traduire un long texte cunéiforme, donnant à sa manière une version très ancienne d'une des traditions sur le déluge. M. G. Smith, devenu par là promptement célèbre, poursuit l'interprétation des innombrables textes que lui fournit la bibliothèque du roi Assour-bani-pal, trouvée par M. Layard dans les ruines de Ninive, et rapportée au musée de Londres en plus de dix mille tablettes d'argile couvertes d'une écriture cunéiforme cursive, très fine et très serrée. Il y a de tout dans cette bibliothèque : des récits de campagnes et de victoires (M. G. Smith en a tiré un volume in-quarto qu'il a intitulé *Annales d'Assour-bani-pal*), des prières aux dieux, des hymnes, des fragmens mythologiques, des écrits sur la politique et le gouvernement, des répertoires de géographie, des traités de science et particulièrement d'astronomie. C'est dire que les assyriologues interprètes des cunéiformes ne sont pas assez nombreux; la récolte des textes

est abondante, il faudrait que le nombre des travailleurs ne nous fît pas défaut.

Ce qui concerne les derniers progrès de nos connaissances sur l'ancienne Perse offre aussi beaucoup d'intérêt. On sait quelle page importante est l'inscription de Bisoutoun : elle a renouvelé toute l'histoire du règne de Darius père de Xerxès. Nous n'avons pas besoin de suivre M. Maspero dans cette autre carrière, où nous aurions seulement à redire sa recherche scrupuleuse des nouveaux élémens de la science. Une seule question nous reste à toucher d'un mot. Le livre de M. Maspero fait partie d'une collection publiée par une librairie classique, et destinée en même temps à la jeunesse qui étudie et aux gens du monde. Ira-t-il cependant de lui-même à cette double adresse? L'auteur, il faut le dire, ne semble pas l'y avoir précisément destiné. Quoiqu'un assez grand nombre de ses pages soient bien exposées et bien écrites, un certain appareil scientifique, — notes et parenthèses d'une érudition toute spéciale, discussions de détails, citations scrupuleusement traduites, et à cause de cela même hérissées de doutes, d'équivoques, de gloses, — n'y est pas le moins du monde dissimulé. Le plan adopté ne laisse pas non plus d'engendrer quelque complication; l'auteur ne paraît pas avoir eu pour but principal d'écrire un livre d'enseignement secondaire; il a visé, je ne dirai pas plus haut, mais à côté, à ce qu'on appelle l'enseignement supérieur, ou même ailleurs encore, au pur profit scientifique. S'il avait écrit spécialement pour la jeunesse de nos colléges, pour l'éducation publique, comme l'ont fait avant lui en pareille occasion MM. Robiou (1) et François Lenormant (2), il aurait multiplié les traits moraux semblables à ceux que de bien faciles souvenirs viennent de nous rappeler en outre de ceux qu'il a recueillis. Il a pu penser que, dans la transformation rapide de nos connaissances sur l'Orient classique, le plus pressé, le plus praticable, non pas le moins difficile, était de hâter cette transformation, de conquérir aussi étendu et aussi incontesté que possible le nouveau domaine. Il a fait œuvre purement scientifique; les maîtres liront son livre et s'y instruiront avant leurs élèves. Ce qui est sûr, c'est que nul ne pourra plus traiter des vivantes questions relatives aux plus anciennes annales de ces peuples historiques sans consulter son remarquable volume, écrit avec un rare savoir et une louable passion de vérité.

A. Geffroy.

(1) *Histoire ancienne des peuples de l'Orient jusqu'au début des guerres médiques, mise au niveau des plus récentes découvertes*, 1 vol. in-12; Douniol, 1862.

(2) *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, 2 vol. in-12 Lévy fils, 1868.

LA

RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

I. *Le Droit commun en Allemagne sur les enfans naturels comparé au droit français et anglais*, par Zachariæ. — II. *L'Enfant né hors mariage*, par M. Émile Accolas. — III. *Des Preuves et de la recherche de la paternité naturelle*, par M. Charles Jacquier, docteur en droit.

I.

Les jurisconsultes et les économistes s'abstiennent généralement d'écrire des drames ou des romans, et il est permis de croire que la littérature d'imagination ne s'en trouve pas sensiblement appauvrie. Les progrès de la science de la législation et de l'économie politique seraient-ils fort retardés, si les romanciers de leur côté imitaient cette réserve prudente dans la solution des problèmes sociaux? Nous concevons fort bien qu'à l'aspect des vices et des misères dont la société abonde on soit tenté de ne point se borner à les peindre, et qu'on veuille entreprendre d'y porter remède. C'est là un sentiment des plus louables et qui témoigne des meilleures intentions. Seulement telle est la complication des moindres problèmes sociaux, qu'il faut, pour les aborder avec quelques chances de succès, autre chose que de bonnes intentions; il faut une préparation spéciale, une certaine connaissance des sujets que l'on traite, un esprit d'analyse et de réflexion tourné dans une direction qui n'est pas celle du roman. Cette préparation indispensable ne manquait-elle pas à M. Eugène Sue par exemple lorsque, après

avoir dramatisé, dans *les Mystères de Paris*, les exploits des *escarpes* et des *chourineurs*, il cherchait de quelle façon on pourrait concilier le juste châtiment du crime et la satisfaction des exigences de la sûreté publique avec l'amélioration morale des scélérats les plus endurcis? La solution de M. Eugène Sue, c'était, on s'en souvient, « l'aveuglement » substitué à la guillotine. Cette solution philantropique n'eut point le succès que l'immense retentissement des aventures du prince Rodolphe semblait lui promettre, et il ne se trouva point, même dans les jeunes républiques nègres de la côte de Guinée, une législature disposée à remplacer la peine de mort par la privation de la vue.

L'échec de M. Eugène Sue en matière de législation pénale n'a point découragé M. Alexandre Dumas fils. L'illustre auteur de *la Dame aux Camélias*, du *Demi-Monde* et de *la Femme de Claude* n'a pas voulu se borner à faire de la morale au théâtre. Tantôt dans une préface, tantôt dans une simple lettre, il a abordé, avec un entrain irrésistible et la sûreté de main d'un homme accoutumé à dénouer les écheveaux les plus embrouillés, les questions morales et pénales que soulèvent l'adultère et la séduction ; mais, s'il procède d'Eugène Sue, ce n'est point par les tendances philanthropiques. M. Alexandre Dumas est un moraliste de l'école de Zénon et un criminaliste de l'école de Dracon. Il ne recule pas, lui, devant la peine de mort, on pourrait même lui reprocher de n'en être pas assez économe. Tandis que le code se contente de l'appliquer, — encore est-ce en admettant des circonstances atténuantes, — aux cas d'assassinat et d'incendie, il n'hésite pas à l'étendre à l'adultère féminin, et telle est même à ses yeux la monstruosité de ce dernier crime, qu'il saute, dans son impatience de justicier, par-dessus la maxime routinière qui défend de se faire justice soi-même. *Tue-la*, crie-t-il au mari offensé, c'est-à-dire fais-toi juge dans ta propre cause et fais-toi bourreau. Il n'y a plus aujourd'hui en France qu'un seul exécuteur des hautes-œuvres; si les théories pénales de M. Alexandre Dumas venaient à prévaloir un jour, il pourrait y en avoir autant que de maris offensés. Nous voici bien loin de « l'aveuglement » philanthropique de M. Eugène Sue. Sur le chapitre de la séduction et de ses conséquences, M. Alexandre Dumas n'est pas plus accommodant. Tout le monde sait à quelle occasion il a jugé opportun de donner sa consultation en ces matières. Grâce à M. Alexandre Dumas, l'affaire Marambot est devenue aussi populaire que *l'Affaire Clémenceau*. Un séducteur peu délicat refuse d'épouser la fille qu'il a mise à mal, le père donne un coup de couteau au séducteur; voilà un *fait divers* assez vulgaire et qu'aucune législation pénale n'empêchera absolument de

se produire aussi longtemps qu'il y aura des séducteurs trop peu scrupuleux et des pères d'un tempérament trop sanguin. Ce n'est pas certes que ce *fait divers* ne mérite l'attention des moralistes et des criminalistes, et l'on conçoit que l'auteur de la préface de *Manon Lescaut* n'ait point laissé échapper cette occasion propice de légiférer sur la séduction et la recherche de la paternité après avoir légiféré sur l'adultère. C'est une justice à rendre à cet inflexible criminaliste que le séducteur de l'innocence ne le trouve pas plus disposé à l'indulgence que la femme adultère. « Vous allez voir, dit-il en commençant son réquisitoire, que je vais être amené fatalement et avec la loi, qui se fera ma complice, tout en se voilant le visage, à conclure par : *tue-le*, comme sur une autre question j'ai été amené à conclure par : *tue-la.* » Cependant cette conclusion impitoyable et symétrique n'est point définitive. Il y en a une autre, que disons-nous? il y en a deux autres, auxquelles M. Alexandre Dumas s'arrête de préférence : la première consiste à assimiler simplement la séduction au vol et à rendre le séducteur passible d'une amende de 10,000 à 100,000 francs selon la fortune du coupable, ou, s'il est sans fortune, d'un emprisonnement qui pourra être de dix années et ne pourra être moindre de deux. En outre, « si un enfant est résulté de ces relations, cet enfant recevra d'office le nom du père, qui devra en outre placer sur sa tête une somme équivalente à celle que la mère aura reçue. » La seconde solution de M. Dumas consiste au contraire à réhabiliter la séduction en considération des services qu'elle a rendus à l'humanité en donnant le jour à une foule d'individualités illustres, et qu'elle ne manquerait de lui rendre avec plus d'abondance encore pour peu qu'elle fût encouragée. L'encouragement consisterait dans un article ainsi conçu : « l'état se chargera de tous les enfans naturels et les fera élever avec le plus grand soin. »

On pourrait reprocher sans doute à ces deux solutions de ne point se rattacher logiquement l'une à l'autre. On n'aperçoit pas bien au premier abord comment la séduction peut tour à tour être considérée et punie comme un vol, puis réhabilitée, utilisée et même *primée;* mais qu'importe après tout, si l'une de ces deux solutions est la bonne? Il suffira de biffer l'autre sans s'inquiéter davantage de la logique. Nous pouvons donc passer outre et rechercher si la séduction peut être correctement assimilée au vol. M. Alexandre Dumas n'y voit aucune différence. Dérober l'honneur d'une jeune fille ou voler un mouchoir, à ses yeux c'est tout un. On lui a fait remarquer cependant qu'il est sans exemple qu'un mouchoir ait jamais été se placer de lui-même sous la main d'un voleur ou manifesté une propension naturelle à être volé, et cette observation ne

saurait être négligée. Il y a là certainement un élément juridique qui a échappé à l'analyse de l'auteur de *la Dame aux Camélias* et qui rend sa démonstration tout au moins incomplète. Faut-il ajouter encore que, si la séduction est un vol, il ne suffit pas de rendre le séducteur passible de simples dommages-intérêts calculés d'après le chiffre de sa fortune? Une pénalité afflictive est indispensable, et cette pénalité, ce n'est pas d'après le chiffre de la fortune du coupable qu'il conviendrait de la graduer, mais d'après le caractère plus ou moins pernicieux du délit ou du crime, vol simple, vol domestique, vol avec effraction, etc. Évidemment cette première solution laisse à désirer. Que dirons-nous de la seconde? M. Alexandre Dumas invoque non sans quelque complaisance le dicton populaire qui prétend que les enfans de l'amour sont les plus intelligens et les plus beaux, et il cite à l'appui une foule de grands hommes, depuis Hercule jusqu'à Jacques Delille, qui n'avaient point un état-civil régulier. Voilà un argument dont on ne saurait dissimuler la gravité; mais M. Alexandre Dumas en a-t-il bien mesuré toute la portée? Si le dicton populaire avait raison, et s'il était avéré aussi, suivant un autre dicton populaire dont l'autorité n'est pas moindre, que « le mariage est le tombeau de l'amour, » suffirait-il bien de réhabiliter et d'encourager les unions illégitimes? Ne faudrait-il point recourir à une mesure plus radicale et prohiber résolûment le mariage comme une cause d'abêtissement et d'enlaidissement de l'espèce humaine? L'intelligence et la beauté ne sont pas déjà si répandues qu'il soit permis de reculer devant la suppression d'une institution qui empêche de les propager. L'abolition du mariage pour cause d'utilité publique et esthétique, telle est la conclusion de l'argumentation de ce logicien terrible. Cette conclusion se heurterait sans doute à la foule des préjugés qui poussent au mariage; mais en attendant qu'elle eût réussi à en avoir raison, l'adoption du décret proposé par M. Dumas ne porterait-elle pas à cette institution surannée un coup formidable? Si l'état se chargeait de tous les enfans naturels en acceptant l'obligation de les faire élever avec le plus grand soin, ne verrait-on pas aussitôt une foule de gens qui ont grand'peine à nourrir des enfans légitimes et qui les élèvent sans aucun soin, renoncer au mariage pour donner leur clientèle à l'état? L'affluence serait énorme dans les bureaux, et Dieu sait si les ressources ordinaires du budget pourraient y suffire. Il faudrait emprunter.

Nous n'insisterons pas davantage sur les conséquences singulières des solutions de M. Dumas. Il n'est pas inutile de faire remarquer cependant que ces solutions, dans lesquelles d'ailleurs tout n'est pas à rejeter, n'ont rien d'absolument neuf. La recherche de

la paternité et la répression sévère de la séduction étaient en vigueur sous l'ancien régime. L'abandon des enfans aux soins paternels de l'état date d'une époque bien plus reculée encore. Le mariage et la paternité légale sont relativement modernes. Il y a eu dans l'histoire de l'humanité une très longue période dans laquelle le mariage était inconnu, et de nos jours encore en Australie, aux îles Mariannes, aux Fidji, les indigènes ne reconnaissent aucun lien de parenté entre le père et le fils (1). C'est la mère qui se charge seule des enfans avec l'assistance de la tribu, autrement dit de l'état. Voilà où nous ramènent les théories et les solutions progressives de M. Dumas, mais faut-il s'en étonner? Les réformateurs qui ont fait depuis Rousseau le plus de bruit dans le monde ont-ils trouvé mieux que le communisme et la promiscuité des sexes?

II.

Il y a un siècle, la question de la recherche de la paternité occupait les esprits comme elle les occupe encore aujourd'hui : seulement c'était dans un sens précisément opposé. L'ancien droit coutumier accordait pleinement la recherche de la paternité, et il mettait même au service des victimes de la séduction un arsenal de pénalités et une provision d'indemnités bien propres à faire reculer les don Juan les plus téméraires. Une fille séduite pouvait intenter à son séducteur une action criminelle dite *plainte en gravidation;* si la séduction avait produit toutes ses conséquences, elle pouvait joindre à l'action criminelle une action civile, et se faire allouer, outre le remboursement des frais de gésine, une prestation d'alimens pour l'enfant. Enfin, sa déclaration faite dans les douleurs était acceptée comme parole d'Évangile en vertu de la maxime : *creditur virgini parturienti.* Malheureusement les victimes de la séduction ne se montrèrent pas toujours dignes de la confiance de la justice : abusant de la foi due à leurs déclarations, elles mirent en cause des innocens, quelquefois même à l'instigation des coupables. Cet abus paraît avoir été croissant avec la corruption des mœurs, et il finit par rendre horriblement précaire la sécurité des plus honnêtes gens. Dans un discours qui eut un immense retentissement, l'avocat-général Servan mit à nu cette plaie et conclut en demandant sinon l'interdiction de la recherche de la paternité, du moins l'abandon d'une maxime faite pour protéger les défaillances de la vertu et qui tournait au profit du vice (2).

(1) Giraud-Teulon, *les Origines de la famille.*

(2) Ce discours a été reproduit par M. Émile Accolas dans son livre intitulé *l'Enfant né hors mariage.*

« En vertu de cette rigoureuse maxime, s'écriait-il, on condamne un citoyen sans l'entendre, on le condamne sur la déposition d'un seul témoin, qui dépose sur ses propres intérêts, on le condamne pour un délit si secret par sa nature que cette unique déposition ne peut être ni confirmée ni combattue par aucune autre. Ah! quel est donc le témoin à qui sont accordés des priviléges qui eussent honoré le vertueux Caton? C'est une fille convaincue de faiblesse et pour le moins soupçonnée de licence; on nous donne pour garant de sa conduite une pudeur qu'elle n'a plus, et parce qu'elle a trahi ses plus chers intérêts, on prétend qu'elle ne saurait violer ceux des autres. »

Le sévère avocat-général établit cependant deux catégories de filles séduites : celles qui méritent la confiance que les tribunaux ont en leurs déclarations, et celles qui ne la méritent pas. Les premières ont toute sa sympathie, et il est disposé à les croire sur parole; seulement c'est à la condition qu'elles n'ouvrent pas la bouche. « Je croirai, dit-il, même sur ses faiblesses, le témoignage d'une fille qui se tait, et jamais celui d'une fille qui ose parler; je croirai ses larmes et jamais ses récits. » Cette concession faite, l'orateur reprend avec une nouvelle vigueur son réquisitoire, et il expose en termes saisissans les motifs qui doivent faire récuser le témoignage de la fille qui ose parler.

« Quand on voit une fille se présenter à un ministère public pour lui dévoiler son affreux état, en nommer l'auteur, désigner les époques, faire consacrer sous ses yeux et sur un papier éternel l'histoire de sa diffamation, quand après un tel malheur une fille se montre encore sensible à l'intérêt, quand elle ose envisager des dédommagemens pour une perte qui n'est bien sentie qu'autant qu'on la croit inestimable, alors on doit se dire : Voilà une fille qui a franchi toutes les barrières de son sexe, rien ne peut plus l'arrêter; je m'en défie, non parce qu'elle a commis une faute, mais parce qu'elle a conçu et exécuté le dessein de la publier; dès ce moment, je vois dans son caractère une audace qui la bannit de son sexe : elle n'est plus femme, elle n'a plus le frein de son sexe ni celui du nôtre; tout homme me serait moins suspect, et je me rappelle que plus une fille est timide au premier pas, plus elle est hardie au second. »

Elle n'est pas seulement hardie, elle est invinciblement portée au mensonge, surtout si elle aime, car, dans l'opinion de l'austère magistrat, « pour les femmes, le premier inconvénient de l'amour est l'habitude de la fausseté; une fille qui a su tant de fois tromper une mère craindra-t-elle d'abuser un moment un notaire? »

Cette fille qui a perdu toute honte trompera donc le notaire; au besoin même, elle sera le jouet de son séducteur, et elle se rendra complice des machinations les plus noires : si le séducteur est pauvre, elle s'entendra avec lui pour faire retomber le poids de leur faute commune sur quelque personnage riche et considéré; si le séducteur est riche et puissant, elle en chargera, à son instigation, et terrifiée par ses menaces, un homme de sa condition, un homme obscur! Quelques assiduités, quelques familiarités innocentes serviront de prétexte à l'accusation; qu'osera-t-il répondre? L'accusation est la conviction même, et, s'il se plaint, on promettra de l'apaiser. Et qu'on ne dise point qu'il s'agit de simples suppositions, ce sont des faits que la corruption des mœurs a rendus de plus en plus fréquens. Cette corruption, elle déborde, elle envahit les ateliers des artisans et les chaumières du peuple. Une nation entière et toute nouvelle est apparue parmi les femmes. Cette nation est celle des femmes entretenues, dont le nombre, dans les principales villes, rivalise avec celui des épouses légitimes. A quelle cause faut-il attribuer un tel désordre? Est-ce à l'amour? Non! C'est à l'appétit immodéré du luxe qui a débordé des premiers rangs pour inonder les derniers.

« Ce n'est point l'amour, ce n'est point cette faiblesse si excusable dans les deux sexes et si aimable dans les femmes, ce n'est point le sentiment que la nature même peut inspirer, qui a produit le désordre; c'est une vanité folle et la contagion de l'exemple. Dans les folies de cet ordre, un ruban fait aujourd'hui plus de conquêtes que l'amour le plus pur n'en eût fait autrefois. »

Le résultat de cette dépravation lamentable des mœurs du peuple a été l'abus éhonté des déclarations, « les prétendues victimes de la séduction se faisant un gain odieux de ce que les maximes de la justice leur avaient accordé comme une confiance honorable. » Dès lors plus de sécurité dans les familles! ni le rang, ni l'âge, ni l'exercice de toutes les vertus n'ont fourni un abri assuré contre des accusations perverses, et l'orateur de conclure en rappelant des exemples bien faits pour porter avec une crainte salutaire la conviction dans l'esprit de ses graves auditeurs.

« Que ne m'est-il permis, messieurs, de vous révéler les abus énormes que l'adoption de cette maxime (*creditur virgini parturienti*) renouvelle tous les jours! Si je ne craignais de mêler le ridicule à la gravité de notre ministère, je dirais qu'on a vu plus d'une fois de jeunes débauchées se faire un jeu de rejeter le fruit de leurs vices sur des hommes

irréprochables, sur des ecclésiastiques pieux et respectés; la prélature même n'a pas été exempte de ces attentats.

« A la vue de ce spectacle inouï, où, par les plus bizarres contrastes, on voyait un homme grave et sage, accablé, confus de tenir dans ses bras l'enfant d'une prostituée qui l'en proclamait le père aux yeux de la justice, à ces scènes scandaleuses, vous dirai-je que tous les honnêtes gens gémissaient et tremblaient pour eux-mêmes, tandis que le libertinage seul osait rire? Ah! quelle est la vertu si ferme qui puisse se croire à l'abri des accès de folie d'un libertin et de la vénalité d'une fille? Quel est le magistrat, l'homme public qui ne pourrait être victime de sa propre maxime? »

Ce réquisitoire coloré eut un succès considérable, la maxime *virgini parturienti creditur* ne s'en releva point, et la recherche de la paternité elle-même en fut atteinte. Aussi, lorsque la convention entreprit d'effacer les préjugés contre les enfans naturels en les plaçant, en matière de succession, à peu près sur le même pied que les enfans légitimes (loi du 12 brumaire an II), s'abstint-elle de leur accorder le droit de rechercher leur père. C'était Cambacérès qui remplissait les fonctions de rapporteur, et dans son ardeur d'égalité, il ne reculait point même devant l'assimilation des enfans adultérins aux enfans légitimes. « Si je n'avais à vous présenter que mon opinion personnelle, lisons-nous dans son rapport, je vous dirais : Tous les enfans indistinctement ont le droit de succéder à ceux qui leur ont donné l'existence. Les différences établies entre eux sont l'effet de l'orgueil et de la superstition; elles sont ignominieuses et contraires à la justice. » Cependant il consentait à faire quelques concessions motivées, disait-il, par l'état actuel de la société et la transition d'une législation vicieuse à une législation meilleure. Les enfans nés de père et mère non engagés dans les liens du mariage obtinrent seuls des droits de successibilité égaux à ceux des enfans légitimes, les successions collatérales exceptées, et ces droits demeurèrent subordonnés à une possession d'état qui ne pouvait résulter que « de la présentation d'écrits publics ou privés, ou de la suite de soins donnés à titre de paternité et sans interruption, tant à leur entretien qu'à leur éducation. » Le sort des enfans naturels ainsi réglé, la convention s'occupa des filles-mères. Elle leur accorda, on doit en convenir, une compensation des plus flatteuses en échange de l'abandon de la maxime qui avait fourni un si beau thème à l'éloquence de l'avocat-général Servan, en décrétant que « toute fille qui pendant dix ans soutiendra avec le fruit de son travail son enfant illégitime aura droit à une récompense publique. » Mais, hélas! la réaction allait venir, et elle devait

emporter l'égalité en matière de succession accordée aux enfans naturels, et les récompenses publiques si judicieusement allouées aux filles-mères, sans restituer aux uns et aux autres le bénéfice de la recherche de la paternité. C'est dans la séance du 26 brumaire an x (17 novembre 1802) que la question fut portée au conseil d'état, en présence du premier consul. Plusieurs membres, Cambacérès, Boulay, Defermon, Tronchet, Malleville et le premier consul lui-même prirent part à la discussion; mais, sauf Defermon, qui présenta une observation timide en faveur d'une allocation de dommages-intérêts à la femme et à l'enfant délaissés, tous les membres furent d'accord sur la nécessité d'interdire la recherche de la paternité. Il n'y eut d'objections que pour le rapt et le viol. On admit pour le cas d'enlèvement l'exception qui a été formulée dans le second paragraphe de l'article 340 du code, et quelques membres voulaient étendre cette exception au cas de viol. Le premier consul s'y opposa en invoquant les principes. « La loi doit punir, dit-il, l'individu qui s'est rendu coupable de viol; mais elle ne doit pas aller plus loin. » Il résumait d'ailleurs de la façon péremptoire qui lui était propre son opinion sur la question soumise au conseil en déclarant que « la société n'a pas intérêt à ce que les bâtards soient reconnus (1). » Personne ne s'avisa de répliquer. L'ex-rapporteur de la loi de brumaire, Cambacérès lui-même, se tut; la question était vidée, et le premier paragraphe de l'article 340 du code civil fut rédigé en ces termes simples et formels : « la recherche de la paternité est interdite. »

III.

L'ancien droit anglais admettait, comme le vieux droit français, la recherche de la paternité, et il autorisait même dans cette recherche une rigueur peu encourageante pour les émules de Lovelace. Lorsqu'une femme ayant conçu hors mariage désignait sous serment le père de son enfant, le juge commençait par délivrer contre l'individu dénoncé une ordonnance d'arrestation, en vertu de laquelle il était retenu en prison jusqu'à ce qu'il eût fourni une caution suffisante pour subvenir aux frais d'entretien de l'enfant; en outre il était tenu de comparaître à la prochaine session des assises pour discuter et plaider sa cause. Quant à la mère, elle n'était tenue que subsidiairement, c'est-à-dire à défaut du père, à supporter le poids de sa faute. Si le père et la mère se sauvaient de

(1) Procès-verbaux du conseil d'état.

la paroisse, les inspecteurs des pauvres saisissaient leurs biens, et en assignaient le produit à l'élève et à l'éducation de l'enfant, qui tombait à la charge de la paroisse. L'humanité, dit Blackstone, a engagé la loi à recevoir la déclaration des mères un mois après la naissance de l'enfant, mais cette tolérance a été souvent fort à charge aux paroisses en ce qu'elle donnait au père le temps de s'échapper pour aller vivre ailleurs (1). Des modifications ont été introduites dans cette législation par la loi des pauvres de 1834. La mère a été rendue exclusivement responsable de l'entretien de l'enfant naturel dans le cas où elle en aurait les moyens; dans le cas contraire, il y est pourvu aux frais de la paroisse, et celle-ci est autorisée à poursuivre à l'effet d'obtenir des alimens pour l'enfant l'individu dont la mère dénonce la paternité. Toutefois cette déclaration seule n'est pas jugée suffisante; il faut qu'elle soit appuyée par un témoignage étranger et à la satisfaction des juges (*it shall be corroborated in some material particular by other testimony to the satisfaction of the court*). Parmi les motifs invoqués en faveur de ces restrictions, il faut noter d'abord cette considération financière, que les dépenses des paroisses étaient plutôt augmentées que diminuées par suite des frais qu'occasionnaient les poursuites toujours incertaines en reconnaissance de paternité, ensuite cette autre considération, où se trahit l'influence des doctrines auxquelles Malthus avait attaché son nom, que la rigueur excessive de la loi provoquait des mariages précoces et réprouvés par la prudence, parce que le père de l'enfant naturel se décidait souvent à épouser la mère pour se libérer de l'emprisonnement et de la poursuite en reconnaissance. Il faut avouer que cette dernière considération était plutôt recommandable sous le rapport économique, — il s'agissait, ne l'oublions pas, dans cette enquête, des moyens de prévenir la multiplication des pauvres, — que sous le rapport moral. Le remède proposé pouvait être bon pour empêcher la multiplication excessive des enfans légitimes, mais l'était-il au même degré pour empêcher celle des enfans illégitimes?

Aux États-Unis, en Suisse et dans le plus grand nombre des états de l'Allemagne, la recherche de la paternité est autorisée, mais avec des précautions destinées à prévenir les abus que dénonçait si éloquemment l'avocat-général Servan. En Bavière, le code Maximilien par exemple déclare que la simple dénonciation de la mère n'est pas une preuve suffisante contre le père, si elle n'est appuyée sur d'autres indices constans et dignes de foi. Le code général des

(1) Blackstone, *Commentaires sur les lois anglaises*, t. II, chap. VIII. — *Des Parens et des Enfans.*

états prussiens, prévoyant les difficultés que la preuve de la paternité peut présenter, a spécifié de même plusieurs présomptions légales auxquelles le juge doit avoir recours pour l'appréciation de cette preuve. On peut néanmoins signaler dans ces législations des bizarreries qui ont, non sans quelque raison, soulevé la controverse. La paternité y est admise non-seulement au singulier, mais encore au pluriel, et dans ce cas le code général des états prussiens (*das Allgemeine Landrecht*), aussi bien que le code Maximilien en Bavière, se prononce en faveur de la responsabilité solidaire.

A l'époque où la loi anglaise sur la recherche de la paternité a été modifiée dans un sens restrictif, la question se trouvait fort débattue en Allemagne. Le célèbre jurisconsulte Zachariæ notamment se signala dans cette polémique. Dans une sorte de consultation (1) qui eut un grand retentissement, il se prononça, au triple point de vue du droit, de la morale et de la politique, contre la recherche de la paternité. La consultation de l'illustre professeur n'est pas moins curieuse à bien des égards que le plaidoyer de l'avocat-général Servan, et elle mérite qu'on s'y arrête.

Si le jurisconsulte allemand est moins élégant et moins fleuri que le magistrat français, il n'est pas moins subtil, et, comme nous le verrons tout à l'heure, en dépit de sa gravité professionnelle, il est infiniment plus badin. Il ne conteste point certes aux enfans naturels le droit de demander des alimens à leur père et par conséquent de le poursuivre en reconnaissance de paternité; il va même plus loin. « En équité, dit-il, et sur ce point il se rencontre avec les législateurs de la convention, les enfans naturels devraient être légalement et sous tous les rapports assimilés aux enfans légitimes; ils devraient par exemple pouvoir réclamer le même entretien, la même éducation, les mêmes droits de succession, car, ajoute-t-il, les devoirs des parens restent les mêmes, que l'enfant soit né dans le mariage ou hors du mariage, et les devoirs des parens ne sont-ils pas la mesure du droit des enfans? » Voilà qui va bien, et on pourrait croire que le savant jurisconsulte allemand doit être rangé parmi les précurseurs de M. Dumas; mais, il y a un terrible mais! L'enfant ne peut en aucun cas être admis à prouver que tel ou tel individu est son père. Il a tous les droits possibles, seulement il lui est interdit de les faire valoir. D'abord il faut écarter la déclaration de la mère. La mère est partie en cause, *testis in propria causa;* son témoignage n'est pas seulement suspect, il est en-

(1) *Le Droit commun en Allemagne sur les enfans naturels, comparé au droit français et anglais en ce qui concerne la recherche de la paternité. — Archives de droit et de législation*, t. Ier, p. 269.

tièrement récusable. Or, le témoignage de la mère écarté, comment la preuve de la paternité pourrait-elle être fournie? Les enfans légitimes ont en leur faveur la présomption légale : *pater is est quem nuptiæ demonstrant.* Cette présomption les dispense de prouver leur filiation. Les enfans naturels ne pouvant s'en prévaloir, et le témoignage de la mère étant frappé de nullité, à quel moyen pourront-ils recourir pour faire valoir leur droit théorique? Le droit ne leur en fournit aucun. Le droit ne peut être invoqué en faveur de la recherche de la paternité. En revanche, n'a-t-elle pas de son côté la morale et la religion? Pas davantage, encore moins s'il est possible.

Ah! sans doute, reprend le savant et subtil professeur d'Heidelberg, l'interdiction de la recherche de la paternité pourrait être taxée d'immorale et d'irréligieuse, si elle se fondait sur l'affirmation que l'enfant naturel n'a point de droits ou en a moins que l'enfant légitime; mais ces droits, on ne les lui refuse point, on les lui accorde de la manière la plus complète. Seulement, la preuve de la paternité ne pouvant être acquise, en vertu de la nature même des choses, ces droits qu'on lui reconnaît sans réserve aucune, on lui refuse l'autorisation de s'en prévaloir, voilà tout. En cela, l'interdiction de la recherche de la paternité est-elle en opposition avec la morale? Bien au contraire. « Ce refus d'une action en justice est fondé sur les principes mêmes de la morale, loin d'être en opposition avec eux. En effet, l'un des premiers et des plus impérieux commandemens de la morale est celui-ci : ne faites pas de tort à autrui, ne soumettez personne arbitrairement à une contrainte physique. Or n'est-ce pas l'arbitraire le plus manifeste de condamner quelqu'un sur des preuves insuffisantes? Il est facile de comprendre comment des hommes estimables, justement indignés de la conduite d'un individu qui, selon toutes les apparences, ayant séduit une femme et l'ayant rendue mère, renie cependant légèrement sa paternité, il est facile, dis-je, de comprendre que ces hommes se trouvent offensés par une loi qui, pour ainsi dire, accorde aide et protection à un semblable scandale; mais cette indignation morale, inspirée par une action coupable, ne devient-elle pas elle-même immorale du moment qu'elle a pour résultat de porter atteinte à l'impartialité du juge? » En fait d'argumentation, n'est-ce pas le fin du fin?

Maintenant, au point de vue de la politique, autrement dit de l'utilité publique, faut-il regretter que le droit commande d'interdire la recherche de la paternité? Pas le moins du monde. La politique est aussi complétement d'accord sur ce point avec le droit que la morale et la religion. C'est la troisième proposition du savant docteur, et il la démontre en déployant à la fois les ressources de

l'analyse psychologique la plus déliée et de la plus vaste érudition. Il s'applique surtout à justifier l'interdiction de la recherche de la paternité du reproche d'encourager la multiplication des enfans naturels, et il se sert à cette fin d'une comparaison tout à fait ingénieuse et même galante. On peut comparer, dit-il, toute femme nubile et non mariée à une forteresse. Celui qui nourrit le dessein de la séduire, et d'une manière générale tous les célibataires valides peuvent être considérés comme formant l'armée de siége, à laquelle il arrive aussi que les hommes mariés fournissent leur contingent. Les femmes succombent, comme les forteresses, quand l'attaque est bien dirigée ou quand elles sont mal défendues. Il s'agit de savoir si elles se rendent le plus souvent par suite de la vigueur de l'attaque ou de la faiblesse de la défense. M. Zachariæ se prononce sans hésiter en faveur de la seconde hypothèse. On a toute raison de croire, dit-il, que les citadelles féminines capitulent généralement faute d'une résistance assez énergique et prolongée. Qu'en doit-on conclure? N'est-ce pas que le moyen le plus propre à les encourager à la résistance, c'est de leur rendre aussi redoutables et aussi pesantes que possibles les conséquences de la capitulation? Où donc, remarque ce profond analyste du cœur féminin, où donc le séducteur prend-il ses armes les plus redoutables? N'est-ce point dans cette faiblesse de caractère qui abandonne sans défense aux impressions du moment le cœur d'une femme savourant avec délices le poison de la flatterie, et se confiant aveuglément aux sermens d'un amour éternel? Voilà le côté faible de la citadelle, et ce n'est pas le seul! Il y en a un autre encore qui se trouve indiqué au livre III des *Métamorphoses* d'Ovide (1), et qu'un jurisconsulte aussi érudit ne

(1) Forte Jovem memorant, diffusum nectare, curas
Deposuisse graves, vacuaque agitasse remissos
Cum Junone jocos, et : major vestra profecto est,
Quam quæ contingat maribus, dixisse voluptas.
Illa negat. Placuit quæ sit sententia docti,
Quærere, Tiresiæ, Venus huic erat utraque nota.
Nam duo magnorum viridi coeuntia silva
Corpora serpentum baculi violaverat ictu,
Deque viro factus (mirabile!) femina, septem
Egerat autumnos. Octavo rursus eosdem
Viderat, et : vestræ si tanta potentia plagæ,
Dixit, ut auctoris sortem in contraria mutet,
Nunc quoque vos feriam. Percussis anguibus isdem
Forma prior rediit, genitivaque rursus imago.
Arbiter hic igitur sumptus de lite jocosa,
Dicta Jovis firmat; gravius Saturnia justo,
Nec pro materia fertur doluisse, suique
Judicis æterna damnavit lumina nocte.

(Ovide, *Métamorphoses*, livre III, v. 318 et suiv.)

pouvait passer sous silence. Il semblera peut-être singulier que l'autorité d'Ovide et l'opinion de Tirésias soient invoquées pour résoudre une question de droit, mais aucun témoignage ne doit être dédaigné dans une enquête bien faite, et d'ailleurs qui mieux que l'auteur de *l'Art d'aimer* a connu le cœur féminin? Ajoutons que les observations particulières du savant professeur d'Heidelberg corroborent sur ce point délicat et décisif le témoignage du poète des *Métamorphoses*. Il est donc parfaitement établi de par Ovide et M. Zachariæ que c'est bien moins à la vigueur de l'attaque qu'à la mollesse de la défense qu'il convient d'attribuer la chute des forteresses féminines. Et voilà pourquoi il faut interdire la recherche de la paternité.

IV.

Il y a cependant dans la consultation du jurisconsulte d'Heidelberg une observation dont on ne saurait contester la justesse, c'est que la condition des enfans naturels restera toujours, quoi qu'on fasse, à bien des égards inférieure à celle des enfans légitimes. Ce qui leur manquera toujours, dit-il avec raison, et ce que rien ne saurait remplacer dans leur éducation, c'est le bon exemple des parens. Que sera-ce donc, ajoute avec une logique particulière cet adversaire radical de la recherche de la paternité, si les lois aggravent encore sans nécessité la position malheureuse et non méritée que leur fait leur naissance? Sous ce rapport, peut-on du moins signaler quelque progrès? Dans les mœurs, ce progrès existe sans aucun doute. Les injustes préjugés qui repoussaient jadis les enfans naturels en faisant retomber sur leurs têtes innocentes la responsabilité de la faute de leurs parens, ces préjugés se sont fort adoucis, s'ils n'ont point entièrement disparu. Nul, sauf peut-être dans les couches les plus basses et les plus grossières de la société, ne s'avise plus de reprocher à un enfant naturel l'irrégularité de sa naissance. L'expression même qui les désignait et qu'on leur jetait comme une flétrissure a presque cessé d'être usitée. Ce n'est plus un terme de bonne compagnie, et à l'exception de Napoléon, qui ne se piquait point de ces délicatesses, on s'abstenait déjà de l'employer dans la discussion du conseil d'état de 1802. D'un autre côté, toutes les carrières leur sont ouvertes; ils ne sont plus obligés comme les bossus, les borgnes et les manchots, d'obtenir une autorisation spéciale de la cour de Rome pour être admis à la prêtrise; mais sous d'autres rapports les institutions et les lois n'ont-elles pas aggravé leur situation au lieu de l'améliorer? Dans l'antiquité, ils apparte-

naient à ceux qui les recueillaient, ils étaient esclaves; au moyen âge, ils étaient serfs, serfs de l'église pour la plupart. Leur condition était dure assurément, puisqu'ils se trouvaient à peu près assimilés aux bêtes de somme, mais du moins ils avaient un propriétaire ou un seigneur intéressé à leur existence. On les élevait par intérêt et on leur faisait donner les soins nécessaires comme s'il s'était agi d'un cheval ou d'un bœuf. S'ils montraient d'heureuses dispositions, s'ils manifestaient dès leur jeune âge des aptitudes et des qualités susceptibles de devenir lucratives, on les cultivait en vue des profits qu'on en pouvait tirer. Tout en rapportant davantage à leur maître, ils recueillaient de leur côté une partie des bénéfices de cette culture plus raffinée, ils s'élevaient à la condition d'affranchis, et plus tard d'hommes libres. Lorsque l'esclavage eut disparu, lorsque les liens du servage se furent relâchés, à la différence des enfans légitimes, leur condition devint pire. Les enfans légitimes possédaient une famille, un père et une mère qui étaient leurs tuteurs naturels et qui se chargeaient des soins et de la dépense nécessaires pour faire d'un enfant un homme. Les enfans naturels au contraire, n'ayant plus de propriétaires, n'avaient plus de tuteurs; personne n'était plus intéressé à recueillir ces épaves de la misère et du vice, puisqu'il n'était plus permis de les exploiter. La charité vint alors à leur aide, mais la charité est, hélas! un mobile moins actif que l'intérêt, et ses ressources sont limitées. On fut obligé de suppléer à l'insuffisance de la charité volontaire au moyen de la charité imposée, et la paroisse devint la tutrice et la nourricière des enfans abandonnés. Ce fardeau, qui grevait des communautés en général très pauvres, explique la rigueur des anciennes lois et coutumes relatives à la recherche de la paternité. La paroisse n'était-elle pas intéressée à réduire au minimum cette dépense dont chacun sentait directement le poids? Si la maxime *creditur virgini parturienti* n'était pas infaillible, si l'abus qu'on en pouvait faire était inquiétant même pour les magistrats et les dignitaires ecclésiastiques, l'inconvénient de grever à l'excès les maigres ressources de la paroisse ou de laisser périr d'innocentes créatures ne devait-il pas l'emporter sur les risques accidentels qui pouvaient naître de l'abus des déclarations? D'ailleurs cet abus, l'avocat-général Servan lui-même en tombe d'accord, n'était devenu insupportable qu'à la longue, par gradations, lorsque, les foyers de population s'étant multipliés et agrandis, les mœurs avaient commencé à se gâter.

Voici cependant que la charité publique, suivant en cela le mouvement général, se centralise de plus en plus, voici que la tutelle des enfans abandonnés devient une affaire d'administration, à laquelle la commune, qui a succédé à la paroisse, n'intervient plus que pour

une faible quote-part, les départemens et l'état lui-même se chargeant du reste. L'intérêt qu'avaient les contribuables des petites paroisses à diminuer un fardeau qui pesait directement sur leurs épaules va s'affaiblissant à mesure que ce fardeau se confond et se délaie pour ainsi dire dans la masse noire de l'impôt. Alors aussi on est plus frappé des inconvéniens des procédés primitifs en usage pour rechercher la paternité, on écoute plus volontiers les réclamations et les plaintes des personnages respectables que ces méthodes sommaires et imparfaites plongent dans une inquiétude légitime, et l'on se décide à en tarir la source : on interdit la recherche de la paternité; mais qu'advient-il des enfans abandonnés sous ce nouveau régime? En se chargeant libéralement de leur destinée, l'administration de l'assistance publique s'acquitte-t-elle à leur égard de ses devoirs de tutelle de manière à ne laisser regretter ni à eux ni à la société elle-même l'ancien régime? Sur ce point, l'histoire et la statistique des enfans naturels peuvent faire concevoir des doutes.

Nous sommes tout d'abord frappés de ce fait attristant, que le nombre des infanticides n'a point cessé de s'accroître en France depuis le commencement du siècle. De 1826 à 1853, il a été de 3,671, ou de 131 par année; de 1854 à 1870, il est de 3,437, soit de 203 par an. En même temps, on remarque que le nombre des enfans naturels mort-nés s'élève à 8,02 pour 100, tandis que celui des enfans légitimes n'est que de 4,03 pour 100. D'un autre côté, le nombre des enfans trouvés et abandonnés, qui était de 40,000 en 1788, montait à 55,700 en 1810, à 84,500 en 1815, à 97,900 en 1818, à 111,400 en 1823, à 131,000 en 1833; depuis cette époque, la suppression des tours a fait abaisser ce chiffre d'environ un vingtième : il était de 125,977 en 1861; mais, comme on vient de le voir, les infanticides n'ont pas suivi ce mouvement de décroissance. Quelle est la proportion des enfans naturels dans ce troupeau infortuné des enfans dits *assistés?* La statistique officielle ne nous la fait point connaître d'une manière précise; elle nous apprend seulement que les orphelins, enfans légitimes pour la plupart, n'y figurent que pour environ 9 pour 100. Enfin nous savons qu'on compte en moyenne 75,000 enfans naturels sur 1 million de naissances annuelles, qu'un tiers de ce nombre est reconnu par la mère et un quatorzième seulement par le père, ce qui laisse un total annuel de 50,000 enfans naturels non reconnus, absolument dépourvus d'état civil, et qui n'ont en grande majorité d'autre tutrice et d'autre nourricière que l'administration de l'assistance publique. C'est à elle que revient l'obligation de les recueillir, de les nourrir et de les élever de manière à en faire autant que possible des citoyens

utiles. Ainsi se trouve réalisé, au moins dans une certaine mesure, qu'il ne serait point d'ailleurs bien difficile d'augmenter, le vœu philanthropique de M. Dumas : « l'état se chargera de tous les enfans naturels et les fera élever avec le plus grand soin. » De quelle manière est-il donné satisfaction à ce vœu dans la pratique administrative?

Certes nous ne mettons pas en doute le bon vouloir et le zèle de l'administration; nous sommes persuadé qu'elle fait tout ce qui dépend d'elle pour s'acquitter au mieux de ses obligations à l'égard de ses nombreux pupilles. Malheureusement ses ressources sont limitées, elle dispose à peine du nécessaire, et elle est obligée par conséquent de procéder avec une stricte économie (1). En 1848, elle avait dû abaisser à 4 francs les *mois* de ses nourrissons. A ce taux, elle ne trouvait plus, comme on le suppose aisément, que le rebut du marché des nourrices. Un jour, l'excellent M. de Watteville, inspecteur-général des établissemens de bienfaisance, demandait à une robuste paysanne de la Beauce pourquoi elle avait renoncé au métier. « C'est que je trouve à présent plus de profit à élever des porcs, » répondit sans sourciller la naïve campagnarde. Depuis cette époque, les mois de nourrice ont été augmentés, mais la mortalité des enfans assistés n'en demeure pas moins excessive. Faut-il s'en étonner? Faut-il même s'en affliger? La destinée de ces pupilles de l'administration est-elle si enviable? Comment

(1) Voici quels étaient le montant et la provenance des recettes du service des enfans assistés en 1861 :

Produits de fondations spéciales.	459,702 fr.
Ressources hospitalières.	1,911,703
Produits des amendes et confiscations. . . .	189,447
Allocations départementales.	6,581,102
Contingens des communes.	1,272,970
Autres ressources.	109,088
Total.	10,524,012 fr.

La loi du 5 mai 1869 a modifié la répartition des dépenses de ce service. Payées autrefois par les départemens aidés du concours des communes, elles sont aujourd'hui à la charge des départemens (sauf contribution des communes) et de l'état. Les hospices n'y affectent plus que le produit des fondations spéciales faites en faveur des enfans abandonnés. La part contributive de l'état est du cinquième des dépenses dites intérieures, frais de séjour des enfans dans les hospices dépositaires, frais de layettes et entretien des nourrices sédentaires. L'état paie en outre les dépenses d'inspection et de surveillance.

La dépense moyenne annuelle de chaque enfant assisté a augmenté avec le prix des choses depuis un demi-siècle. Elle était en 1824-33 de 82 fr., — en 1834-43 de 80 fr., — en 1844-52 de 85 fr., — en 1854-60 de 103 fr., — en 1861 de 113 fr. — (Maurice Block, *Statistique de la France comparée avec les divers pays de l'Europe. — Établissemens de bienfaisance*, t. Ier, p. 319.)

sont-ils élevés et que deviennent-ils? « Ils sont d'abord, dit M. B.-B. Remâcle (1), entre les mains de cultivateurs qui les emploient à à la garde du bétail ou à d'autres usages domestiques, quand ils ne les font pas mendier. Bien jeunes encore, ils gagnent à la sueur de leur front le morceau de pain qu'ils reçoivent, en butte aux brutalités de leurs maîtres, bien plus que l'objet de leurs attentions. Ne nous hâtons pas de les plaindre; la vie qui se prépare pour eux sera dure, et ils ont besoin de s'y faire; mais cette ignorance profonde dans laquelle ils ont vécu jusque-là, est-ce à la suite d'un troupeau ou auprès de nourriciers aussi ignorans qu'eux qu'ils en sortiront?.. Dans les 12,000 enfans placés à la campagne par les hospices de Paris en 1821, il ne s'en trouva que 1,500 qui apprissent à lire et à écrire. Cependant la connaissance de ces élémens devant les rendre plus utiles à leurs maîtres, ceux-ci étaient intéressés à la leur donner. Si les inspecteurs eussent recherché combien, parmi ces malheureux, savaient leur catéchisme, nous craignons que le nombre n'en eût été trouvé encore plus restreint. » Voilà comment on les élève. Ce qu'ils deviennent, la statistique officielle ne se donne point la peine de nous en informer. Elle a bien d'autres affaires! Ne faut-il pas qu'elle suppute avec une précision mathématique le nombre des œufs de poule qui s'exportent chaque année de France en Angleterre, et les paquets d'aiguille que l'Angleterre nous fournit en échange? Mais voici des indications qui peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer à cette lacune de la statistique officielle. « Je suis convaincu, lisons-nous dans un mémoire de M. de Bondy, préfet de l'Yonne, que si l'on recherchait l'origine de tant de jeunes vagabonds qui se présentent fréquemment dans les préfectures pour y obtenir des secours de route, c'est-à-dire le moyen d'errer en France, sans but et sans espoir déterminés, il se trouverait qu'un fort grand nombre d'entre eux sont des enfans trouvés dont se débarrassent ou s'inquiètent peu leurs offices respectifs, parce qu'ils ont atteint l'âge passé lequel les pensions cessent d'être payées (2). » D'un autre côté, Parent-Duchatelet, dans son livre sur la prostitution dans la ville de Paris, assure que sur 1,183 filles nées à Paris et sur l'origine desquelles on a pu avoir des renseignemens, il y a 946 enfans légitimes et 237 enfans naturels, soit le quart environ. Il faut bien convenir que ces renseignemens ne sont point propres à faire souhaiter que tous les en-

(1) *Des Hospices d'enfans trouvés en Europe et principalement en France depuis leur origine jusqu'à nos jours.*

(2) *Mémoire sur la nécessité de réviser la législation actuelle concernant les enfans trouvés et abandonnés et les orphelins pauvres.*

fans naturels soient confiés désormais à l'état, dût-il s'engager formellement à les élever avec le plus grand soin ; peut-être même en conclura-t-on que la plus mauvaise tutelle paternelle est préférable à la meilleure tutelle administrative.

Où donc est le remède, s'il n'est point dans l'extension de la tutelle administrative? Il est dans l'accroissement du nombre des reconnaissances, et dans la diminution des naissances illégitimes, et il ne peut être que là. Or l'interdiction de la recherche de la paternité a eu pour résultat naturel de diminuer le nombre des reconnaissances, aujourd'hui réduites à un quatorzième, tout en contribuant, en dépit des démonstrations érudites et des comparaisons galantes de M. Zachariæ, à augmenter le nombre des naissances. S'il est vrai que les citadelles féminines tombent plus souvent par suite de la mollesse de la défense que par le fait de la vigueur de l'attaque, celle-ci ne devait-elle pas cependant se trouver sensiblement amortie lorsque l'assaillant était obligé de payer sa gloire?

Est-ce à dire qu'il faille pousser les choses jusqu'à assimiler juridiquement la séduction au vol? Nous n'irons pas si loin. Que l'honneur d'une jeune fille soit un capital, nous le voulons bien; mais sauf les cas de violence et même de promesses mensongères, que le code ne laisse point sans répression (1), on ne voit pas pourquoi elle ne défendrait pas ce bien précieux comme elle défend au besoin sa montre et ses pendans d'oreilles. En cette matière délicate, le jugement rendu par le sage gouverneur de l'île de Barataria ne constitue-t-il pas un précédent que les théories morales et économiques de M. Alexandre Dumas n'ont point réussi à infirmer? Mais si la fille séduite et même la fille-mère ne méritent pas tout l'intérêt que leur témoignait la convention, qui osera dire que la condi-

(1) Des dommages-intérêts sont en ce cas fréquemment alloués par les tribunaux aux victimes de la séduction, en vertu de l'article 1382 du code civil, ainsi conçu : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » M. Jacquier cite au sujet de l'application de cet article aux cas de séduction trois arrêts de cassation des 10 mars 1808, 25 mars 1845 et 26 juillet 1864, arrêts repoussant des objections tirées de l'interdiction de la recherche de la paternité. « Attendu, est-il dit dans ce dernier, que l'arrêt attaqué, loin d'autoriser la recherche de la paternité adultérine, a déclaré formellement au contraire que cette recherche serait positivement prohibée par la loi; qu'il n'a fondé la condamnation prononcée que sur le préjudice causé à la fille G. par le fait de L., et sur l'engagement par lui pris de le réparer; que, considérant cette clause d'obligation comme fondée sur l'article 1382 du code Napoléon, il a déclaré qu'on ne devait pas la rechercher dans des suppositions qui la rendraient nulle et contraire aux lois et aux bonnes mœurs; d'où il suit que ledit arrêt n'a violé ni les articles 334, 335, 341 code Napoléon, ni aucune autre loi. » — Ch. Jacquier, *Des Preuves et de la recherche de la paternité naturelle*, ch. II, p. 27.

tion des enfans naturels est aujourd'hui réglée d'une manière conforme à l'utilité générale et à la justice? L'article 203 du code civil porte que les époux contractent ensemble l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfans, et de l'aveu de l'adversaire le plus intraitable de la recherche de la paternité, M. Zachariæ lui-même, cette obligation s'applique aussi bien à l'enfant naturel qu'à l'enfant légitime. Quand le père s'y dérobe, c'est au détriment de la mère, sur laquelle retombe tout le fardeau de cette obligation, dont elle est presque toujours incapable de s'acquitter seule; c'est au détriment de l'enfant, qui, à défaut du père qui se soustrait à ce fardeau et de la mère qui y succombe, se trouve jeté dans les bras administratifs de la charité publique; c'est enfin au détriment de la société, qui supporte en dernière analyse le dommage de cette banqueroute de la paternité, et qui est par conséquent intéressée, n'en déplaise à Napoléon jurisconsulte, à ce que « les bâtards soient reconnus. » Il est donc strictement équitable de contraindre ce père lâchement défaillant à s'acquitter d'une obligation qu'il a librement contractée, et qu'il n'a aucun droit de rejeter sur autrui. Toute la question se réduit à savoir s'il est possible de l'y obliger. Les procédés auxquels l'ancien régime avait recours pour atteindre ce but étaient primitifs et barbares, et nous concevons volontiers qu'on ne veuille point revenir aux pratiques que dénonçait avec des accens si pathétiques l'avocat-général Servan; mais l'exemple de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Suisse, n'atteste-t-il pas qu'il y en a d'autres? On peut du moins les mettre à l'étude, et puisque nous vivons dans le siècle des enquêtes, pourquoi n'en ouvrirait-on pas une sur la recherche de la paternité?

G. DE MOLINARI.

IMPRESSIONS

DE VOYAGE ET D'ART

VIII.

SOUVENIRS DU LYONNAIS ET DE L'AUVERGNE (1).

I. — VILLÉGIATURE EN LYONNAIS. — LES CHATEAUX DE LA FLACHÈRE ET DE MONMELAS. — LE CARDINAL DE TOURNON. — TARARE. — VILLEFRANCHE. — ARS.

Reprenant ces excursions à travers la France, interrompues par la maladie, au point même où je les avais laissées il y a plus d'une année, je veux continuer à chercher sur le sol de notre pays ce qui reste encore de vivant parmi les témoignages du passé, non pour en accabler le présent, mais pour lui donner au contraire des motifs de confiance et d'espoir. Vous rappelez-vous ce petit conte de Voltaire dont les personnages élèvent un temple au dieu Temps avec cette inscription : *à celui qui console?* Cette inscription est vraie de plus d'une manière, car ce n'est pas seulement parce qu'il efface et fait oublier, c'est aussi parce qu'il conserve et force à se souvenir que le temps est consolateur. Oh oui! sans doute, l'histoire est pesante et la tradition lourde aux nations dans leurs momens de prospérité et de gloire; alors du passé on ne sent que la chaîne, des longs siècles on ne sent que l'écrasement. Volontiers il semble qu'ils ne se sont prolongés jusqu'à nous que pour faire obstacle à la généreuse activité du présent et le frustrer du résultat de ses efforts.

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1874.

Viennent cependant les jours de tristesse et d'épreuve, et il se trouvera que ce tyran, le passé, possède aussi ses baumes pour nos blessures, ses cordiaux pour nos découragemens, surtout ses calmans pour nos irritations. Combien la fortune a de retours dans les récits qu'il nous fait! combien le génie humain y montre de ressources! combien la nature y opère de lentes guérisons et combien la Providence y crée de soudains miracles! A tout le moins il est une consolation qu'il réussit toujours à nous donner, c'est de nous sauver du désespoir en nous montrant combien de fois les nations ont été désespérées, et ont eu raison de l'être en apparence. Pourquoi faut-il que la réciproque ne soit jamais vraie, et qu'il ne nous enseigne pas aussi sûrement la défiance, en nous montrant combien de fois les nations ont été confiantes et ont dû se repentir de l'avoir été?

Au moment de quitter Lyon pour prendre le chemin de l'Auvergne, d'aimables amis m'enlevant, malgré ma résistance, me conduisirent au château de La Flachère, propriété de M. le comte de Chaponay, où je reçus la plus généreuse des hospitalités, et où j'eus le plaisir de dormir sous des rideaux d'une très belle perse parsemés de coqs fantastiques, amusante traduction emblématique du nom du propriétaire, perse expressément fabriquée pour lui sur les dessins qu'il en a donnés (1). Le château de La Flachère, situé sur une éminence sans raideur ni escarpemens, à quelque distance du gros bourg de Bois-d'Oingt, n'a rien à démêler avec le passé, si ce n'est pour les formes de son architecture, car il est de construction toute récente. Malheureusement inachevé encore, il n'en est pas moins une des plus jolies créations de M. Viollet-Le-Duc, qui a su y fondre avec un goût parfait les plus charmantes des architectures du XVIe siècle et de l'époque Louis XIII. Une élégante diversité règne dans cette construction soignée où l'on a accès par les quatre côtés, et qui présente ainsi comme quatre façades dont la moins belle est la principale; mais que la façade de derrière est donc jolie avec son pont-levis en miniature aboutissant à une étroite entrée noyée dans l'ombre de deux gracieuses tourelles qui ont l'air de la refouler doucement, et que les deux rampes des escaliers des façades latérales sont d'un dessin heureux! Aucun éclectisme dans cette diversité, c'est-à-dire aucune marqueterie, aucune juxtaposition de styles différens; c'est comme un exquis consommé architectural où les formes variées dont l'artiste s'est souvenu ont disparu en se fon-

(1) Ce blason parlant, s'il en fut, s'il traduit littéralement la forme moderne du nom, est loin d'en faire apparaître le sens étymologique et la provenance historique. Ce n'est pas un coq, c'est une source jaillissant de terre qu'il faudrait pour traduire la signification réelle de ce nom, Chaponay, *Caput aquæ*, le chef, la tête de l'eau.

dant les unes dans les autres et ne se révèlent que par leur saveur.

Les motifs d'excursion abondent aux environs du château de La Flachère. Ce château de Bagnols, encore en assez bon état de conservation, quoiqu'il soit passablement délabré, appartint jadis au maréchal de Saint-André, et fut honoré un siècle plus tard de la visite de Mme de Sévigné. Là-bas se présente modestement une maison que nul ne songerait à remarquer, si on ne prenait le soin de vous la désigner : ce fut la maison de campagne de Roland de La Platrière, le ministre girondin de Louis XVI, mari d'une femme plus grande que lui, mais, je le crains bien, moins foncièrement honnête. Ailleurs, sur une éminence qui domine la verdoyante vallée de l'Azergue, le château de Châtillon dresse fièrement ses restes superbes. Des différentes familles nobles qui ont possédé ce château, une seule, celle des Balzac, a laissé ici un souvenir. La pierre tombale qui recouvrit les restes de celui des Balzac qui fut serviteur de Charles VIII est encore scellée dans le pavé d'une ravissante chapelle entièrement restaurée dans ces dernières années. Hippolyte Flandrin a eu le temps d'en orner l'autel de peintures représentant les apôtres dont il a ingénieusement changé les types arrêtés par la tradition, c'est-à-dire qu'au lieu de représenter des hommes dans toute la plénitude de la maturité et portant les marques de la vie, il a donné à ses saints personnages le même âge qu'avait leur maître lorsqu'il se sépara d'eux, bien légère hardiesse, mais que l'orthodoxie si connue d'Hippolyte Flandrin ne permet point de ne pas remarquer, et qui ne laisse pas que de produire une impression quelque peu bizarre, tant l'imagination habituée aux types consacrés a de peine à se figurer un saint Paul sans fortes rides et sans sévérité d'aspect, et un saint Pierre autrement que chauve. Ces édifices et ces ruines sont encadrés dans un paysage qui vaut la peine d'être remarqué, car il a son originalité propre parmi tous les autres paysages des régions montagneuses. Il ne faut chercher ici ni les éminences isolées du Forez, qui semblent avoir jailli du sol tout exprès pour rompre la monotonie de la plaine, ni les enchaînemens des forteresses naturelles de l'Auvergne, ni les élévations modérées et alternant sagement, pour ainsi dire, avec la plaine, du Limousin et de la Marche, ni les cirques, les gorges profondes, et les entonnoirs au vert sombre des campagnes du Velay. Le Lyonnais surtout, dans la région où nous voici, présente un sol bosselé sur toute sa superficie d'éminences singulièrement inégales, presque sans alternances de plaines. Contemplée d'en haut, cette campagne ressemble à un interminable entassement de taupinières énormes étroitement serrées les unes contre les autres, ou mieux encore à une succession de ces gigantesques monumens funèbres connus sous le nom de

tumuli et composés de terre et de gazon que les peuples barbares élevaient jadis à leurs chefs et à leurs guerriers fameux. Un Grec des vieux âges y aurait vu sans trop d'efforts d'imagination un antique champ de bataille où quelque peuple de titans avait trouvé sa sépulture après y avoir sans doute trouvé la défaite. De cette quantité et de cette inégalité d'éminences qui se superposent les unes aux autres sans cependant se dominer, il résulte une illusion qui à certaines heures et surtout vers le soir a sa grandeur et sa beauté. Ces élévations ne formant nulle part aucune de ces formidables murailles aux fortes arêtes qui le circonscrivent despotiquement, l'horizon reste fluide, et l'œil plonge, pour ainsi dire, dans une mer de montagnes non-seulement aussi bleue et aussi brumeuse, mais aussi mouvante et *moutonnante* que la mer véritable. C'est une illusion bien connue, mais je doute qu'il se rencontre beaucoup de régions où elle soit à ce point identique à la réalité.

La ville toute moderne et tout industrielle de Tarare n'a rien qui puisse attirer bien fortement le curieux des choses de l'esprit, si ce n'est son nom singulier et pimpant qui rappelle le titre d'un conte d'Hamilton dont le héros n'a qu'à le prononcer pour qu'il lui arrive aussitôt les aventures les plus merveilleuses. Ne fût-ce qu'en souvenir de ce nom à l'influence malicieusement magique, nous aurions payé notre visite à cette ville, qui se trouvait d'ailleurs à nos portes. Dans les villages que nous traversons, chemin faisant, retentit partout le bruit, disons mieux, le *heurt* sec des métiers à tisser, et je retire de la conversation de mes hôtes quelques renseignemens sur la vie et les habitudes des populations ouvrières du Lyonnais. Ici, me dit-on, il y a presque autant de tisseurs qu'il y a de couteliers à Thiers, de chaudronniers à Saint-Flour, et de dentellières au Puy et dans les campagnes du Velay. L'ouvrier travaille isolément ou en famille; les fabriques sont rares, et celui qui viendrait à Lyon par exemple pour y étudier les diverses opérations du tissage des étoffes de soie courrait risque de s'en retourner déçu, s'il ne s'adressait pas à ces intérieurs. Les moralistes de l'économie politique se plaisent à attribuer une influence corruptrice à la vie en commun des manufactures; cependant, si le peuple de Lyon est aussi perverti qu'on le dit par les doctrines pernicieuses, l'influence des manufactures n'y est certainement pour rien. Une particularité assez curieuse résultant de la nécessité du logement pour tant d'ouvriers exerçant tous la même industrie semblerait, il est vrai, compenser cette absence de manufactures. Les faubourgs de Lyon en effet se composent en grande partie de hautes maisons presque exclusivement occupées par des ménages d'ouvriers tisseurs; mais ce rapprochement ne produit aucun travail

en commun, autant d'étages, autant de métiers isolés. On pourrait croire ces maisons bien préparées, s'il en fut, pour être des phalanstères en miniature, et pour être acquises et régies selon les principes de l'association et de la solidarité : eh bien! elles sont au contraire acquises et régies selon les lois de la propriété la plus stricte et les principes de l'individualisme le plus marqué, car il arrive fréquemment qu'elles sont possédées par dix ou quinze propriétaires à la fois, chaque habitant s'étant rendu acquéreur d'un étage ou d'une moitié d'étage. Voilà des immeubles qui doivent être assez difficiles à vendre et sur lesquels il doit être malaisé d'emprunter par hypothèque.

Tarare est une petite ville neuve, propre, presque jolie, presque élégamment assise au pied de sa montagne, et qui porte sans trop de désavantage son nom coquet et tapageur comme un commencement de fanfare. Nous n'y avons trouvé que ce qu'il faut y chercher, des mousselines; mais plusieurs des apprêts de ces légères étoffes nous ont réellement intéressé. Savez-vous par exemple en quoi consiste l'opération du flambage? Lorsque la mousseline est tissée, elle présente sur toute son étendue une multitude de petits points de duvet dont on chercherait vainement à la débarrasser par d'autres moyens que celui du feu. Une machine met en mouvement deux rouleaux, dont l'un cède progressivement la mousseline et dont l'autre la reçoit et l'enroule progressivement aussi. Pour aller de l'un à l'autre, la mousseline passe au-dessus d'une rampe de becs de gaz qui flambent l'étoffe sans la roussir ni la brûler, opération bien simple, mais qui ne laisse pas que de causer un certain étonnement à cause de l'extrême légèreté de l'étoffe, et aussi parce que le mouvement qui la déroule est loin d'être rapide. L'apprêt qui consiste à appliquer sur l'étoffe les broderies qui forment les dessins de fleurs ou d'autres ornemens est aussi fort amusant. Un papier huilé sur lequel est pointillé le dessin qu'on veut imprimer est appliqué sur la mousseline; sur le revers de ce papier, on passe un rouleau chargé d'une sorte d'encre grasse qui marque le dessin que des ouvrières exécutent en quelques instans en cousant tout le long des lignes des bandes d'étroits lacets qui font sur l'étoffe si peu de saillie qu'ils ont souvent l'air d'avoir été tissés avec elle. Vient ensuite l'opération la plus délicate, celle des jours ou *grilles* qu'il faut ouvrir pour marquer le calice d'une fleur, la séparation des pétales, les nervures de ses feuilles, etc. Deux ou trois coups d'aiguille pour déchirer l'étoffe et croiser les fils, et le tour est exécuté par nos ouvrières de Tarare avec une rapidité et une adresse qui dépassent de beaucoup la rapidité et l'adresse, déjà si grandes d'ordinaire, des mains féminines. Autant d'opérations diverses, autant

d'industries et d'ateliers; Tarare ne possède véritablement qu'une seule grande fabrique, celle de M. Martin, et celle-là n'a pas pour objet la fabrication de la mousseline, mais celle du velours et de la peluche. M. Martin, qui a gardé reconnaissance à la *Revue des Deux Mondes* des mentions fréquentes dont son établissement a été l'objet, nous fit visiter avec l'obligeance la plus empressée ses ateliers et très particulièrement l'orphelinat qui leur est adjoint, et où 400 ou 500 jeunes filles font leur apprentissage en payant pour tous frais d'éducation, de logement, de nourriture, le mince salaire qui peut récompenser un travail encore inhabile ou d'exécution facile, comme le *moulinage* et le *dévidage* de la soie, qui sont ceux auxquels elles sont pour la plupart occupées. Tous comptes faits, les dépenses de l'orphelinat excèdent, me dit-on, chaque année d'environ 50,000 francs le produit du travail novice de ces jeunes filles. Nous n'avons rien à ajouter à l'éloquence de ce chiffre; tout éloge d'un tel emploi de la fortune serait superflu, il suffit de le mentionner.

Après l'excursion à Tarare, mes hôtes de La Flachère voulurent me conduire au château de Monmelas, appartenant à M. le comte Philippe de Tournon, qui nous y reçut avec une courtoisie dont il serait difficile de perdre le souvenir. Parmi les choses précieuses que possède le château, on me montra divers objets qui conservent la mémoire du cardinal François de Tournon. Abbé de la Chaise-Dieu en Auvergne, évêque d'Embrun, puis de Bourges, puis archevêque de Lyon, puis cardinal, négociateur de François Ier et de Henri II auprès de l'Espagne et du saint-siége, président du décevant colloque de Poissy, il fut même un instant désigné pour la papauté à la mort du pape Caraffa, et faillit renouveler ainsi au profit de l'influence française l'histoire d'Adrien d'Utrecht, le précepteur de Charles-Quint. C'est un des hommes les plus illustres de sa maison et l'un des personnages les plus considérables du XVIe siècle. Un vieux tableau conservé à la galerie du château de Monmelas le représente présidant le colloque de Poissy; mais, si nous voulons savoir dans quel esprit il exerça cette fonction et quelle fut la vraie nature de ses opinions, adressons-nous plutôt à ce rituel manuscrit et orné d'enluminures expressément copié pour lui par un moine relevant de son autorité. Ce manuscrit est contemporain du concile de Trente, dont les doctrines n'eurent pas de plus zélé partisan que le cardinal de Tournon. N'est-ce pas en effet la préoccupation de ces doctrines qui se laisse apercevoir dans ce symbole eucharistique choisi pour blason ecclésiastique par le cardinal, un calice sur lequel pleut la manne céleste avec cette devise : *non que super terram?* C'est ce blason de sa foi qui forme le frontispice même du

manuscrit de Monmelas. Que ce petit détail dit de choses pour celui qui se souvient du rôle du cardinal de Tournon dans nos troubles civils et religieux, et par exemple comme il éclaire avec vivacité la scène fameuse de la première séance du colloque de Poissy, quand Théodore de Bèze, arrivant, dans son exposé de la doctrine protestante, à la question de la transsubstantiation, déclara audacieusement que *Jésus-Christ est aussi éloigné de l'eucharistie que le ciel l'est de la terre!* Alors, disent unanimement tous les contemporains, le cardinal, se levant en grand courroux, s'écria que l'orateur avait blasphémé et insulté par ses paroles à la présence de leurs majestés, puis il demanda le renvoi de la réponse à une autre séance. L'homme qui avait choisi un tel blason ecclésiastique pouvait difficilement en effet entendre sans frémir un pareil langage, car c'était plus qu'une négation de sa foi que Théodore de Bèze avait proféré, c'était une insulte à ses armes et comme une sorte d'injure personnelle. Grâce à ce frontispice, l'imagination pénètre dans la vie secrète de cette scène, elle entre dans l'âme même de l'un des principaux personnages et en touche en quelque sorte un des ressorts importans. Tel est en histoire le rôle de ces choses de l'art; rarement elles apportent des documens nouveaux, elles ne disent que ce que l'on sait, mais elles le disent avec un accent de poésie ou de passion qui le fait comprendre avec intimité et ne permet plus de l'oublier. Continuons, pour mieux nous en convaincre, de feuilleter le manuscrit du château de Monmelas.

Voici les vignettes qui entourent les prières des morts à la fin du volume : qu'elles sont lugubres! tout le mobilier du trépas, la bière, les flambeaux funèbres, la pioche, la bêche, le linceul, la tête de mort, forme autour de la page manuscrite la plus affreuse des guirlandes : on dirait véritablement la chanson du fossoyeur d'*Hamlet* traduite par l'enluminure :

> Une pioche et une bêche, une bêche,
> Et un linceul pour vêtement,
> Oh! et une fosse d'argile,
> C'est tout ce qu'il faut à un tel hôte.

Ces vignettes sont mieux que des enjolivemens; elles marquent une date importante dans les transformations du sentiment religieux. C'est certainement une des premières expressions de ce tour lugubre d'imagination que le catholicisme issu du concile de Trente sut imprimer aux âmes religieuses; on y surprend tout près de sa source encore ce sentiment simple et fort de la mort matérielle nécessaire pour parler à des âmes déjà remplies de doute et que ne toucheraient plus suffisamment les craintes et les espérances d'ou-

tre-tombe. Pour celui qui douterait, ou n'aurait souci de son éternité heureuse ou malheureuse, voici le cadavre et son dernier logement avec tous les outils qui servent à le construire. Voilà un fait au moins inniable; que le bel esprit douteur essaie de bien rire en contemplant cet avenir qui est le sien! En dépit de la vogue des danses macabres dans les deux derniers siècles du moyen âge, on ne trouverait certainement rien d'analogue aux vignettes dont je viens de parler dans les manuscrits des époques antérieures. Nous venons de rappeler la chanson du fossoyeur d'*Hamlet;* le violent mauvais goût de ces images annonce en effet comme vaguement l'approche de Shakspeare et de ses contemporains; elles se ressentent aussi de l'approche ou plutôt de la présence de l'imagination espagnole, volontiers amie du funèbre, qui vient d'apparaître dans la religion avec Ignace de Loyola et ses compagnons.

Les compagnons de Loyola! ils n'eurent pas de plus chaud protecteur que le cardinal de Tournon. Il semble avoir été parmi ceux qui comprirent des premiers le mécanisme et le but de cet ordre, car on le voit étendre dès l'origine sa faveur sur eux en toute circonstance. Pendant qu'il était archevêque de Lyon, deux disciples de Loyola, dont l'un, Alphonse Salmeron, si célèbre par les doctrines sur l'infaillibilité papale, qu'il vint porter avec Lainez au concile de Trente, arrivèrent dans cette ville et furent aussitôt après leur arrivée mis en prison comme sujets de l'empereur, avec qui la France était alors en guerre. Le cardinal de Tournon en fut instruit et les fit rendre à la liberté. C'est lui plus que personne qui les introduisit en France, et, aussitôt introduits, il leur donna la direction du collége de Tournon, qu'il avait fondé. En vérité, si l'on voulait définir d'un trait net et rapide le caractère du cardinal, il suffirait de dire que parmi les grands personnages du XVIe siècle, aucun ne représenta au même degré le type du conservateur. D'autres mêlèrent à leur conservatisme des visées ambitieuses ou des vues personnelles, lui ne semble avoir eu d'autre but que le maintien des doctrines; mais ce but, il le poursuivit en toute circonstance avec une opiniâtreté, un acharnement et un esprit de suite des plus remarquables. Les mémoires du XVIe siècle nous le montrent poursuivant l'hérésie avec une vigilance qui ne laissait échapper aucune occasion. Au plus fort de la nouveauté de la réforme, alors que la lutte n'était pas encore engagée et que bien des esprits parmi les puissans étaient incertains ou marquaient une tendance à écouter les nouvelles doctrines, François Ier, gagné par sa sœur, la reine Marguerite de Navarre, avait consenti à recevoir Mélanchthon et à converser avec lui. Le cardinal de Tournon apprit le fait et alla se placer dans l'antichambre du roi, le livre de saint

Irénée contre les hérétiques à la main, afin d'avoir un point de départ tout trouvé pour dissuader François Ier d'exécuter la promesse qu'il avait donnée à sa sœur. Il réussit, et peut par conséquent être regardé comme un des premiers auteurs de la longue lutte qui commença peu de temps après, comme un des magiciens qui firent tourner le vent, et changèrent en tempête la brise favorable qui poussa un moment vers la réforme notre monde lettré et élégant d'alors. Bien des années après cette circonstance, la seconde Marguerite nous montre dans l'intérieur de Catherine de Médicis les mêmes tiraillemens que nous venons de voir à la cour de François Ier. Son frère Anjou, le futur Henri III, avait dans sa première jeunesse des vivacités protestantes qui se traduisaient par une sorte de persécution contre Marguerite, dont il brûlait les livres d'heures qu'il remplaçait par les psaumes huguenots. « Mais, dit la princesse, Mme de Curton, ma gouvernante, me menait souvent chez le bonhomme, M. le cardinal de Tournon, qui me conseillait et fortifiait à souffrir toutes choses pour maintenir ma religion, et me redonnait des heures et des chapelets au lieu de ceux que m'avait brûlés mon frère d'Anjou. » Nous avons vu son rôle au colloque de Poissy; il nous faut ajouter que ce fut à peu près lui qui fit échouer cette entreprise par la manière violente dont il leva la séance dès le début de cette assemblée, conduisant ainsi à une rupture ouverte une tentative conçue dans une pensée de compromis. L'image physique du cardinal est loin de démentir le portrait moral que nous venons d'en tracer. Pendant que nous écrivons ces lignes, nous avons sous les yeux le *fac-simile* d'une médaille qui le représente et qui fut frappée en son honneur au Puy-en-Velay lors d'un de ses passages dans cette ville. C'est un visage mâle et fort, ayant quelque ressemblance avec celui de Rabelais, pour la fermeté seulement, cela va sans dire, car la physionomie est empreinte d'une véritable austérité, — en résumé ne présentant aucun caractère d'*idéalité*, ce qui est la marque irrécusable du conservateur-né et par nature.

La reine Marguerite, lorsqu'elle fut arrivée en âge de défendre elle-même ses livres d'heures et ses chapelets, parmi ses dames d'honneur en compta une du nom de Tournon, proche parente du cardinal, laquelle eut une fille dont la charmante reine nous a raconté la touchante et tragique histoire. Elle était aimée, elle aimait; ce génie du malentendu dont les anciens ont oublié de faire une divinité et qui méritait cependant d'être divinisé pour son pouvoir de malfaisance, — car il est presque aussi puissant que l'amour, dont il accompagne chacun des pas pour séparer ceux que le premier veut unir, — profitant d'une absence forcée, souffla dans l'âme de l'amant

quelque fausse interprétation de cette absence, d'où à la première entrevue silence glacial, froideur imméritée, adieux méprisans, et toutes les autres cruelles vengeances que l'amour courroucé sait tirer de ceux qu'il veut punir. Mlle de Tournon fut tellement frappée au cœur par ce revirement inattendu qu'elle en mourut presque sur-le-champ. Cependant, à peine éloigné, son amant est saisi de repentir; il se met en route en se répétant ce proverbe italien : *la forza d'amore non risguarda al delitto*, et arrive à Namur, où il compte obtenir son pardon. A peine entré dans la ville, un obstacle imprévu lui barre le passage; il s'enquiert, apprend que cet obstacle est le cortége funèbre de sa bien-aimée et tombe évanoui de son cheval. N'est-ce pas que voilà une histoire que la première reine de Navarre aurait aimé à raconter et qui aurait fait belle figure dans le recueil de Boccace, surtout dans celui de Bandello? Quelle bonne fortune c'eût été pour nous, si, parmi les curiosités du château de Monmelas, nous avions pu rencontrer quelque relique de cette touchante personne! mais son souvenir ne vit plus qu'à demi effacé dans le récit de Marguerite de Valois, où notre visite à Monmelas nous a rappelé que nous le trouverions.

Par compensation, nous avons fait connaissance à Monmelas avec l'image d'une autre héroïne d'amour, mais d'un siècle moins passionné et d'une destinée moins tragique, une très belle personne qui fut une des unités de ce chiffre effrayant de maîtresses que Mme Campan attribue au roi Louis XV, et qui bat la fameuse liste de don Juan. Un beau portrait, qui rappelle ceux de Nattier pour la composition et ceux de Largillière pour le coloris, la représente debout et s'occupant à couper avec des ciseaux les ailes de l'amour, qui se laisse faire sans trop de résistance et qui se blottit contre les jupes de sa Dalila à moitié par complaisance sensuelle, à moitié par effroi. Cette allégorie facétieusement anacréontique, comme les aimaient les artistes du XVIIIe siècle, ne laisse pas que de faire rêver. C'est sans doute pour le fixer qu'elle lui coupe les ailes, mais qui peut comprendre cependant l'amour sans ailes? Si par hasard, en voulant le forcer à la fidélité, elle lui faisait du coup perdre sa beauté? Serait-ce encore l'amour, cet enfant qui, morose et maussade, se traînerait lourdement à terre, impuissant à s'envoler comme un oiseau déplumé? Peut-être en le fixant va-t-elle le dénaturer, peut-être en lui imposant la contrainte de la constance va-t-elle le rendre moins enviable, et alors est-il bien sûr qu'elle ne trouve pas que la constance en faveur de celui dont elle l'a exigée est pour elle-même un poids trop lourd? Il y a aussi bien des manières de couper les ailes de l'amour, et la plus sûre est souvent l'amour lui-même. Quoi qu'il en soit, la dame possède toutes les

grâces requises pour faire tourner à bien cette délicate expérience, et l'on conçoit sans effort que l'amour se fixe auprès d'elle sans trop regretter ses ailes. Le visage est rond et mignon, la physionomie subtile et enjouée, les yeux vifs et malicieux; il y a là tout ce qu'il faut de mutinerie pour réussir dans l'entreprise que nous lui voyons commencer, car ce sont, dit-on, les caractères faits de mutinerie et d'enjouement qui réussissent le plus sûrement à fixer l'amour quand il n'est pas entièrement noble. Un buste charmant d'Houdon, conservé aussi à Monmelas, nous présente une variante de la même personne, moins mutine et plus langoureuse, le regard mourant, les lèvres voluptueuses et éclairées d'un sourire légèrement enivré. Le buste et le portrait se complètent l'un l'autre sans contradiction, et nous donnent également l'impression d'une personne enjouée, espiègle, douce et un peu sensuelle.

Un très beau portrait du grand dauphin, fils de Louis XV, en uniforme des gardes-françaises, mérite aussi l'attention, bien que le ton en soit un peu terne et que la coiffure militaire dont la tête du prince est enlaidie soit du plus désagréable effet. La physionomie est froide et trahit, dirait-on, une certaine fatigue ou une certaine faiblesse d'âme; quelques-uns des traits sont beaux et rappellent ceux de son père Louis XV, moins la grâce et l'attrait cependant, mais la plupart rappellent ceux de sa mère Marie Leckzinska; la ressemblance est fort naturelle, mais jamais elle ne nous avait paru aussi étroite que dans ce portrait. Enfin, avant de nous éloigner de ce château de Monmelas, où nous avons trouvé tant de choses intéressantes, contemplons encore une fois et saluons ce portrait de la comtesse de Tournon, du temps de l'empire, qui est pour nous une ancienne connaissance. Avez-vous vu ce portrait à l'exposition générale des œuvres d'Ingres, et vous le rappelez-vous? Le maître était bien jeune encore quand il le peignit; il n'avait pas encore raffiné sur les procédés de son art, il n'avait pas encore acquis toutes les ressources et toutes les ruses de son savoir-faire, s'est-il jamais approché davantage de la vie? car c'est la vie que cette adorable laide déjà vieillissante, somptueusement fagotée d'une lourde robe de velours vert, avec sa chevelure d'un très beau noir ébouriffée, ses yeux pétillans de malice, son nez trop court pour les expressions de l'orgueil, mais non pour celles du dédain, sa bouche pincée et moqueuse, son visage rond et resplendissant de bonne humeur. Et qu'il y a de liberté et d'indépendance d'esprit sous cette malice et cette bonne humeur! Comme on devine facilement la parfaite insouciance du qu'en dira-t-on, l'habitude de penser et d'agir sans contrainte, l'absence de toute hypocrisie de tenue et de propos, la haine des méchans, le mépris des sots et

l'impatience des ennuyeux! Depuis Riquet à la houppe, jamais laideur, si laideur il y a, ne fut plus séduisante.

La petite ville de Villefranche est à une heure à peine du château de Monmelas (1). Nous lui devons une visite, car elle a joué un rôle important dans l'histoire du Beaujolais, dont elle fut la capitale sous les ducs de Bourbon, notamment sous Pierre de Beaujeu, qui en fit une de ses résidences préférées, et c'est Villefranche qui détermina vers la fin du XIVe siècle le changement de la maison féodale souveraine par l'émotion populaire qui suivit l'histoire de la demoiselle de La Bassée. Vous ne connaissez pas la demoiselle de La Bassée? C'était la fille d'un bourgeois important de Villefranche, qu'Édouard, dernier comte de l'ancienne maison du Beaujolais, eut l'idée, fâcheuse pour la morale et malencontreuse pour ses intérêts, de mettre à mal. En parcourant les livres et les albums étalés sur les tables des salons de Monmelas, je rencontre justement le *facsimile* d'une peinture sur verre de la fin du XIVe siècle, représentant Édouard jouant aux échecs avec ladite demoiselle; mais ce que la peinture ne dit pas, c'est qu'il perdit la partie malgré sa puissance. Ces sortes de libertés ne plaisaient pas plus alors qu'elles ne plairaient aujourd'hui, elles plaisaient même d'autant moins qu'elles acquéraient plus de gravité par l'inégalité des conditions, et, quoiqu'on fût encore en pleine féodalité, les hommes de ce temps croyaient qu'il existait certaine chose qui s'appelle la justice, et savaient au besoin l'exiger sans avoir la prétention de l'avoir inventée. Plainte fut portée au roi par le père de la jeune fille, et Édouard, pour éviter la confiscation de son fief, fut obligé de le céder au duc de Bourbon. Ce n'est pas tout à fait d'un passé aussi ancien que parle la Villefranche d'aujourd'hui; cependant, si elle ne porte plus de marques du XIVe siècle, elle en porte de bien nombreuses encore de la fin du XVe. Les vieilles demeures abondent, et la grande rue particulièrement offre sur toute son étendue une foule de maisons qui ont conservé tous leurs caractères d'autrefois, façades sculptées, rampes à vis, *loggie* ou galeries à jour, à cintres bas d'aspect lourd, établies à chaque étage et parcourant l'édifice sur toute sa longueur, portes intérieures décorées de blasons seigneuriaux où dominent les cerfs ailés des anciens ducs de Bourbon. La plus remarquable de ces maisons est celle où habita, dit-on, Pierre de Beaujeu; elle présente encore intacte sa charmante façade ornée de feuillages et de guirlandes du gothique de la tout à fait dernière période. C'est du reste le style qui prévaut à Villefranche dans tous ces témoins du passé, constructions parti-

(1) M. le comte de Tournon profite de cette proximité pour aller chaque semaine pendant les vacances faire des conférences aux ouvriers de la ville afin de les initier au mécanisme des grandes institutions modernes de crédit et de commerce.

culières ou édifices religieux. Là où ce gothique fleuri s'épanouit dans tout son luxe, et on peut dire dans toute son extravagance, c'est à l'église de Notre-Dame. Ce ne sont que festons, guirlandes et ornemens; si ce n'est ni très beau ni même très joli, c'est au moins très paré et au demeurant d'aspect très gai. L'intérieur a de l'élégance et plus de simplicité que la façade; je n'y ai rencontré rien de bien remarquable, si ce n'est un autel sculpté par M. Fabisch avec cette délicatesse et cette distinction qui lui sont propres, représentant les scènes principales de la vie de Jésus après la résurrection. Pendant que je visite cette église, un jeune habitant de Villefranche, qui a bien voulu me diriger dans ma promenade, me signale, en me montrant une porte latérale, une amusante locution populaire, née de la corruption du vieux mot *huys*. Cette porte, me dit-il, s'appelle le *petit étui*, en sorte qu'on dit : je reviendrai de la messe par le *petit étui*, j'irai à vêpres par le *petit étui*. Cette transformation est à placer à côté de celle qui de saint Théofred a tiré *saint Chaffre*, et de celle qui du nom vulgaire d'un vieil échevin de Paris a tiré le nom à tournure sentimentale de la rue *Gît-le-Cœur*.

Ma dernière excursion en Lyonnais a été consacrée au bourg d'Ars, rendu fameux par un de ses curés, M. Vianney, que le monde catholique actuel vénère déjà comme un candidat à la canonisation. Ars est donc un but de pèlerinage et voit affluer de tous les départemens voisins de nombreux visiteurs; aussi, pour mettre cette localité à la hauteur de ses nouvelles destinées religieuses, on y a élevé un temple somptueux et bizarre qui à l'extérieur ressemble quelque peu à une mosquée, et dont à l'intérieur le chœur seulement est achevé. Le curé d'Ars a beaucoup édifié par la parole, et de ses dires recueillis de toutes parts on a composé un petit livre qui s'appelle *l'Esprit du curé d'Ars*. On y trouve des pensées excellentes sans grand relief, des sentimens fins enveloppés dans des images justes sans grande nouveauté, et une expression souvent exquise de la volupté du bien, mais, faut-il le dire? il est évident que ces pensées et ces sentimens ne sont plus sur le froid papier ce qu'ils furent s'échappant de lèvres vivantes, et que, pour en bien juger, il faudrait leur redonner l'accent, le geste et l'onction du curé d'Ars. Cependant, si nous ne pouvons juger de son esprit en toute compétence, nous aurons la hardiesse de juger de ses vertus, et nous osons jurer qu'elles furent vraies et profondes, car nous avons visité la chambre où il habita et le lit où il reposa pendant la plus grande partie de son pèlerinage terrestre. C'est la chambre et le lit d'un paysan, et d'un paysan médiocrement favorisé de la fortune encore; ce qui est sûr, c'est que le dernier, le plus humble et le moins exigeant des socialistes n'en voudrait pas. Le curé d'Ars passe pour avoir beaucoup converti autour de lui; mais

la vertu est comme le génie, même en faisant beaucoup, elle fait encore bien peu, jugez-en par la preuve que voici. Pendant que nous allons visiter la maison du curé, laissant notre voiture sous la garde de notre cocher, lequel est un domestique de confiance, une main adroite et agile est venue choisir et enlever, en plein jour, en pleine place publique, le plus beau, le plus élégant et le plus neuf de nos paletots. Voilà, j'imagine, qui prouve l'impuissance de la vertu en ce monde, ne pus-je me défendre de m'écrier, lorsqu'à notre retour nous eûmes découvert le larcin. Valait-il vraiment bien la peine que le bon curé passât sa vie à édifier et à prêcher ses ouailles pour laisser après lui parmi ses paroissiens une telle graine de truand? Notez bien que le vol, outre qu'il était un délit, était encore une insulte impie envers la mémoire du bon curé, car il n'a pas échappé au malfaiteur que ce que nous venions chercher à Ars c'était le souvenir d'un homme de bien, et par conséquent la pensée de cet homme dont il connaît la vie a été présente à son esprit pendant qu'il commettait son méfait, en sorte que son larcin équivalait à peu près à nous dire : Vous voyez comme le vieux niais m'a bien converti et quel cas je fais de ses sermons. Oh non! il n'est pas vrai, comme le disait en se donnant la mort le héros stoïque, que la vertu ne soit qu'un nom; seulement, étant données les conditions de notre monde sublunaire, il faut lui souhaiter d'avoir le plus souvent possible la force pour compagne ou pour servante.

II. — RIOM. — L'ABBAYE DE MOZAT.

Trois villes en Auvergne situées côte à côte, pour ainsi dire se touchant du coude, se partageaient autrefois toute la société auvergnate : Riom, Montferrand et Clermont. A Clermont appartenaient la bourgeoisie et le commerce. A Montferrand, qui n'est en quelque sorte qu'un faubourg de Clermont, résidait la noblesse; quant à Riom, il avait tiré un tel lustre de sa population savante et lettrée de magistrats et de parlementaires qu'il lui prenait de temps à autre la fatuité de se proclamer la vraie capitale de l'Auvergne, et le désir de réclamer ce titre, ce qui, ainsi que nous l'apprend Fléchier, établissait entre cette ville et Clermont une sorte de rivalité qui se traduisait par des quolibets et des chansons malicieuses. Les trois villes conservent encore leur aspect, sinon leurs hôtes d'autrefois.

C'est la première ville d'Auvergne que l'on rencontre en entrant dans la province par le Bourbonnais, et c'en est aussi la plus jolie; je partage entièrement à cet égard l'avis de Fléchier, bien que des personnes dont le goût a le droit d'être difficile et dédaigneux m'eussent assuré avant mon départ que je la trouverais intolérable-

ment maussade. Bien loin d'être maussade, elle est presque gaie, et elle le serait tout à fait, si les tons gris et bruns de la pierre de lave de Volvic dont elle est bâtie tout entière ne lui donnaient un petit aspect de sévérité qui fait un contraste très souvent heureux avec les ornemens gracieux ou fantasques sculptés sur les façades de ses maisons de la renaissance. De ce mélange de sévérité dans l'aspect général et de grâce dans les ornemens résulte une sorte de tenue à la fois sérieuse et souriante qui seyait parfaitement à une ville où l'ancienne magistrature de la province faisait résidence, car cette tenue correspondait avec exactitude au caractère de ses hôtes. Ce qui contribue encore à cet aspect aimable de Riom, c'est la parfaite conservation de toutes ces anciennes demeures. Rien ne donne ici ce sentiment de la ruine et de l'abandon qui d'ordinaire vous saisit si fortement lorsqu'on visite des lieux d'où les habitans légitimes ont disparu sans retour, comme à la petite ville de Montferrand, tout près de là, par exemple, dont les vieux hôtels, bien qu'habités encore, paraissent vides et déserts. On dirait que ces demeures n'ont pas changé d'habitans, et qu'elles ont passé à des successeurs si légitimes que les anciennes habitudes se sont continuées sans difficulté. En outre de sa sévère gentillesse, Riom possède un autre mérite qui ne pourra manquer d'être apprécié par tout voyageur en Auvergne, son extrême propreté. Pas de ruelles étroites et d'impasses infectes comme à Clermont, rien des odeurs nauséabondes et des ordures de Billom, rien des fanges noires de Besse en Chandesse, mais des rues suffisamment larges, bien balayées et bien arrosées, sans air vicié, sans fermentation de matières corrompues, sans parfum asphyxiant d'engrais humain entassé et échauffé. Issoire excepté, nulle autre ville en Auvergne ne se recommande par une toilette aussi soigneusement faite et un sentiment aussi exact des exigences de l'hygiène élémentaire.

Riom, il est vrai, doit en partie sa propreté et sa gaîté à une particularité qui fait défaut à plus d'une ville d'Auvergne, notamment à Clermont, l'abondance de l'eau. On ne peut y faire dix pas sans rencontrer une fontaine, et l'on sait à quel point cet élément de pureté contribue à rendre aimables les lieux qu'il favorise. Ces fontaines méritent aussi une mention, car elles sont au nombre des curiosités de Riom, non certes pour leurs formes et pour leur élégance, mais pour les inscriptions dont elles sont invariablement ornées. Il y en a de françaises, il y en a de latines en plus grand nombre encore; on dirait que cet humble emploi du talent poétique a paru tout particulièrement tentant aux beaux esprits du Riom d'autrefois. Je me suis donné la peine de les relever pour la plupart à cause de leur abondance même; elles ne sont pas d'ailleurs sans nous donner leur atome d'instruction. Celle de la place Saint-Amable par

exemple nous apprend qu'il y eut en Auvergne au dernier siècle un intendant du nom de Balainvilliers, et qu'il mérita l'admiration et la reconnaissance de ses administrés pour avoir érigé cette fontaine à une place où on n'avait pas cru possible d'attirer l'eau en appelant à son aide toutes les ressources de l'art hydraulique :

Un prodige de l'art te soumit la nature.
Pour porter jusqu'à nous de son sein l'onde pure,
Ta voix, Balainvilliers, sut changer en canaux
L'indocile rocher d'où découlent ces eaux.

Indocile rocher, parce que la fontaine fut creusée dans le silex. L'inscription de la fontaine placée près de la sainte-chapelle nous apprend, de manière à ne pas en douter, qu'il y eut là un couvent ou un hôpital :

Esca fami, morbisque salus, sitientibus unda,
Sunt quæ dat Christi munera vera domus.

Toutes ces inscriptions ne sont pas composées aussi bien que celle-là selon les règles classiques du genre. Quelquefois la fantaisie l'emporte, et le caractère propre du poète trouve moyen d'y percer. Par exemple ce fut incontestablement un amateur de l'antithèse, des pointes subtiles et du cliquetis de mots qui composa celle de la fontaine de la petite place Saint-Jean :

Hic non Jordanis
Nec tamen Joannis,
Unde fluit unda
Ore sitient ora.

D'autres encore sont assez obscures. En voici une à l'angle de la rue Sirmond, d'où il semble résulter que la source fut appelée et que la fontaine fut établie par le poète lui-même, et peut-être malgré l'incrédulité de ses concitoyens :

Nunc bibe qui nondum poteras, mihi credere Nymphæ;
Si tibi nulla fides, non mihi nullus amor. 1714.

Mais n'apercevez-vous pas à la lumière de ces inscriptions quelque chose du Riom du dernier siècle? Une petite ville, comme il en exista tant autrefois, pleine de gens de loisir, tout confits en dévotion classique, s'amusant dans leur demi-solitude provinciale à des études innocentes ou désintéressées, non exempts de vanité toutefois et ne dédaignant ni le sourire approbateur de leurs égaux, ni même l'admiration ébahie de l'ignorance respectueuse, pénétrés enfin de l'importance de la prosodie, et bien persuadés qu'il n'y a pas de meilleur emploi du temps et de meilleure preuve de génie

que d'aligner des rimes françaises ou d'estropier sa pensée pour l'enfermer dans des nombres latins.

Partout dans Riom nous remarquons ce même caractère de propreté. Les églises sont bien balayées et sans la moindre trace de moisissures, les édifices publics tenus avec une netteté irréprochable. La ville possède un petit musée; c'est un modèle de bon arrangement qui fait honneur au conservateur, M. Mandet, magistrat lettré et auteur d'une intéressante *Histoire du Velay* qui aurait été meilleure encore qu'elle n'est, si l'écrivain eût été mieux convaincu que l'histoire, pour être poétique, n'a pas besoin d'être présentée dans le style des *Mousquetaires* d'Alexandre Dumas. Une première salle a été consacrée tout entière aux portraits qu'on a pu réunir des hommes illustres de l'Auvergne, et Dieu sait si la liste en est longue, car l'Auvergne a été à cet égard une des provinces les plus fertiles, et une des choses qui attristent le plus le voyageur qui la parcourt aujourd'hui est de remarquer que de tant de gloire il reste si peu de vestiges. La plupart de ces portraits sont des copies malheureusement. Cependant parmi les plus modernes il y en a quelques-uns d'originaux qui ont de l'intérêt. De ce nombre sont un portrait de Chamfort déjà vieillissant et un portrait de Dulaure jeune, qui est tout à fait charmant. On aime parfois à imaginer une relation entre la personne physique d'un écrivain et ses ouvrages; mais, s'il exista jamais homme dont les écrits soient peu faits pour éveiller l'idée de grâce et de charme, c'est bien Dulaure, l'auteur à tendances jacobines de l'*Histoire de Paris*. Cette beauté physique, Dulaure la conserva toute sa vie, comme en témoigne un admirable médaillon de David d'Angers que possède le musée de Clermont et qui le représente au déclin; seulement, à mesure que l'homme avait vieilli, sa beauté s'était dépouillée de sa vivacité et de sa naïveté pour se mouler sur les qualités de l'âme dont elle était le masque inséparable; ces beaux traits du vieillard ont comme son talent solidité et pesanteur, en sorte que le portrait de la vieillesse confirme la vérité de l'opinion que semblait démentir le portrait de la jeunesse. Marilhat le paysagiste est là aussi avec ses traits d'enfant malingre, sa physionomie étonnée, ses yeux rêveurs et comme distraits, donnant l'idée d'une personne fragile à l'excès, peu faite pour supporter la fatigue des longs travaux et qui se brisera au premier choc. En dehors de ces quelques portraits, la seule œuvre qui m'ait arrêté au petit musée de Riom est une *Sainte Famille* de provenance hollandaise traitée dans le goût habituel des peintres des Pays-Bas. Jordaëns par exemple a représenté je ne sais combien de fois ce ménage populaire, le père à son établi, la mère à son rapiéçage, et l'enfant jouant avec les rabots et les scies du charpentier ou s'exerçant à ses travaux d'apprentis-

sage. C'est la même scène, mais avec un sentiment de pureté, de candeur et de vraie piété qui triomphe de l'infériorité relative de l'exécution. Pendant que le saint ménage travaille en plein air dans la cour du charpentier, de petits anges invisibles sans doute aux personnages, car ceux-ci ne semblent pas les apercevoir, montent et descendent les escaliers de la petite maison, dont ils paraissent avoir l'habitude autant que du séjour du ciel. Ces anges, qui sont là comme chez eux, c'est le symbole charmant de l'habitude des bonnes pensées et du régime des bonnes mœurs. Ces bonnes pensées ne relèvent ni de l'inspiration momentanée, ni de la faveur intermittente de la grâce; ce ne sont pas des visites passagères de l'esprit, c'est l'atmosphère même qui enveloppe les personnages qui se lèvent avec elles, préparent avec elles leurs repas, manient l'aiguille ou le rabot avec elles, vaquent avec elles aux soins les plus humbles du ménage, l'atmosphère qu'on peut observer autour des personnes qui ont mené une vie religieuse obscure et tranquille, celle que j'observai moi-même un jour dans la petite ville de Neuwied sur le Rhin autour d'une vieille sœur morave que je trouvai ratissant de vulgaires carottes, et dont le visage était tout lumineux de l'empreinte qu'y avait laissée une longue vie mystique. Vous connaissez cet épisode du *Wilhelm Meister* de Goethe intitulé *la Fuite en Égypte*, ce ménage de pieux ouvriers rencontré par Wilhelm pendant ses années de voyage, et qui par les âges, les caractères, les attitudes, les similitudes d'aventures et de situation, présente une combinaison de circonstances qui reproduit jusqu'à l'identité la sainte famille traditionnelle? Eh bien! cette petite toile du musée de Riom, c'est la sainte famille de *Wilhelm Meister* marquée du sceau démocratique du protestantisme des Pays-Bas.

L'église de Saint-Amable est la plus ancienne et la plus importante des églises de Riom, et cependant elle nous occupera peu. C'est affaire aux archéologues de discuter la date de son origine, et la raison des styles si contraires qui s'y rencontrent. Selon Savaron, elle ne remonterait pas plus haut que le commencement du XIIe siècle, et aurait été le résultat d'un vœu d'Étienne, sixième du nom, évêque de Clermont, qui, assiégé dans le château de Riom par le comte d'Auvergne de cette époque et attendant le secours de Louis le Gros, promit à saint Amable qu'il lui élèverait une superbe église s'il garantissait le château. Selon Mérimée au contraire, elle devrait remonter au commencement du XIe siècle, bien qu'il ne lui découvre pas d'existence authentique avant 1077, année où elle fut donnée à un collége de chanoines. Peut-être ces dates sont-elles plus conciliables qu'il ne semble, et Saint-Amable est-il le produit de plusieurs époques très rapprochées l'une de l'autre, ce qui expliquerait les différences de style qui se rencontrent dans cet édi-

fice. A l'extérieur, c'est une église byzantine, ceintres bas et étroits, absides en forme de four, cordons de mosaïque, rien n'y manque; à l'intérieur, le style ogival domine en partie dans la nef et entièrement dans le chœur; seulement les sculptures des chapiteaux appartiennent au style byzantin, et byzantin de la plus ancienne époque, ce qui rend l'énigme un peu plus difficile à déchiffrer encore. Mais pourquoi la partie extérieure de l'église ne serait-elle pas l'église primitive, et la grande nef le temple de l'évêque Étienne? Dans cette hypothèse, l'édification prétendue de Saint-Amable par ce prélat aurait consisté dans un remaniement général ou même dans une reconstruction totale de l'intérieur, ce qui n'a rien d'improbable. Quoi qu'il en soit de cette singularité, et bien que l'église soit nue et sans ornemens, elle peut se recommander de son architecture; cela est froid, imposant, sévère, de proportions grandioses, frisant le sublime sans l'atteindre, noble sans attrait, élevé sans élancement, en résumé fait pour plaire, surtout aux gens du métier, plutôt que pour parler à l'imagination, et donnant une impression semblable à celles que donnent certaines œuvres grandioses de la littérature classique dont on reste étonné sans en avoir été ému.

Notre-Dame-du-*Marthuret* (du martyre ou des douleurs) n'a pas l'importance architecturale de Saint-Amable, mais elle est faite pour plaire davantage au commun des visiteurs. Église de la dernière période du gothique, — pour la façade principale au moins, — elle serait tout à fait charmante, si son clocher n'était surmonté d'un affreux dôme à jour, ou, pour être plus exact encore, d'une lourde calotte supportée par de lourds piliers, qui a l'air d'un vilain petit temple latin en rotonde réduit à l'état de pigeonnier. Il faut croire du reste que ce dôme, d'un goût détestable, a paru jadis le comble du beau à quelques personnages importans de Riom, car je le retrouve encore, au déplaisir de mes yeux, coiffant un ravissant beffroi gothique orné de sculptures, parmi lesquelles le collier de coquillages de l'ordre de Saint-Michel, qui donne sa date exacte. Sur la façade principale de Notre-Dame-du-Marthuret, au sommet de la porte, se présente une vierge sculptée, très en honneur dans la contrée, et qui mérite plus encore que la dévotion, cela soit dit sans irrévérence. C'est une œuvre de la renaissance d'un goût très particulier et même un peu bizarre; une vierge *distinguée* plutôt que belle et originale plutôt que simple. Pourquoi la dévotion du peuple s'est-elle portée sur une image qui précisément n'a rien de populaire, il est assez difficile de le dire, si ce n'est pas pour cette raison même; mais nous avons rencontré bien souvent le même fait, notamment à Rome, où la population entoure de ses faveurs et comble de ses présens certaine madone du Sansovino, œuvre d'un art accompli et conçue dans un sentiment qui est à l'opposé du sen-

timent populaire. C'est que le peuple n'aime que ceux qui s ont très près ou très loin de lui, qui lui ressemblent étroitement ou qui en diffèrent absolument, et qu'à cet égard nous sommes bien tous un peu comme le peuple. La taille est droite, élancée, un peu maigre, mais cette maigreur n'a rien d'ascétique, car elle résulte visiblement d'une préoccupation moins sévère que celle de l'ascétisme, celle de l'élégance. Le visage, sans beauté sérieuse, est plein de séduction, séduction quelque peu excentrique et compliquée, où il entre dix nuances contraires, de la naïveté et de la subtilité, de la candeur et de la préciosité. La tête un peu inclinée sourit légèrement en regardant l'enfant, et ce sourire rappelle le rictus adorable qui pince les lèvres et allonge les bouches des vierges de Luini. Il est évident que cette statue, qui ne se rapporte que faiblement aux types généraux et consacrés de la Vierge, est, ou bien un portrait de quelque jeune fille noble du pays, ou bien une œuvre tout individuelle où l'artiste, avec un raffinement studieux, s'est efforcé de reproduire un certain type de grâce et d'élégance qui tourmentait particulièrement son cerveau. Notre époque est volontiers portée à croire que, si nos artistes n'ont pas une force de conception comparable à celle des artistes des siècles passés, ils l'emportent en revanche par le sentiment des nuances; cependant plus on considère d'œuvres des artistes de la renaissance, et plus on reste étonné de la variété extraordinaire de leurs pensées sur un même sujet et de la profondeur délicate avec laquelle ils en ont marqué les caractères les plus fugitifs. Si nous n'en sommes pas frappés plus souvent, c'est peut-être tout simplement que les thèmes sur lesquels se portaient leurs méditations habituelles ont cessé de nous être familiers ou ne nous préoccupent plus au même degré.

Cette église du Marthuret va nous fournir une preuve curieuse de l'intimité savante avec laquelle les artistes du XVIe siècle, même les plus petits et les plus obscurs, même les anonymes, possédaient et pénétraient leurs sujets. Dans une des premières chapelles se trouve une bande de vitraux divisée en trois compartimens représentant la Vierge, saint Jean et saint Jacques, et datée du milieu du XVIe siècle. Nous passerons sur les deux premiers personnages, bien que la Vierge, qui a l'air de n'être que bonté, réponde exactement à cette espérance d'une inépuisable compassion qui porte le fidèle à la prier, bien surtout que le saint Jean soit remarquable par un mélange de candeur et d'enthousiasme qui convient parfaitement à son caractère; mais certes celui qui peignit le saint Jacques avait compris à fond le sens de l'épître qui porte le nom de cet apôtre. Ce saint Jacques, c'est le type même du bon socialiste tel que nous le connaissons par une expérience souvent répétée, pour avoir vécu déjà longtemps dans notre société démo-

cratique, tel aussi que l'orageuse fermentation du XVIe siècle l'avait présenté plus d'une fois sans doute au peintre de ce vitrail : des traits maigres et irréguliers, un visage allongé, le nez mince à sa racine et charnu à son extrémité, un front faible, quelquefois élevé, mais sans domination, des cheveux plats légèrement repoussés vers l'oreille, un air doux et béat, un regard d'où jaillit une bienveillance quelque peu ironique, un ensemble de physionomie où se révèlent une obstination souriante et un pacifique entêtement. Tels sont les traits du saint Jacques de ce vitrail, tels sont encore ceux auxquels vous reconnaîtrez les honnêtes chercheurs de la nouvelle pierre philosophale. Il n'y a pas en effet que les familles et les races qui possèdent des types; avez-vous remarqué que les diverses doctrines morales et les diverses opinions politiques possèdent chacune le leur, tant notre chair est plastique et tant notre âme la modèle à sa propre image? Au temps heureux du roi Louis-Philippe, un de nos amis prétendait reconnaître à première vue un partisan du *National* et un lecteur passionné d'Armand Marrast; nous renouvelâmes plusieurs fois cette expérience, elle se vérifia toujours.

La Sainte-Chapelle, le monument le plus renommé de Riom, est un des témoignages de la magnificence de cette première branche de Valois, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer naguère en parlant des ducs de Bourgogne, peut hardiment être comparée pour la prodigalité et le goût des arts à la branche d'Angoulême, et qui ne compta jamais qu'un ladre, le roi Louis XI. Elle fut bâtie vers la fin du XIVe siècle par Jean, duc de Berry, à qui cette partie de l'Auvergne, érigée en duché, fut donnée par surcroît en apanage (1). C'était un dur exacteur, disent presqu'à l'unanimité tous les historiens, et dont les populations du midi gardèrent longtemps mauvais souvenir; l'image que nous présente de lui sa statue funèbre conservée dans la crypte de la cathédrale de Bourges est donc bien menteuse, car c'est l'expression même de la bonté, et on peut

(1) L'Auvergne est une des provinces où il est le plus difficile de se tirer avec clarté de l'inextricable enchevêtrement des successions féodales et des transferts de pouvoir qui en étaient la conséquence. Anciennement, la Haute-Auvergne était divisée en deux comtés, le comté d'Auvergne et le comté de Clermont. Sous le règne de Philippe-Auguste, une querelle armée de deux frères de la maison de La Tour, Guy, comte d'Auvergne, et Robert, évêque de Clermont, ayant amené une intervention du roi, le comté fut confisqué et donné à Guy de Dampierre, qui le tint en fief de la couronne. Saint Louis, par obéissance au testament de Louis VIII, son père, le donna à son frère Alphonse, qui à sa mort le légua au roi Philippe le Hardi, fils de saint Louis, malgré les prétentions de Charles de Valois, le célèbre conquérant de la Sicile. Charles fut débouté de ses prétentions, et le comté d'Auvergne demeura annexé à la couronne jusqu'en 1360, où il fut érigé en duché pour Jean de Berry. Ce dernier, quoiqu'il eût promis que, dans le cas où il mourrait sans héritier mâle, ledit duché reviendrait de nouveau à la couronne, sut profiter de la puissance qu'il s'était acquise pendant la minorité de Charles VI pour le faire passer en dot à sa fille Marie, femme de Jean Ier de Bourbon.

défier hardiment quiconque la verra d'en porter un autre jugement. Toutefois la tyrannie d'une passion dominante produit souvent des résultats analogues à ceux de la méchanceté, et il est probable en conséquence que les prodigalités de Jean eurent maintes fois les mêmes effets qu'aurait eus l'avarice. Comme son frère Charles V, il aima les beaux manuscrits; comme son frère Philippe de Bourgogne, il aima les beaux édifices, et comme son frère Louis d'Anjou, il aima les meubles précieux, les joyaux de prix et les pierres rares richement serties. Sa collection de bagues était si célèbre qu'on venait la voir des quatre points cardinaux et que son neveu Arthur de Richemont, — le futur connétable et duc de Bretagne, — ayant eu besoin dans sa jeunesse d'échapper à une surveillance politique trop étroite, prétexta, pour s'évader et respirer un peu plus librement, d'un désir ardent de voir les bagues de son oncle, sans que personne en fût étonné. Il faut croire qu'il porta en Auvergne cette même rage de joyaux et de bagues, car je lis dans Savaron que Martin de Charpaignes, évêque de Clermont et ancien chancelier de Jean, chargea à sa mort son neveu Guillaume de Charpaignes, évêque de Poitiers, de présenter de sa part à Charles VII le rubis que le duc lui avait donné.

Qu'on blâme ou non ces prodigalités du prince, toujours est-il que Riom lui doit encore aujourd'hui son principal ornement. Ce n'est pas cependant que cette Sainte-Chapelle soit un édifice à faire pâmer d'admiration; c'est un vaisseau nu et sans colonnes, plus haut que large, flanqué de deux chapelles profondes, se terminant en ovale et fermé sur les côtés et à son extrémité d'immenses verrières qui laissent passer la lumière à flots. Quoique la sobriété soit d'ordinaire une des conditions de l'élégance, on ne peut s'empêcher de trouver qu'ici l'économie d'ornemens a été cependant poussée à l'excès. En revanche, les verrières qui sont postérieures à Jean de Berry sont admirables. Au bas de la principale, Jean, très jeune, est agenouillé avec sa femme, Jeanne d'Armagnac, tous deux assistés de leur patron commun Jean-Baptiste; à sa suite, après un intervalle, un autre couple princier se présente, assisté d'un patron qu'on reconnaît aisément pour le roi saint Louis et d'une sainte qui fait hésiter entre sainte Catherine et sainte Marguerite. Quel est ce second couple? Est-ce Jean de Bourbon, le gendre du duc de Berry, qui, pour marquer sa descendance directe de saint Louis, s'est fait représenter assisté du pieux roi? Je n'ai pu le reconnaître lors de ma visite à Riom, et je n'ai pu découvrir depuis aucun renseignement à ce sujet. Peu importe d'ailleurs ce détail, car l'intérêt de ces verrières est non pas dans ces groupes princiers, mais dans la manière dont les artistes ont compris les saints personnages qu'ils représentent, et ici encore nous avons une

preuve nouvelle, — et des plus remarquables, — de ce sentiment profond des nuances qui nous avait déjà arrêté par deux fois à Notre-Dame-du-Marthuret. Ces personnages se divisent en prophètes et en apôtres, et rien n'est plus frappant que le contraste intelligent que le peintre a su établir entre eux. Les prophètes sont pleins de caractère et d'énergie, mais avec une empreinte fortement marquée d'étrangeté. Bizarrement costumés, les traits ravagés par les fatigues de l'inspiration, les yeux saillans et pleins de songes, ce sont de vieux Juifs tout à fait bizarres, et des Juifs véritables, car l'artiste semble s'être inspiré directement des types que pouvaient lui présenter en foule les innombrables *ghettos* des villes du XVe siècle. J'en vois un surtout, coiffé d'un chapeau baroque et la taille serrée dans un justaucorps vert, qui se retourne, le visage courroucé, comme pour gourmander un incrédule ou un libertin dont vous avez rencontré certainement le double dans quelque quartier juif de telle ou telle ville européenne. A moitié sorciers, à moitié pontifes, leur aspect parle de quelque chose d'occulte et de secret qui agit par eux et dont ils ne sont pas entièrement les maîtres. Ce sont visiblement gens à chercher à tâtons dans les ténèbres l'issue qui conduit au jour, à lutter dans le silence des solitudes avec les énigmes, à passer rêveusement les heures du jour à interpréter les songes des nuits, à répondre en paroles obscures ou d'un sens incertain. Chez les apôtres au contraire, rien de bizarre, rien d'égaré, rien d'occulte; des visages aux traits calmes et sévères comme la raison, fermes et réguliers comme la certitude, lumineux comme la clarté et l'évidence. Entre ces prophètes et ces apôtres, il y a, toutes nuances gardées, la même différence qui vous saisirait, si après avoir contemplé une série de portraits de vieux savans de la renaissance, monstres d'érudition et prodiges d'imagination conjecturale, vous contempliez une série de portraits d'hommes célèbres du XVIIIe siècle.

A l'extrémité de l'un des faubourgs de Riom se trouve le village de Mozat, dont l'église paroissiale fut celle d'une des plus anciennes abbayes de France. Cette abbaye fut fondée dans la seconde moitié du VIIe siècle par un personnage d'origine romaine nommé Calminius et par sa femme Namadia. C'était à peu près dans le même temps où saint Philibert fondait les abbayes de Jumiéges et de Noirmoutiers; on peut comprendre par ce double exemple d'un noble romain et d'un noble franc concourant avec une ardeur égale à la même œuvre d'édification à quel point le christianisme possédait dans ces temps troubles les âmes capables de civilisation morale. Il était tout pour ces âmes, le refuge contre la barbarie de l'époque, la foi qui alimentait et dirigeait la vie intérieure, le principe et le levier d'action qui dirigeait la vie extérieure et pratique. Calminius ou saint Calmin, comme il est communément appelé,

travailla beaucoup dans sa vie, grâce à sa foi chrétienne. Pour savoir ce qu'il fit, adressons-nous à un de ces documens peints ou sculptés que dans ces excursions nous aimons à consulter de préférence aux documens écrits; nous en avons un ici qui est de premier ordre, la châsse même du saint, superbe ouvrage du XIIe siècle, en cuivre émaillé, qui se voit encore à côté de la châsse de saint Austremoine dans la sacristie de l'église de Mozat. Sur les quatorze panneaux peints qui composent cette châsse, cinq se rapportent au saint, et sur ces cinq trois sont consacrés à ses travaux, qui sont tous du même ordre, des constructions de monastères, dont des légendes latines placées au bas des peintures nous donnent les noms. Le premier de ces monastères fut construit dans le diocèse du Puy-en-Velay en l'honneur de saint Théofred; c'est la célèbre abbaye de Saint-Chaffre, qui a donné naissance à la petite ville du Monastier, une de nos futures étapes dans ces excursions. Le second fut fondé dans le diocèse de Limoges, c'est, dit-on, l'origine de la ville de Tulle; le troisième fut construit en Auvergne, et c'est l'abbaye qui nous occupe en cet instant. Trois abbayes, dont deux sont devenues les germes de villes; peu de gens ont travaillé d'une manière plus pratique non-seulement pour leur temps, mais pour la postérité. Après ces fondations, les deux pieux époux avaient réellement droit au repos, et c'est en effet de ce repos que nous parlent les deux autres panneaux, qui ont rapport à leur vie. Dans l'un Namadia, et dans l'autre Calminius, nous sont représentés couchés au tombeau, tandis que leurs âmes montent au ciel portées par des anges sur de belles nappes blanches comme l'âme de Dagobert dans le fameux tombeau de Saint-Denis. Six autres panneaux de cette châsse admirable sont consacrés aux apôtres et aux personnes divines mêmes, le Père bénissant le monde, la Vierge et l'Enfant, le Christ en croix; enfin deux autres sont consacrés l'un à saint Austremoine, fondateur du christianisme en Auvergne, l'autre à l'abbé de Mozat, personnage du nom de Pierre, qui fut le donateur de cet ouvrage, en sorte que la légende de Calmin et de Namadie se trouve enveloppée et comme sertie dans les images de la sainteté la plus auguste, comme une pierre précieuse d'un ordre secondaire qui serait entourée d'une couronne de rubis et de diamans. C'était la méthode ordinaire du moyen âge pour rehausser les vertus d'une existence individuelle, mais rarement elle fut appliquée d'une manière plus complète et plus riche que dans cette châsse de saint Calmin.

L'église abbatiale telle qu'elle se présente aujourd'hui est le résultat de deux reconstructions, l'une du XIIe siècle et l'autre du XVe, c'est assez dire que deux styles y sont réunis : les nefs sont romanes de la dernière époque, le chœur et un bon nombre des cha-

pelles sont gothiques. La reconstruction du XVe siècle fut très probablement regardée à l'époque où elle se fit comme un progrès sur l'architecture précédente, le gothique étant alors la mode régnante, en réalité elle ne fut au contraire qu'une sorte de barbarie. Combien ce chœur sans profondeur ni liberté, étouffé qu'il est entre ses murailles, paraît étroit et mesquin lorsqu'on tourne ses regards du côté de la grande nef, et comme il fait regretter le chœur ancien, qui sans doute, comme ceux de toutes les belles églises romanes d'Auvergne, Notre-Dame-du-Port de Clermont, Saint-Nectaire, Saint-Paul d'Issoire, était fermé à jour par une colonnade disposée en cercle ou en ovale arrondi, et entouré d'une allée circulaire donnant accès à une succession de chapelles rayonnantes! Tout l'intérêt se concentre sur les nefs et principalement sur les chapiteaux des colonnes, qui sont ornées de sculptures de la plus grande beauté. Ces sculptures sont de deux sortes, les bas-reliefs historiés et les simples figures de décoration. Les bas-reliefs historiés, parmi lesquels je reconnais la délivrance de saint Pierre et Jonas avalé, puis vomi par la baleine, ne sont pas exempts de cette raideur automatique et de ces irrégularités de dessin qui caractérisent d'habitude les productions de l'art roman toutes les fois que le groupe humain est appelé à en faire partie. En revanche, les sculptures d'ornemens et les figures qui ont un sens symbolique relèvent de l'art le plus consommé et le plus exquis. Ce serait à croire ces sculptures d'une époque bien postérieure à la leur, car la renaissance n'a rien produit de plus délicat, de plus capricieux et de plus fini : les deux enfans par exemple, qui, à l'extrémité de l'une des collatérales, présentent deux sortes de boucliers qui peuvent bien être des tables d'armoiries, sont deux figurines voisines de la perfection. La renaissance n'a rien produit de plus capricieux, viens-je d'écrire; si on veut en effet ne prendre ces figures que pour des caprices du ciseau, l'imagination y trouvera encore son compte; mais, nous l'avons déjà remarqué plus d'une fois, le caprice était inconnu à ces vieux artistes, et il n'est pas besoin de contempler longtemps les chapiteaux à figures symboliques de l'église de Mozat pour deviner le contraste théologique qu'ils veulent insinuer dans l'esprit sans le déclarer ouvertement. Ce contraste, c'est celui de la nature humaine déchue et de la nature humaine rachetée. Les figures qui se répètent avec alternance de chapiteau en chapiteau accusent ce contraste jusqu'à la plus claire évidence. Voici des centaures et voici des hommes montés sur des chèvres; qu'est-ce sinon les symboles de la force brutale, de la bestialité et de la sensualité? D'autre part, voici un enfant à cheval sur le poisson, emblème de Jésus-Christ; qu'est-ce sinon le symbole de la nature humaine rendue à son innocence première par les mérites du rédempteur?

Tout près de l'enfant, sur une seconde face du chapiteau, est une figure qui paraît être le bon pasteur relevant la brebis abattue, allégorie qui fortifie et complète le sens de la première. Ces deux natures ainsi opposées dans des chapiteaux différens sont réunies et placées souvent côte à côte dans le même chapiteau pour que le contraste soit en quelque sorte mieux accusé. Ici j'aperçois juxtaposés un singe et un ange. Ailleurs deux figures qu'on reconnaît, à ne pas s'y méprendre, pour le génie du bien et pour le génie du mal. Il est encore un symbole qui revient bien souvent, celui de la vigne, du raisin, de la coupe, et il n'est pas bien difficile de reconnaître que, par ces symboles de l'eucharistie, l'artiste, ou plutôt celui qui guida sa pensée, a voulu indiquer le moyen de rachat toujours présent et toujours efficace par lequel l'âme humaine retirée du vice originel peut s'empêcher d'y retomber. J'insiste sur l'interprétation de ces chapiteaux, parce qu'il se rencontre des connaisseurs d'ailleurs souvent fort judicieux qui s'obstinent à ne vouloir attribuer qu'à la fantaisie des artistes ces décorations des chapiteaux romans. J'ai eu le regret de trouver que Mérimée était trop souvent du nombre de ces connaisseurs; il ne lui a pas échappé cependant que la plupart de ces figures sont symboliques, mais ces allégories, dont le sens crève les yeux, il les déclare, qui le croirait? d'une interprétation très difficile aujourd'hui. Il est mieux inspiré lorsqu'il trouve à ces chapiteaux une étroite ressemblance avec ceux de Saint-Julien de Brioude. C'est à croire en effet que ce sont les mêmes confréries d'artistes qui ont sculpté les uns et les autres, fait qui n'a d'ailleurs rien de fort étonnant lorsqu'on songe à la faible distance qui sépare Mozat de Brioude.

Quelques curiosités sont à noter dans l'église de Mozat. La plus remarquable consiste en deux chapiteaux séparés de leurs colonnes, débris probables de quelque ancienne reconstruction, qu'on a placés aux deux côtés de la porte principale. L'un de ces chapiteaux représente les scènes du tombeau et de la résurrection dans un style entièrement semblable à celui des chapiteaux de Saint-Paul d'Issoire. Le second chapiteau, une chose admirable, représente des figures de fantaisie, purement décoratives, deux par chaque face, à genoux, se tournant le dos et se rejoignant par les pieds, dont ils présentent les plantes en l'air comme deux sortes de supports vides que caressent sur l'une des faces une pomme de pin, sur l'autre une fleur dont le calice s'ouvre en forme de lèvres, sur la troisième une plante à trois pétales, dont l'une les enlace en forme de langue végétale. C'est le plus grand style possible de l'art décoratif que ce chapiteau, qui est à enlever, quelque jour où on aura une minute pour y penser, et à transporter à l'École des Beaux-Arts. Les ver-

rières du chœur, dont quelques parties sont encore fort belles, sont malheureusement aujourd'hui dans un trop grand état de confusion pour mériter longtemps l'attention; néanmoins il s'y rapporte un fait qui a son intérêt. C'est à Mozat que fut signé un des traités qui firent poser les armes aux états féodaux de la ligue du bien public contre Louis XI. Le roi, dont on sait le caractère aussi dévot qu'astucieux, ne pouvait manquer une si belle occasion de faire connaissance avec des reliques nouvelles; aussi s'empressa-t-il d'adresser les plus humbles prières à monseigneur saint Austremoine, comme nous l'avons vu à Auxerre adresser ses adorations à monseigneur saint Edme. En souvenir de cette visite, le roi Louis XI fut représenté dans les verrières du chœur, et l'on y voit encore aujourd'hui un fragment de ce témoignage de la reconnaissance monastique. Ce fut au contraire tout autre chose que de la reconnaissance que s'attira de la part des moines de Mozat un autre Louis, bien que très pieux aussi, Louis XIII. Certains subsides réclamés par l'abbaye avaient été refusés, paraît-il, et, pour tirer vengeance de ce refus, un moine, réfecturier de l'abbaye, du nom de Richeroy, fit réparer à ses frais la crypte de l'église, et en fit murer l'entrée d'une pierre gravée de deux inscriptions, l'une latine et l'autre française. Voici cette dernière, qui est une épigramme sous forme de calembour et qui se lit encore à l'entrée du chœur :

Curieux de mon auteur, passant, arrête-toi ;
Ce n'est pas un roy riche, mais c'est un Riche-roy.

Cette épigramme, qui est à placer à côté des inscriptions des fontaines de Riom, porterait décidément à croire que l'amour des pointes fut jadis au nombre des faiblesses des beaux esprits de cette région.

Mozat a trouvé son historien dans ces dernières années, un enfant du pays, M. Gomot, dont on ne saurait assez recommander les recherches à tous ceux qui seraient curieux de connaître dans ses plus minutieux épisodes la longue existence de cette abbaye (1). Son livre est excellent, et je ne puis lui trouver qu'un seul défaut, qui d'ailleurs est inévitablement celui de tous les bons livres historiques, c'est que l'auteur semble y plaider un peu trop la cause du sujet qu'il a choisi. Mozat, abbaye secondaire, placée sous l'autorité de Cluny, n'eut jamais d'influence sur le mouvement général des choses, et, si elle eut une importance considérable pour la province de l'Auvergne, cela tint peut-être à ce seul fait, c'est que de

(1) *Histoire de l'abbaye royale de Mozat*, par M. Hippolyte Gomot; Paris, Aubry, 1872.

toutes les abbayes de ce pays c'était celle qui contenait les reliques les plus *insignes*, comme on disait, et les plus vénérables. A cette mention des reliques considérées comme titres d'importance, plus d'un de nos lecteurs sourira peut-être; que voulez-vous! chaque peuple a ses mœurs, dit Voltaire, et moi j'ajoute : chaque siècle a aussi les siennes. L'histoire de Mozat, dont les moines n'eurent pas toujours une existence en harmonie avec ces pieux souvenirs, ne le prouve que trop. De toutes les provinces de l'ancienne France, l'Auvergne fut peut-être celle où le clergé, tant séculier que régulier, donna le plus de sujets de plaintes aux deux derniers siècles; nous avons à cet égard deux autorités irrécusables, l'évêque Fléchier et l'évêque Massillon.

Tout le monde a lu les mémoires de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne, et nous verrons Massillon obligé d'avoir recours à toute son autorité pour maintenir la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Il faut lire, dans le livre de M. Gomot, ce qui se passait à l'abbaye de Mozat sous le gouvernement de dom Antoine Rigoulet, prieur souverain en l'absence de l'abbé François d'Albon; c'est une suite de scènes où le grotesque et l'odieux se combinent en proportions si égales qu'elle compose la mieux réussie des tragi-comédies. Deux moines qui, pour se venger de deux habitans de Mozat, se ruent sur eux, en pleine église, la dague au poing et vêtus en gentilshommes, — un prieur, grand chasseur et grand amateur de fauconnerie, qui, pour punir ce scandale, ne trouve rien de mieux que de tirer l'épée contre les coupables, lesquels soulèvent une révolte et l'assiégent dans sa chambre en lui criant qu'ils vont lui couper les oreilles, — ce même prieur, convaincu de faits scandaleux, déposé solennellement au nom du cardinal Mazarin, abbé de Cluny, en pleine église, cloches sonnantes, cierges éteints, puis revenant deux ans après, audacieusement, reprendre un beau soir possession de son ancienne autorité au mépris de sa destitution et de sa dégradation publiques, voilà quelques-unes des scènes que le livre de M. Gomot fait passer sous nos yeux. Ce sont les scènes mêmes des *grands jours* de Fléchier, et elles auraient pu figurer dans le dossier des célèbres assises, tant elles en sont rapprochées.

ÉMILE MONTÉGUT.

LES DESTINÉES

DE LA

NOUVELLE POÉSIE PROVENÇALE

Lis Isclo d'or, par M. Frédéric Mistral, 1 vol. in-8°; Avignon.

Avez-vous voyagé sur les côtes de Provence? Vous êtes-vous promené le long de ce beau rivage où l'air est si doux, la mer si bleue, la terre si riche, la batellerie des petits ports si vive et si alerte? De Marseille à Toulon, du côté de Cassis et de La Ciotat, vers le golfe de Leques ou le cap de la Gide, plus loin encore, après la Seyne, après Toulon, après Hyères, avez-vous admiré ce merveilleux ensemble de lignes et de couleurs, de vie active et de rêveuse indolence? Si vous avez parcouru ces bords, parmi tant de merveilles réunies à souhait pour le plaisir des yeux, vous avez remarqué un phénomène particulièrement poétique. Vers le soir, à l'heure où le soleil s'incline à l'horizon, on voit apparaître au loin comme des îles d'or sur la mer légèrement assombrie. Ce sont les derniers rayons du soleil couchant qui vont frapper tous ces îlots, toutes ces pointes de roc, Pomègue, Le Maire, Jaros, éparpillés dans les eaux de Marseille, ou les îles d'Hyères au-delà de Toulon, ou là-bas, plus loin que Fréjus, en face de Cannes la souriante, le groupe illustre des îles de Lérins. Vraies îles d'or en effet, quand le soleil les illumine, paradis enchantés qui éblouissent le regard et font que l'imagination s'y crée un monde idéal. Seulement cette transfiguration ne dure point; aux heures éclatantes succèdent les heures noires, et

les îles d'or deviennent des îles de pierre. Montez en bateau, faites-vous conduire à ce point lumineux, que trouvez-vous? La plupart du temps, des masses de rochers, quelquefois une nature aimable comme aux îles d'Hyères ou de grands souvenirs comme à Lérins. Rochers, nature, souvenirs, tout cela certes a son caractère et son prix, bien que l'étincelant mirage ait promis autre chose. Si l'île d'or a disparu, il reste toujours une île, un refuge, un lieu où prendre pied, un lieu que baigne la plus poétique des mers et d'où l'on peut voir à toute heure le rivage de notre France.

Cette belle image des îles d'or, évoquée à nos yeux par le titre du recueil de vers que vient de publier M. Frédéric Mistral, me représente dans un symbole exact les destinées de la nouvelle poésie provençale. Ai-je besoin de dire qu'il ne s'agit pas du mirage et de ses illusions? L'épigramme serait bien inopportune au moment de citer un nom qui rappelle des succès poétiques aussi durables que brillans. Nous voulons seulement indiquer, comme M. Frédéric Mistral lui-même l'a fait à sa manière, que la nouvelle poésie provençale a eu des origines très simples, très modestes, et que, malgré les lueurs splendides qui en ont transfiguré le caractère, elle fera bien de s'y rattacher en toute franchise. Les îles d'or! En inscrivant ces mots à la première page de son livre, le poète a un scrupule, et il s'empresse d'y répondre ainsi : « Ce titre, j'en conviens, peut sembler ambitieux, mais on me pardonnera quand on saura que c'est le nom de ce petit groupe d'îlots arides et rocheux que le soleil dore sous la plage d'Hyères. » Des îlots arides, des landes rocheuses, tel a été aussi le point de départ de cette poésie provençale de nos jours qu'a dorée bientôt une si éclatante lumière. Il est bon de se rappeler ce point de départ. C'est bien là, je n'en saurais douter, le sens des paroles que nous venons de transcrire. Ajoutons que, de ces îlots arides transformés aujourd'hui en verdoyantes oasis, il ne faut jamais perdre de vue la terre de la patrie, pas plus qu'on ne la perd des îles d'Hyères, des îles de Lérins, de toutes les îles d'or disséminées sur nos côtes de Provence. Si tel est le sens de ce titre, nous n'avons pas à excuser ici une image trop ambitieuse; au contraire, nous félicitons le poète de l'inspiration doublement filiale qui le ramène avec tant de grâce dans sa véritable voie.

Où donc est-il né, cet art provençal du XIXe siècle? Où, comment, par quels soins s'est épanouie la fleur charmante? J'ai raconté ici même cette touchante histoire (1). La poésie, qui a fini par charmer

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 octobre 1859, l'étude intitulée *la Nouvelle poésie provençale. MM. J. Roumanille, F. Mistral et Th. Aubanel.*

toute une partie de la France, et qui, populaire dans le midi, est devenue pour le nord un sujet de surprise et d'attention studieuse, a eu les commencemens les plus humbles. Ah! certes, l'image des îlots arides n'est que trop exacte; c'était bien en des terres rocheuses qu'avait péri de siècle en siècle la végétation des anciens jours. La vieille langue de la Provence, la langue des sirventes et des canzones, la langue de tous ces chantres d'amour, les maîtres de Dante, dont Fauriel a si bien fait revivre les inspirations, cette noble langue défigurée, mutilée, détruite, avait subi dans le cours des siècles un outrage pire que la mort; elle ne servait plus qu'à l'expression des pensées grossières. La littérature populaire confiée à l'idiome d'Arnaud Daniel et de Bernard de Ventadour était la littérature des cabarets. Facéties, gros mots, pensées grivoises, chansons libertines, tel était, il y a une trentaine d'années, le fonds littéraire de la Provence pour ceux qui, sachant mal le français, en étaient réduits à leur langage usuel. Un jour, le fils d'un jardinier de Saint-Rémy, à peine sorti des écoles où il a cultivé aussi son jardin, veut faire la lecture du soir à sa vieille mère. On a beau se coucher de bonne heure, les soirées sont longues en hiver; il serait doux d'avoir un livre écrit dans le langage natal, un livre grave ou joyeux, qui sût élever l'âme ou divertir l'esprit. Il cherche et ne trouve rien. Des vers gracieux, des récits aimables, des pages qui puissent répondre honnêtement à un honnête désir de s'instruire, s'il veut se les procurer, il faut qu'il les emprunte aux lettres françaises. C'est ainsi que la pauvre femme, en son humble domaine rustique, est séparée du monde des idées. La langue qui pourrait charmer pour elle l'ennui des heures oisives se compose de mots qu'elle n'entend pas; la langue qui résonnerait si doucement à ses oreilles ne lui offre que des pages illisibles. L'honneur de M. Joseph Roumanille est d'avoir senti avec tant de vivacité la douleur et la honte de cette situation. Il a compris que la langue natale était avilie, et il a conçu le dessein de la réhabiliter. Ce dessein est devenu la tâche de toute sa vie; grande tâche et vraiment patriotique! Il travaillait pour son père et sa mère, il travaillait aussi pour toutes les familles de la campagne, pour tous les ménages des *mas*. Du Rhône aux Alpes et de la Durance à la mer, combien d'amis inconnus, se disait-il, accueilleront ces pages que je vais leur envoyer! Voilà comment M. Joseph Roumanille publia son premier recueil de poésies provençales, *li Margarideto*. Ces pâquerettes, comme il les appelle, c'étaient des fleurs du jardin de Saint-Rémy, fleurs toutes simples, mais toutes fraîches, fleurs de saine pensée comme de gai savoir, offrande et appel adressés du fond du *Mas des Pommiers* à tout le peuple de Provence.

L'offrande fut reçue avec grande joie, et l'appel retentit de tous côtés. En fait de poésie et d'art, il ne faut que réussir une bonne fois pour créer tout un courant d'idées, inspiration chez les uns, imitation chez les autres. M. Roumanille obtint ce succès-là du premier coup, et comme en toute occasion il continuait de chanter, ici un conte joyeux, là une élégie, comme il joignait d'ailleurs à cette œuvre de rénovation poétique un apostolat social et défendait les vieilles mœurs au milieu des fièvres de 1848, il devint bientôt le chef d'un travail d'esprit qui fut un véritable événement pour la Provence durant plusieurs années. L'essaim des poètes bourdonnait autour de la ruche. Employons une image plus locale encore, ce fut une vraie farandole comme dans les fêtes populaires de ces contrées du soleil. Petits et grands, jeunes et vieux, se tenaient par la main dans une ronde immense et s'entraînaient l'un l'autre aux sons du tambourin. Tous ces chants de provenance si diverse, il fallut bientôt les rassembler pour en montrer l'unité bienfaisante et la signification sérieuse. M. Roumanille fut naturellement l'éditeur de ce recueil. Il avait été le premier chef d'orchestre, il devait continuer de diriger l'œuvre commune jusqu'au jour où des talens originaux prendraient librement leur essor. Celui qui écrit ces lignes fut invité à expliquer au public la portée de cette tentative, à en donner du moins le commentaire patriotique et moral, car, en ce qui concerne la langue même des écrivains provençaux, il était trop peu qualifié pour en parler avec compétence; il traça donc une introduction qui essayait en même temps d'être un programme, une exhortation, une sorte d'engagement pour la direction à suivre, et ce n'est pas là un des moins précieux souvenirs de sa vie littéraire. Ainsi parut en 1852 le volume intitulé *li Prouvençalo*.

Parmi les jeunes chanteurs qui se pressaient autour de M. Roumanille, le maître en avait remarqué un qui se nommait Frédéric Mistral. Il était âgé alors de vingt et un ans. Paysan, fils de paysans, Frédéric Mistral avait été *dans les colléges*, comme disent les bonnes gens de la campagne; à cette date, il était bachelier ès-lettres, et, s'il n'avait pas encore terminé son droit, il s'en fallait de bien peu. *Les colléges* ne lui avaient pas fait oublier ses premiers maîtres; il était bien l'enfant du sillon, l'élève des laboureurs et le compagnon des pâtres. Quand les chants de Joseph Roumanille réveillèrent la poésie provençale de son engourdissement séculaire, la Belle au bois dormant prit bien des aspects différens selon les foyers qu'elle visitait. Ce fut une poésie rustique, une poésie franche et robuste qui éclata sur les lèvres de Frédéric Mistral. Il eut l'ambition d'écrire les géorgiques de son pays. Virgile, Homère, Hésiode, s'associaient dans sa pensée aux scènes qui avaient enchanté

son enfance. Il retrouvait sans efforts la tradition des âges primitifs. Quelques pièces dispersées çà et là, tantôt de belles imitations virgiliennes, tantôt des peintures directement inspirées de la nature provençale, furent ses premiers essais. Plusieurs de ces hardies ébauches parurent dans le recueil dont nous parlions tout à l'heure. Telles sont par exemple les strophes si neuves sur le furieux vent de la vallée du Rhône.

« Écoutez-le : quelle tempête! Où va-t-il et d'où vient-il? Tu es pour nous un vrai fléau, et pourtant nous t'aimons, roi des vents! Grâce à toi, dans nos veines circule incessamment un sang plus vif, et quand tu es là chassant le Rhône en souverain, à coups de fouet tu nous remues si l'été veut nous énerver.

« ... Taisez-vous, vents de la mer, vent de la tramontane, vent de Narbonne, vous qui, pour tordre un brin d'osier, êtes forcés de vous donner au diable! Dieu vous fit, molles brises, pour caresser le bouton des fleurs; le mistral, il le créa pour bercer les chênes, les grands arbres enfans des monts, et aussi pour en être la hache. »

Dès l'insertion de ces pages dans le recueil des *Provençales*, on pouvait signaler chez le jeune poète l'ambition de mêler à la grâce naturelle de la langue du midi la vigueur d'une littérature plus mâle. Personne, disions-nous, ne regrette plus que lui la mollesse d'idées et de style qui a été si fatale au génie de ses aïeux. Il ne renonce pas à l'élégance, mais quel sentiment hardi de la réalité, quelle énergie redoutable dans ses peintures! Soit qu'il chante la *Belle d'août* et qu'avec une grâce funèbre il associe toute la nature éplorée aux malheurs de son héroïne, — soit que, dans l'étrange pièce intitulée *Amarun*, il attaque le débauché, le secoue, le flagelle, et l'enferme, épouvanté, au fond du sépulcre infect, — soit que, devant un épi de folle avoine, son ironie vengeresse châtie l'oisiveté insolente, toujours il y a chez lui une pensée généreuse, une imagination agreste, un langage imprégné des plus franches odeurs du terroir. S'il nous était permis de nous citer nous-mêmes, nous rappellerions quel pronostic nous avait inspiré dès 1852 la vigueur de ces premières ébauches. C'est alors que nous disions avec confiance : « Ce qui a pu être pour d'autres une simple farandole est pour lui une chose grave. Il est un de ceux qui ont pris le plus à cœur la restauration du pur langage d'autrefois. Si cette école s'organise avec suite et produit d'heureux fruits, ce sera en grande partie à M. Frédéric Mistral qu'en reviendra l'honneur. »

Il serait bien superflu de rappeler avec quel éclat les deux poèmes de *Mireille* et de *Calendal*, le premier surtout, justifièrent ces pressentimens. On pouvait attendre beaucoup du jeune maître-chanteur

sans concevoir des espérances si hautes. Un vrai poète était né, un poète dont la litérature française devait s'honorer autant que la littérature provençale. Il y eut là pourtant une déviation fâcheuse. Je ne parle pas des conditions nouvelles imposées désormais à cette littérature du sol natal. Que l'inspiration familière si pieusement fondée par M. Joseph Roumanille se trouvât transportée en face du grand public, que les triomphes du dehors pussent coûter quelque chose à la sincérité de la pensée première, en un mot que le point de départ si touchant, si modeste de cette restauration de la langue natale fût exposé bientôt à quelque dédain de la part des poètes enivrés de bravos, c'était là un danger assurément, mais un danger dont il fallait bien prendre son parti, puisqu'il tenait au succès même de l'entreprise commune. Non, ce n'est point de cela que je parle, quand je signale à propos de *Mireille* le premier symptôme d'une déviation regrettable. Ce symptôme, bien fait pour alarmer les plus sincères amis de la poésie nouvelle, c'est l'espèce de fièvre qui éclatait dans la préface du poème. L'auteur de cette belle épopée rustique ne s'était pas contenté de rajeunir sa langue aux sources pures, de reconstituer le vieil idiome avec le savoir du critique et l'inspiration de l'artiste; exalté par son œuvre, il osait mettre la langue provençale restaurée au-dessus de la langue française, si bien qu'on pouvait se demander s'il ne mettait pas aussi la petite patrie au-dessus de la grande.

J'étais un de ceux que cette déclaration de guerre à notre langue nationale offusqua le plus vivement; je la relevai ici même. Sans marchander les éloges à ces grandes scènes de nature et de passion qui font la beauté de *Mireille*, je demandai compte à M. Mistral de ses étranges doctrines. Autant j'admirais le poète, autant je réprouvais le critique. A ses affirmations altières, j'opposais l'invincible autorité des faits. La langue française sacrifiée à la langue provençale! Un pareil débat pouvait convenir au moyen âge, aux premiers siècles du moyen âge, alors que l'idiome du nord, n'étant pas encore soutenu par des œuvres immortelles, voyait s'épanouir au soleil sa brillante sœur du midi. Nos vieux siècles, je le veux bien, — le XIIe, le XIe surtout, — n'auraient pas été surpris de ces prétentions-là; il est impossible au XIXe de s'y arrêter un seul instant. Quoi! après tant de victoires, après tant de courses triomphantes dans tous les domaines de l'esprit, la langue qui a grandi de saint Bernard à Mirabeau, de Joinville à Guizot, de Turold à Lamartine, une langue si agile, si forte, si pleine, la langue du moyen âge et de la renaissance, la langue du XVIIe et du XVIIIe siècle, la langue assouplie encore de nos jours par les révolutions de la poésie et de la critique, une telle langue serait tenue en échec

par un idiome qui depuis six cents ans a disparu du champ de bataille des idées et qui, réduit aux choses de la vie commune, n'a pu être, comme l'autre, mille fois trempé et retrempé dans la fournaise! Je rappelais à M. Mistral la lettre que Voltaire, en un débat du même genre, avait écrite à un apologiste trop enthousiaste du parler italien, M. Deodati de Tovazzi. Je lui rappelais avec quelle verve André Chénier, dans un de ses poèmes, avait développé les argumens de Voltaire. Il y avait même tel et tel vers, dans la vive apostrophe de Chénier, qui semblaient directement à l'adresse de M. Mistral; le poétique novateur de la fin du dernier siècle ne permettait pas qu'on accusât dans une préface l'indigence de notre langue, et quand il s'agissait de venger ce bel idiome, sa colère ne ménageait rien. Sans se rendre à toutes nos raisons, M. Mistral sentit qu'il faisait fausse route. Avec ces franches natures, il n'est rien de tel que de parler franc. C'était le moment où Lamartine le comparait à Homère, où d'autres, qui n'avaient pas les mêmes excuses, s'exprimaient sur le même ton, sans tact, sans mesure, brouillant les choses entrevues de trop loin et ne soupçonnant pas quels intérêts se trouvaient en jeu. L'auteur de *Mireille* ne prit pas le change, il nous écrivit loyalement : « Vous avez secoué le faux clinquant de mon succès pour n'en laisser briller que l'or pur. » Et dès la seconde édition de *Mireille* la préface disparut.

Cependant ce succès de *Mireille*, soutenu bientôt par la publication d'un autre grand poème, *Calendal*, œuvre d'imagination et d'art, pleine de tableaux hardis et de sentimens héroïques, mettait en toute lumière la nouvelle poésie provençale. Les jeunes maîtres-chanteurs, si empressés déjà au premier appel de M. Roumanille, accouraient toujours plus nombreux. Au premier rang, comme un troisième chef, s'était placé M. Théodore Aubanel, l'auteur du *Neuf thermidor*, du *Massacre des innocens* et de *la Grenade entr'ouverte*. Nous ne citerons pas les autres, de peur de ne pas être complétement juste, c'est au public particulier du terroir de marquer les rangs et les distances. Disons seulement que, depuis le premier jour, cette poésie n'a jamais chômé, qu'elle n'a manqué à aucune fête du pays, qu'un almanach populaire très gai, très joyeux, très sensé, y forme désormais une vraie bibliothèque à l'usage du peuple des campagnes, et que l'éditeur de cette petite revue annuelle, M. Roumanille lui-même, pourrait bien quelquefois répéter en souriant les mots de Pline le Jeune : *magnum proventum poetarum annus hic attulit*.

Au milieu de ce travail, qui rappelait par instans le bourdonnement d'une ruche, il y avait parfois de bien touchans épisodes. Peu de temps après la publication de *Calendal*, des Espagnols chassés

de leur pays par la guerre civile vinrent se réfugier dans Avignon. L'un d'eux, Catalan d'origine, avait précisément essayé de faire dans sa contrée natale ce que MM. Roumanille, Mistral, Aubanel, faisaient si vaillamment au pays d'Arles et du comtat. Catalogne, Provence, c'étaient des sœurs autrefois, c'étaient du moins des compagnes d'enfance issues du même sang et parlant le même langage. L'homme que le hasard des révolutions envoyait ainsi aux bords du Rhône pour y renouer des liens rompus depuis des siècles était don Victor Balaguer, orateur et poète, qui a joué un rôle dans les cortès d'Espagne, qui est même devenu ministre sous un des gouvernemens nés de la révolution de 1868. Vous devinez la joie du poète catalan quand une circonstance fortuite le rapprocha des poètes provençaux. Une œuvre pareille avait cimenté d'avance leur amitié. Dès le premier mot, on se reconnut. Il lui sembla qu'une patrie nouvelle lui souriait. Plus tard, lorsque les événemens permirent à Victor Balaguer de repasser les Pyrénées, ses amis de Catalogne tinrent à honneur, non-seulement de remercier les Provençaux de l'accueil fait à leur compatriote, mais de célébrer ensemble leur fraternité reconquise. Ils chargèrent une main habile de ciseler une coupe d'argent qui fût le symbole de cette poétique alliance. Représentez-vous une coupe de forme antique dont le support est une tige de palmier. Autour de la tige se dressent deux jeunes filles à la taille élancée, au visage souriant, que désignent d'une façon assez claire des armoiries finement sculptées; on reconnaît la Catalogne et la Provence. A la base sont inscrits deux vers de don Balaguer, et deux vers de M. Frédéric Mistral. Sur les parois, dans un cartouche où s'enlacent des lauriers, se lisent les mots suivans en langue catalane : *Record ofert per patricis catalans als felibres provenzals per la hospitatat donata al poeta catala Victor Balaguer, 1867*. La coupe fut envoyée aux poètes provençaux, non pas à un seul, mais à tous, à tous les chanteurs, à tous les *félibres;* c'est un terme de la vieille langue de notre midi, qui répond assez bien à celui de maître ès-arts, et que nos chanteurs avaient adopté depuis peu. A qui devait être confiée la garde du précieux écrin? Évidemment au fondateur de l'école, au fils du jardinier de Saint-Rémy. Quand de fraternelles agapes réunissent les félibres, M. Roumanille n'oublie pas la coupe des Catalans, qui passe de mains en mains au milieu des chants de joie. Le plus beau de ces chants est celui que M. Mistral a composé, chant devenu populaire en Provence et que je retrouve dans *les Iles d'or :*

« Provençaux, voici la coupe qui nous vient des Catalans, tour à tour buvons ensemble le vin pur de notre cru. Coupe sainte et débordante,

verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts!

« D'un ancien peuple fier et libre, nous sommes peut-être la fin, et si les félibres tombent, tombera notre nation. Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts!

« D'une race qui regerme, peut-être sommes-nous les premiers jets; de la patrie peut-être nous sommes les piliers et les chefs. Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts!

« Verse-nous les espérances et les rêves de la jeunesse, le souvenir du passé et la foi dans l'an qui vient. Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts!

« Verse-nous la connaissance du vrai comme du beau, et les hautes jouissances qui se rient de la tombe. Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts!

« Verse-nous la poésie pour chanter tout ce qui vit, car c'est elle l'ambroisie qui transforme l'homme en Dieu. Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts!

« Pour la gloire du pays, vous enfin, nos complices, Catalans, de loin, ô frères, tous ensemble communions! Coupe sainte et débordante, verse à pleins bords, verse à flots les enthousiasmes et l'énergie des forts! »

Il y avait bien dans ces strophes viriles certains mots qui ne sonnaient pas très juste à nos oreilles. On pouvait craindre des méprises funestes chez les auditeurs qu'enivrait cette espèce de marseillaise provençale. Plusieurs estimaient que tel passage éveillait trop l'idée d'une patrie distincte, d'une patrie séparée. Comment douter pourtant des sentimens du poète, quand on le voyait, en ces mêmes années et dans une pièce adressée aux mêmes poètes catalans *ses complices*, faire cette déclaration : « Nous, les Provençaux, flamme unanime, nous sommes de la grande France, franchement et loyalement; vous, les Catalans, bien volontiers vous êtes de la magnanime Espagne? » Comment douter du poète qui, après avoir rappelé avec regrets l'ancienne vie autonome de sa contrée natale, expliquait si nettement les transformations nécessaires, bien plus, les transformations bienfaisantes : « A la mer doit tomber le ruisseau... Des perfides froidures de l'équinoxe le blé serré se préserve mieux; et les petits vaisseaux pour naviguer en sûreté, quand l'onde est noire et l'air obscur, doivent naviguer de conserve... Il est bon d'être nombre, il est beau de s'appeler les enfans de la

France, et, quand on a parlé, de voir courir sur les peuples un esprit de vie nouvelle. » Assurément, l'homme qui parlait de la sorte ne devait pas être soupçonné de vouloir affaiblir chez ses compatriotes de Provence le sentiment de la grande patrie. Bref, en dépit de certaines paroles dont on aurait voulu atténuer l'accent, il était impossible de voir dans l'épisode des Catalans autre chose qu'une aventure, touchante image de ces mouvemens d'expansion, de ces ardeurs de sympathie qui appartiennent si profondément au génie de notre France.

L'aventure eut des suites dont la poésie provençale n'eut qu'à se féliciter. Au printemps de 1868, la ville de Barcelone devait célébrer ses jeux floraux. Les poètes catalans organisateurs de la fête y invitèrent leurs frères des contrées du Rhône. Plusieurs d'entre eux, M. Mistral en tête, répondirent à cet appel, et l'abbaye du Montserrat vit arriver sur ses hautes cimes une légion de pèlerins enthousiastes comme elle n'en avait pas connu depuis le XIIIe siècle. Un savant même, un des maîtres de la philologie et de la critique érudite, M. Paul Meyer, s'était joint à M. Mistral et à ses amis, heureux de retrouver au grand soleil toutes vives, toutes radieuses, maintes choses qu'il a disputées si vaillamment à la poussière des manuscrits. La même année, au mois de septembre, la Provence reçut à son tour les représentans littéraires de la Catalogne. Saint-Rémy, la jolie petite ville des Alpilles, d'où est sortie la renaissance provençale, avait été choisie pour centre de la fête. On s'y souvient encore de ces journées d'enthousiasme. Ce n'était pas seulement une réunion de lettrés qui échangent des complimens et des toasts, c'était une solennité populaire. L'église y était associée comme dans les cérémonies du moyen âge. Les cloches sonnaient, les hautbois chantaient, les tambourins mettaient tout ce monde en liesse. Avignon et Arles continuèrent la réception poétique, donnant chacune à la fête un caractère particulier. Sur la rive droite du Rhône, au-delà de Villeneuve-lèz-Avignon, dans ce pittoresque vallon du chêne vert, d'où l'on domine un si splendide pays, la villa Séménow entendit par un soir de septembre des *sirventes* et des *canzones* répétés au loin par les échos. C'est là que M. Mistral lut pour la première fois son poème du *Tambour d'Arcole* que nous avons traduit et publié ici même quelques semaines plus tard (1). Quelles fêtes aussi dans les arènes d'Arles! Et quels entretiens aux Aliscamps! On sait que le souvenir du Dante, évoqué par un vers de la *Divine Comédie*, plane sur l'austère allée au mi-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 novembre 1868, les pages qui portent ce titre : *Un Mot sur la fête internationale de Saint-Rémy de Provence.*

lieu des tombes romaines. Toutes ces choses, rattachées à la visite des Catalans, forment un brillant épisode dans l'histoire de la nouvelle poésie provençale.

Puis vinrent les institutions littéraires, concours et congrès, les premiers très sagement établis puisqu'il s'agit de donner une direction à la recrue annuelle des jeunes écrivains, les autres beaucoup moins heureux, à mon avis, car ils tendent à faire oublier deux choses dont il faut conserver le souvenir comme une sauvegarde. Quelles sont ces deux choses? Le sentiment d'où est née cette poésie nouvelle et le but qu'elle doit poursuivre. Quand je vois la philologie érudite, la philologie ambitieuse et contentieuse, chercher à s'emparer de ces poétiques domaines, j'éprouve quelques inquiétudes. Fût-elle représentée par les plus estimables savans, elle me fait peur. J'aperçois ici deux dangers très différens pour l'école des félibres, le danger du pédantisme et le danger de l'infatuation. Certes que des savans étrangers s'occupent de la langue de MM. Roumanille et Mistral, qu'un professeur de l'université d'Helsingfors annonce pour son cours de cette année une explication grammaticale du second chant de *Miréio*, qu'en Allemagne, en Finlande, en Suède, l'idiome renouvelé de la Provence soit étudié avec amour, on ne peut que se réjouir d'une telle victoire. Pareillement il est tout naturel que nos philologues ne restent pas indifférens au réveil d'une langue qui a précédé la langue française, qui produisait déjà des poèmes alors que sa sœur du nord balbutiait, qui du IXe siècle au XIIIe a donné tant de preuves de souplesse et de grâce. Fauriel a fait un cours en Sorbonne sur l'ancienne poésie provençale, M. Paul Meyer a complété par ses recherches personnelles les travaux de son illustre devancier, il y a une chaire au Collége de France pour la langue française du moyen âge, il y a une école tout entière, et une vaillante école, où s'enseigne tout ce qui intéresse nos vieilles chartes du nord et du midi; pourquoi l'idiome séculaire, rajeuni de nos jours par les félibres, ne serait-il pas l'objet d'études attentives et précises? Rien de plus juste, et pourtant on est toujours tenté de dire aux disciples de M. Roumanille : Prenez garde! à chacun son lot et sa peine. La tâche du philologue n'est pas la tâche du poète. Que vous êtes-vous proposé, enfans du comtat et du pays d'Arles? Vous avez eu le dessein de créer une littérature honnête, virile, sérieuse et joyeuse tout ensemble, qui remplaçât pour vos mères, pour vos femmes et vos enfans les écrits misérables nés d'une langue avilie. Que veulent au contraire ceux qui s'appliquent autour de vous à l'étude un peu tumultuaire de ce département des langues romanes? Ils veulent des textes quels qu'ils soient. Ils fouillent partout sans choix, sans art, et tout ce qu'ils rencontrent

ils le ramassent. Les choses que vous avez résolu de condamner à l'oubli reparaissent au jour par les soins de ces maladroits auxiliaires. Suscités par vous, ils travaillent contre vous. Voilà votre premier péril, si vous n'êtes sur vos gardes, le danger du prosaïsme et de la vulgarité. Il y en a un second d'un autre ordre : à force de vous entendre dire en des congrès solennels que vous avez retrouvé une langue et ressuscité une nation, vous finirez peut-être par céder aux tentations décevantes. Il ne faudrait pas qu'une certaine infatuation littéraire vous entraînât à perdre de vue la grande communauté nationale. Ce fut souvent votre écueil, défiez-vous!

On le voit donc par ce résumé fidèle, l'histoire de la poésie provençale au XIXe siècle présentait à la fois des efforts très dignes de sympathie et des symptômes un peu inquiétans. Le grand intérêt du recueil de vers que vient de publier M. Frédéric Mistral, c'est que le poète, sans y prétendre et sans blâmer personne, le plus simplement et le plus naturellement du monde, ramène l'entreprise commune en ses justes limites.

Les pages qui avaient un instant déparé *Mireille* en 1859, c'étaient les pages altières de la préface, c'est la préface au contraire qui seize ans plus tard fait la principale beauté des *Iles d'or*. Voyez quelle simplicité, quelle droiture, quelle largeur d'inspiration! voyez aussi quelles leçons se dégagent de ces confidences loyales! Les jeunes générations oubliaient peu à peu le point de départ du *félibrige*; c'est Mistral lui-même qui leur rappelle ces touchantes origines. Nous sommes fils de paysans, dit-il, et quand nous écrivons la langue du pays nous écrivons pour nos frères. Les aînés doivent assistance aux plus jeunes; si nous sommes plus lettrés, il est juste que nos études profitent à notre langue natale, et par elle à ceux qui nous liront. La poésie que nous avons créée n'a pas d'autre raison d'être. Tel est évidemment le sens de ces pages si simples, si mâles, où le poète nous raconte sa première enfance et l'éducation de son esprit :

« Je suis né à Maillane en 1830, le beau jour de Notre-Dame de septembre. Maillane est un village du pays d'Arles comptant une quinzaine de cents âmes, et situé au centre d'une vaste plaine barrée au midi par les Alpilles bleues.

« Mes parens habitaient la campagne et exploitaient eux-mêmes leur bien patrimonial. Mon père, qui était veuf de sa première femme, avait cinquante-cinq ans lorsqu'il se remaria, et je suis le fruit de ce second lit. Mon pauvre père, — je l'ai perdu en 1855 dans ses quatre-vingt-quatre ans, — était ce qu'on appelle un homme du vieux temps. Voici comment il avait fait la connaissance de ma mère : Une année, à la

Saint-Jean, maître François Mistral était au milieu de ses blés qu'une troupe de moissonneurs abattaient à la faucille. Des essaims de glaneuses suivaient les ouvriers et ramassaient les épis qui échappaient au râteau. Maître François, mon père, remarqua une belle fille qui restait en arrière, comme si elle eût eu honte de glaner comme les autres. Il s'approcha d'elle et lui dit : — Mignonne, de qui es-tu? quel est ton nom ? — La jeune fille répondit : — Je suis la fille d'Étienne Poulinet, le maire de Maillane; mon nom est Délaïde. — Comment, dit mon père, la fille de Poulinet, qui est le maire de Maillane, va glaner! — Maître, répliqua-t-elle, nous sommes une nombreuse famille, six filles et deux garçons, et notre père, quoiqu'il ait assez de biens, comme vous savez, quand nous lui demandons de quoi nous attifer, nous répond : « Mes fillettes, si vous voulez de la parure, gagnez-en. » Voilà pourquoi je suis venue glaner. — Six mois après cette rencontre, qui rappelle l'antique scène de Ruth et de Booz, le bon maître François demanda Délaïde à maître Poulinet, et je suis né de ce mariage.

« Mon enfance première se passa donc à la ferme, en compagnie des laboureurs, des faucheurs et des pâtres. Je me souviens toujours de ce temps avec délices, comme le pauvre Adam devait se souvenir du paradis terrestre.

« Chaque saison renouvelait la série des travaux. Le labour, les semailles, la tonte, la fauche, les vers à soie, les moissons, le dépicage, les vendanges et la cueillette des olives, déployaient à ma vue les actes majestueux de la vie rustique éternellement dure, mais éternellement honnête, salubre, indépendante et calme.

« Tout un peuple de serviteurs, d'hommes loués au mois, de journaliers, allait et venait dans les terres du *mas,* avec la houe ou le râteau ou bien la fourche sur l'épaule, et travaillant toujours avec des gestes nobles comme dans les peintures de Léopold Robert. Mon vénérable père les dominait tous, par la taille, par le sens, comme aussi par la noblesse. C'était un grand et beau vieillard, digne dans son langage, ferme dans son commandement, bienveillant au pauvre monde, rude pour lui seul. »

On retrouve ici le type de ces hautes figures agrestes qui tiennent si bien leur place dans *Mireille,* maître Ambroise, le pauvre vannier de Valabrègue, et maître Ramon, le riche fermier du *mas* des Micocoules. Ce n'est pourtant pas là ce qui me frappe le plus en ce moment et en cet endroit; il est évident, et j'en félicite le poète, qu'il a voulu surtout faire reparaître le public particulier auquel s'adresse la nouvelle poésie provençale. Comme le fils du jardinier de Saint-Rémy est devenu prosateur et poète pour donner à sa mère des livres qu'elle pût lire, le fils du fermier de Maillane

écrivait ses premiers chants pour réjouir le cœur de ce grand vieillard. On a pu en douter autrefois, on n'en doutera plus désormais; M. Frédéric Mistral, tout en faisant œuvre d'artiste, songeait aussi bien que Roumanille aux gens illettrés de son pays, et c'est très sincèrement qu'il écrivait, au début de *Mireille :* « Je ne chante que pour les pâtres et les gens des *mas.* »

Car cantan que per vautre, o pastre et gent di mas!

Si l'élan du poète et la curiosité du styliste l'entraînaient parfois au-delà de ses frontières, il n'en était pas moins, comme M. Roumanille, fidèle à sa tâche particulière et à son domaine propre. Je suis charmé, quant à moi, de voir avec quelle précision il affirme aujourd'hui ces choses, marquant ainsi le devoir de tous et le rappelant à chacun.

Voici encore une autre leçon, non moins opportune et non moins vive. On dit que, dans l'effervescence du *félibrige*, de jeunes téméraires ont oublié le respect des vieilles croyances, que, par crainte de paraître trop attachés aux traditions, ils ont pris certaines allures peu conformes à la pensée du fondateur, enfin qu'un esprit légèrement sceptique et railleur s'est insinué çà et là. Ce n'est rien encore, c'est un symptôme pourtant, et un symptôme qu'on ne doit pas dédaigner sous le soleil des pays rouges. Si la nouvelle poésie provençale n'est pas consacrée à l'entretien des vieilles mœurs, elle n'a plus ni âme, ni principe, ni raison d'être, elle n'est rien. Toute sa force est dans le sentiment d'où elle est sortie. Il appartenait à M. Frédéric Mistral de donner cet avertissement à ses confrères, et c'est pour cela, je n'en saurais douter, qu'il a tracé cette fière image de son vieux père. Écoutez-le parler, le bon fermier de Maillane; ce n'était pas un homme qui méconnût son temps, il ne maudissait pas les changemens nécessaires, il avait servi la France aux heures les plus sombres de notre histoire; mais, chrétien loyal et confiant, au-dessus des ruines d'ici-bas, il apercevait toujours la religion des ancêtres.

« Engagé volontaire pour défendre la France pendant la révolution, il se plaisait le soir à raconter ses vieilles guerres. Sous la terreur, il avait creusé un souterrain pour cacher les suspects, et, tant qu'avaient duré les discordes civiles, il avait abrité les proscrits fugitifs, de quelque parti qu'ils fussent.

« Au plus mauvais de ce temps-là, il avait été requis pour transporter du blé à Paris où régnait la famine. C'était dans l'intervalle où l'on avait tué le roi. La France épouvantée était dans la consternation. En retournant un jour d'hiver à travers la Bourgogne, avec une pluie

froide qui lui battait le visage, et de la fange sur les routes jusqu'au moyeu des roues, il rencontra, nous disait-il, un charretier de son pays. Les deux compatriotes se tendirent la main, et mon père, prenant la parole : — Tiens ! où vas-tu, voisin, par ce temps diabolique ? — Citoyen, répliqua l'autre, je vais à Paris porter les saints et les cloches. — Mon père devint pâle, les larmes lui jaillirent, et, ôtant son chapeau devant les saints de son pays et les cloches de son église qu'il rencontrait là sur une route de Bourgogne : — Ah ! maudit ! lui fit-il, crois-tu qu'à ton retour on te nommera pour cela représentant du peuple ?

« Le fondeur de saints courba la tête de honte, et, reniant son Dieu, il fit tirer ses bêtes.

« Mon père, je vous le dirai, avait une foi profonde. Le soir, en été comme en hiver, il faisait à haute voix la prière pour tous, et puis, quand les veillées devenaient longues, il lisait l'Évangile à ses enfans et domestiques. Fidèle aux vieux usages, il célébrait avec pompe la fête de Noël, et, lorsque pieusement il avait béni la bûche, il nous parlait des ancêtres, il louait leurs actions et il priait pour eux. Lui, quelque temps qu'il fît, était toujours content ; et si parfois il entendait les gens se plaindre, soit des vents tempêtueux, soit des pluies torrentielles : — Bonnes gens, leur disait-il, celui qui est là-haut sait fort bien ce qu'il fait comme aussi ce qu'il nous faut.

« ... Il fit la mort d'un patriarche. Après qu'il eut reçu les derniers sacremens, toute la maisonnée nous pleurions autour du lit. — Mes enfans, nous dit-il, pourquoi pleurer ? Moi, je m'en vais et je rends grâce à Dieu pour tout ce que je lui dois : ma longue vie et mon labeur qui a été béni. — Ensuite il m'appela et me dit : — Frédéric, quel temps fait-il ? — Il pleut, mon père, répondis-je. — Eh bien ! dit-il, s'il pleut, il fait beau temps pour les semailles. — Et il rendit son âme à Dieu. »

Cette simple et mâle figure, si franchement dessinée, va devenir populaire au pays des Alpilles. On parlera dans les *mas* du fermier de Maillane. J'espère surtout que ces pages serviront de guide aux jeunes continuateurs de la renaissance provençale et les empêcheront de s'égarer. « Voilà, dit M. Frédéric Mistral, l'homme fort, naturel et doux auprès duquel j'ai passé mon enfance. » C'est comme s'il disait : « Voilà mon maître, il m'a enseigné la langue que je parle et la poésie qui m'enchante. » M. Roumanille avait exprimé les mêmes sentimens, il est bon que M. Mistral les exprime à son tour avec l'autorité due à ses grandes idylles épiques. Si on a tenté parfois de séparer les deux poètes, l'un plus simple, plus enraciné dans le sillon natal, l'autre plus hardi, plus fier et dont la voix dépasse les horizons de la Provence, on ne l'essaiera plus désormais.

L'auteur modeste des *oubreto* voit aujourd'hui son inspiration et ses principes confirmés par l'auteur de *Mireille*. J'insiste, car je sens très vivement combien cette poésie, pour ne pas dévier, a besoin de se rattacher sans cesse à ses origines. M. Mistral commence à le sentir de même et je ne saurais douter du sentiment qui l'anime lorsque dans cette préface du recueil des *Iles d'or* il rend un si touchant hommage à M. Joseph Roumanille. Il faut citer encore, ces confidences intimes sont précieuses à recueillir :

« Un événement d'importance majeure, non-seulement pour moi, mais pour notre renaissance, vient se placer ici. C'était en 1845, au pensionnat où j'étais, un jeune homme de Saint-Rémy ayant nom Roumanille entra comme professeur. Étant voisins de terres, — Maillane et Saint-Rémy sont du même canton, — et nos familles se connaissant de longue date, nous fûmes bientôt camarades. Roumanille, déjà piqué par l'abeille provençale, recueillait en ce temps-là son livre des *Pâquerettes*. A peine m'eut-il montré dans leur nouvauté printanière ces gentilles fleurs de pré, qu'un beau tressaillement s'empara de mon être et je m'écriai : — Voilà l'aube que mon âme attendait pour s'éveiller à la lumière! — J'avais bien jusque-là lu quelque peu de provençal, mais j'étais ennuyé de voir que notre langue était toujours employée en manière de dérision. Il est vrai que j'ignorais encore les fiers poèmes de Jasmin. Roumanille le premier, sur la rive du Rhône, chantait dignement dans une forme simple et fraîche tous les sentimens du cœur. Donc nous nous embrassâmes et fîmes amitié sous une étoile si heureuse que depuis trente ans nous marchons de compagnie, sans que notre affection ou notre zèle se soient ralentis jamais. Embrasés tous deux du désir de relever le parler de nos mères, nous étudiâmes ensemble les vieux livres provençaux, et nous nous proposâmes de restaurer la langue selon ses traditions et ses caractères nationaux, — ce qui s'est accompli de nos jours avec l'aide et le vouloir de nos frères les félibres. »

La préface des *Iles d'or* n'est donc pas seulement un recueil de confidences intimes, c'est une sorte de manifeste; il y a là, pour qui sait lire, des leçons excellentes et qui viennent fort à point. J'en dirai autant du livre même. Il renferme les mémoires poétiques de l'auteur, les pièces qu'il a écrites au jour le jour depuis vingt-cinq ans, chansons et sirventes, rêves et plaintes, toasts, saluts, cantiques, du milieu desquels se détachent trois poèmes d'une beauté rare, mais en même temps le drapeau de *la grande France*, comme dit M. Mistral, s'y déploie noblement avec ce crêpe noir que nos désastres de 1870 ont noué au sommet de la hampe.

Les trois poèmes sont *la Fin du moissonneur*, *la Princesse Clé-*

mence et *le Tambour d'Arcole*. Je les nomme dans l'ordre chronologique. *La Fin du moissonneur*, écrite en 1853 et dédiée à M. Mignet, est un tragique tableau où se heurtent les brûlans rayons et les ombres sinistres. Des moissonneurs sont à l'œuvre par un ardent soleil de juin. Jamais on n'a vu pareille Saint-Jean d'été; la terre est comme chauffée à blanc et un vent de feu courbe les blés. Pas une journée à perdre, pas une heure. A la tête de la troupe est un pauvre vieillard qui, avec plus de zèle que de force, avec plus d'ardeur que de solidité, entraîne ses jeunes compagnons. Tout à coup, comme une flèche embrasée, un rayon du midi l'a touché au front, il trébuche, il chancelle; le gars vigoureux qui le suit, aveuglé lui-même par le soleil, avance toujours et frappe, suivant le rhythme puissant qui conduit son bras et son arme. Hélas! ce n'est pas une rangée d'épis qui tombe sous le tranchant du fer, c'est un homme. Aussitôt on crie, on accourt, les lieuses de javelles s'empressent autour du blessé, ce sont des pleurs, des lamentations; mais lui, qui va mourir, il les console, puis il regarde le ciel et se recommande à monseigneur saint Jean, patron des moissonneurs. « O monseigneur saint Jean, souvenez-vous de moi! souvenez-vous de mon coin d'oliviers dans la montagne, veillez sur ma fille, consolez ma femme, élevez mon fils. Si parfois j'ai murmuré, pardonnez-moi. La faucille, quand elle rencontre un caillou, crie, elle aussi. O monseigneur saint Jean, l'ami de Dieu, patron des moissonneurs, père des pauvres gens, dans votre paradis, souvenez-vous de moi! » Sa figure devient toute pâle, ses yeux fixes semblent regarder le soleil, le vieux moissonneur est mort. Muets, sombres, la faucille en main, les autres se sont remis à moissonner en toute hâte, car un mistral de flamme secouait les épis.

La Princesse Clémence, composée en 1863, nous transporte dans un monde tout différent. Un moine du XVIe siècle a raconté en ses chroniques une scène des plus singulières. Il prétend qu'un roi de France, de la branche des Valois, ayant ouï vanter comme une merveille de grâce une jeune princesse de la maison de Provence, résolut de la demander en mariage. Il se trouvait par malheur que le père de la jeune fille était boiteux. Le roi de France, est-il dit, n'était qu'un balourd, et véritablement, si l'histoire est fidèle, ce balourd montra bien (est-ce le moine qui parle? est-ce le poète?) « que bassesse niche parfois dans le cœur des plus grands. » L'infirmité du père de la belle le mettait en souci. La princesse Clémence n'avait-elle pas aussi quelque défaut dissimulé avec soin qui, révélé plus tard, détruirait sa beauté? Suivant le vieux dicton, un enfant court le risque de ressembler à ses parens par le pied ou par l'épaule. Que diraient les Anglais, si les enfans de la reine de

France allaient être boiteux, bossus, manchots ou bègues? Il exigea donc que la jeune fille se montrât sans voile à ses ambassadeurs. L'histoire est scabreuse; le vieux moine l'avait contée avec une parfaite candeur, M. Mistral en a tiré un récit poétique aussi chaste que hardi. Elle est charmante, la fière héroïne, et certes elle ne permet à personne de honteuses pensées, quand, après avoir rougi d'abord aux premières paroles de l'ambassadeur, elle estime à si haut prix la couronne qui lui est offerte. « Que pour ce dernier voile m'ait défailli la couronne de France, ah! fit-elle, on ne le dira pas. » Le nuage léger se déchire, « et Vénus Arlésienne apparaît comme le jour au sommet des montagnes. » Le poète ajoute, d'après le vieil historien, que toute la Provence battit des mains à l'héroïque et superbe Clémence, « car point ne songe à mal qui ne fait mal. »

C'est un vrai tour de force que d'avoir raconté une aussi étrange histoire sans que la poésie ni la chasteté aient eu à y retrancher un mot. J'aime encore mieux pourtant le poème si original intitulé *le Tambour d'Arcole*. Suivant une tradition du midi, le tambour qui battit la charge au pont d'Arcole et ramena nos soldats ébranlés était un enfant de la Provence. M. Mistral s'inspire de ce souvenir. D'abord en quelques traits rapides il montre la révolution, un monde qui se forme, une France nouvelle qui se lève, les fils du nord et du midi, de l'est et de l'ouest, tous camarades sous les trois couleurs, tous faisant fermenter dans la même cuve le vin de la mère-patrie. C'est là le premier chant ou le prologue. Le second, c'est la bataille. Foudroyés par la canonnade, les soldats de la république hésitent un instant devant le pont d'Arcole. Vainement Bonaparte, l'épée dans une main, le drapeau dans l'autre, s'élance et crie : « Grenadiers, en avant! » les plus braves sont découragés. Écoutez pourtant cet appel du tambour; ah! voilà des mains qui ne tremblent point. Qui donc les tient, ces baguettes-là? Un enfant de troupe perdu dans la fournaise. Ici le style sent la poudre, les strophes sonnent la charge, comme l'instrument du héros inconnu, le petit Étienne, né à Cadenet, aux bords de la Durance :

« Effaré, l'âme en fête, battant, battant le rappel, il court se mettre à la tête devant le général.

« Ce n'est qu'une fauvette, pauvret! mais son tambour terrible parle, et parle de liberté, d'honneur;

« En colère, en furie, il parle des vieillards, des fils, il parle de la patrie et fait dresser les cheveux.

« Et beaux jouvenceaux qui sanglotent et pleurent soudain, et vieux soldats qui grognent sous leurs catogans,

« Battant, battant la charge, ensemble il les fait bondir, il les pousse, il les lance pêle-mêle, interdits :

« Dans la sombre bordée qui tonne sur le pont l'armée s'engouffre en désordre, toute de front;

« Avec le sang qui fume, les cris, les râles, la poudre qui s'allume, la mort, le tourbillon,

« Au chant de *la Marseillaise*, au chant de la liberté, par l'armée française le pont est emporté. »

Après cette heure terrible, le gars héroïque eut sa part de succès; le général Bonaparte lui donna devant toute l'armée deux baguettes d'honneur faites d'ivoire et d'or; son nom était dans toutes les bouches; on le citait partout comme un modèle; mais ces bruits-là passent vite en des années qui valent des siècles. Le lendemain, le surlendemain, la victoire s'est-elle souvenue de lui? Tous les compagnons du grand capitaine ont fait leur chemin. Les voilà ducs, princes, maréchaux, rois. Le pauvre tambour, qu'est-il devenu? Il est gros-jean comme devant. Il vieillit sous le harnais, vétéran inconnu; il vieillit triste et seul au régiment, car, si les recrues remplacent les recrues, les nouveaux camarades n'ont guère souci des anciens. Un jour donc qu'il se promenait dans Paris, couvert de cicatrices, perclus, les cheveux blanchis, tout son jeune temps lui repassa devant les yeux, les marches, les batailles, les triomphes, la journée d'Arcole, son tambour faisant parler l'âme irritée de la patrie, puis l'oubli, la vieillesse amère, la résignation et le dégoût. Ah! se dit-il, qu'est-ce que la gloire? Une décoration vaine. Qu'il eût mieux valu pour lui rester sur les bords de la Durance, bêcher tranquillement la terre, prendre femme, avoir des enfans, habiter son nid dans la paix de Dieu! Tout en rêvant ainsi, il arrive sur la place du Panthéon, où le fronton de David venait d'être découvert. « Eh! tambour, lui crie un passant, regarde donc; celui qui est là-haut, l'as-tu vu? » Le vieillard lève les yeux et aperçoit le jeune soldat, avec son tambour en bandoulière, battant la charge auprès de son général. « Alors, ivre de sa folie première, en se voyant si haut, en plein relief, sur les ans, sur les nues, sur les orages, dans la gloire, l'azur et le soleil, il sentit en son cœur un doux gonflement et raide mort tomba sur le carreau. »

Qui donc prétendait que M. Frédéric Mistral était moins Français que Provençal? On ne chante pas ainsi nos souvenirs, on ne prononce pas, comme il le fait, le nom des Provençaux qui ont illustré la France, quand on met la petite patrie au-dessus de la grande. Il faut l'entendre, en toute occasion, citer avec orgueil les noms de ses glorieux compatriotes, de ceux qui ont travaillé, chacun selon

son génie, à la grande unité nationale, Massillon et Vauvenargues, Mirabeau et le bailli de Suffren, et M. Thiers, et M. Mignet. Si des sentimens peu français, à ce qu'on assure, ont été exprimés çà et là dans les congrès du félibrige, s'il est vrai qu'en 1870 je ne sais quelles idées de séparation aient germé comme des plantes vénéneuses en quelques têtes malsaines, enfin, plus près de nous encore, si, aux fêtes du centenaire de Pétrarque, en 1874, le nom de la France, dit-on, n'a pas retenti une seule fois, ce n'est pas M. Frédéric Mistral qui peut redouter à ce sujet les reproches de sa conscience.

J'en ai pour sûr garant le *Psaume de la pénitence*, une des plus belles pièces du recueil, adressée à la mémoire d'un de ses amis, M. Jules Foureau, botaniste lyonnais, tué au combat de Nuits à l'âge de vingt-six ans. Seigneur, dit le poète, tu nous frappes d'épouvantables coups; par le fer des barbares tu nous haches comme les épis, tu nous tords comme l'osier; par la guerre et la discorde, tu brises notre orgueil et nous forces à confesser nos fautes. Puis après le tableau de nos désastres, commence la litanie des confessions : Seigneur! nous avons mal agi, nous avons rejeté nos vieilles mœurs, nous avons répudié nos traditions, nous avons renié notre Dieu, nous avons foulé aux pieds le respect. Enfin, la confession terminée, éclate la clameur suppliante :

« Seigneur, au nom de tant de braves qui sont partis sans défaillir, et valeureux, dociles et graves, sont tombés dans les combats;

« Seigneur, au nom de tant de mères qui pour leurs fils vont prier Dieu, et qui, ni l'an prochain, hélas! ni l'autre année, ne les reverront;

« Seigneur, au nom de tant de femmes qui ont au sein un petit enfant, et qui, pauvrettes! de leurs larmes mouillent la terre et le drap de leurs lits;

« Seigneur, au nom des pauvres gens, au nom des forts, au nom des morts, qui auront péri pour la patrie, pour leur devoir et pour leur foi!

« Seigneur, pour tant de revers, pour tant de pleurs et de douleurs, pour tant de villes ravagées, pour tant de sang vaillant et sain!

« Seigneur, pour tant d'adversités, de massacres, d'incendies, pour tant de deuil sur notre France, pour tant d'outrages sur notre front;

« Seigneur, désarme ta justice! Jette un regard ici-bas, écoute les cris des mourans et des blessés! »

Malheureusement nous sommes obligés de nous arrêter, les dernières strophes gâteraient ce patriotique élan. Pourquoi M. Mistral,

après avoir si bien parlé de la désolation commune, finit-il par faire bon marché des épreuves que Paris subissait alors avec tant de courage et de dignité? La pièce est datée du mois de novembre 1870. Ce n'était pas le moment de faire une part dans ses supplications, et d'abandonner la grande ville, comme une maudite, aux vengeances de Dieu. Il y a là une page que je voudrais déchirer. Paris, dans les souffrances du siége, a forcé le respect de l'Europe; en parler à cette date comme en parle M. Mistral, c'est manquer à la poésie autant qu'au patriotisme. Que l'auteur des *Iles d'or* se le rappelle une fois pour toutes; s'il veut servir efficacement la cause de la poésie provençale, il fera bien de répéter souvent, comme dans les vers cités plus haut, ces mots si doux à prononcer : *notre France*.

Tel est précisément l'intérêt de ce nouveau recueil. Une faute échappée à l'entraînement du poète ne nous fera pas méconnaître la profonde inspiration de son œuvre. La préface est un avertissement pour les félibres, les poèmes principaux leur seront un modèle. Je félicite cordialement M. Frédéric Mistral d'avoir rappelé à ses jeunes disciples, à quelques-uns même de ses confrères, quelles furent les origines de ce mouvement poétique, quel en est le sens, quelle en est la portée, et de leur avoir expliqué en même temps ce que vaut par-dessus tout l'unité tutélaire de la patrie. Si l'intention dont nous prenons acte n'est pas également marquée à toutes les pages du livre, elle brille dans les meilleures et en relève la beauté.

Un mérite particulier de ces avertissemens, c'est leur caractère d'opportunité; il devenait de plus en plus nécessaire de calmer les têtes folles. On remarquait chez les plus forts des symptômes inquiétans, et les censeurs les plus autorisés avaient besoin d'être censurés à leur tour. Il y a trois mois à peine, l'écrivain qui est incontestablement, après MM. Roumanille et Mistral, le troisième chef de la poésie provençale renouvelée, M. Théodore Aubanel, adressait aussi des admonitions à un nombreux auditoire. C'était aux fêtes de Forcalquier, dans une cérémonie où la poésie s'associait à la religion. Les paroles de M. Aubanel, très nobles parfois, expriment çà et là des choses excellentes, mais seulement quand il se livre à des exhortations littéraires; or, parmi les conseils qui doivent être donnés à la nouvelle littérature provençale, le plus urgent à mon avis est le conseil patriotique, conseil de sagesse et de bon sens. C'est fort bien de condamner les vers conçus en mauvais français et déguisés en mauvais provençal, indigne mascarade, parodie des deux langues. C'est fort bien de protester contre tout soupçon d'idée séparatiste, mais au moment même où l'on fait cette déclaration, pourquoi se donner un démenti à soi-même en écri-

vant des phrases comme celles-ci : « Écoutez, ô gouvernans! si hauts et puissans que vous soyez, sachez que la langue provençale est bien au-dessus de vous! Sachez que nous sommes un grand peuple et qu'il n'est plus temps de nous mépriser! Trente départemens parlent notre langue; d'une mer à l'autre mer, des Pyrénées aux Alpes, des landes de la Crau aux plaines du Limousin, le même amour fait battre notre poitrine, l'amour de la terre natale et de la langue maternelle. Sachez que vous arrêterez plutôt le mistral quand il souffle et la Durance quand elle déborde que la langue provençale dans son triomphe. Sachez que vous serez tombés depuis longtemps, alors que le Provençal toujours jeune parlera encore de vous avec pitié (1)! »

Voilà le délire qui commence. Il y a là d'ailleurs autant d'erreurs que de mots. M. Aubanel devrait se rappeler que la division des dialectes a été une cause d'affaiblissement et de ruine pour l'ancienne littérature provençale; où est donc aujourd'hui, d'une mer à l'autre mer et du Limousin à la Crau, l'unité de langage dont il est si fier? Il faut cultiver honnêtement son jardin et ne pas prétendre ainsi d'un trait de plume conquérir trente départemens qui ne veulent pas être conquis. Au contraire, c'est par tout le pays, c'est du midi au nord et de l'est à l'ouest, que règne dans le langage comme en toute chose l'unité nationale indestructible. Ah! qu'il vaut mieux répéter avec M. Frédéric Mistral, sans aucune arrière-pensée : « Nous sommes de la grande France, franchement et loyalement! » ou bien encore : « Il est bon d'être nombre, il est bon d'appartenir à une grande race, et, quand elle a parlé, de sentir passer sur les peuples un souffle de vie nouvelle! » De quelle langue a-t-il dit cela? De la langue qui nous est commune à tous.

Je veux en rester sur ces dernières paroles avec M. Frédéric Mistral. Ses lecteurs les plus sympathiques ont vu là un engagement. Qu'ils y demeurent fidèles lui et ses amis; leur inspiration même y gagnera. Écrire modestement pour le foyer intime, se rattacher fortement au foyer commun, voilà en deux mots quel doit être leur programme : bouche provençale et cœur français. C'est alors qu'ils habiteront vraiment ces îles d'or signalées par le poète, humbles îles, humbles terres qu'illuminent parfois des rayons magnifiques et d'où l'on ne perd jamais de vue les rivages et le drapeau de la France.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

(1) Voyez *Discours de Teodor Aubanel prèsident di Jo flourau tengu dins la vilo coumtalo de Fourcauquié pèr li festo de Nosto-Damo de Prouvènco (11-12-13-14 de setèmbre 1875)*, in-8°, Avignon.

LE DERNIER INCIDENT

DU PROCÈS ARNIM

Pro nihilo, Vorgeschichte des Arnim'schen Processes, erstes Heft. Verlags-Magazin, Zurich 1870.

Un conservateur prussien, domicilié, paraît-il, à Potsdam et dont on n'a pas encore découvert le nom, vient d'entreprendre la défense du comte Arnim. Il a baptisé son apologie du titre de *Pro nihilo*, parce qu'il se proposait de réduire à néant les inculpations dont on a chargé l'ex-ambassadeur d'Allemagne à Paris et de faire annuler par le tribunal de l'opinion le jugement qui l'a frappé. Tout porte à croire qu'il s'était assuré au préalable l'assentiment et l'aveu du principal intéressé. Il a obtenu de lui la communication de quelques documens confidentiels demeurés inconnus jusqu'à ce jour; quelques-unes de ces pièces méritent de figurer à côté des célèbres dépêches et des mémorables rapports qui avaient été lus au cours du procès, et qu'une indiscrétion calculée a mis sous les yeux de toute l'Europe. L'avocat très subtil, très véhément et très anonyme qui vient d'entrer en campagne et s'est efforcé de démontrer qu'il n'y a plus de juges à Berlin, a-t-il servi efficacement la cause de son client? a-t-il réussi à dissiper les préventions dont le comte Arnim était l'objet? En lisant le *Pro nihilo*, les adversaires du spirituel ambassadeur ont-ils été émus de pitié ou atteints d'un secret remords? Il n'y a pas d'apparence, et l'apologiste visait à un autre but. Il n'ignorait pas que l'humilité d'un recours en grâce et un acte solennel de contrition auraient pu seuls attendrir des juges qui ne passent pas pour être enclins à l'attendrissement, et s'il est vrai que la contrition parfaite consiste, au dire des théologiens, « en une douleur

et une détestation des péchés commis, jointe à la volonté de n'en plus commettre, » il savait que le condamné n'était point contrit, que jamais il ne se déciderait à s'écrier dans la plénitude de son cœur : *Delicta juventutis meæ ne memineris, Domine!* Aussi le mystérieux inconnu de Potsdam n'a-t-il pas cherché à désarmer des rancunes qui ne rentrent pas facilement leurs griffes, il s'est occupé plutôt de les troubler dans la jouissance de leur triomphe. Sa brochure ressemble moins à un plaidoyer qu'à un réquisitoire, et pourrait bien être une œuvre de vengeance.

S'il en est ainsi, l'auteur du *Pro nihilo* n'a pas manqué son but. Les révélations plus ou moins canoniques que renferme son factum ont été jugées non-seulement désagréables, mais compromettantes et dangereuses. L'événement l'a prouvé. Le *Pro nihilo* a été saisi à Berlin par ordre du ministère public, parce qu'il contient « des offenses et des calomnies répétées contre le chancelier de l'empire et le ministère des affaires étrangères. » Deux jours plus tard, le journal officiel de l'empire complétait cette déclaration en ajoutant que la saisie « avait été ordonnée en première ligne à raison d'offenses à la personne de sa majesté l'empereur. » Il est possible que ces offenses à la personne de l'empereur n'aient été découvertes qu'après coup, il est possible qu'on les ait trouvées parce qu'on les cherchait; mais il est hors de doute que l'inconnu de Potsdam s'est tout permis, qu'il a lâché la bride à sa plume, qu'il a divulgué le secret de certaines confidences, qu'il a tout sacrifié au désir de brouiller les cartes. Les personnages les plus considérables et même les plus augustes sont mis en scène par lui avec une liberté dont ils ont le droit de se plaindre. Sans s'inquiéter des démentis qu'il était certain de s'attirer, il rapporte qu'un jour à Ems, dans l'épanchement d'une conversation intime, le ministre de l'intérieur, M. le comte Eulenburg, se permit de prononcer un jugement défavorable sur la politique ecclésiastique du chancelier de l'empire d'Allemagne. Il rapporte aussi que, le 1er septembre 1873, le comte Arnim, ayant obtenu audience de l'empereur Guillaume, eut la joie de lui entendre dire « que la rancune était le trait dominant du caractère de M. de Bismarck, qu'il était triste de constater cette faiblesse chez un homme à qui on devait tant, que son humeur rancunière avait déjà enlevé au service de l'état bien des hommes de mérite, M. de Goltz, M. de Thiele, M. Savigny, M. d'Usedom, M. Werther : — c'est maintenant votre tour, » aurait ajouté l'empereur.

Le même jour, paraît-il, le comte Arnim, déjà gravement malade, s'étant présenté chez M. de Bismarck, celui-ci, « se pâmant d'aise de se trouver en si bonne santé, ouvrit l'entretien sur un ton blessant de compatissante hauteur. » Le comte lui ayant demandé pour quel motif il le persécutait avec tant d'acharnement, le chancelier de l'empire lui répondit « par un torrent de reproches préparés d'avance, comme le

prouvaient les documens rassemblés sur sa table, » et il s'écria : « C'est moi qui suis le persécuté. Depuis huit mois, depuis un an, vous m'attaquez dans ma santé et dans mon repos. Vous conspirez avec l'impératrice, et vous n'aurez pas de relâche avant que vous ayez pris ma place. » Plus circonspect que son défenseur, plus soucieux des conséquences, le comte Arnim a éprouvé le besoin de couper court aux suppositions fâcheuses qu'a fait naître un tel récit. Par une lettre adressée de Vevey au *Times*, il a déclaré solennellement que, pendant toute la durée de son ambassade à Paris, il n'a jamais eu aucune conversation religieuse ni politique avec l'impératrice d'Allemagne, que s'il lui a écrit, c'est de son propre mouvement, et que jamais elle ne lui a répondu. « J'ignore entièrement, ajoute-t-il, sur quels faits a pu se fonder M. de Bismarck pour me dire ce qu'il m'a dit à ce sujet. » Cependant nous ne voyons pas qu'il reproche au conservateur de Potsdam la témérité de ses propos, qui étaient de nature à déchaîner les vents et à soulever en haut lieu de redoutables tempêtes. N'a-t-il plus rien à perdre, qu'il prenne si facilement son parti de tout risquer? Ou se flatte-t-il de l'espoir que la brochure *Pro nihilo*, comme l'ont prétendu quelques feuilles allemandes, « portera un coup au prince de Bismarck et que l'avenir le prouvera? » Au lieu de mettre le ministère public en campagne, peut-être M. de Bismarck eût-il été mieux inspiré en rassurant les inquiétudes excessives de quelques-uns de ses amis, qui le croyaient menacé, et en leur répétant le mot d'Auguste à Tibère : « Gardez-vous de trop céder à l'ardeur de votre âge et de vous fâcher du mal qu'on dit de moi; il doit nous suffire qu'on ne puisse pas nous en faire. »

Selon toute apparence, le plaidoyer ou le réquisitoire du conservateur de Potsdam n'apportera pas un grand changement dans l'opinion qu'on s'était faite, pièces en main, de la conduite politique du comte Arnim et des incidens qui ont servi à la fois de motifs et de prétextes à sa mise en accusation. « Les hommes, disait Voltaire, sont en général comme les chiens qui hurlent, quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler. » Il suffit que deux ou trois gros dogues donnent de la voix pour que l'écho réponde et pour que tous les roquets aboient, les uns parce qu'ils sont nés courtisans, d'autres parce qu'on les paie pour cela, d'autres enfin par un instinct machinal d'imitation. Cependant, lorsqu'éclata cette étrange collision qu'on appelle le procès Arnim et qui tiendra toujours sa place parmi les causes célèbres, il y avait en Europe beaucoup de gens disposés à donner tort au dogue et à s'intéresser à sa victime. Bon gré mal gré, ils ont fini par reconnaître que cette victime était en quelque mesure responsable de sa destinée, et que l'homme distingué, mais imprudent, qui pour son malheur a été ambassadeur d'Allemagne à Paris, avait pris avec ses fonctions des libertés que le droit public n'autorise pas, qu'il n'avait pas été un observateur assez scrupuleux des

vertus ou des convenances professionnelles. — « Il était prévenu, a dit M. Valfrey (1), d'avoir détourné des archives de sa mission un certain nombre de pièces qui étaient la propriété de l'état. La revendication de la chancellerie allemande sur ces pièces était, selon nous, absolument légitime. Pas une d'elles, croyons-nous, n'appartenait au comte Arnim, même les plus personnelles et les plus confidentielles. Notre droit public n'admet à cet égard ni distinction, ni équivoque, et devant des tribunaux français M. le comte Arnim n'eût pas été condamné seulement pour avoir troublé l'ordre public par ses détournemens, il l'eût été avant tout pour avoir fait sienne une propriété de l'état. »

Sur un autre point, l'auteur de la brochure *Pro nihilo* aura peine à modifier le sentiment général. On croira difficilement sur sa parole que le comte Arnim eut à l'égard de son chef hiérarchique une attitude toujours régulière et correcte, qu'il n'a pas profité de plus d'un incident pour lui faire une opposition sourde ou déclarée, et que M. de Bismarck n'avait pas raison de lui écrire à la date du 20 décembre 1872 : « Aucun département ne comporte aussi peu que celui de la politique étrangère une marche dirigée dans deux sens différens. Une telle manière d'agir me semblerait aussi dangereuse que dans une guerre un état de choses qui permettrait à un général de brigade et à un général de division de se guider d'après deux plans contradictoires. » Il lui écrivait encore, à la date du 19 juin 1873 : « Les tendances dont s'inspirent vos rapports depuis huit mois ne s'accordent point avec les conseils que je donne à sa majesté touchant notre politique en France, et l'assentiment que vous avez trouvé chez elle m'a empêché de soutenir efficacement M. Thiers. Partant, je me vois dans la nécessité de prendre à mon compte la responsabilité de cette faute politique et de la situation qui en est résultée, bien que je n'y sois pas moralement tenu après les efforts incessans que j'ai faits pour remonter le courant (2). »

A vrai dire, le conservateur anonyme se fait fort de démontrer que les doléances et les imputations de M. de Bismarck n'étaient point fondées; mais il n'a pu dissimuler la gravité des dissentimens qui s'étaient produits entre Berlin et la rue de Lille, et qui autorisaient le chancelier de l'empire à solliciter auprès de l'empereur le rappel du comte Arnim. Il demandait instamment ce rappel, mais il se heurtait contre d'invincibles résistances. C'est dans les questions de personnes qu'il a le plus souvent essuyé de pénibles échecs, et il doit dépenser une notable partie de ses forces à obtenir les destitutions qu'il juge nécessaires au salut de l'état. Comme on l'a dit, c'est surtout le cas « lorsqu'il s'agit

(1) *Le Procès d'Arnim*, recueil complet des documens politiques et autres pièces produites à l'audience publique, traduit de l'allemand, introduction de M. J. Valfrey, p. VII.

(2) *Pro nihilo*, p. 32.

d'hommes à qui l'empereur a depuis longtemps accordé sa confiance, son estime, voire ses sympathies particulières. » Et c'est ainsi que la guerre entre la rue de Lille et la Wilhelmsstrasse a pu durer deux ans; on travaillait par la sape de part et d'autre, on éventait les mines de l'ennemi par des contre-mines. Croirons-nous, ainsi que l'affirme l'auteur de la brochure, que M. de Bismarck recourait à tous les moyens pour mettre l'ambassadeur dans une situation impossible, et pour annihiler son influence? Croirons-nous qu'il employait des agens secrets pour prévenir le gouvernement français contre celui qui représentait l'Allemagne à Paris? Croirons-nous qu'un de ces agens fut chargé de répéter à M. le duc Decazes ce mot du vindicatif chancelier : « Il faut que le duc Decazes soit bien jeune pour se livrer à des épanchemens vis-à-vis d'Arnim! » Cette histoire est riche en enseignemens. Elle prouve que, quoi qu'on en dise, il y a encore des juges à Berlin, puisque le comte Arnim, accusé de haute trahison, n'a été condamné que pour un délit de droit commun. Elle prouve que le régime parlementaire a du bon, puisqu'il permet à un premier ministre de révoquer un fonctionnaire sans se croire obligé de le perdre. Elle prouve encore que l'homme le plus puissant ne peut pas tout ce qu'il veut, et que les souveraines grandeurs ont leurs croix cachées. Elle prouve enfin que le pays de la discipline a ses indisciplinés, qui étonnent le monde par la ténacité de leurs résistances, et que le pays de la discrétion produit des brochures d'une prodigieuse indiscrétion.

L'opinion bien arrêtée du conservateur de Potsdam est qu'en frappant le comte Arnim M. de Bismarck n'a point eu en vue l'intérêt de l'état ni le rétablissement de la discipline dans la conduite de la politique étrangère de l'empire, mais qu'il a consulté seulement ses inquiétudes, ses animosités, qu'il a voulu se défaire d'un homme qui lui était désagréable et qu'il jugeait dangereux. « Il est naturel de haïr son héritier, surtout quand on le soupçonne d'être impatient, » lisons-nous dans la brochure. Le comte Arnim était-il un homme aussi dangereux que le pensait le chancelier? Le conservateur anonyme ne nous fournit à ce sujet que des informations insuffisantes, obscures, souvent contradictoires. On dirait qu'il craint de diminuer le rival de M. de Bismarck en le justifiant trop, et qu'en racontant le passé il s'occupe de réserver les éventualités possibles de l'avenir. Toutefois, si nous en jugeons par certains passages de son plaidoyer, nous pourrions croire qu'il a été fait beaucoup de bruit pour rien, que M. de Bismarck n'a couru aucun danger sérieux, que son imagination est une lunette aux verres grossissans, et qu'il voit des affaires d'état dans ses moindres contrariétés personnelles. L'auteur du *Pro nihilo* rapporte qu'au début de l'affaire Duchesne le comte Arnim, persuadé que le cas n'était pas digne d'attirer longtemps l'attention du chancelier de l'empire, s'abstint cependant de rien insi-

nuer dans ce sens. Il craignait que le chancelier ne lui adressât le même reproche que don Quichotte avait coutume de faire à Sancho Pansa, à savoir « qu'il ne se connaissait pas en matière d'aventures. » — « Nous éprouvons quelque surprise, est-il dit ailleurs dans la brochure, quand nous voyons un éléphant se servir du même instrument pour soulever des quintaux et pour ramasser à terre des aiguilles. Le prince de Bismarck ne procède pas autrement; mais pour l'éléphant, qui a le sens rassis et peu d'imagination, l'aiguille n'est qu'une aiguille. Pour le chancelier de l'empire, elle est un instrument meurtrier, trempé dans le poison. On nous a montré nombre de ces aiguilles qui ont excité les nerfs malades du chancelier, et qui ont eu sur la constellation politique plus d'influence que maint coup de canon, — l'aiguille Duchesne, l'aiguille de la *Presse* de Vienne, les aiguilles Gerlach, Windthorst, Lasker, Virchow, *e tutti quanti.* »

Serait-il vrai qu'on ne dispute dans la Wilhelmsstrasse que sur des pointes d'aiguilles ou sur des têtes d'épingles? Il est permis d'en douter. Ce n'est un mystère pour personne que M. de Bismarck a beaucoup d'ennemis très sérieux, qu'à la cour comme à la ville de hautes influences lui ont souvent été contraires, qu'à l'exemple du loup de la fable il a tout gagné à la pointe de l'épée, et qu'au lendemain de la guerre franco-allemande il a eu besoin de toute son énergie pour mettre sa situation à l'abri des surprises et des cabales. L'occasion parut bonne aux gens qui ne l'aiment pas pour rapporter à l'armée et à ses chefs toute la gloire des événemens et pour déclarer d'un ton leste qu'il n'y a pas d'hommes nécessaires. Le chancelier de l'empire a déjoué les mauvaises intentions de ses ennemis par une de ces manœuvres hardies qu'il exécute avec autant d'habileté que de résolution. Après avoir passé près de dix ans à batailler contre le parlement, à pratiquer le système « de gouverner avec les minorités, » changeant tout à coup de tactique, il a cherché dans le parlement son point d'appui. Il s'est fait du *Reichstag* un camp fortifié, d'où il peut braver toutes les cabales. Il a rompu ses anciennes alliances, il a renouvelé sa clientèle, il est devenu le patron des nationaux-libéraux. Certes il n'entendait pas leur accorder cette extension des libertés parlementaires qu'ils réclament. Il n'a eu garde d'adopter leurs principes, mais en soulevant la question religieuse il a satisfait leurs passions, et il savait que lorsqu'on donne contentement aux passions des hommes, ils deviennent plus coulans sur les principes, qu'ils sacrifient facilement leur liberté à leur fanatisme, et que les nationaux-libéraux feraient les plus grandes concessions à celui qui seul pouvait mener à bonne fin une campagne contre Rome. Quand le parti fait mine de regimber contre les compromis qu'on lui impose, quand il menace de ne pas voter l'impôt sur les valeurs de bourse ou sur la bière et les articles additionnels au code pénal, le bruit court que M. de Bis-

marck songe à traiter avec le Vatican ou à renouer avec les conservateurs. On entend dire qu'il a eu à Varzin de longs entretiens avec M. Wagener, qu'après un dîner il s'est exprimé fort durement sur le compte de M. Lasker, et que dans un cercle intime il a traité d'absurdes les lois de mai. C'est ainsi qu'il entretient chez ses nouveaux amis de salutaires inquiétudes; mais depuis longtemps les conservateurs ne peuvent plus se faire d'illusions. Ils savent combien il serait difficile à M. de Bismarck de se passer des nationaux-libéraux et aux nationaux-libéraux de se passer de M. de Bismarck.

Si ce ménage est souvent troublé par des dissensions, par des aigreurs, par des reproches, par des méfiances, par de méprisantes hauteurs, les brouilleries momentanées n'aboutiront point à un divorce. Que dans cette persuasion les conservateurs prussiens aient compulsé avec soin la liste de tous les hommes politiques de l'Allemagne pour tâcher d'y découvrir le successeur prédestiné de l'homme nécessaire, la chose est hors de doute. Que dans le temps ils aient jeté les yeux sur l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui était recommandé à leur choix par son ambition et ses talens bien connus, nous ne pouvons non plus en douter, et la brochure en fait foi. Elle nous apprend à ce sujet un détail piquant. Bien que le comte Arnim se défiât de M. le baron de Holstein, bien qu'il le soupçonnât de correspondre avec M. de Bismarck, il ne put se tenir de lui faire lire une lettre qu'il avait reçue de Berlin et dans laquelle il était désigné comme l'héritier présomptif du chancelier de l'empire. De quelles étourderies ne sont pas capables les gens d'esprit! et avec quelle rigueur la fortune les leur fait expier! En poursuivant à toute outrance l'audacieux qui rêvait de le supplanter, en l'accablant de tout le poids de ses implacables ressentimens, M. de Bismarck n'a pas voulu seulement se venger, il a voulu faire un exemple. L'exemple a été terrible, et il a été profitable. Bien des fiertés se sont assouplies, bien des inimitiés invétérées ont désarmé. Aujourd'hui l'omnipotent ministre cueille des fleurs dans plus d'une terre longtemps infertile qui ne lui rapportait que des chardons; il récolte des sourires sur des bouches chagrines, qui lui avaient juré une haine immortelle, et quand il est à la cour, il peut dire comme le Dieu d'Israël : Ce peuple m'honore des lèvres, quoique son cœur soit loin de moi.

Ce qui a dû aider le comte Arnim à ne pas refuser le rôle périlleux qu'on lui destinait, c'est l'idée qu'il s'est faite de son redoutable rival. Si nous jugeons de ses sentimens par ceux de son défenseur, qui a reçu toutes ses confidences, il est disposé à croire qu'on a surfait le génie politique de M. de Bismarck, et qu'il n'est pas aussi difficile de le remplacer qu'on se le figure en Allemagne et ailleurs; il traite de fétichisme aveugle le culte qu'ont voué ses compatriotes à l'homme supérieur qu'il n'aime pas. Proudhon comparait Napoléon Ier, affolé par sa fortune, à

un astre « qui, poussé loin de son orbite, n'aperçoit plus sa route dans l'éblouissement de ses rayons et court au hasard à travers l'empyrée. » L'*alter ego* du comte Arnim compare le chancelier de l'empire tantôt à un soleil déraillé, tantôt « à un homme désagréable en selle sur un cheval emporté. » Il l'accuse de ne plus prendre conseil que des caprices de son humeur, de n'avoir plus d'autre règle de conduite que « les vérités de fantaisie qu'il décrète, » et qu'il fait propager « par les cosaques de la presse. » Il lui reproche de compromettre les conquêtes de l'Allemagne et le repos de l'Europe par une politique brouillonne et tracassière, « par son irritabilité nerveuse, que la nation allemande en famille trouve supportable et même charmante, » mais qui indispose les peuples étrangers. Il lui reproche encore de vouloir mêler tous les cabinets à sa querelle avec les catholiques et de n'y pas réussir. « Le prince de Bismarck, nous dit-il, condamne la politique d'intervention, et cependant il a entrepris de modifier les principes de gouvernement des autres pays quand ils ne répondent pas à ses visées personnelles. Il envoie et recommande à tout le monde sa recette contre l'église, même à ceux qui ne se sentent pas malades. Ses journaux la vantent à l'égal de la revalescière arabique. M. de Keudell la prône à M. Minghetti, le comte Münster la prêche à l'Angleterre étonnée. Le gouvernement français comme le gouvernement belge reçoivent des leçons touchant le sens de leurs lois pénales, et l'Autriche est accusée sous main de ne pas consommer une assez grande quantité de la revalescière de Varzin. » L'auteur du *Pro nihilo* se plaint aussi que dans sa politique intérieure M. de Bismarck use d'une méthode décousue et saccadée, « qu'on laisse une affaire cheminer pendant un certain temps, et qu'on s'enveloppe dans un profond silence, que tout à coup on entre en scène avec l'impétuosité de Percy, qu'on bouleverse tout ce qui a été fait, qu'on censure ce qu'on ne peut plus changer, et qu'on disparaît de nouveau comme une comète dans un incommensurable éloignement. » Nous avons entendu des Allemands se plaindre que M. de Bismarck s'était rendu trop inabordable, trop inaccessible, qu'il mettait entre les hommes et lui non-seulement la distance qui sépare Varzin de Berlin, mais la hauteur de son mépris et les profondeurs de son silence. Personne cependant ne s'était encore avisé, comme le comte Arnim ou son avocat, de comparer Varzin à Caprée et le chancelier de l'empire allemand à l'empereur Tibère. Personne ne s'avisera non plus de soutenir avec lui que le Richelieu de la Poméranie est redevable de tous ses succès aux complaisantes faveurs de la fortune, qui, à deux reprises, en 1863 et en 1870, l'a sauvé d'une situation désespérée. Qui pourrait prendre au sérieux ces peintures inspirées par la malignité ou par la jalousie? Les ennemis de Sylla pensaient déjà rabaisser sa gloire en vantant son bonheur, et Sylla les laissait dire; il n'était pas fâché qu'on vît dans les destins les

complices de son génie. Hélas! ce n'est pas tout de passer pour heureux, il faut savoir jouir de son bonheur, et pour n'en point jouir il suffit d'avoir des nerfs trop orageux, il suffit de ne pouvoir se défaire d'une mouche qui bourdonne et qui pique, ou de penser trop souvent à Kullmann. M. de Bismarck disait l'autre jour au *Reichstag* qu'un pfennig vaut un million pour l'homme qui ne l'a pas, et quel homme est assez heureux pour que le budget de son bonheur ne se balance pas par un déficit de quelques pfennigs au moins?

A mesure qu'on avance dans la lecture du *Pro nihilo*, on s'aperçoit que l'auteur s'est proposé avant tout d'établir un parallèle en forme entre deux personnages politiques, dont l'un lui est aussi cher que l'autre lui est odieux, et de démontrer à l'Europe abusée que le premier l'emporte infiniment sur le second en prévoyance et en sagacité. Le comte Arnim ou son avocat insinue que M. de Bismarck, quand il publie des documens, s'entend à trier les chiffons, qu'il se fait la part belle, qu'il met en lumière tout ce qui est à son honneur, qu'il garde sous le boisseau tout ce qui est propre à relever les autres. Nous avions inféré des pièces du procès que le comte Arnim est un Prussien de beaucoup d'esprit, mais qu'il a, comme tous les esprits trop vifs, le défaut de ne pas savoir douter. Observateur pénétrant des hommes et des choses, il a vu très juste en beaucoup d'occasions; mais il a l'imagination mobile, quelquefois un peu trouble, et, lui aussi, il a commis le péché qu'il reproche aux éléphans, et qui consiste à se servir d'une trompe pour ramasser une aiguille. Nous savons aussi que sa plume est fort bien taillée, que son style est rapide et épicé, qu'il possède tous les secrets de la cuisine littéraire, que quelques-unes de ses dépêches sont des mets du plus haut goût. Certain article qu'il fit insérer dans la *Gazette de Cologne* a prouvé jusqu'à l'évidence qu'il y a en lui l'étoffe d'un journaliste de premier ordre. Les nouveaux documens publiés dans le *Pro nihilo* nous confirment dans l'impression que nous avions déjà reçue. La pénétration naturelle de l'ex-ambassadeur à Paris se révèle une fois de plus dans son rapport du 27 mai 1873; il s'y inscrivait en faux contre les prophéties qui annonçaient une prochaine restauration. «C'est une opinion que je ne partage pas, écrivait-il; je crois plutôt que la république, c'est-à-dire un état politique sans empereur ni roi héréditaire, a aujourd'hui plus de chances de durée qu'auparavant.» On trouvera aussi des touches heureuses dans le rapport qu'il adressait le 8 juin de la même année à l'empereur Guillaume, pour lui rendre compte de sa première entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon, à qui il avait présenté ses nouvelles lettres de créance: «Le maréchal était en uniforme; il me reçut debout, en présence de son ministre, et me congédia à la façon d'un souverain. J'ai vu peu de Français qui ressemblassent aussi peu à un Français que le duc de Magenta. Si l'assemblée

nationale et ses ministres ont cru posséder en lui une machine privée de volonté, ils pourront faire à cet égard des expériences désagréables. Peut-être les manières simples et sèches d'un homme qui ne discute pas sont-elles plus propres à gouverner les Français que tout l'esprit de son prédécesseur. » Nous lisons plus loin « que de bons soldats de cette trempe ont, dans les derniers temps de l'empire romain, arrêté pour quelques années la décadence croissante. » Toutefois le comte Arnim daignait reconnaître aux Français de la décadence certaines qualités qui ont du prix. « Il admirait leur probité, il était convaincu qu'ils feraient honneur à leurs engagemens, les ressources extraordinaires de la France lui étaient connues; il considérait l'exactitude des Français dans les questions d'argent, aussi bien dans les affaires privées que dans les affaires publiques, comme une des qualités dominantes de ce peuple, qui à cet égard n'est inférieur à aucun autre, mais qui au contraire est un modèle digne d'imitation. » Décidément les peuples dégénérés ont du bon, et il ne faut pas trop déprécier les vertus faisandées.

En fin de compte, sur quoi portaient les principaux dissentimens entre les deux hommes d'état qui semblaient se disputer la confiance de l'empereur Guillaume? Le rapport que nous venons de citer se termine par cet aphorisme : « pour nous, le meilleur gouvernement que puisse se donner la France est celui qui devra employer la plus grande partie de ses forces à combattre ses ennemis intérieurs. » Dans une dépêche célèbre, datée du 20 novembre 1872, M. de Bismarck avait écrit de son côté : « L'inimitié de la France nous oblige de désirer qu'elle reste faible. » Sur ce point de théorie, il régnait entre le chancelier et l'ambassadeur un parfait accord de sentimens; mais dans l'application de leur commun principe ils ne s'entendaient plus. Le comte Arnim estimait que la France, quelque gouvernement qu'elle se donnât, acquitterait l'indemnité de guerre jusqu'au dernier sou. M. de Bismarck ne partageait pas cette confiance, il était un créancier plus perplexe. Voyant dans les vaincus du jour de futurs ennemis, il ne pouvait oublier pourtant que ces ennemis étaient ses débiteurs, et, s'il désirait que leur gouvernement fût faible, il souhaitait aussi dans l'intérêt de ses créances que ce gouvernement se maintînt et joût de quelque crédit en Europe. On doit des égards à ses débiteurs, il est impossible de ne pas les ménager un peu, de ne pas s'intéresser à leur santé; comme le disait Panurge : « devez-vous à quelqu'un, par icelui sera continuellement Dieu prié vous donner bonne, longue et heureuse vie; craignant sa dette perdre, toujours bien de vous dira en toute compagnie, toujours nouveaux créanciers vous acquerra, afin que vous fassiez versure et de terre d'autrui remplissiez son fossé. » Il paraissait à M. de Bismarck que l'homme éminent qui tenait alors les rênes garantissait mieux que personne à l'Allemagne le recouvrement de ses créances; il désirait lui

conserver la signature de la grande maison avec laquelle il était en relations d'affaires, et en toute compagnie il disait du bien de lui.

D'autre part, il était convaincu que la France républicaine ne faisait courir aucun danger aux monarchies de l'Europe, car pour lui qui disait république disait anarchie. Une république provisoire, mal assise et contestée lui semblait, entre tous les régimes que pût adopter la France, celui qui convenait le mieux aux intérêts allemands, d'abord parce qu'il le jugeait incapable de contracter des alliances sérieuses, ensuite parce qu'il lui savait gré de laisser la porte ouverte à la solution qu'il préférait, c'est-à-dire à une restauration bonapartiste. Il s'en est expliqué plus d'une fois. Dans sa dépêche du 12 mai 1872, il déclarait que « le parti bonapartiste était celui avec l'aide duquel on pourrait se flatter le plus raisonnablement d'établir des rapports tolérables entre l'Allemagne et la France, » à savoir de mettre la France dans la complète dépendance de l'Allemagne, et nous lisons dans la brochure *Pro nihilo* qu'au cours de l'entretien qu'il eut au mois de septembre 1873 avec le comte Arnim, il se plaignit, « avec quelque mélancolie, que l'empire eût perdu toutes ses chances. » Le comte Arnim au contraire pensait que la consolidation de la république en France pouvait devenir un danger pour les trônes, et il avait réussi, semble-t-il, à communiquer ses inquiétudes à l'empereur Guillaume. « M. de Bismarck, nous dit l'auteur de la brochure, condamnait ces inquiétudes comme peu politiques; il était heureux de ne les pas ressentir. On lui donnerait raison, s'il pouvait nous garantir qu'il n'y aura pas un jour en Allemagne un gouvernement faible et impopulaire à côté d'une république française florissante, respectée chez elle comme au dehors. C'est une éventualité qu'on se représente facilement et qui devient plus vraisemblable d'année en année, à mesure que la France se déshabitue davantage des traditions monarchiques. »

On ne peut trop s'étonner de l'usage vraiment étrange, pour ne rien dire de plus, que, sous l'impulsion de l'esprit de parti, certains journaux français ont prétendu faire des dissentimens de M. de Bismarck et du comte Arnim au sujet de la conspiration parlementaire du 24 mai. Les opinions de ces deux hommes d'état, occupés de se nuire l'un à l'autre, étaient-elles assez désintéressées pour être absolument sincères, et ne voit-on pas que chacun d'eux était en quête d'argumens *ad hominem*?

L'un soutient son oracle, et l'autre sa statue;
Chacun veut tout tirer à soi.

N'est-il pas permis de croire avec M. le baron de Holstein que, lorsque le comte Arnim se montrait favorable à une restauration monarchique, « cette politique devait avoir pour résultat de soulever la question qui

de lui ou de M. de Bismarck dirigerait plus tard les affaires de l'empire allemand? » Et quand de son côté M. de Bismarck se plaignait que le comte Arnim l'eût empêché de prêter main-forte à M. Thiers, n'est-il pas à présumer qu'il se préoccupait avant tout de grossir d'un grief de plus le dossier qu'il devait soumettre quelques mois plus tard à l'examen du ministère public? L'Évangile nous commande d'aimer nos ennemis, et ce précepte est prodigieusement difficile à pratiquer; s'il nous exhortait seulement à les admirer, toutes les fois qu'il sont admirables, cette morale serait mieux proportionnée à l'humaine faiblesse, — mais assurément aucune loi divine ne saurait nous obliger à tenir nos ennemis pour infaillibles. Admettons, en dépit des infaillibilistes de toute espèce et de toute couleur, qu'on peut se tromper à Varzin et dans la Wilhelmsstrasse comme on se trompe au Vatican.

Et vraiment qui ne s'est trompé sur le 24 mai? Il a déçu l'espoir de ceux qui l'ont fait et les conséquences n'en ont peut-être été appréciées sainement dès le premier jour que par celui contre qui il était fait. Le grand Frédéric a raconté qu'au début de la première guerre de Silésie, le prince d'Anhalt, furieux de n'avoir pas conçu le plan de la campagne, « prophétisait comme Jonas des malheurs qui n'arrivèrent ni à Ninive ni à la Prusse. » Ce même Frédéric nous enseigne qu'il y a bien de la vanité dans les espérances des hommes, « que les conjonctures les forcent souvent d'agir contre leur volonté, que le monde se gouverne par compère et par commère, que quelquefois, quand on a assez de données, on devine l'avenir, que souvent on s'y trompe. » M. de Bismarck se rapprochait de cette sage réserve lorsqu'il chargeait M. de Balan de rappeler au comte Arnim que, « quand il s'agit d'une nation aussi explosible que la France, l'avenir ne saurait être calculé. » Il arrive parfois aussi que les peuples explosibles deviennent tout à coup, pour quelque temps du moins, des peuples sages. Si leur sagesse se maintenait durant dix ans, cela suffirait pour dérouter les calculs, pour déranger les combinaisons des plus grands et des plus artificieux politiques, qui, à l'exemple de certain personnage d'une comédie contemporaine, s'écrieraient avec regret : « La France avait un volcan, et elle l'a laissé s'éteindre. »

G. Valbert.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre 1875.

L'assemblée est décidément en train de songer à ses dernières dispositions. Tant qu'elle n'a vu que de loin cette inévitable fin dont elle restait toujours libre de fixer ou de retarder l'heure, elle s'est défendue des découragemens et des défaillances, elle a gardé la fermeté d'un pouvoir qui se sent nécessaire. Maintenant que ses momens sont comptés, elle ne voit pas sans un certain malaise ou sans une certaine mélancolie cette date fatale qui semble encore la troubler quand on la lui montre trop brusquement, qu'elle est bien néanmoins obligée de subir. Elle achève de vivre au milieu de la fatigue, des impatiences et des préoccupations qui l'envahissent, qui se font sentir dans tout ce qu'elle fait. L'assemblée, il est vrai, s'est tracé un ordre du jour qui ne laisserait pas de remplir quelques semaines, si elle persistait à discuter et à voter tout ce qu'elle a devant elle, la loi sur la presse, la loi sur l'administration de l'armée, les conventions relatives à la réforme judiciaire en Égypte, les concessions de chemins de fer; mais peut-elle se promettre d'épuiser cet ordre du jour dans les conditions extrêmes où elle se trouve? Ce sera déjà beaucoup si après la loi électorale elle parvient à compléter son testament par le vote de la loi sur la presse et par la nomination des 75 sénateurs inamovibles qu'elle s'est réservé le droit de léguer à la future haute chambre. La vérité est qu'obstinée à mourir comme elle a vécu, elle porte jusque dans ses derniers travaux l'esprit de parti, d'incohérence et de division qui a trop souvent fait son impuissance.

Qu'en sera-t-il de cette loi sur la presse que le gouvernement a proposée, que la commission s'occupe à remanier et à transformer? Évidemment on est dans une confusion complète, on ne s'entend pas même sur les mots; à force de subtilité et d'interprétations, on en vient à remettre en question l'organisation constitutionnelle, sous prétexte de batailler sur le principe du gouvernement. Ce que le ministère veut, la commission ne le veut pas, et il n'est point impossible que la

loi ne reste en chemin, que tout ne finisse par un vote qui laissera les choses telles qu'elles sont. Le gouvernement n'aura pas peut-être sa loi sur la presse, la commission est fort exposée à n'avoir pas la levée de l'état de siége, et en définitive il n'y aura rien de fait.

Qu'en sera-t-il aussi de cette nomination de sénateurs, qui doit être le dernier acte de l'assemblée? Ici il faut bien de toute nécessité arriver à un résultat. L'enfantement ne laisse pas toutefois d'être des plus laborieux, et ce serait même vraiment assez comique, si dans toutes ces combinaisons, dans tous ces jeux de stratégie auxquels on se livre, il ne s'agissait de la future représentation du pays. La difficulté est de faire entrer dans une liste tous ceux qui voudraient y être et de concilier des partis divisés par de violentes incompatibilités d'humeur. La diplomatie des plus habiles n'a pu réussir jusqu'à présent à trouver le moyen de contenter tout le monde, pas plus qu'à découvrir la proportion exacte des choix qui pourraient être attribués aux diverses fractions de l'assemblée. La droite peut-elle admettre la gauche, et ira-t-elle jusqu'à ne pas repousser entièrement l'union républicaine? La gauche de son côté admettra-t-elle la droite, et à quelle nuance de la droite s'arrêtera-t-elle? Fera-t-on une place aux partisans de l'appel au peuple et aux légitimistes extrêmes sans lesquels il sera malaisé d'avoir une majorité? C'est à qui passera la revue des noms et des prétentions. Les groupes se comptent, se démènent et font leurs conditions ou imposent des exclusions. Au milieu de la mêlée, le groupe Lavergne s'agite, allant tout affairé du centre droit au centre gauche, donnant raison à l'un sans donner tort à l'autre, brouillant ou renouant les fils de ses négociations; puis chaque matin on s'aperçoit que c'est un travail à recommencer. On se dit assez mélancoliquement que tout est incertain, qu'on arrivera peut-être avec bien des efforts jusqu'au cinquantième nom, mais qu'au-delà le hasard sera pour tout le monde; le scrutin ne sera plus que la loterie aux inamovibles, et c'est ainsi que se prépare l'élection des sénateurs dans une assemblée qui a eu le malheur de ne jamais savoir ou de ne jamais pouvoir ce qu'elle voulait, qui, après avoir vécu dans toutes les contradictions, a tenu à laisser jusque dans les chambres futures le témoignage posthume de ses divisions intimes. Heureusement l'assemblée ne se borne pas à ces distractions, et, en épluchant des sénateurs, elle finit non sans peine, non sans bien des discussions traînantes, par voter la loi électorale, dont la troisième lecture s'achève en ce moment, qui reste après tout la chose essentielle aujourd'hui, puisqu'elle est le prélude de la dissolution, le moyen d'arriver à la grande consultation populaire, devenue inévitable.

On ne peut pas dire que cette troisième lecture de la loi électorale, qui a rempli pourtant plus d'une semaine, ait été une discussion nouvelle de nature à changer sensiblement les conditions essentielles créées par la seconde lecture. Il est évident que les points principaux étaient

désormais acquis, que l'issue n'était plus douteuse. La lutte ne s'est pas moins ravivée au dernier moment, les questions sérieuses se sont reproduites, et une fois encore le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement se sont retrouvés en présence dans un duel qui n'a pas laissé d'être intéressant. Il ne s'agissait plus, il est vrai, de ramener au combat le système absolu du scrutin de liste, qui est resté l'autre jour sur le champ de bataille. C'était le tour des transactions et de la conciliation. On passait un peu condamnation sur le principe ou du moins on consentait à le voiler, à l'atténuer, et on se bornait à proposer des moyens intermédiaires. Bref, la diplomatie entrait en scène, et on offrait de traiter; mais la cause était perdue d'avance, elle avait été trop décidément jugée pour pouvoir se relever de la défaite qu'elle avait essuyée. La majorité qui avait prononcé ne pouvait que s'accroître, bien loin de se débander dans le feu d'un nouveau combat.

C'est justement ce qui est arrivé. Vainement M. Jozon et quelques membres de la gauche ont proposé de borner le scrutin de liste à cinq noms et de fractionner les départemens qui auraient plus de cinq députés à nommer. La proposition a échoué d'une façon assez éclatante; la majorité qui l'a repoussée n'a plus été seulement de 30 voix, comme à la seconde lecture, elle a cette fois dépassé 80 voix. Vainement un des hommes les plus distingués et les plus modestes de l'assemblée, M. Francisque Rive, est intervenu avec un amendement bien plus modéré encore, qui, en respectant le système de circonscription adopté, ne maintenait le scrutin de liste que dans les arrondissemens ayant une population de plus de 100,000 habitans. M. Rive n'a pas été plus heureux, il venait trop tard; son amendement n'a pas résisté à la verve sensée et impitoyable de M. Dufaure, qui l'a pulvérisé d'un mot, en montrant ce qu'il y avait d'étrange dans un système qui, sous prétexte de remédier aux inconvéniens des deux modes de scrutin, aurait pour résultat « d'affliger 238 arrondissemens des inconvéniens du scrutin uninominal et 131 arrondissemens des inconvéniens du scrutin de liste. » Après cela, l'amendement de M. Rive est resté enseveli sous les 80 voix de majorité qui avaient enterré l'amendement de M. Jozon. La question était évidemment tranchée dans l'esprit de l'assemblée.

Le scrutin d'arrondissement a encore une fois triomphé de tout, et il devait bien avoir cause gagnée d'avance, puisqu'il n'a pas même été compromis par M. le marquis de Castellane, qui lui a infligé la dangereuse protection de son éloquence. M. de Castellane est un enfant terrible du parti conservateur, il a l'aplomb d'un jeune grenadier de la réaction. Il ne perdrait peut-être rien à être un peu plus modeste, à montrer un peu moins d'imperturbable assurance et à se persuader qu'il ne suffit pas de parler à quelques passions de parti ou de dérouler un tissu de banalités recueillies un peu partout pour faire sérieusement

de la politique. Si le parti conservateur n'avait pas d'autres représentans ou d'autres champions pour le conduire au combat, puisque le jeune député du Cantal est si impatient d'aller au combat, il serait fort en péril. Tout ce qu'on peut dire de mieux, c'est que le scrutin d'arrondissement a triomphé de la défense de M. de Castellane, comme il a triomphé d'une attaque nouvelle et cette fois bien plus sérieuse de M. Gambetta, qui est revenu à la charge après la singulière équipée où il s'était laissé récemment emporter.

M. Gambetta a-t-il voulu réparer la maladresse qu'il avait commise, et rétablir sa réputation de tacticien? Ce qui est certain, c'est qu'une fois de plus il a montré qu'il y a en lui deux hommes, toujours occupés à se contredire et à se quereller, l'un fatalement entraîné par des inspirations ou par des engagemens de parti, l'autre sentant la nécessité et le prix de la modération. Il y a quelque temps, c'était le tour du tribun impatient et fougueux, remuant les passions, compromettant par sa violence ce qu'il voulait servir, blessant ceux qu'il aurait dû ménager, et cette sortie furieuse, mal calculée, avait le succès de toutes les violences de parti; elle trouvait son châtiment dans un humiliant échec. Ces jours derniers, c'est le modéré qui s'est retrouvé maître de lui-même, raisonnant au lieu de déclamer, évitant d'être agressif, et, si la cause du scrutin de liste avait pu être relevée, elle l'aurait été par ce dernier discours. M. Gambetta en effet a dit tout ce qu'on pouvait dire, il a su trouver et développer les raisons sérieuses ou spécieuses qu'on peut invoquer en faveur du scrutin de liste. M. Gambetta s'est exprimé certainement en politique lorsqu'il a parlé de la nécessité de fonder, pour la période qui va s'ouvrir par les élections prochaines, « un gouvernement véritablement fort, puissant sur l'opinion de la France comme sur l'opinion de l'Europe. » Il a eu surtout des paroles qui sont des engagemens, qui sont sans doute l'expression d'un patriotisme réfléchi, lorsqu'il a montré en traits saisissans la nécessité de la modération, de la conciliation, et lorsqu'il a donné la vraie raison, la meilleure garantie de la persistance nécessaire de cette modération qui a produit le 25 février, en montrant « la trouée des Vosges. » Rien de mieux que tout cela. Pourquoi donc M. Gambetta n'a-t-il pas tenu ce langage il y a trois semaines au lieu d'offenser des libéraux qui, eux aussi, ont eu à faire des sacrifices, et qui les ont faits dans l'intérêt de la France? S'il avait parlé ainsi, il n'aurait pas sans doute sauvé le scrutin de liste, il n'aurait pas vraisemblablement empêché l'adoption du scrutin d'arrondissement; mais il aurait contribué à mettre plus de confiance entre des partis dont le rapprochement serait utile; il n'aurait pas aigri les dissentimens, et à défaut d'un succès sur la question du scrutin, il aurait aidé peut-être à préparer des conditions plus favorables pour l'élection des sénateurs. Hier, il était trop tard pour ces appels à la modération, on le lui a dit. Nous savons bien que M. Gambetta a pu

répondre qu'il n'était jamais trop tard pour la modération, que la raison qui avait inspiré la constitution du 25 février restait toujours la raison qui devait rapprocher les partis libéraux pour la défendre en commun. C'était vrai sans doute à un point de vue général, au point de vue politique; seulement ces considérations ne pouvaient plus avoir aucune influence sur un résultat désormais assuré. Le scrutin d'arrondissement est resté définitivement victorieux.

La question est donc tranchée. C'est par le scrutin uninominal que se feront les élections, dont la date va être fixée ces jours prochains. C'est le système le plus vrai, le plus sincère, et cette raison a décidé sans nul doute bien des esprits. Il ne faut pas croire cependant qu'on ait tout gagné. Si le scrutin de liste a ses inconvéniens, qui l'ont fait justement écarter, le scrutin d'arrondissement, lui aussi, a ses inconvéniens, contre lesquels il faut dès ce moment se tenir en garde. Évidemment on irait vers un autre danger, si les élections devenaient trop locales, si elles devaient remplir la chambre de petites importances d'arrondissement. On risquerait alors de n'avoir plus qu'une assemblée de notables, un corps législatif de l'empire sans l'empire, c'est-à-dire une petite machine sans le moteur ou le régulateur qui savait s'en servir et au besoin s'en passer. Il ne faut pas s'y tromper, ce serait là pour le scrutin d'arrondissement une manière de tomber du côté où il penche. Des assemblées ainsi composées n'auraient peut-être pas l'autorité et le prestige nécessaires pour tenir tête à toutes les crises qui peuvent se produire, pour prêter au gouvernement la force dont il a besoin dans les difficiles conditions créées à la France en Europe. Le ministère ne peut sans doute intervenir directement; il n'a, que nous sachions, ni l'intention ni le pouvoir de revenir à des candidatures plus ou moins officielles. C'est surtout aux hommes sensés, réfléchis, qui vivent dans tous les arrondissemens français de bien comprendre qu'en tenant compte dans une juste mesure des considérations locales, ils ne doivent pas cependant se laisser enchaîner par ces petites préoccupations, qu'ils doivent au contraire ne rien négliger pour créer des assemblées sérieuses, intelligentes, capables de porter sans fléchir le fardeau des affaires de la France. Voilà le nouveau problème qui s'élève aujourd'hui, qui domine même les questions de parti, et dont la solution dépend des élections prochaines.

La saison parlementaire recommence un peu partout avec l'hiver. Elle a recommencé à Rome et à Vienne; elle a recommencé aussi à Berlin, où M. de Bismarck a reparu pour venir en aide au ministre des finances, M. Camphausen, réduit à demander à l'Allemagne le prix de sa grandeur par de nouveaux impôts, et le tout-puissant chancelier n'a pas laissé d'abord de se plaindre de ses souffrances, de l'injustice de ceux qui lui reprochent de rester trop longtemps à Varzin. D'ici à peu enfin, le parlement anglais va sans doute être réuni.

Ce n'est point au surplus dans les parlemens que se passent maintenant les choses les plus sérieuses ou les plus extraordinaires. Les assemblées sont pour l'expédition des affaires courantes, pour la sanction des faits accomplis; la diplomatie se charge des grandes combinaisons, des secrets et des surprises. La question toujours grave et dominante est de savoir ce qui se prépare en Orient, ce que se proposent les cabinets ou ce que l'imprévu peut faire sortir de ces complications, devant lesquelles toutes les politiques semblent hésiter à dire leur dernier mot. Tout le monde parle de la paix; ce serait pour le mieux, si en même temps on n'avait pas l'air de se méfier et de s'attendre à tout. On est d'accord ou l'on paraît être d'accord sur la nécessité de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, à la condition de ne pas prendre trop au sérieux cette intégrité et de se mettre en mesure de faire face à des accidens qu'on s'expose à précipiter. La Turquie est dans une situation des plus compliquées, des plus tristes, cela n'est point douteux. Elle ne peut arriver à réprimer une insurrection qui dure depuis plus de six mois, qui est la fatale conséquence d'une administration oppressive; elle a profité de la circonstance pour se mettre à l'aise avec ses créanciers européens en recourant à une réduction de sa dette, qui a compromis son crédit. Elle laisse voir son impuissance sous toutes les formes. Et après? comment se propose-t-on de l'aider à sortir de là? C'est M. le comte Andrassy qui s'est chargé, à ce qu'il paraît, de préparer de concert avec la Russie la charte des réformes que l'Europe veut demander à la Porte. Déjà le premier ministre autrichien aurait, dit-on, rédigé son programme, qu'il aurait communiqué à Saint-Pétersbourg et qui touche nécessairement aux points les plus aigus : perception des impôts par des agens chrétiens dans les localités chrétiennes, tribunaux mixtes pour les procès entre Turcs et raïas, égalité entre musulmans et chrétiens même dans le service militaire. Il reste à savoir si ce programme est dès ce moment agréé par le gouvernement du tsar, si, dans le cas où il serait accepté par la Russie, il sera subi sans contestation par la Turquie, et enfin dans quelle mesure les cabinets européens, agissant d'intelligence ou isolément, sont décidés à intervenir pour la réalisation des réformes qu'ils proposent. Tout cela n'est point aussi facile qu'on le croit. Le premier inconvénient de cette politique, c'est de placer l'Europe dans l'alternative de reculer, de se borner à de vaines réclamations ou de se laisser entraîner par degrés dans de singulières aventures. Un autre danger, qui éclate brusquement aujourd'hui, a été de réveiller dans toute sa gravité cette question d'Orient, que l'Angleterre, de son côté, vient d'aborder à sa manière avec une hardiesse dont elle semblait avoir perdu l'habitude depuis bien des années. L'Angleterre a laissé l'Autriche et la Russie à leurs projets de réformes intérieures pour la Turquie, elle est allée droit en Égypte, là où elle croit avoir ses intérêts à sauvegarder.

Le coup a été bien monté et résolûment exécuté, on n'en peut disconvenir. L'Angleterre s'est-elle assuré d'avance l'assentiment plus ou moins explicite des autres cabinets? s'est-elle méfiée de tout ce mouvement qui se faisait autour de la question d'Orient, de cette stratégie diplomatique qui tend à enlacer la Turquie, et a-t-elle voulu à tout événement, sans consulter personne, prendre ses sûretés? Toujours est-il que le gouvernement anglais, profitant de la détresse financière où le vice-roi d'Égypte se trouve, comme son suzerain le sultan, a acheté pour 100 millions au khédive ses parts de propriété sur le canal de Suez. Il se trouve ainsi substitué au vice-roi. Par cette transaction audacieuse, il n'a encore, il est vrai, que 177,000 actions sur 400,000, c'est-à-dire moins de la moitié. Il n'a pu acquérir plus de droits que n'en avait le khédive lui-même. Il n'est qu'un gros actionnaire de plus qui dans les affaires du canal n'a qu'une faculté d'immixtion et un nombre de voix limités, précisés par les statuts qui sont la charte de la compagnie de Suez; mais il serait parfaitement inutile, ce serait même montrer de la naïveté, de se faire illusion sur la gravité et les conséquences possibles de ce coup de théâtre qui vient d'éclater en Europe sous la forme, bien justifiée cette fois, d'une « nouvelle à sensation. » Les journaux anglais peuvent bien nous dire que ce n'est pas une opération financière, quoique ce ne soit pas une mauvaise affaire, que c'est un acte essentiellement politique : on s'en serait douté. Le gouvernement anglais n'a pas l'habitude de prendre des actions, surtout pour 100 millions, dans une entreprise privée. Il a cru évidemment la Turquie plus que jamais malade et menacée, il a trouvé une occasion favorable, il l'a saisie pour ne pas se laisser devancer, et ce que le gouvernement anglais a fait, ce que les journaux de Londres applaudissent avec cette unanimité qu'ils ont toujours dans les affaires d'intérêt national, le parlement le sanctionnera, on peut y compter. On en doute si peu que, par son contrat, le khédive a été dès ce moment autorisé à tirer des traites sur la maison Rothschild.

Oui, assurément l'acte est tout politique, et c'est là précisément ce qui en fait la gravité, car enfin, si ce n'est pas une prise de possession matérielle, territoriale de l'Égypte, c'est un premier pas. L'Angleterre s'est donné un client qui a besoin de plus de 100 millions pour liquider ses dettes; elle ne peut plus l'abandonner, elle surveillera ses finances, elle viendra encore une fois et sous d'autres formes à son secours, et naturellement il lui faudra d'autres gages, des sûretés nouvelles. Où cela conduira-t-il? Ainsi, après avoir tout fait pour décourager M. de Lesseps, pour contrarier l'entreprise conduite jusqu'au bout par ce vaillant homme, l'Angleterre, se ravisant tout à coup, ne trouve rien de mieux que d'étendre la main sur cette grande œuvre, au besoin elle l'achètera tout entière si l'on veut. Après avoir professé depuis plus d'un siècle que l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman sont

une condition de l'équilibre de l'Europe, après avoir fait, il y a vingt ans, la guerre de Crimée pour disputer au tsar la protection des chrétiens, après avoir fermé l'oreille aux propositions que l'empereur Nicolas faisait à sir Hamilton Seymour relativement à l'Égypte, l'Angleterre est la première à donner un signal qui peut devenir redoutable. C'est son intérêt, dira-t-on, elle ne peut pas livrer au hasard de toutes les compétitions un passage d'où dépendent ses communications avec l'Inde. Nous ne prétendons nullement que ce ne soit pas l'intérêt de l'Angleterre. C'est peut-être aussi d'une certaine façon un signe des progrès que fait le droit public en Europe.

Que va-t-il résulter de tout cela? Si l'Angleterre s'est entendue avec les autres puissances, la difficulté est moins grave sans doute au point de vue de ce qui peut arriver immédiatement. Si elle n'a consulté que ses convenances et son audace pour déguiser sous la forme d'un contrat financier ce qui pourrait passer pour une expropriation graduelle de l'Égypte pour cause d'utilité britannique, il est possible qu'elle n'ait pas suffisamment calculé l'effet du grand coup qu'elle vient de frapper. Par crainte d'une crise qu'on aurait pu éviter encore, elle se serait exposée à précipiter la crise sérieuse et décisive. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette question d'Orient, qu'on va chercher dans l'Herzégovine, en Bosnie, dans la Bulgarie, aille se réveiller en Égypte, où l'on croyait qu'il n'y avait que la convention sur la réforme judiciaire, soumise en ce moment à l'assemblée de Versailles.

A dire vrai, cette question de la réforme judiciaire égyptienne, sans être assurément dénuée d'importance, pâlit un peu aujourd'hui devant l'incident de Suez, et la commission parlementaire de Versailles, qui est depuis longtemps au travail, choisit peut-être singulièrement son heure pour proposer à l'assemblée de refuser la ratification de la France à une œuvre de nécessité. De quoi s'agit-il réellement? Il y a en présence un intérêt égyptien et un intérêt étranger. L'objet essentiel de la réforme est de dégager un certain ordre du chaos judiciaire où l'Égypte a vécu si longtemps, et d'adapter l'ancien régime des capitulations aux exigences d'une situation immensément modifiée par le développement des intérêts modernes, surtout depuis que l'isthme est ouvert au commerce du monde. Les anciennes capitulations, legs de la vieille France, ne disparaissent pas, la juridiction consulaire est toujours applicable aux affaires entre sujets d'une même nationalité; le point particulier et nouveau de la réforme est la création de tribunaux mixtes pour juger les procès entre Égyptiens et étrangers. Depuis huit ans déjà, depuis 1867 la question est engagée. Le gouvernement égyptien a proposé son programme judiciaire, des négociations ont été suivies avec les états intéressés, surtout avec les grandes puissances de l'Europe. Ces négociations ont abouti à un système définitif auquel dix-sept cabinets ont accédé, que le gouvernement français a fini par accepter à son tour avec

tout le monde, sauf la ratification de l'assemblée souveraine. C'est dans ces conditions que la commission parlementaire de Versailles propose de refuser cette ratification, de retirer la signature de la France de l'œuvre commune! Demander aujourd'hui à M. le ministre des affaires étrangères d'ouvrir des négociations nouvelles, c'est certainement une illusion. M. le ministre des affaires étrangères, qui n'a point créé cette situation, qui en a recueilli l'héritage de tous ses prédécesseurs, s'est déjà employé de son mieux à obtenir quelques concessions, il a fait des réserves qui ont été agréées, il a gagné du temps. Maintenant il n'y a plus à reculer. La réforme judiciaire doit être en vigueur au 1er janvier prochain. Dix-sept états refusent de revenir sur ce qu'ils ont fait, et le gouvernement égyptien, le voulût-il, ne pourrait pas modifier de son autorité propre ce qui a été adopté en commun. C'est à prendre ou à laisser.

Soit, ajoute-t-on, il n'y a qu'à rester dans les conditions anciennes, qui offrent plus de garanties, qui sont plus protectrices. C'est bientôt dit. Qu'en résultera-t-il? Les Français résidant en Égypte vont évidemment se trouver dans une situation embarrassée et fausse à côté des autres étrangers qui ont accepté le régime nouveau. Les confusions, les difficultés, les conflits peuvent naître à tout instant. De plus, la France aura fait en petit, dans un ordre fort modeste si l'on veut, ce qu'elle a fait d'autres fois dans des circonstances plus sérieuses sans aucun profit; elle se sera isolée! Est-ce bien le moment pour elle de se réfugier dans l'isolement au milieu de ces complications orientales qui recommencent? N'a-t-elle pas au contraire tout intérêt à rester plus que jamais en communauté d'action avec tout le monde? On ne l'accusera pas aujourd'hui d'ambition, de fantaisies de prépondérance. Elle est la plus désintéressée des nations dans les conflits qui s'agitent, et dans la situation difficile qui lui est faite, elle peut jouer un rôle utile, efficace, par son désintéressement même, par l'appui qu'elle prêtera au droit public menacé, aux combinaisons équitables; mais la première condition est de ne pas paraître avoir toujours une politique particulière, de ne pas offrir le spectacle d'une diplomatie désavouée dans un acte qui n'a pas une telle gravité, puisque c'est une expérience limitée à cinq ans, et que même pendant ces cinq ans on s'est encore réservé le droit de se dégager, si le régime nouveau ne suffisait pas à sauvegarder les intérêts étrangers en Égypte. L'assemblée peut donc sans crainte accorder cette ratification qu'on lui propose assez légèrement de refuser : elle ne compromet pas les intérêts réels du pays et elle maintient l'autorité de notre diplomatie dans un moment où il est utile de mettre une certaine suite dans ce qu'on fait.

Il y a, nous le savons bien, des diplomates de fantaisie qui n'y regardent pas de si près; si on les écoutait, ils feraient refleurir partout d'un coup de baguette l'influence française; ils auraient devancé l'Angleterre

à Suez, de même qu'ils défendraient l'intégrité des capitulations à Alexandrie, tout comme ils disputeraient victorieusement à la Russie son influence dans l'Europe orientale. Ils ont les moyens de tout faire à la fois sans se préoccuper d'aucune difficulté. On nous permettra de douter un peu de l'infaillibilité de cette sagesse, de l'efficacité de cette pétulance agitatrice qui ne tient compte de rien, qui frapperait des coups en l'air au risque de réveiller les ombrages, les jalousies, les inimitiés contre notre pays et d'offrir des prétextes dont on ne manquerait pas de servir contre nous. Le gouvernement français a en vérité mieux à faire qu'à se laisser aller à ces conseils imprévoyans. Sans s'isoler, sans se désintéresser, il doit garder une circonspection qui, à un moment donné, sera sa force. Il est tenu de montrer que, si la France n'est point impatiente, elle reste une alliée assez sérieuse dans des circonstances qu'il n'est point impossible de prévoir. La France n'a qu'à ne point se hâter, à ne point refuser sa signature là où elle peut la donner sans péril, à ne point s'engager dans des aventures compromettantes et à laisser les événemens éclairer les peuples, les gouvernemens libéraux sur leurs véritables intérêts, sur les combinaisons qui pourraient menacer leur indépendance, sur les alliances qui sont les plus naturelles pour eux.

On y viendra, on y est déjà venu en partie, et certainement, quelques efforts que fassent les partis extrêmes en Italie pour entretenir les susceptibilités contre la France, il y a au-delà des Alpes un instinct qui ne se trompe pas. Les Italiens sont de fins politiques, ils tiennent à sauvegarder, au milieu des oscillations européennes, la sécurité de l'œuvre nationale qu'ils ont accomplie, et il ne faut pas leur demander de se montrer insensibles à tout ce qui rassure ou flatte leur sentiment d'indépendance. Ils ont été heureux, il y a quelque temps, de recevoir l'empereur d'Autriche à Venise; ils ont reçu dernièrement de leur mieux l'empereur d'Allemagne à Milan, et dès les premières séances du parlement qui vient de se réunir, ils ont tenu à constater l'importance de cette visite; le gouvernement s'est empressé d'élever au rang d'ambassade la légation d'Italie à Berlin de même que l'Allemagne a fait un ambassadeur de son ministre à Rome. Rien de plus simple, d'autant mieux que M. Visconti-Venosta n'a point caché que ce ne serait point sans doute une mesure isolée, que selon les circonstances, selon les accords qui interviendraient, on agirait d'une manière semblable avec d'autres puissances. Des rapports amicaux, oui assurément, il y en a; mais après tout la politique n'en est point changée, et au lendemain de la visite de l'empereur Guillaume à Milan M. Minghetti a parlé dans une réunion publique de façon à bien laisser comprendre que l'Allemagne était libre de suivre la politique religieuse qu'elle voudrait, que l'Italie, elle aussi, restait maîtresse de la direction de ses affaires. En d'autres termes, c'est dire que les politiques diffèrent parce que les

intérêts ne sont pas les mêmes. Que les affaires d'Orient, qui sont toujours menaçantes, viennent à s'aggraver, l'Italie sentira bien plus encore la force des liens qui la rattachent à la France. Elle verra aussitôt tout ce qu'il y aurait de redoutable dans ces combinaisons, dans ces remaniemens de territoires qui tourneraient infailliblement contre ses intérêts, peut-être contre son indépendance, qui amèneraient l'Allemagne plus près de ses frontières ou de ses rivages qu'elle ne le voudrait. Que faut-il pour que le sentiment de solidarité entre la France et l'Italie se développe et devienne durable autant qu'il est naturel? Il suffit que l'Italie se sente rassurée contre les intempérances et les démonstrations cléricales dont elle s'est peut-être quelquefois exagéré l'importance, qui n'ont eu aucun effet même lorsqu'elles auraient pu être un embarras. Le gouvernement français, par sa prudence, par sa modération prévoyante, a dissipé les nuages momentanément amassés par quelques passions religieuses, et aujourd'hui tout ce que le libéralisme, un libéralisme modéré, gagnera dans les élections prochaines, sera nécessairement autant de gagné pour l'alliance des deux nations. Que les élections rendent vraiment la France à elle-même, le libéralisme modéré sera toujours son guide dans ses alliances comme dans sa politique intérieure. La France sera l'amie de l'Espagne constitutionnelle comme elle est l'amie naturelle de l'Italie indépendante.

Décidément la cause carliste est en décadence au-delà des Pyrénées, et au besoin rien ne le prouverait mieux que cette étrange démarche faite il y a quelques jours par le prétendant, qui a écrit au roi Alphonse pour lui offrir généreusement une trêve. Don Carlos proposait au gouvernement de Madrid de réunir les forces des deux partis pour défendre Cuba contre les États-Unis; il était prêt même, assurait-il, à faire partir sa marine des côtes cantabriques pour aller attaquer les Américains jusque dans leurs ports! C'est, à vrai dire, une assez plaisante forfanterie qui est probablement le signe d'une situation désespérée. Le prétendant peut bien en effet continuer à faire bombarder quelques malheureuses villes qu'il ne peut plus même espérer conquérir : en réalité, il est serré de toutes parts; chaque jour il voit ses forces diminuer, et des chefs qui servaient sa cause, les uns ont été réduits à passer en France, les autres ont été emprisonnés par don Carlos lui-même et sont menacés d'être mis en jugement. La Catalogne est maintenant à peu près pacifiée par le général Martinez Campos, elle a été purgée des dernières bandes carlistes. Le général Quesada, de son côté, s'avance au cœur des provinces du nord. L'insurrection, harcelée, vaincue sur tous les points, est obligée de se replier dans les montagnes, d'où elle n'a plus désormais la chance de pouvoir sortir.

Est-ce à dire que la guerre civile soit tout à fait près d'être terminée et que l'insurrection, une fois rejetée dans la Navarre, soit facile à dompter? Ici les esprits paraissent assez partagés à Madrid. Pour tous, le dé-

noûment n'est plus douteux; seulement les uns croient qu'en effet il n'y a plus qu'un dernier coup à frapper, et ils insistent pour qu'on réunisse toutes les forces dont on pourra disposer pour frapper ce coup; les autres, mettant plus de prudence dans leur jugement, ou étendant un peu plus leurs vues politiques, ne croient pas à une solution si prompte, et ils n'y croient pas parce qu'ils veulent cette fois une solution complète et décisive. Il y a quelque temps encore sans doute, ils se seraient prêtés à un renouvellement des priviléges des provinces du nord, si les populations s'étaient montrées disposées à la paix. Maintenant que la guerre a été poussée jusqu'au bout, ils entendent mettre l'Espagne à l'abri de ces insurrections périodiques, et la première condition pour atteindre ce but est une occupation permanente du pays jusqu'à une pacification complète et solide. Plus de 100,000 hommes sont nécessaires et vont être réunis pour opérer dans le nord.

L'armée doit être divisée en trois corps, l'un sous les ordres du général Quesada, l'autre commandé par Martinez Campos, le troisième par Moriones, à qui les montagnes navarraises sont familières. Le jeune roi Alphonse lui-même se dispose à se rendre dans le nord, il restera à Vittoria, à portée de l'armée et prêt à combattre avec elle. Pendant ce temps, M. Canovas del Castillo va rentrer au gouvernement comme président du conseil. Ce n'est pas une politique nouvelle qui revient au pouvoir, c'est toujours la même politique; seulement elle va être de nouveau conduite par l'homme le mieux fait pour diriger la transformation constitutionnelle de l'Espagne, comme aussi pour présider aux élections, qui sont désormais prochaines. La grande question qui s'agite à Madrid est celle de savoir à quelle constitution on s'arrêtera. Il y a une chose certaine, c'est qu'on ne peut pas revenir à la constitution de 1869, à moins qu'on ne veuille préparer à la monarchie d'Alphonse XII le sort de la monarchie d'Amédée. Toutes les autres constitutions, celle de 1837 ou celle de 1845, sont favorables à une politique réellement libérale, la seule à laquelle s'attache M. Canovas del Castillo. L'essentiel est d'en finir avec tous ces conciliabules intimes, avec toutes ces incertitudes, et de replacer le plus tôt qu'on pourra l'Espagne dans des conditions régulières. C'est la pensée du président du conseil, c'est aussi la pensée du jeune roi, qui, bien loin de se laisser aller à des conseils de réaction, témoigne sans cesse les dispositions les plus libérales, et se plaît à s'entourer d'hommes de toutes les opinions. Cette œuvre de fusion de tous les partis libéraux, habilement préparée par M. Canovas del Castillo, est déjà plus qu'à moitié accomplie. Elle est la meilleure garantie de la royauté nouvelle, de même que la paix conquise dans le nord sera le gage de sa sécurité.

CH. DE MAZADE.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Le prix solennel de 20,000 fr. que l'Institut décerne tous les deux ans en séance publique devait cette année être accordé par l'Académie des Sciences. Ce sont les travaux de M. P. Bert qui ont été couronnés, et ce choix a été approuvé sans restriction. L'étude que M. Bert a faite de la respiration offre le plus grand intérêt, non-seulement au point de vue des résultats eux-mêmes, aussi inattendus qu'importans, mais encore au point de vue de la méthode qui permet d'entrevoir la prompte solution de quelques problèmes physiologiques des plus délicats.

Chacun sait que Lavoisier, créateur de la chimie, est en même temps celui qui a donné à la fonction de respiration sa signification véritable: consommation d'oxygène et production d'acide carbonique. Cette combustion se fait-elle dans les poumons ou ailleurs? Voilà ce que Lavoisier ne découvrit qu'imparfaitement. Plus tard William Edwards, dans son beau livre, *Influence des agens physiques sur la vie*, démontra qu'en réalité cette combustion avait lieu non dans le poumon, mais dans tous les tissus. Magnus, Liebig et plus récemment M. Cl. Bernard ont surabondamment démontré le même fait, de sorte qu'on doit admettre aujourd'hui que la chaleur animale est produite par les combinaisons chimiques qui s'opèrent dans l'intérieur des tissus, que ces combinaisons sont sans cesse renouvelées par le courant sanguin amené par les capillaires, enfin que c'est une opération chimique complexe qui d'une part détruit l'oxygène amené par les globules rouges du sang artériel, d'autre part produit de l'acide carbonique, lequel est entraîné avec le sang veineux. M. Bert a tenté de rendre le fait plus démonstratif encore. Il a fait *respirer* les tissus eux-mêmes, et, mettant à profit les expériences déjà anciennes de Spallanzani, il a institué une série d'expériences aussi curieuses qu'instructives, prélude de celles qui lui ont valu le prix de l'Académie.

Si, dans une atmosphère d'oxygène, au lieu de plonger un animal vivant on en met un fragment quelconque vivant encore, on voit que ce tissu se comporte comme si l'animal subsistait tout entier. Il y a en effet absorption d'oxygène et production d'acide carbonique. Le sang, le tissu osseux, le tissu hépatique, mais surtout le tissu musculaire, absorbent rapidement l'oxygène contenu dans la cloche, et le volume d'acide carbonique qu'ils exhalent est à peu près égal au volume d'oxygène qu'ils consomment. Il ne faut pas trouver le fait surprenant, car c'est absolument ce qui se passe dans l'économie quand l'animal vit et respire. Seulement, au lieu d'emprunter de l'oxygène à la cloche, le muscle, parcouru dans tous les sens par des capillaires, empruntera cet oxygène qui lui est nécessaire au sang artériel qui l'irrigue. Le sang est donc pour tous les tissus un milieu intérieur. C'est là qu'ils peuvent

accomplir leurs fonctions, quelle qu'en soit la nature; c'est là qu'ils peuvent respirer. Ainsi la principale fonction du sang est d'apporter de l'oxygène aux tissus. Si donc un animal a beaucoup de sang, il aura aussi beaucoup d'oxygène et pourra bien mieux résister à l'asphyxie. Cette idée si simple a conduit M. Bert à expliquer la résistance que certains animaux, le canard par exemple, offrent à l'asphyxie. Un canard plonge dans l'eau quatre minutes sans être incommodé, tandis que pendant le même espace de temps un poulet serait noyé; c'est qu'en effet le canard contient près de deux fois autant de sang qu'un poulet. Pour qu'un canard se noie aussi vite qu'un poulet, il suffira de le saigner, et alors en quatre ou cinq minutes de submersion le canard ainsi saigné périra. Un autre fait inattendu qui résulte des recherches de M. Bert, c'est l'inégalité qu'il y a entre la vitalité des tissus chez les animaux nouveau-nés et les adultes. On sait depuis longtemps que les animaux nouveau-nés, les petits chats par exemple, ne meurent qu'après une demi-heure, une heure de submersion. Cela ne tient qu'à une seule cause : leurs tissus consomment peu d'oxygène, et par conséquent sont lents à mourir, en sorte que l'activité des combustions entraîne, s'il y a asphyxie, une mort rapide, et que, là où un adulte meurt, un nouveau-né vit longtemps encore, là où un moineau meurt, un mollusque continuera de vivre des heures et des journées entières.

Nous arrivons maintenant à l'influence des pressions barométriques sur cet échange de gaz oxygène et acide carbonique qui constitue la respiration. C'est le sujet du travail que l'Académie des Sciences vient de couronner. Si on met un oiseau dans une cloche contenant de l'air raréfié, au bout de quelque temps il cherche à s'échapper : il respire difficilement, fait des efforts désespérés d'inspiration; puis, après une lutte de quelques instans, il est pris de convulsions violentes et retombe sur le flanc, comme épuisé, haletant et respirant à grand'peine. Si, par un robinet, on introduit de l'oxygène dans la cloche, l'animal se ranimera, et on assistera à une véritable résurrection. Donc c'est l'oxygène qui seul entretient la respiration. Voilà le fait depuis longtemps connu, tel que Lavoisier l'a merveilleusement établi. Supposons maintenant qu'au lieu de laisser l'animal respirer tranquillement dans cet oxygène, nous abaissions la pression. L'oxygène deviendra très raréfié, et, avant que l'animal soit pris de convulsions, il faudra que la pression soit beaucoup plus faible que tout à l'heure. C'est qu'en effet, au lieu d'avoir un mélange d'oxygène et d'azote dans les proportions de 1 et de 4, nous avons de l'oxygène pur. Ce qui démontre que la mort n'est pas due à l'abaissement de la pression, c'est qu'on peut introduire de l'azote dans la cloche; cet azote ne changera absolument rien aux conditions de l'expérience, et l'animal mourra tout aussi vite que s'il était dans l'oxygène raréfié. Que ce soit un oiseau, un mammifère ou un reptile, le fait sera toujours le même, avec cette différence que, dans une atmosphère con-

finée, l'oiseau meurt plus vite que le mammifère, et le mammifère plus vite que le reptile.

M. Bert a varié l'expérience, et au lieu d'une atmosphère d'air a fait respirer des animaux dans 2, 3, 4 et 5 atmosphères; toujours l'animal mourait quand il avait absorbé la quantité d'oxygène qui lui était nécessaire, en sorte que dans une cloche à 2 atmosphères l'animal mettait deux fois plus de temps à s'asphyxier que dans une cloche à une seule atmosphère. Ainsi, quelles que soient les variations de l'expérience, toujours on constate ce fait, que l'oxygène mélangé à l'azote est respiré comme s'il était pur, et qu'au point de vue de la respiration, mettre un animal dans une cloche d'oxygène pur à la pression normale, ou dans une cloche avec de l'air à 5 atmosphères, c'est absolument la même chose. N'y a-t-il pas là quelque chose d'analogue à la loi physique de la solubilité des gaz, qui, mélangés en présence d'un liquide, se dissolvent dans ce liquide, comme si chacun d'eux était seul? Notons que, pour que ces expériences soient rigoureuses et concluantes, il faut absolument que l'acide carbonique exhalé soit enlevé; sinon la présence de ce gaz troublerait les résultats. En effet, il est démontré que l'acide carbonique est un gaz toxique, que sa présence en excès dans l'air empêche l'acide carbonique contenu dans le sang de se dégager, et que la mort surviendrait plutôt par accumulation d'acide carbonique que par insuffisance d'oxygène. Les moyens employés par M. Bert pour absorber ce gaz délétère à mesure qu'il se produit sont trop minutieux pour être rapportés ici. Il nous suffira de dire que dans tous les cas cette cause d'erreur a été rigoureusement écartée.

On se tromperait fort, si on croyait que ces données n'ont pas d'application pratique. Elles en ont une immédiate dans l'aéronautique. En effet, l'abaissement de la pression de l'air n'étant rien, la diminution d'oxygène étant tout, on peut y suppléer dans une certaine mesure en apportant dans la nacelle une provision d'oxygène. On sait que dans cette funeste ascension qui a fait périr Crocé-Spinelli et Sivel, M. Tissandier n'a échappé à la mort que par l'oxygène qu'il respirait de temps à autre. Il n'est pas besoin d'ailleurs de courir les risques d'une ascension aérostatique pour étudier les effets de la raréfaction de l'air. Au laboratoire de la Sorbonne, M. Bert a fait construire deux immenses réservoirs en rapport avec une machine pneumatique mue par la vapeur, et où deux personnes peuvent trouver place. Un manomètre indique l'état de la pression. Deux petites vitres permettent aux opérateurs de suivre de l'œil l'attitude du patient, et chacun peut être le patient à son tour. On observe alors sur soi-même des faits fort curieux, l'impuissance du système musculaire par exemple, et l'incapacité de tout effort intellectuel. L'œil ne distingue plus les objets, le ciel, au lieu d'être bleu, paraît noir. On entend de sourds bourdonnemens, et la voix est à peine perçue. C'est dans ces appareils, et non dans un

ballon capricieusement ballotté par les vents à des hauteurs effrayantes, que l'on peut faire de vraies études physiologiques. Il est vrai que l'aéronaute seul peut nous renseigner sur les courans aériens, la condensation de la vapeur d'eau, et autres phénomènes météorologiques; mais au point de vue physiologique tout peut être étudié dans l'appareil de M. Bert.

Voici donc la conclusion physiologique de la première partie du travail de M. Bert : l'oxygène mélangé avec peu d'azote ou beaucoup d'azote est respiré comme s'il était seul. Il s'agit de savoir comment il est absorbé par le sang. Sur ce point, les expériences de M. Claude Bernard sont des plus concluantes. L'oxygène ne se dissout pas dans le sang, il y forme une combinaison chimique, instable il est vrai, mais suffisante pour que ce gaz traverse la légère trame des capillaires du poumon et aille se porter sur l'hémoglobine contenue dans le globule sanguin. Cette hémoglobine est une substance albuminoïde qui peut être isolée du sang par des procédés chimiques; on la fait cristalliser et on peut sous cette forme la combiner à l'oxygène. On a alors de l'oxyde d'hémoglobine. M. Bernard a montré que, dans les empoisonnemens par la *vapeur de charbon,* il se forme un gaz toxique, l'oxyde de carbone, qui va se porter sur le globule pour se combiner à l'hémoglobine. Cette combinaison est tellement fixe que l'oxygène ne peut plus déplacer l'oxyde de carbone, et que, le globule sanguin ne pouvant plus prendre de l'oxygène, l'individu meurt en réalité par asphyxie. De son côté, M. Bert a établi que, si on augmente la pression de l'oxygène, l'oxygène se mélangera au sang en plus grande quantité, mais que ce ne sera pas un véritable mélange, car l'accroissement de la quantité d'oxygène dans le sang, par rapport à la pression, sera bien plus grand que si c'était une simple dissolution. Il en est de même quand, au lieu d'augmenter la pression, on la diminue lentement; enfin tout semble confirmer cette vérité, que le sang veineux au contact de l'air oxygéné dégage son acide carbonique et prend de l'oxygène, qui se fixe sur le globule, grâce à l'affinité de l'hémoglobine pour ce gaz.

Si, après avoir soumis un animal à une pression considérable, on le rend brusquement à la pression normale, ce qu'on peut appeler *décomprimer,* les phénomènes sont alors très graves : l'animal est pris de convulsions, de paralysie, et meurt en quelques instans. Que s'est-il donc passé? Les gaz accumulés dans le sang par la haute pression à laquelle on les a soumis se dégagent brusquement et oblitèrent les petits vaisseaux. C'est encore l'application d'une loi toute physique qui veut que, dans les canaux étroits et capillaires, la résistance des gaz est considérable. Tous les petits vaisseaux sont remplis de bulles de gaz, notamment les capillaires de la moelle épinière; c'est ce qui explique les paralysies soudaines et les convulsions. L'air a obstrué les vaisseaux qui portent le sang au système nerveux central, et, comme

toujours, l'effet premier de cette suppression du liquide vivifiant est une excitation de ces centres qui se traduit par des convulsions générales, suivies bientôt d'une paralysie complète. En même temps le sang, trouvant une résistance considérable, ne peut plus circuler, et le cœur s'arrête, vide et flasque, contenant à peine quelques gouttes d'un sang rouge et écumeux mélangé à des bulles de gaz : seulement, si l'animal est soumis à plusieurs atmosphères d'oxygène, la mort est moins rapide et moins sûre que s'il s'agissait d'une même pression d'air; elle reconnaît une tout autre cause sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, et on peut affirmer qu'il n'y a jamais de bulles de gaz dans le sang. En effet l'oxygène de l'air, même après la décompression, peut rester dissous dans le sang, tandis que l'azote, qui a de très faibles affinités chimiques, se dégage immédiatement.

L'application pratique est évidente. Quand un pêcheur ou un ouvrier est sous la cloche à plongeur, on a soin de renouveler par une pompe foulante sa provision d'oxygène, on fait même en sorte que l'air poussé par la pompe refoule le liquide, pour que le plongeur puisse être à sec au milieu de l'eau. Mais on ne peut pas éviter la pression de toute la colonne d'eau qui l'entoure, et quand le plongeur est à une profondeur de 10, de 20, de 30 mètres, il es soumis à une pression de 1, 2, 3 atmosphères en plus de la pression normale : si alors on le ramène brusquement à la surface, il est sujet à des vertiges, des fourmillemens, des paralysies partielles qu'on doit expliquer par la présence de bulles de gaz dans les vaisseaux du système nerveux. Souvent, ces bulles de gaz dans les capillaires offrant une résistance considérable, le sang poussé par le cœur fait effort pour la vaincre, et rompt le vaisseau. De là ces démangeaisons, ces hémorrhagies de la peau que les ouvriers connaissent bien et qu'ils appellent la *puce*. Ces accidens peuvent être conjurés, si on a soin de faire la décompression lente, au lieu de la faire brusquement, comme on en a trop souvent l'habitude.

Mais de tous les faits nouveaux établis par M. Bert le plus nouveau peut-être, — et à coup sûr le plus surprenant, — c'est l'action toxique de l'oxygène. On savait que l'oxygène active la respiration, que dans une atmosphère d'oxygène pur un animal devient très excité, qu'il s'agite, qu'il bondit, enfin que toutes les fonctions nutritives sont exaltées; mais, si, au lieu d'une atmosphère d'oxygène, on le soumet à 8 ou 9 atmosphères de ce gaz, la mort survient en quelques instans. On ne peut soutenir que la mort est due à l'élévation de la pression, car, si au lieu d'oxygène pur on met de l'air, c'est-à-dire un mélange d'oxygène et d'azote, l'animal supporte très bien une pression de 6, 7 et même 12 atmosphères. Il semble que dans ce cas l'oxygène se porte sur le globule sanguin et le détruise de manière à le rendre incapable d'accomplir sa fonction. La mort d'un animal dans de l'oxygène comprimé à 8 ou 9 atmosphères est toute différente de la mort par décom-

pression dont nous parlions tout à l'heure. Il n'y a pas de paralysie, et surtout les accidens ont déjà lieu sous la cloche de compression, tandis que chez les animaux respirant de l'air comprimé les accidens ne commencent qu'au moment de la décompression. Ce qui est remarquable, c'est que l'animal, une fois empoisonné par l'oxygène, ne peut plus revivre. C'est en vain qu'on lui rend l'atmosphère normale : si dans la cloche il a déjà été pris de convulsions, tous les moyens qu'on emploie pour le rappeler à la vie sont inutiles. L'oxygène est un poison qui a détruit ses globules et qui lui prépare une mort prompte.

M. Bert a eu l'idée très ingénieuse d'appliquer aux tissus d'un animal ce qui était exact pour l'animal lui-même, et le fait est resté vrai pour les tissus. Non-seulement les tissus deviennent incapables de fonctionner, mais ils perdent toute activité chimique, en sorte que les phénomènes de putréfaction sont ralentis et même suspendus. C'est ainsi que M. Bert a conservé pendant une année de la viande, des œufs, du lait, des fruits, qu'il avait soumis à la pression de plusieurs atmosphères d'oxygène, sans que ces substances aient subi même un commencement de moisissure ou de putréfaction. Il est vrai de dire que l'œuf avait perdu toute propriété vitale. C'était un œuf mort, mais arrêté dans sa mort même, et gardant tous les caractères extérieurs et les apparences de la vie. Ni à l'œil nu, ni au microscope, on n'aperçoit de modification des cellules d'un organisme ainsi éprouvé; mais sans doute il y a eu une sorte de destruction mystérieuse de leurs propriétés actives, propriétés dont la science ignore encore la cause anatomique. Le vin lui-même, soumis à plusieurs atmosphères d'oxygène, subit des modifications importantes. Il est vieilli et *dépouillé*, au dire des connaisseurs, mais il a en même temps perdu un peu de son bouquet, ce qui exclut, au moins pour le présent, toute tentative d'application industrielle prématurée.

Cependant toutes les substances organiques ne subissent pas cette action paralysante de l'oxygène à haute pression. Ainsi par exemple le ferment du suc gastrique, la pepsine, le ferment de la salive, la ptyaline, d'autre part certains virus tels que la vaccine, conservent leurs propriétés tout aussi actives. M. Bert a remarqué que le mode d'action de l'oxygène justifiait la division déjà ancienne qu'on a établie entre les fermens: fermens figurés, fermens amorphes; 8 atmosphères d'oxygène tuent les fermens figurés, dont la levûre de bière peut être considérée comme le type, mais n'altèrent pas la constitution d'un ferment amorphe, tel que la pepsine. C'est qu'en effet les fermens amorphes ne sont pas de vrais fermens; ils agissent chimiquement, par action catalytique, en provoquant une série successive de dédoublemens et de reconstitutions, tandis que les fermens figurés sont des organismes, des êtres organisés qui naissent, vivent, se reproduisent et meurent, et qui

pendant toute la durée de leur existence ont besoin d'oxygène pour entretenir leur activité vitale.

Tels sont les principaux faits exposés par M. Bert. A un certain point de vue, la méthode physiologique est complétement changée par ces recherches, non pas en elle-même assurément, mais par la transformation des moyens d'expérience. Par exemple, une machine pneumatique ordinaire ne suffit pas, il faut qu'elle soit très grande et mue par la vapeur. Au lieu de petites cloches en verre, il faut d'immenses cloches bardées de fer et capables de résister à une pression de 25 atmosphères. Il faut de plus que la cloche soit transparente au moins en un point : le morceau de verre qui sert ainsi à éclairer ce qui se passe dans les appareils de compression est énorme, et, malgré les précautions qu'on prend, il arrive quelquefois qu'il éclate. Au laboratoire de la Sorbonne, rien n'est plus intéressant que de voir ces immenses appareils aussi délicats que gigantesques.

Ce n'est pas seulement pour l'étude de la respiration qu'il faut avoir des appareils très coûteux, c'est pour l'étude de toutes les fonctions vitales, c'est-à-dire de la physiologie tout entière. Certes ce ne sont pas les appareils qui créent les hommes; vérité vieille sans doute, mais trop souvent méconnue, mieux vaut un vrai savant sans appareils qu'un mauvais savant muni de toutes les balances et de tous les chronomètres du monde; mais, pour ne pas rester en arrière des autres pays, il faut que la France fasse des sacrifices et consacre le plus d'argent qu'elle pourra à établir à Paris trois ou quatre laboratoires de physiologie dignes de la Faculté de médecine, de la Faculté des sciences, du Collége de France et du Muséum d'histoire naturelle.

Avec les appareils de précision, avec les instrumens délicats et perfectionnés, la physiologie est entrée dans une voie nouvelle. Elle tend de plus en plus à devenir une science aussi rigoureuse et précise que la physique et la chimie. Ramener les phénomènes de la vie aux lois physico-chimiques, voilà le problème que les physiologistes modernes essaient de résoudre. L'anatomie et l'histologie comparées, la pathologie, la physique et la chimie en fourniront la plupart des élémens; mais, ainsi que le remarque avec beaucoup de raison M. Bert, il y a une fausse précision et une vraie précision. La fausse précision, que trop souvent de l'autre côté du Rhin on regarde comme la science idéale, consiste à aligner des chiffres et traiter les phénomènes vitaux avec une rigueur mathématique. Par malheur, nous ne connaissons pas assez ces phénomènes pour les faire entrer dans des équations algébriques. Il faut se contenter d'éliminer toute cause d'erreur et de comparer les expériences entre elles. Voilà la vraie précision, celle qui peut mettre sur la voie d'une découverte : c'est la méthode française, moins brillante, mais plus sûre et plus proche de la vérité que la méthode mathématique des Allemands.

CHARLES RICHET.

Les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, traduction de Michel de Marillac, publiée par les soins de M. D. Jouaust, préface par M. E. Caro, de l'Académie française, dessins par Henri Lévy gravés à l'eau-forte par Waltner, 1 vol. gr. in-8°, 1875.

La librairie Jouaust vient de mettre en vente une édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* à laquelle on peut prédire un sérieux et légitime succès. La traduction choisie par l'éditeur est celle que le chancelier Michel de Marillac a donnée en 1621 et que M. de Sacy a si heureusement remise en lumière il y a une vingtaine d'années. Le public sait avec quel soin M. Jouaust s'applique à la reproduction de nos monumens littéraires dans tous les genres; il serait superflu de louer ici la beauté de l'exécution typographique. L'attrait nouveau de cette édition, ce sont les poétiques dessins de M. Henri Lévy, gravés avec une rare finesse par M. Waltner, et l'étude si élevée, si précise, si pénétrante, que M. Caro a consacrée à l'œuvre du grand consolateur.

On ferait une bibliothèque de tous les éditeurs, traducteurs, commentateurs de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Des paroles d'or ont été prononcées au sujet de ce livre unique, et, malgré les vicissitudes des âges, chaque génération les répète. Après tant de savans maîtres, comment dire quelque chose de neuf? M. Caro y est parvenu en faisant du point de vue laïque, — mais du point de vue le plus élevé, — sans nul empressement indiscret, mais aussi sans le moindre embarras, l'examen philosophique du livre. C'est là l'originalité de ces pages excellentes. D'autres ont parlé de l'*Imitation* en curieux, en érudits, en moralistes, en poètes, en mystiques, et, parmi ces derniers, que de belles âmes profondément touchées dont les joies divines se fondaient en larmes! M. Caro en a parlé en philosophe, je dis en philosophe attentif, pénétrant, qui sait monter des sphères de l'esprit dans les sphères de l'âme pour mettre chaque doctrine à son rang dans le monde des idées pures.

Ce rang, pour l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans l'ordre sublime où nous ravissent ces élans de la vie intérieure, c'est le premier de tous. M. Caro n'a pas la prétention de savoir mieux que ses devanciers à qui revient l'honneur d'avoir composé ce chef-d'œuvre; il se borne à résumer le débat en vrai critique, c'est-à-dire à le juger, et dans ce résumé les plus habiles trouveront encore à s'instruire. L'auteur de l'*Imitation* est-il un Français, un Italien, un Allemand? Est-ce notre chancelier Jean Gerson? Est-ce le doux religieux du Mont-Sainte-Agnès, Thomas à Kempis? M. Caro déclare qu'après une enquête scrupuleuse il est obligé de s'abstenir. J'ai à peine besoin de dire qu'il s'y résigne sans difficulté. Ne vaut-il pas mieux que l'auteur d'un pareil livre soit demeuré inconnu? Rechercher trop curieusement sa personne, ne serait-ce pas comme un contre-sens à l'esprit de son œuvre? N'est-ce pas lui enfin qui dans une

ardente prière à Dieu a jeté ce cri profond : *da mihi nesciri?* « Respectons ce mystère, ajoute M. Caro. L'œuvre sans nom participe d'une sorte d'autorité plus grande; un nom d'homme, quel qu'il soit, la diminuerait. Ce livre est comme la grande voix de l'humanité chrétienne résumant dans un cri sublime des siècles de souffrance et une immortelle espérance. »

Toute cette discussion, que j'abrége à regret, est conduite par M. Caro avec autant d'art que de savoir. Ce n'est pas là pourtant la partie la plus originale de son étude. L'analyse délicate et profonde qu'il a faite des méditations du pieux solitaire me paraît un morceau achevé. Interrogeant la psychologie du livre, il recherche s'il n'y a pas un ordre, un plan, une dialectique puissante dans ce qui semble une effusion passionnée; or l'âme de l'ouvrage, pour qui sait découvrir le fond sous la forme, c'est une science inconnue avant le christianisme, la science de la vie intérieure « présentée dans le plus beau jour et comme dans un vivant idéal. »

Quels sont, d'après l'*Imitation*, les actes essentiels de cette vie intérieure? Le premier, c'est de se retirer du tumulte des hommes, même en vivant au milieu d'eux, de se créer en soi un inviolable asile par l'esprit de paix, le silence et la bonne volonté. Avec quelle saveur d'expérience, avec quelle connaissance précise du cœur humain, l'auteur de l'*Imitation* parle de l'homme de bien pacifique qui convertit tout en bien, tandis que l'homme passionné convertit le bien en mal! Dans cet asile et ce retranchement impénétrable, l'homme intérieur a encore des périls à éviter, des ennemis à combattre; il doit se vaincre lui-même, vaincre non-seulement les tentations grossières, mais les tentations spirituelles, la frivolité, le sens propre, l'ambition, l'esprit de révolte et d'orgueil. Persuadé que toutes les attaches du dehors le tiennent éloigné de la véritable vie, il s'efforce de les rompre. De là le goût du renoncement, la joie du sacrifice, l'ardent désir de s'humilier. Ce n'est pas, comme chez le sombre misanthrope du XIXe siècle, le dégoût universel porté jusqu'au mépris du mépris. De l'un à l'autre, sous des formules presque semblables, les différences creusent un abîme. Le renoncement de Schopenhauer a pu être résumé ainsi : *spernere mundum, spernere seipsum, spernere sperni;* le renoncement chez l'auteur de l'*Imitation* est exprimé en ces termes : *despicere mundum, despicere seipsum, orare despici.* Les deux premières règles sont les mêmes, la troisième rétablit la vérité des situations. Schopenhauer, dans son mépris du monde, s'acharne à la poursuite du néant; l'auteur de l'*Imitation* est appliqué tout entier à la recherche de la vie. Si M. Caro ne fait pas cette comparaison, il la suggère, et ce n'est pas le moindre mérite de ces pages que d'éveiller et de féconder la pensée. Non, le doux solitaire ne condamne pas la science, comme on l'a cru à tort. « Il ne faut pas, dit-il, blâmer la science,... la science considérée en soi est

bonne et ordonnée de Dieu. *Non est culpanda scientia... bona est in se considerata et a Deo ordinata.* » Ce qu'il condamne de son temps, c'est la mauvaise direction des facultés de l'esprit, l'aridité des abstractions, la stérilité de la scolastique : « O Dieu de vérité! il m'ennuie souvent de lire et d'ouïr bien des choses. Que tous les docteurs se taisent. Vous seul, parlez à moi! *Taceant omnes doctores. Tu mihi loquere solus.* » Enfin détaché, dépouillé de tout ce qui est extérieur et périssable, de toutes les sciences fausses qui détournent de la science vraie, l'homme de l'*Imitation* s'efforce de mourir à lui-même pour renaître en Dieu. Tel est, du premier au troisième livre, ce travail de régénération, ce renouvellement de la vie, ce passage de la sphère d'en bas à la sphère supérieure. Tout commence par le détachement successif, tout finit par le commerce de l'âme avec Dieu, exprimé en des dialogues d'une tendresse incomparable.

M. Caro, en historien consommé de la philosophie, a pris plaisir à montrer combien cette doctrine, au seul point de vue de la science psychologique, se distingue de toutes les théories morales qui l'ont précédée. Il admire certes autant que personne et le *De officiis* de Cicéron et l'*Encheiridion* d'Épictète; quelle distance pourtant de la plus pure morale des anciens à cette conception si neuve, à cette pensée tout ensemble si humble et si audacieuse, qui descend au plus profond de notre âme pour y saisir un germe d'infini!

Craindra-t-on que de tels élans ne soient périlleux de nos jours et n'y affaiblissent le sens de la vie réelle? « Pour moi, dit M. Caro, j'augurerais bien d'une société dans laquelle se répandrait le goût de pareilles méditations, où je verrais refleurir, avec l'idée du sacrifice, le sens du divin, le sentiment de la liberté intérieure, l'obéissance virile et volontaire à la règle, qui dans la vie civile s'appelle la loi, l'attachement à la cellule agrandie qui s'appelle le foyer domestique, enfin les fortes vertus de la discipline qui rendent un peuple invincible, et tout un ensemble de croyances capables de lui refaire une conscience dans cette anarchie morale où le monde s'agite et se dissout. » Nous nous garderons bien de rien ajouter à de telles paroles. On a vu quel est le plan de cette noble étude; il suffit d'en avoir indiqué l'esprit philosophique et les viriles conclusions pour inspirer le désir d'y regarder de plus près. Nul penseur sincère ne la lira sans profit. SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

L'Histoire de France racontée à mes petits-enfans, par M. Guizot, tome cinquième et dernier. Paris 1875. Hachette.

Quand ici même, voilà trois ans à peine (1), M. Vitet saluait l'apparition du premier volume de l'*Histoire de France racontée à mes petits-en-*

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1872.

fans, et qu'il y exprimait le vœu de voir bientôt achevé le monument qu'un illustre historien élevait à la mémoire de la patrie, nul ne prévoyait que l'historien et l'ami qui lui rendait hommage dussent nous être sitôt enlevés, tant il y avait dans cet hommage de jeunesse encore et de chaleur de cœur, tant il se déployait de force et de vigueur dans l'œuvre que la mort allait si brusquement interrompre! M. Guizot toutefois aura eu ce rare bonheur que les siens se soient trouvés capables de conduire à sa fin l'œuvre suspendue, et que les mains pieuses d'une fille n'aient pas défailli à la lourde tâche qu'il leur léguait. C'est l'esprit du grand historien qui revit dans ce dernier volume, c'est sa pensée profonde qu'on y retrouve, également maîtresse des idées et des faits, son patriotisme austère, détaché de toute haine comme de toute flatterie, et si, par intervalles, nous nous permettons de dire qu'on y regrette ce style sobre à la fois et plein, cette grande phrase protestante, tendue comme une sorte d'hymne, dont il emporte avec lui le secret, nous sommes assurés que la piété filiale de Mme de Witt y verra moins une critique qu'un dernier hommage au souvenir d'un grand nom.

C'est une triste époque, triste surtout au lendemain de ce siècle de Louis XIV, grand dans la prospérité, plus grand peut-être dans les revers, que celle dont le dernier volume de M. Guizot nous retrace l'histoire. *Stat magni nominis umbra :* la France du régent et de Dubois, de Fleury, de Louis XV, n'est plus que le fantôme de la France d'autrefois, son histoire a cessé d'entraîner dans son cours l'histoire européenne, c'est contre elle que l'Angleterre, par-delà l'Océan, fonde son empire colonial, c'est sans elle ou plutôt c'est à la faveur de son apathie que la Russie, que la Prusse, exemples uniques de nations passées en un jour de la faiblesse de l'enfance à toute la force de la maturité, prennent leur place au soleil et s'introduisent dans le système de l'équilibre européen. En même temps qu'un roi sur le trône, les hommes manquent sous la main; la seule entreprise de quelque grandeur et de quelque génie d'invention, c'est un aventurier venu d'Écosse qui la tente; c'est un aventurier saxon, bâtard d'une race d'aventuriers, qui remporte les seules victoires dont l'éclat jette sur la France un dernier rayon, aussitôt éclipsé. Tout au loin cependant, aux Indes, en Amérique, les La Bourdonnais, les Dupleix, les Montcalm

> Et tant d'autres encor de qui les grands courages
> Des héros d'*autrefois* sont les vives images,

soutiennent l'honneur chancelant du nom français. Nous les connaissons mal; aussi ne saurait-on savoir à M. Guizot trop de gré d'avoir généreusement donné dans son histoire, au récit de leurs grandes pensées et de leurs exploits désespérés, la place que d'ordinaire nos historiens leur mesurent avec tant d'économie. Il serait bon pourtant de savoir qu'un Français, avec une supériorité de vues, une énergie d'action que

n'ont pas dépassées les Clive ni les Hastings, mais avec un sentiment plus profond du juste et de l'honnête, a conçu le premier ces moyens de guerre et de politique qui dans le dernier siècle ont donné l'empire de l'Inde aux Anglais.

Une chose du moins peut nous consoler du spectacle d'incurie et de honte que présente le règne de Louis XV, je veux dire l'influence que par ses écrivains et ses « philosophes de génie, » comme les appelle Grimm, la France continue d'exercer sur l'Europe. M. Guizot s'y est arrêté longuement, et ceux qui liront le chapitre qu'il consacre aux Montesquieu et aux Voltaire, aux Diderot et aux Rousseau, y trouveront sur le XVIIIe siècle, si singulièrement mélangé de bien et de mal, mais « supérieur à ses sceptiques, » un jugement dont il nous semble qu'on peut dès à présent accepter les conclusions comme l'arrêt définitif de l'histoire. Je croirais faire injure à M. Guizot en louant son impartialité, — n'est-ce pas toutefois un rare mérite à ce vieillard, dont la foi religieuse croissait avec les années d'ardeur et d'austérité, que d'avoir su rendre justice pleine et entière à ces maîtres de l'invective et de la raillerie qui sont les hommes de l'*Encyclopédie?* C'est qu'aussi bien, à ses derniers jours comme à ses débuts, il y a quelque soixante ans, M. Guizot était soutenu dans sa tâche par une profonde conviction des devoirs de l'historien. Lui-même il l'a exprimée dans la phrase qui termine le volume et l'ouvrage : « Dès les premiers jours de la réunion des états-généraux, dans l'ardeur d'une discussion violente, Barrère s'était écrié : « Vous êtes appelés à recommencer l'histoire. » Il se trompait arrogamment. Depuis plus de quatre-vingts ans la France moderne poursuit laborieusement et au grand jour l'œuvre qui s'était lentement élaborée dans les flancs obscurs de la France ancienne. Entre les mains toutes-puissantes du Dieu éternel, l'histoire d'un peuple ne s'interrompt et ne recommence jamais. » Ainsi c'était toute la France, l'ancienne et la nouvelle, qu'il aimait d'un même amour, — dans la patrie commune, il n'avait pas voulu, comme tant d'autres, se faire une seconde patrie de ses préjugés et de ses liaisons de parti. Homme nouveau, il n'admettait pas qu'une seule classe revendiquât elle seule l'ancienne France, mais il n'admettait pas non plus qu'on reniât ses origines, et qu'on se parât comme d'une marque d'indépendance de ce signe de l'étroitesse d'esprit et de la sécheresse de cœur.

F. BRUNETIÈRE.

I. *Ismaïlia, a narrative*, etc., by sir Samuel White Baker, 2 vol., Londres 1875; MacMillan. — II. *Ismaïlia, récit d'une expédition dans l'Afrique centrale*, par sir Samuel White Baker, traduit par M. Hippolyte Vattemare, avec 56 gravures et 2 cartes, Paris 1875; Hachette.

Parmi les explorateurs de l'Afrique équatoriale, sir Samuel White Baker figure au premier rang. C'est lui qui a découvert l'un des grands

réservoirs que traverse le Nil avant de descendre vers les plaines de l'Égypte, le lac Albert Nyanza, dont Speke avait seulement signalé l'existence d'après les rapports des indigènes. Le « voyage aux sources du Nil, » qui fut entrepris par lui, il y a quatorze ans, et dans lequel il n'eut pour compagnon que sa courageuse femme, a été raconté ici même dans tous ses détails. Après son retour, la reine d'Angleterre lui accorda le titre de baronnet, et notre société de géographie lui décerna sa grande médaille d'or. Mais M. Baker était revenu avec la pensée d'une noble et grande entreprise par laquelle il s'est acquis de nouveaux droits à la reconnaissance publique, la pensée d'une expédition ayant pour but la suppression de la traite des noirs dans l'Afrique centrale.

Lors de son premier voyage, il avait traversé des contrées fertiles, douées d'un climat salubre et favorable à l'établissement des Européens, grâce à une altitude moyenne de plus de mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette vaste zone était peuplée par une race douce et docile, ne demandant que la protection d'un gouvernement fort pour prendre un grand essor en développant les admirables richesses du sol. Dans certaines régions, le sucre, le coton, le café, le riz, les épices, pouvaient être cultivés avec succès; mais, en l'absence de toute espèce de gouvernement civilisé, la traite y florissait, décimant la population et arrêtant tout progrès. Des contrées riches étaient changées en désert; les femmes et les enfans étaient emmenés en captivité, les villages brûlés, les récoltes détruites, les habitans chassés. Les trafiquans qui se livraient à cet odieux commerce se recrutaient parmi les Arabes sujets du gouvernement égyptien; ils s'étaient constitués en bandes nombreuses et bien armées qui ravageaient le pays. On portait à 15,000 le nombre de ces forbans, sujets du khédive, qui, prétextant le commerce d'ivoire, se livraient à la traite des noirs dans les districts du Nil-Blanc. Quant au nombre des esclaves enlevés annuellement de l'Afrique centrale, il est impossible de l'évaluer exactement. M. Baker pense que 50,000 individus au moins sont capturés chaque année. M. É.-F. Berlioux, professeur d'histoire au lycée de Lyon, dans un excellent travail publié par une société abolitioniste anglaise (1), porte le nombre des esclaves exportés annuellement à 70,000; mais le chiffre des décès qu'entraînent les razzias d'hommes et les traitemens barbares infligés aux captifs est peut-être cinq ou six fois plus considérable.

C'est pour mettre un terme à ces horreurs, ou du moins pour les atténuer dans la mesure du possible, que M. Baker entreprit l'expédition qu'il raconte dans le livre récemment publié par lui sous le titre d'*Ismaïlia*, et dont M. Hippolyte Vattemare vient de donner une traduction

(1) *The Slave-trade in Africa in 1872*, by E.-F. Berlioux, London 1872. Marsh. — Voyez aussi *la Traite orientale*, par M. E.-F. Berlioux. Paris 1870. Guillaumin.

française. L'expédition, organisée sous les auspices du khédive d'Égypte, qui avait élevé sir Samuel Baker au rang de pacha et l'avait investi du pouvoir suprême sur les pays qu'il devait parcourir, fut organisée en 1869 et dura quatre années; elle eut pour but avoué de soumettre à l'autorité du gouvernement égyptien les contrées situées au sud de Gondokoro, de supprimer la traite, d'inaugurer un système de commerce régulier, d'ouvrir à la navigation les grands lacs équatoriaux, enfin d'établir une ligne de postes militaires et d'entrepôts commerciaux, séparés les uns des autres par une distance de trois jours de marche, à travers l'Afrique équatoriale, en prenant Gondokoro pour base d'opérations. Il faut savoir gré au khédive d'avoir osé concevoir un tel projet et surtout d'avoir osé en confier l'exécution à un chrétien dont il armait le bras d'un pouvoir discrétionnaire. Le khédive y risquait sa popularité, car tous ses sujets, presque sans exception, regardaient l'entreprise avec un dépit mal déguisé, et M. Baker ne devait pas tarder à éprouver les effets de l'hostilité sourde des autorités, qui sans vergogne contrecarraient ses plans et faisaient naître sous ses pas des obstacles presque insurmontables.

Nous ne suivrons pas Baker-Pacha dans le récit de son expédition, qui renferme des renseignemens fort curieux sur les pays compris dans le bassin du Nil-Blanc, et qui emprunte un intérêt presque dramatique aux nombreuses péripéties de sa lutte énergique contre les difficultés sans nombre que lui suscitait le mauvais vouloir des autorités égyptiennes, dont la connivence avec les marchands d'esclaves était manifeste. Cette lutte, semée de combats à main armée, eut pour résultat d'entraver momentanément la traite sur les points où Baker-Pacha portait ses moyens d'action; mais le mal était trop ancien, trop invétéré, pour céder à cet essai de cautérisation locale. Il est vrai qu'on a officiellement annexé Gondokoro, qui a pris le nom d'*Ismaïlia* en l'honneur du khédive, et que la traite a été ostensiblement désavouée et même prohibée par le gouvernement égyptien; M. Baker a infligé des pertes sensibles à quelques traitans, a confisqué des bâtimens négriers et délivré les captifs qu'ils emmenaient; mais un revirement complet s'est opéré après son départ. Hélas! les chasseurs d'esclaves sont tous sujets et même *fermiers* du gouvernement. L'expédition placée sous le commandement de Baker-Pacha avait pour objet la suppression des compagnies arabes investies du droit de commerce dans l'Afrique centrale, droit qu'elles avaient acquis à beaux deniers comptans en retour d'une rente payée au gouverneur-général du Soudan. Baker-Pacha, muni d'un firman du khédive qui rappelle le *bon billet* de La Châtre, s'en allait ruiner les fermiers du gouvernement!

« Sur une étendue de 2,600 kilomètres, disait sir Samuel Baker en terminant son livre, de Khartoum à l'Afrique centrale, le Nil-Blanc est

pur maintenant de l'abominable trafic qui souillait ses eaux depuis tant d'années. Tous les nuages se sont dissipés. Arrivé au terme de mon mandat, je ne vois plus que paix et lumière. Gloire à Dieu! » Puis vient ce laconique et lamentable épilogue : « Après mon départ d'Égypte, Abou-Saoud a été mis en liberté, et le gouvernement a fait de lui le bras droit de mon successeur. » Il faut savoir qu'Abou-Saoud est un abominable forban, agent des principaux marchands d'esclaves de Khartoum, à qui M. Baker avait confisqué trois navires avec 700 nègres, et qui devait être jugé au Caire, devant le tribunal public des *medjilidis*. Le khédive s'y refusa, offrant d'abord de déférer la cause à un tribunal spécial et secret; puis le négrier fut mis en liberté, et on apprit qu'il avait été pourvu d'un emploi important dans l'expédition, que Baker-Pacha avait laissée aux mains du colonel Gordon. Peut-être est-il appelé à succéder au colonel Gordon dans le commandement de cette expédition, qui a pour objet la suppression de la traite! On sait que le gouvernement égyptien a besoin de troupes noires pour ses cadres. Le territoire annexé a donné au khédive plusieurs millions de sujets nouveaux, et Abou-Saoud fera un excellent officier de recruement.

Malgré tout, sir Samuel Baker reste convaincu que le khédive était sincère lorsqu'il lui donna la mission d'abolir le trafic infâme dont ses gouverneurs partagent cependant les bénéfices illégaux; mais il fallait à ce souverain un courage plus qu'ordinaire pour lutter contre l'opinion publique du pays, d'après laquelle l'institution de l'esclavage est absolument nécessaire à l'Égypte. Et pourtant il est facile de comprendre que la suppression de la traite donnerait une immense extension au commerce de l'ivoire. Ce commerce étant monopolisé par le gouvernement d'Égypte, les indigènes ne pourraient plus échanger leur ivoire contre des bestiaux seulement et seraient obligés d'accepter d'autres marchandises. Les produits des fabriques européennes se troqueraient contre l'ivoire avec un bénéfice illimité. Enfin la construction déjà projetée du chemin de fer du Caire à Khartoum et le transport de quelques *steamers* de Gondokoro sur le lac Albert ouvriraient au commerce honnête l'intérieur de l'Afrique jusqu'à l'équateur; puis, à la suite des trafiquans réguliers, la civilisation prendrait possession d'un immense territoire habité par des millions d'hommes pour lesquels ne s'est pas encore levé le soleil de la liberté.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

uis tant
le mon
is vient
Égypte,
e lui le
est un
e Khar-
gres, et
djildia.
ribunal
rit qu'il
Baker-
l appelé
expédi-
le gou-
res. Le
ts nou-

ve était
ont ses
l fallait
opinion
st abso-
prendre
sion au
uverne-
r ivoire
d'autres
neraient
on déjà
de quel-
mmerce
nite des
nmense
'est pas

oz.